

## **Portrait statistique des lésions professionnelles indemnisées au Québec en 2015-2016**

Marc-Antoine Busque  
Martin Lebeau  
Marilyn-Anne Tremblay  
Alexandre Boucher  
Patrice Duguay

PORTRAITS  
STATISTIQUES

S-1150-fr



## NOS RECHERCHES travaillent pour vous !

**Solidement implanté au Québec depuis 1980, l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) est un organisme de recherche scientifique reconnu internationalement pour la qualité de ses travaux.**

### **Mission**

Contribuer, par la recherche, à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi qu'à la réadaptation des travailleurs qui en sont victimes;

Assurer la diffusion des connaissances et jouer un rôle de référence scientifique et d'expertise;

Offrir les services de laboratoires et l'expertise nécessaires à l'action du réseau public de prévention en santé et en sécurité du travail.

Doté d'un conseil d'administration paritaire où siègent en nombre égal des représentants des employeurs et des travailleurs, l'IRSST est financé par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

### **Pour en savoir plus**

Visitez notre site Web ! Vous y trouverez une information complète et à jour. De plus, toutes les publications éditées par l'IRSST peuvent être téléchargées gratuitement. [www.irsst.qc.ca](http://www.irsst.qc.ca)

Pour connaître l'actualité de la recherche menée ou financée par l'IRSST, abonnez-vous gratuitement :

- au magazine *Prévention au travail*, publié conjointement par l'Institut et la CNESST ([preventionautravail.com](http://preventionautravail.com))
- au bulletin électronique [InfoIRSST](http://InfoIRSST)

### **Dépôt légal**

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022  
ISBN 978-2-89797-216-5 (PDF)

© Institut de recherche Robert-Sauvé  
en santé et en sécurité du travail, 2022

IRSST - Direction des communications  
et de la valorisation de la recherche  
505, boul. De Maisonneuve Ouest  
Montréal (Québec)  
H3A 3C2  
Téléphone : 514 288-1551  
[publications@irsst.qc.ca](mailto:publications@irsst.qc.ca)  
[www.irsst.qc.ca](http://www.irsst.qc.ca)

# Portrait statistique des lésions professionnelles indemnisées au Québec en 2015-2016

Marc-Antoine Busque<sup>1</sup>, Martin Lebeau<sup>1</sup>, Marilyn-Anne Tremblay<sup>1</sup>,  
Alexandre Boucher<sup>1</sup>, Patrice Duguay<sup>2</sup>

<sup>1</sup> IRSST

<sup>2</sup> Consultant en santé et en sécurité du travail

PORTRAITS  
STATISTIQUES

S-1150-fr



## Avis de non-responsabilité

L'IRSST ne donne aucune garantie relative à l'exactitude, la fiabilité ou le caractère exhaustif de l'information contenue dans ce document. En aucun cas l'IRSST ne saurait être tenu responsable pour tout dommage corporel, moral ou matériel résultant de l'utilisation de cette information.

Notez que les contenus des documents sont protégés par les législations canadiennes applicables en matière de propriété intellectuelle.



## NOTE AU LECTEUR

Cette étude a été financée par l'IRSST.  
Les conclusions et recommandations sont celles des auteurs.  
Les résultats des travaux publiés dans ce document n'ont pas fait l'objet d'une évaluation par les pairs.



## **MISE EN GARDE**

Les données et indicateurs présentés dans ce document sont produits à partir des données d'indemnisation de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et de données sur la main-d'œuvre de Statistique Canada, mais elles ont été traitées par l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) pour ses besoins. Ainsi, elles peuvent différer des données et indicateurs publiés par la CNESST en raison de différences conceptuelles, de différences quant aux critères de sélection des données et de différences quant à la maturité des données, bref en raison de différences méthodologiques. Les données de Statistique Canada utilisées ont aussi été adaptées par l'IRSST pour ses besoins. Par ailleurs, l'utilisation des données de la CNESST et de celles de Statistique Canada ne constitue pas une approbation du contenu de ce rapport par l'un ou l'autre de ces organismes.



## SOMMAIRE

Ce portrait statistique s'inscrit dans un processus de surveillance qui s'appuie sur l'exploitation de données administratives de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et sur des données du recensement de Statistique Canada. Ce processus, qui a débuté il y a plus de 35 ans à l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST), permet notamment d'identifier des groupes de travailleurs et des industries-catégories professionnelles dont les problèmes de SST sont les plus importants, ce qui constitue une information précieuse pour la planification de la recherche et de la prévention.

Ce rapport présente, pour la période 2015-2016, des indicateurs de risque (taux de fréquence en équivalent temps complet [ETC]), de gravité (durée moyenne d'indemnisation, atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique [APIPP]), de risque-gravité (taux de fréquence-gravité ETC) et de coût pour les lésions professionnelles acceptées et celles avec perte de temps indemnisée (PTI). Les caractéristiques descriptives des lésions sont aussi présentées.

Les indicateurs ont été calculés sur la base du nombre d'employés en ETC. L'utilisation des effectifs en ETC, plutôt qu'en nombre d'individus, permet de tenir compte de l'importance du travail atypique, en particulier du travail à temps partiel ou occasionnel, et des différences qui existent selon l'âge et le sexe. Des indicateurs distincts pour les jeunes travailleurs (15-24 ans), les travailleurs expérimentés (55 ans et plus), les maladies professionnelles et les industries cibles sont également présentés. Par ailleurs, des tableaux de classement des industries-catégories professionnelles pour l'ensemble des travailleurs, ainsi qu'en fonction du sexe et du groupe d'âge, sont présentés dans le rapport annexe.

### Évolution

Entre la série d'indicateurs précédente (2010-2012) et l'actuelle (2015-2016), le nombre annuel moyen de lésions professionnelles indemnisées par la CNESST a diminué. Ce phénomène s'inscrit dans la poursuite de la baisse du nombre de lésions amorcée depuis la fin des années 1980. Cependant, la période 2015-2016 marque un point de bascule dans cette tendance. De 2015 à 2019, dernière année pour laquelle des statistiques compilées sont disponibles au moment de la réalisation de la présente étude, le nombre de cas augmente chaque année. Cette tendance n'est toutefois pas spécifique au Québec puisqu'on la retrouve aussi dans l'ensemble du Canada.

### Catégorie professionnelle, sexe et groupe d'âge

En 2015-2016, plus de 91 100 lésions ont été acceptées annuellement par la CNESST, dont près de 65 100 lésions avec perte de temps indemnisée. L'analyse par catégorie professionnelle, qui est une classification des professions basée sur l'effort physique déployé par le travailleur, montre que les travailleurs qui occupent des professions manuelles ont un taux de fréquence ETC (5,4 lésions PTI par 100 travailleurs ETC) beaucoup plus élevé que les travailleurs qui occupent des professions non manuelles (0,6 %) ou mixtes (2,5 %), et ce tant chez les hommes que chez les femmes. Par ailleurs, près de 63 % de l'ensemble des lésions professionnelles avec PTI surviennent à des hommes. Cette situation est en bonne partie attribuable au fait que les hommes se retrouvent en plus grande proportion dans des professions où le risque de lésions est plus élevé, soit des professions manuelles.

Bien que, globalement, les hommes aient un taux de fréquence-gravité des lésions professionnelles plus élevé (3,0 jours par travailleur ETC pour les hommes contre 2,2 pour les femmes), ce sont les femmes qui présentent les taux les plus élevés pour chaque catégorie professionnelle. Cet écart tient en grande partie au fait que les hommes et les femmes ne se répartissent pas également entre les catégories professionnelles.

Les analyses selon le groupe d'âge indiquent que, pour la période 2015-2016, la situation des jeunes travailleurs se distingue par un taux de fréquence ETC plus élevé que la moyenne. Cependant, en tenant compte de la catégorie professionnelle, le taux de fréquence ETC des 15-24 ans est plus faible que celui de l'ensemble des travailleurs pour les professions manuelles et mixtes. Le taux de fréquence ETC global plus élevé chez les jeunes s'explique notamment par le fait qu'ils se retrouvent plus souvent dans des professions manuelles et mixtes, des professions associées à un plus grand risque de subir une lésion.

L'analyse de la gravité des lésions selon l'âge montre des écarts entre les travailleurs expérimentés (55 ans et plus) et les plus jeunes. On constate effectivement des durées moyennes d'indemnisation et un coût moyen par lésion qui augmentent avec l'avancée en âge. L'étude met également en lumière certaines différences en ce qui a trait aux descripteurs de lésions professionnelles selon l'âge (siège, nature, genre d'accident, agent causal).

### **Maladies professionnelles**

Les maladies professionnelles, qui représentaient 6 % des lésions acceptées en 2010-2012, représentent environ 10 % des lésions professionnelles acceptées au cours des années 2015-2016, soit environ 9 300 nouveaux cas par année. Ces maladies professionnelles surviennent davantage chez les hommes (8 600 cas) que les femmes (730 cas). Depuis 2010-2012, le nombre de maladies professionnelles a augmenté tandis que le nombre d'accidents du travail a diminué. Moins nombreuses que les accidents du travail, les maladies professionnelles ont toutefois généralement des conséquences plus graves. Ainsi, près de 72 % des employés ayant eu une maladie professionnelle ont une atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique (APIPP). De plus, leur durée moyenne d'indemnisation (calculée pour les 7,3 % des cas ayant une perte de temps indemnisée) est environ trois fois plus longue que pour l'ensemble des lésions avec PTI. Globalement, 89 % des maladies professionnelles sont des troubles de l'oreille. Ceux-ci représentent la majorité des maladies professionnelles chez les hommes (92 %) ainsi que chez les femmes (61 %).

### **Coût des lésions professionnelles**

Le coût des lésions professionnelles constitue une mesure globale de l'impact des lésions professionnelles, en considérant à la fois les coûts financiers et humains assumés par les employeurs, les travailleurs et la collectivité. Le coût des lésions professionnelles acceptées survenues au cours d'une année est estimé à 5,98 milliards de dollars (\$ de 2016), en moyenne, pour la période 2015-2016. Le coût moyen d'une lésion professionnelle s'élève à 65 550 \$. Le coût moyen d'une maladie professionnelle (218 050 \$) est environ 4,5 fois supérieur à celui d'un accident (48 140 \$). L'exposition au bruit et l'exposition à une substance nocive sont les genres d'accident ou d'exposition qui engendrent les coûts moyens par lésion les plus élevés. L'exposition au bruit ainsi que les chutes au même niveau, glisser, trébucher sont les genres d'accident ou d'exposition qui occasionnent les coûts totaux par année les plus élevés.



## Groupes cibles

Certaines industries moins fréquemment ciblées se démarquent uniquement lorsque l'indicateur est produit en tenant compte de la catégorie professionnelle. Ainsi, dans un processus de détermination de priorités de recherche ou de prévention, il est important d'identifier les industries-catégories professionnelles qui présentent les risques les plus élevés en termes de SST.

Les 5 industries-catégories professionnelles qui se retrouvent le plus souvent parmi l'ensemble des 16 tableaux de classement produits sont les travailleurs manuels des entrepreneurs spécialisés de la construction, du transport par camion, de la fabrication de produits en plastique et en caoutchouc, des administrations publiques locales, municipales et régionales et de l'extraction minière et l'exploitation en carrière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz).

Chaque indicateur permet d'analyser les impacts des lésions sous un angle particulier. Toutefois le taux de fréquence-gravité ETC et le coût moyen par ETC ont l'avantage de tenir compte à la fois du risque et de la gravité des lésions, ils sont donc à privilégier. Les 20 industries-catégories professionnelles ayant les taux de fréquence-gravité ETC des lésions avec PTI les plus élevés représentent 9 % de la main-d'œuvre, mais 28 % des lésions avec PTI. En ce qui a trait au classement selon le coût moyen par ETC, les groupes identifiés représentent 7 % de la main-d'œuvre, mais 23 % des coûts totaux. Ces indicateurs ont donc toute leur pertinence pour identifier les regroupements de travailleurs les plus affectés par les lésions professionnelles indemnisées par la CNESST.



## TABLE DES MATIÈRES

<b>MISE EN GARDE</b> .....	<b>i</b>
<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>iii</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	<b>xi</b>
<b>LISTE DES FIGURES</b> .....	<b>xvii</b>
<b>LISTE DES ACRONYMES, SIGLES ET ABRÉVIATIONS</b> .....	<b>xxi</b>
<b>GLOSSAIRE</b> .....	<b>xxiii</b>
<b>1. INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>2. MÉTHODOLOGIE</b> .....	<b>3</b>
2.1 Problématique.....	3
2.2 Démarche méthodologique .....	4
2.3 Population statistique à l'étude .....	4
2.4 Sources de données .....	4
2.4.1 Lésion acceptée et lésion avec PTI .....	6
2.4.2 Les effectifs de travailleurs .....	7
2.5 Changements méthodologiques.....	8
2.5.1 Les effectifs de travailleurs .....	9
2.5.2 Les systèmes de classification des industries.....	9
2.5.3 Les systèmes de classification des professions.....	10
2.6 Les professions.....	10
2.6.1 Les catégories professionnelles .....	11
2.7 Les indicateurs de SST .....	12
2.8 Limites des données et des résultats .....	15
<b>3. APERÇU GÉNÉRAL DE LA PÉRIODE 2015-2016</b> .....	<b>19</b>
3.1 Faits saillants .....	19
<b>4. COMPARAISON DES PÉRIODES 2010-2012 ET 2015-2016</b> .....	<b>35</b>
4.1 Faits saillants .....	35
<b>5. JEUNES TRAVAILLEURS (15-24 ANS)</b> .....	<b>45</b>
5.1 Faits saillants .....	45
<b>6. TRAVAILLEURS SÉNIORS (55 ANS ET PLUS)</b> .....	<b>55</b>

---

6.1	Faits saillants .....	55
<b>7.</b>	<b>MALADIES PROFESSIONNELLES ACCEPTÉES .....</b>	<b>65</b>
7.1	Faits saillants .....	65
<b>8.</b>	<b>COÛT DES LÉSIONS ACCEPTÉES .....</b>	<b>75</b>
8.1	Faits saillants .....	75
<b>9.</b>	<b>GROUPES CIBLES .....</b>	<b>83</b>
9.1	Ensemble de la population .....	83
9.2	Selon le sexe .....	86
9.3	Selon le groupe d'âge .....	87
9.3.1	Jeunes travailleurs (15-24 ans) .....	87
9.3.2	Travailleurs seniors (55 ans et plus) .....	88
<b>10.</b>	<b>SYNTHÈSE DES RÉSULTATS .....</b>	<b>109</b>
10.1	Aperçu général de la période 2015-2016 .....	109
10.2	Comparaison des périodes 2010-2012 et 2015-2016 .....	111
10.3	Jeunes travailleurs (15-24 ans) .....	112
10.4	Travailleurs seniors (55 ans et plus) .....	113
10.5	Maladies professionnelles acceptées .....	114
10.6	Coût des lésions professionnelles acceptées .....	115
10.7	Groupes cibles .....	116
	<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>123</b>
	<b>ANNEXE A : Descripteurs des lésions professionnelles avec perte de temps indemnisée selon le sexe ou la catégorie professionnelle .....</b>	<b>125</b>
	<b>ANNEXE B : Descripteurs des lésions professionnelles avec perte de temps indemnisée selon le sexe, pour les jeunes travailleurs (15-24 ans) .....</b>	<b>133</b>
	<b>ANNEXE C : Descripteurs des lésions professionnelles avec perte de temps indemnisée selon le sexe, pour les travailleurs seniors (55 ans et plus) .....</b>	<b>137</b>
	<b>ANNEXE D : Descripteurs des maladies professionnelles acceptées selon le sexe .....</b>	<b>141</b>
	<b>ANNEXE E : Répartition des coûts des lésions professionnelles acceptées selon le type de coût et l'agent économique .....</b>	<b>145</b>
	<b>ANNEXE F : Descripteurs des lésions professionnelles acceptées selon le coût moyen par lésion .....</b>	<b>147</b>

<b>ANNEXE G : Groupes cibles selon le groupe d'âge (15-19 ans; 20-24 ans; 55-64 ans; 65 ans et plus).....</b>	<b>151</b>
<b>ANNEXE H : Répartition des employés ETC et des lésions professionnelles avec PTI selon le sexe et la catégorie professionnelle – 15-24 ans et 55 ans et plus .....</b>	<b>159</b>
<b>ANNEXE I : Correspondance entre les codes de profession de la Classification canadienne descriptive des professions de 1971 (CCDP-71), utilisée par la CNESST, et les catégories professionnelles de l'IRSST .....</b>	<b>161</b>
<b>ANNEXE J : Correspondance entre les codes de profession de la Classification nationale des professions de 2016 (CNP-2016), utilisée par Statistique Canada pour le recensement de 2016, et les catégories professionnelles de l'IRSST .....</b>	<b>173</b>
<b>ANNEXE K : Correspondance entre les codes du système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) de 2012, utilisée par Statistique Canada pour le recensement de 2016, et les amalgames d'industries utilisés dans la présente étude .....</b>	<b>185</b>
<b>ANNEXE L : Correspondance entre les codes du système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) de 2002, version adaptée par la CNESST pour ses besoins, et les amalgames d'industries utilisés dans la présente étude .....</b>	<b>189</b>
<b>ANNEXE M : Méthodologie du calcul des coûts des lésions professionnelles acceptées .....</b>	<b>193</b>



## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Effectifs d'employés en nombre absolu et en ETC selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2015-2016 .....	23
Tableau 2.	Répartition du nombre annuel moyen de lésions professionnelles acceptées selon la catégorie de lésion et la présence de perte de temps indemnisée, par sexe, Québec, 2015-2016.....	23
Tableau 3.	Répartition et évolution des effectifs d'employés, d'employés ETC et du nombre annuel moyen de lésions professionnelles avec PTI selon le sexe, Québec, 2010-2012 et 2015-2016 .....	38
Tableau 4.	Répartition et évolution des effectifs d'employés, d'employés ETC et du nombre annuel moyen de lésions professionnelles avec PTI selon la catégorie professionnelle, Québec, 2010-2012 et 2015-2016 .....	38
Tableau 5.	Nombre annuel moyen de lésions professionnelles acceptées par la CNESST avec et sans PTI, Québec, 2010-2012 et 2015-2016.....	38
Tableau 6.	Répartition et évolution des coûts des lésions professionnelles acceptées selon la catégorie de lésion, Québec, 2010-2012 et 2015-2016 (\$ de 2016).....	38
Tableau 7.	Répartition et évolution des coûts des lésions professionnelles acceptées selon le sexe, Québec, 2010-2012 et 2015-2016 (\$ de 2016).....	39
Tableau 8.	Répartition et évolution des coûts des lésions professionnelles acceptées selon le type de coûts, Québec, 2010-2012 et 2015-2016 (\$ de 2016) .....	39
Tableau 9.	Effectifs et répartition (%) des employés ETC et des lésions professionnelles avec PTI selon l'âge, Québec, 2015-2016 .....	48
Tableau 10.	Effectifs et répartition (%) d'employés ETC et des lésions professionnelles avec PTI pour les 15-19 ans et les 20-24 ans, Québec, 2015-2016.....	48
Tableau 11.	Répartition (%) des employés ETC et des lésions professionnelles avec PTI selon l'âge et le sexe, Québec, 2015-2016.....	48
Tableau 12.	Effectifs d'employés ETC et des lésions professionnelles avec PTI selon l'âge et la catégorie professionnelle, Québec, 2015-2016.....	48
Tableau 13.	Effectifs d'employés ETC et des lésions professionnelles avec PTI pour les 15-19 ans et les 20-24 ans, selon la catégorie professionnelle, Québec, 2015-2016.....	48
Tableau 14.	Répartition (%) des employés ETC et des lésions professionnelles avec PTI selon l'âge et la catégorie professionnelle, Québec, 2015-2016 .....	49
Tableau 15.	Effectifs et répartition (%) des employés ETC et des lésions professionnelles avec PTI selon l'âge, Québec, 2015-2016 .....	58
Tableau 16.	Effectifs et répartition (%) des employés ETC et des lésions professionnelles avec PTI pour les 55-64 ans et les 65 ans et plus, Québec, 2015-2016 .....	58

---

Tableau 17.	Répartition (%) des employés ETC et des lésions professionnelles avec PTI selon l'âge et le sexe, Québec, 2015-2016.....	58
Tableau 18.	Effectifs d'employés ETC et des lésions professionnelles avec PTI selon l'âge et la catégorie professionnelle, Québec, 2015-2016.....	58
Tableau 19.	Répartition (%) des employés ETC et des lésions professionnelles avec PTI selon l'âge et la catégorie professionnelle, Québec, 2015-2016.....	59
Tableau 20.	Coûts annuels des lésions professionnelles acceptées selon le type de coûts, Québec, 2015-2016 (\$ de 2016).....	77
Tableau 21.	Coûts annuels des lésions professionnelles acceptées selon la catégorie de lésion, Québec, 2015-2016 (\$ de 2016).....	77
Tableau 22.	Coûts des lésions professionnelles acceptées selon le groupe d'âge, Québec, 2015-2016 (\$ de 2016).....	78
Tableau 23.	Groupes cibles au plus fort volume de lésions professionnelles avec PTI, 20 premiers en ordre décroissant, Québec, 2015-2016.....	89
Tableau 24.	Groupes cibles au plus fort taux de fréquence ETC de lésions avec PTI, 20 premiers en ordre décroissant, Québec, 2015-2016.....	91
Tableau 25.	Groupes cibles au plus fort taux de fréquence ETC de lésions acceptées, 20 premiers en ordre décroissant, Québec, 2015-2016.....	92
Tableau 26.	Groupes cibles au plus fort volume de maladies professionnelles acceptées, 20 premiers en ordre décroissant, Québec, 2015-2016.....	93
Tableau 27.	Groupes cibles à la plus longue durée moyenne d'indemnisation pour les lésions avec PTI, 20 premiers en ordre décroissant, Québec, 2015-2016.....	94
Tableau 28.	Groupes cibles à la plus forte proportion de lésions PTI ayant plus de 180 jours indemnisés, 20 premiers en ordre décroissant, Québec, 2015-2016.....	95
Tableau 29.	Groupes cibles au plus fort taux de fréquence ETC des lésions PTI ayant une APIPP, 20 premiers en ordre décroissant, Québec, 2015-2016.....	97
Tableau 30.	Groupes cibles au plus fort taux de fréquence-gravité ETC pour les lésions avec PTI, 20 premiers en ordre décroissant, Québec, 2015-2016.....	98
Tableau 31.	Groupes cibles au plus fort coût moyen par lésion professionnelle acceptée, 20 premiers en ordre décroissant, Québec, 2015-2016 (\$ de 2016).....	99
Tableau 32.	Groupes cibles au plus fort coût moyen par travailleur ETC des lésions professionnelles acceptées, 20 premiers en ordre décroissant, Québec, 2015-2016 (\$ de 2016).....	100
Tableau 33.	Groupes cibles à plus fort taux de fréquence-gravité ETC des lésions avec PTI chez les femmes, 20 premiers en ordre décroissant, Québec, 2015-2016.....	101
Tableau 34.	Groupes cibles au plus fort coût moyen par travailleur ETC des lésions professionnelles acceptées chez les femmes, 20 premiers en ordre décroissant, Québec, 2015-2016 (\$ de 2016).....	102



Tableau 35.	Groupes cibles à plus fort taux de fréquence-gravité ETC des lésions avec PTI chez les hommes, 20 premiers en ordre décroissant, Québec, 2015-2016.....	104
Tableau 36.	Groupes cibles au plus fort coût moyen par travailleur ETC des lésions professionnelles acceptées chez les hommes, 20 premiers en ordre décroissant, Québec, 2015-2016 (\$ de 2016) .....	105
Tableau 37.	Groupes cibles à plus fort taux de fréquence-gravité ETC des lésions avec PTI chez les 15-24 ans, 20 premiers en ordre décroissant, Québec, 2015-2016.....	106
Tableau 38.	Groupes cibles à plus fort taux de fréquence-gravité ETC des lésions avec PTI chez les 55 ans et plus, 20 premiers en ordre décroissant, Québec, 2015-2016.....	108
Tableau 39.	Classement des groupes cibles industries-catégories professionnelles apparaissant au moins trois fois dans les tableaux du chapitre 9, Québec, 2015-2016.....	118
Tableau 40.	Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et durée moyenne d'indemnisation selon le siège de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2015-2016.....	125
Tableau 41.	Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et durée moyenne d'indemnisation selon la nature de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2015-2016.....	126
Tableau 42.	Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et durée moyenne d'indemnisation selon le genre d'accident ou d'exposition et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2015-2016.....	127
Tableau 43.	Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et durée moyenne d'indemnisation selon l'agent causal de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2015-2016.....	128
Tableau 44.	Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI selon le siège de la lésion et la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2015-2016.....	129
Tableau 45.	Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI selon la nature de la lésion et la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2015-2016.....	130
Tableau 46.	Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI selon le genre d'accident ou d'exposition et la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2015-2016.....	131
Tableau 47.	Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI selon l'agent causal de la lésion et la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2015-2016.....	132
Tableau 48.	Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et durée moyenne d'indemnisation selon le siège de la lésion et le sexe, par ordre	

---

	décroissant du nombre total de lésions, pour les 15-24 ans, Québec, 2015-2016.....	133
Tableau 49.	Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et durée moyenne d'indemnisation selon la nature de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, pour les 15-24 ans, Québec, 2015-2016.....	134
Tableau 50.	Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et durée moyenne d'indemnisation selon le genre d'accident ou d'exposition et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, pour les 15-24 ans, Québec, 2015-2016 .....	135
Tableau 51.	Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et durée moyenne d'indemnisation selon l'agent causal de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, pour les 15-24 ans, Québec, 2015-2016.....	136
Tableau 52.	Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et durée moyenne d'indemnisation selon le siège de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, pour les 55 ans et plus, Québec, 2015-2016.....	137
Tableau 53.	Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et durée moyenne d'indemnisation selon la nature de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, pour les 55 ans et plus, Québec, 2015-2016.....	138
Tableau 54.	Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et durée moyenne d'indemnisation selon le genre d'accident ou d'exposition et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, pour les 55 ans et plus, Québec, 2015-2016.....	139
Tableau 55.	Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et durée moyenne d'indemnisation selon l'agent causal de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, pour les 55 ans et plus, Québec, 2015-2016 .....	140
Tableau 56.	Distribution du nombre de maladies professionnelles acceptées selon le siège de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2015-2016 .....	141
Tableau 57.	Distribution du nombre de maladies professionnelles acceptées selon la nature de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2015-2016 .....	142
Tableau 58.	Distribution du nombre de maladies professionnelles acceptées selon le genre d'accident ou d'exposition et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2015-2016.....	143
Tableau 59.	Distribution du nombre de maladies professionnelles acceptées selon l'agent causal de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2015-2016 .....	144

Tableau 60.	Coûts des lésions professionnelles acceptées survenues au cours d'une année selon le type de coût et l'agent économique, Québec, 2015-2016.....	145
Tableau 61.	Nombre de cas, coûts totaux et coût moyen par lésion selon le siège de la lésion, pour les lésions professionnelles acceptées, ordre décroissant du coût moyen par lésion, Québec, 2015-2016.....	147
Tableau 62.	Nombre de cas, coûts totaux et coût moyen par lésion selon la nature de la lésion, pour les lésions professionnelles acceptées, ordre décroissant du coût moyen par lésion, Québec, 2015-2016.....	148
Tableau 63.	Nombre de cas, coûts totaux et coût moyen par lésion selon le genre d'accident ou d'exposition, pour les lésions professionnelles acceptées, ordre décroissant du coût moyen par lésion, Québec, 2015-2016.....	149
Tableau 64.	Nombre de cas, coûts totaux et coût moyen par lésion selon l'agent causal de la lésion, pour les lésions professionnelles acceptées, ordre décroissant du coût moyen par lésion, Québec, 2015-2016.....	150
Tableau 65.	Groupes cibles à plus fort taux de fréquence-gravité ETC des lésions avec PTI chez les 15-19 ans, en ordre décroissant, Québec, 2015-2016.....	151
Tableau 66.	Groupes cibles à plus fort taux de fréquence-gravité ETC des lésions avec PTI chez les 20-24 ans, 20 premiers en ordre décroissant, Québec, 2015-2016.....	153
Tableau 67.	Groupes cibles à plus fort taux de fréquence-gravité ETC des lésions avec PTI chez les 55-64 ans, 20 premiers en ordre décroissant, Québec, 2015-2016.....	155
Tableau 68.	Groupes cibles à plus fort taux de fréquence-gravité ETC des lésions avec PTI chez les 65 ans et plus, 20 premiers en ordre décroissant, Québec, 2015-2016.....	156
Tableau 69.	Effectifs d'employés ETC et des lésions professionnelles avec PTI selon le sexe et la catégorie professionnelle, pour les 15-24 ans, Québec, 2015-2016.....	159
Tableau 70.	Répartition relative (%) des employés ETC et des lésions professionnelles avec PTI selon la catégorie professionnelle, par sexe, pour les 15-24 ans, Québec, 2015-2016.....	159
Tableau 71.	Effectifs d'employés ETC et des lésions professionnelles avec PTI selon le sexe et la catégorie professionnelle, pour les 55 ans et plus, Québec, 2015-2016.....	159
Tableau 72.	Répartition relative (%) des employés ETC et des lésions professionnelles avec PTI selon la catégorie professionnelle, par sexe, pour les 55 ans et plus, Québec, 2015-2016.....	159
Tableau 73.	Table de correspondance entre les codes de profession de la Classification canadienne descriptive des professions de 1971 (CCDP-71), utilisée à la CNESST, et les catégories professionnelles de l'IRSST, ordre croissant de la catégorie professionnelle suivie du code de profession.....	161

Tableau 74.	Table de correspondance entre les codes de profession de la Classification nationale des professions de 2016 (CNP-2016), utilisée par Statistique Canada pour le recensement de 2016, et les catégories professionnelles de l'IRSST, ordre croissant de la catégorie professionnelle suivie du code de profession .....	173
Tableau 75.	Table de correspondance entre les codes du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) de 2012, utilisé par Statistique Canada pour le recensement de 2016, et les amalgames d'industries utilisés dans la présente étude.....	185
Tableau 76.	Table de correspondance entre les codes du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) de 2002, version adaptée par la CNESST pour ses besoins, et les amalgames d'industries utilisés dans la présente étude.....	189

## LISTE DES FIGURES

Figure 1.	Importance relative (%) des lésions professionnelles avec PTI selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2015-2016. ....	24
Figure 2.	Taux de fréquence ETC (%) des lésions professionnelles avec PTI selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2015-2016. ....	24
Figure 3.	Taux de fréquence ETC (%) des lésions professionnelles avec PTI selon l'âge et le sexe, Québec, 2015-2016. ....	25
Figure 4.	Durée moyenne d'indemnisation en jours des lésions professionnelles avec PTI selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2015-2016. ....	25
Figure 5.	Durée moyenne d'indemnisation en jours des lésions professionnelles avec PTI selon l'âge et le sexe, Québec, 2015-2016. ....	26
Figure 6.	Taux de fréquence-gravité ETC des lésions professionnelles avec PTI selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2015-2016. ....	26
Figure 7.	Taux de fréquence-gravité ETC des lésions professionnelles avec PTI selon l'âge et le sexe, Québec, 2015-2016. ....	27
Figure 8.	Proportion (%) des lésions professionnelles avec PTI ayant une APIPP selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2015-2016. ....	27
Figure 9.	Proportion (%) des lésions professionnelles avec PTI ayant une APIPP selon l'âge et le sexe, Québec, 2015-2016. ....	28
Figure 10.	Taux d'APIPP moyen (%) des lésions professionnelles avec PTI selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2015-2016. ....	28
Figure 11.	Proportion (%) des lésions professionnelles avec PTI comportant des débours de réadaptation selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2015-2016. ....	29
Figure 12.	Proportion (%) des lésions professionnelles avec PTI comportant des débours de réadaptation selon l'âge et le sexe, Québec, 2015-2016. ....	29
Figure 13.	Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles avec PTI selon les cinq sièges de lésion les plus fréquents et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2015-2016. ....	30
Figure 14.	Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles avec PTI selon les cinq sièges de lésion les plus fréquents et la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2015-2016. ....	30
Figure 15.	Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles avec PTI selon les cinq natures de lésion les plus fréquentes et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2015-2016. ....	31
Figure 16.	Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles avec PTI selon les cinq natures de lésion les plus fréquentes et la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2015-2016. ....	31

Figure 17.	Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles avec PTI selon les cinq genres d'accident les plus fréquents et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2015-2016.....	32
Figure 18.	Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles avec PTI selon les cinq genres d'accident les plus fréquents et la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2015-2016.....	32
Figure 19.	Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles avec PTI selon les cinq agents causaux de la lésion les plus fréquents et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2015-2016.....	33
Figure 20.	Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles avec PTI selon les cinq agents causaux de la lésion les plus fréquents et la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2015-2016.....	33
Figure 21.	Évolution du nombre de lésions professionnelles avec perte de temps au Québec et dans les autres provinces canadiennes, 1982-2019. ....	39
Figure 22.	Taux de fréquence ETC (%) pour les lésions professionnelles avec PTI, selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2010-2012 et 2015-2016.....	40
Figure 23.	Durée moyenne d'indemnisation en jours pour les lésions professionnelles avec PTI, selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2010-2012 et 2015-2016.....	40
Figure 24.	Taux de fréquence-gravité ETC pour les lésions professionnelles avec PTI, selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2010-2012 et 2015-2016.....	41
Figure 25.	Classement des secteurs d'activité économique par ordre décroissant du taux de fréquence-gravité ETC pour le total des employés, Québec, 2015-2016.....	41
Figure 26.	Classement des secteurs d'activité économique, total des employés et employés manuels, par ordre décroissant du taux de fréquence-gravité pour le total des employés, Québec, 2015-2016. ....	42
Figure 27.	Classement des secteurs d'activité économique, employés manuels, par ordre décroissant du taux de fréquence-gravité en 2015-2016, Québec, 2010-2012 et 2015-2016.....	43
Figure 28.	Taux de fréquence ETC (%) des lésions avec PTI des 15-24 ans, selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2015-2016. ....	49
Figure 29.	Durée moyenne d'indemnisation (jours) des 15-24 ans, selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2015-2016. ....	50
Figure 30.	Taux de fréquence-gravité ETC des 15-24 ans, selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2015-2016. ....	50

Figure 31.	Proportions (%) des lésions professionnelles avec PTI des 15-24 ans ayant une APIPP selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2015-2016.....	51
Figure 32.	Taux d'APIPP moyen (%) des lésions professionnelles avec PTI des 15-24 ans selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2015-2016. ....	51
Figure 33.	Distribution (%) des lésions professionnelles avec PTI selon les cinq sièges les plus fréquents chez les 15-24 ans, par sexe, en ordre décroissant du nombre de lésions, Québec, 2015-2016. ....	52
Figure 34.	Distribution (%) des lésions professionnelles avec PTI selon les cinq natures les plus fréquentes chez les 15-24 ans, par sexe, en ordre décroissant du nombre de lésions, Québec, 2015-2016.....	52
Figure 35.	Distribution (%) des lésions professionnelles avec PTI selon les cinq genres d'accident les plus fréquents chez les 15-24 ans, par sexe, en ordre décroissant du nombre de lésions, Québec, 2015-2016. ....	53
Figure 36.	Distribution (%) des lésions professionnelles avec PTI selon les cinq agents causaux les plus fréquents chez les 15-24 ans, par sexe, en ordre décroissant du nombre de lésions, Québec, 2015-2016.....	53
Figure 37.	Taux de fréquence (%) ETC des lésions professionnelles avec PTI des 55 ans et plus, selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2015-2016.....	59
Figure 38.	Durée moyenne d'indemnisation (jours) des 55 ans et plus, selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2015-2016. ....	60
Figure 39.	Taux de fréquence-gravité ETC des 55 ans et plus, selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2015-2016. ....	60
Figure 40.	Proportions (%) des lésions professionnelles avec PTI des 55 ans et plus ayant une APIPP selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2015-2016.....	61
Figure 41.	Taux d'APIPP moyen (%) des lésions professionnelles avec PTI des 55 ans et plus selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2015-2016.....	61
Figure 42.	Distribution (%) des lésions professionnelles avec PTI selon les cinq sièges les plus fréquents chez les 55 ans et plus, par sexe, en ordre décroissant du nombre de lésions, Québec, 2015-2016.....	62
Figure 43.	Distribution (%) des lésions professionnelles avec PTI selon les cinq natures de lésions les plus fréquentes chez les 55 ans et plus, par sexe, en ordre décroissant du nombre de lésions, Québec, 2015-2016. ....	62
Figure 44.	Distribution (%) des lésions professionnelles avec PTI selon les cinq genres d'accident les plus fréquents chez les 55 ans et plus, par sexe, en ordre décroissant du nombre de lésions, Québec, 2015-2016. ....	63
Figure 45.	Distribution (%) des lésions professionnelles avec PTI selon les cinq agents causaux de la lésion les plus fréquents chez les 55 ans et plus, par sexe, en ordre décroissant du nombre de lésions, Québec, 2015-2016. ....	63

---

Figure 46.	Importance relative (%) des maladies professionnelles acceptées par rapport à l'ensemble des lésions professionnelles acceptées selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2015-2016. ....	68
Figure 47.	Taux de fréquence ETC (‰) des maladies professionnelles acceptées selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2015-2016.....	68
Figure 48.	Taux de fréquence ETC (‰) des maladies professionnelles acceptées selon le sexe et le groupe d'âge, Québec, 2015-2016.....	69
Figure 49.	Importance relative (%) des cas sans PTI parmi les maladies professionnelles acceptées selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2015-2016. ....	69
Figure 50.	Durée moyenne d'indemnisation (jours) des maladies professionnelles avec PTI selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2015-2016. ....	70
Figure 51.	Importance relative (%) des APIPP parmi les maladies professionnelles acceptées selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2015-2016.....	70
Figure 52.	Taux d'APIPP moyen (%) des maladies professionnelles acceptées selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2015-2016. ....	71
Figure 53.	Distribution du nombre relatif (%) de maladies professionnelles acceptées par siège de maladie professionnelle selon le sexe, Québec, 2015-2016. ....	71
Figure 54.	Distribution du nombre relatif (%) de maladies professionnelles acceptées par nature de la maladie selon le sexe, Québec, 2015-2016.....	72
Figure 55.	Distribution du nombre relatif (%) de maladies professionnelles acceptées par genre de lésion selon le sexe, Québec, 2015-2016. ....	72
Figure 56.	Distribution du nombre relatif (%) de maladies professionnelles acceptées par agent causal de la lésion selon le sexe, Québec, 2015-2016.....	73
Figure 57.	Répartition (%) des coûts annuels des lésions professionnelles acceptées, Québec, 2015-2016. ....	77
Figure 58.	Coûts totaux par année des lésions professionnelles acceptées selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2015-2016 (\$ de 2016). ....	78
Figure 59.	Coût moyen par lésion professionnelle acceptée selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2015-2016 (\$ de 2016). ....	79
Figure 60.	Coût moyen par lésion professionnelle acceptée des cinq sièges de lésions les plus coûteux, selon le sexe, Québec, 2015-2016 (\$ de 2016). ....	79
Figure 61.	Coût moyen par lésion professionnelle acceptée des cinq natures de lésions les plus coûteuse, selon le sexe, Québec, 2015-2016 (\$ de 2016).....	80
Figure 62.	Coût moyen par lésion professionnelle acceptée des cinq genres d'accident ou d'exposition les plus coûteux, selon le sexe, Québec, 2015-2016 (\$ de 2016).....	80
Figure 63.	Coût moyen par lésion professionnelle acceptée des cinq agents causaux de lésion les plus coûteux, selon le sexe, Québec, 2015-2016 (\$ de 2016). ....	81



## LISTE DES ACRONYMES, SIGLES ET ABRÉVIATIONS

APIPP :	Atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique
CCDP :	Classification canadienne descriptive des professions
CNP :	Classification nationale des professions
CNESST :	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CV :	Coefficient de variation
EERH :	Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail
EPA :	Enquête sur la population active
ETC :	Équivalent temps complet
IRR :	Indemnité de remplacement de revenu
LATMP :	Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles
PTI :	Perte de temps indemnisée
n.c.a. :	Non classé ailleurs
n.p. :	Non précisé
SCIAN :	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
SCIAN-CISC3 :	Amalgame d'industries (industries amalgamées) au niveau des sous-secteurs (radical à trois chiffres du SCIAN)
SST :	Santé et sécurité du travail



## GLOSSAIRE

### **Accident du travail**

« Un événement imprévu et soudain attribuable à toute cause, survenant à une personne par le fait ou à l'occasion de son travail et qui entraîne pour elle une lésion professionnelle » (LATMP, art. 2). Il s'agit plus spécifiquement de nouveaux cas d'accidents du travail, déclarés à la CNESST et acceptés par celle-ci. Les rechutes, récurrences et aggravations subséquentes à un accident du travail déclaré et accepté ne sont pas considérées comme un nouvel accident du travail en soi, mais leurs conséquences (jours d'indemnisation, débours, coûts, etc.) sont comptabilisées avec l'événement d'origine lorsqu'elles font l'objet d'une réclamation acceptée par la CNESST. Dans certains cas, on peut distinguer les accidents du travail acceptés des accidents du travail avec perte de temps indemnisée (PTI).

### **Agent causal de lésion**

Désigne l'objet, la substance, l'exposition ou le mouvement du corps qui a produit ou infligé directement la blessure ou la maladie préalablement établie (ex. : machine à carder, scie sauteuse, huile de coupe).

### **Amalgame d'industries**

Voir *Industries amalgamées*.

### **Atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique (APIPP)**

Blessures ou maladies suffisamment sévères pour causer une incapacité reconnue par la CNESST.

### **Catégorie professionnelle**

Découpage de l'ensemble des professions en trois catégories, soit les professions manuelles, les professions non manuelles et les professions mixtes, selon une méthodologie développée par l'IRSST.

### **Classification canadienne descriptive des professions (CCDP)**

Classification des professions de 1971 du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et de Statistique Canada. Cette classification est celle utilisée par la CNESST.

### **Classification nationale des professions (CNP)**

Classification des professions utilisée par Emploi et Développement social Canada et de Statistique Canada.

### **Coûts globaux**

Somme des frais médicaux, des coûts salariaux, de la productivité perdue, des coûts administratifs et des coûts humains.

### **Coût moyen par lésion professionnelle**

Moyenne des coûts par lésion professionnelle acceptée par la CNESST.

### **Coût moyen par travailleur**

Moyenne des coûts par travailleur couvert par le régime de la CNESST.

**Débours**

Somme de tous les montants versés par la CNESST, au cours de la période de maturité des données, pour un dossier de réclamation d'un travailleur ayant adressé une demande d'indemnisation qui a été acceptée.

**Durée d'indemnisation**

Nombre de jours pour lesquels la CNESST a versé des indemnités d'IRR au travailleur blessé. Ces jours sont comptabilisés en jours de calendrier et non en jours de travail.

**Employé**

Catégorie de travailleur dont les effectifs et les heures travaillées sont utilisés comme estimation du nombre de travailleurs couverts par le régime provincial d'indemnisation des lésions professionnelles. Cette catégorie comprend, selon le dictionnaire du recensement de 2016 de Statistique Canada, « les personnes travaillant pour le compte d'un employeur. Elle englobe les personnes qui ont travaillé pour un salaire, pour un traitement, à la commission, pour des pourboires, à la pièce ou contre rémunération « en nature » (paiements sous forme de biens ou de services plutôt qu'en espèces) » (Statistique Canada, 2018b).

**Équivalent temps complet (ETC)**

L'estimation du nombre de travailleurs en équivalent temps complet s'effectue à partir des heures travaillées au cours d'une année; un travailleur ETC équivalant à 2 000 heures travaillées. Apposé à un indicateur, « ETC » dénote que celui-ci a été calculé à partir d'un tel effectif de travailleurs.

**Événement d'origine**

Terme utilisé par la CNESST pour désigner l'événement à l'origine de la lésion professionnelle. Les événements subséquents peuvent être des rechutes, des récurrences ou des aggravations.

**Genre d'accident ou d'exposition**

Manière dont la blessure ou la maladie a été produite ou infligée par l'agent causal de lésion (ex. : chute au même niveau, accident de la route, mouvement répétitif).

**Indemnité de remplacement de revenu (IRR)**

Indemnités payées par la CNESST pour compenser la perte de revenu lorsqu'il y a une interruption de travail en raison d'une lésion professionnelle.

**Industrie**

Terme générique pour désigner l'un ou l'autre des niveaux du SCIAN, à savoir secteur (radical à deux chiffres), sous-secteur (radical à trois chiffres), groupe (radical à quatre chiffres), classe (radical à cinq chiffres) et classe nationale (radical à six chiffres).

**Industries amalgamées (ou amalgame d'industries)**

Regroupement de certaines industries en raison des différences entre le Système de Classification des Industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) utilisé à Statistique Canada et la version adaptée par la CNESST pour ses besoins. Dans la présente étude, le regroupement est réalisé au niveau des sous-secteurs (radical à trois chiffres du SCIAN) et l'acronyme est SCIAN-CISC3.

### **Lésion professionnelle acceptée**

Blessure ou maladie qui survient par le fait ou à l'occasion du travail, et qui est reconnue et acceptée par la CNESST. Dans les données présentées, les rechutes, récurrences et aggravations ne sont pas considérées comme une nouvelle lésion professionnelle en soi, mais leurs conséquences (jours d'indemnisation, débours, coûts, etc.) sont comptabilisées avec l'événement à l'origine de l'accident ou de la maladie professionnelle.

### **Lésion professionnelle avec perte de temps indemnisée (PTI)**

Lésion professionnelle acceptée ayant un montant d'IRR positif et un nombre de jours indemnisés positifs, et qui n'a pas occasionné le décès du travailleur.

### **Maladie professionnelle**

Maladie contractée par le fait ou à l'occasion du travail et qui est caractéristique de ce travail ou reliée directement aux risques particuliers de ce travail » (LATMP, art. 2). Dans les données présentées, il s'agit plus spécifiquement de nouveaux cas de maladie professionnelle acceptés par la CNESST. Ainsi, les rechutes, récurrences et aggravations ne sont pas considérées comme une nouvelle maladie professionnelle en soi, mais leurs conséquences (jours d'indemnisation, débours, coûts, etc.) sont comptabilisées avec l'événement d'origine.

### **Maturité des données**

La période écoulée entre la date de la survenue de la lésion et la date de la dernière mise à jour des données utilisées pour les calculs est dite « période de maturité des données ».

### **Nature de la lésion**

La ou les principales caractéristiques physiques de la blessure ou de la maladie (ex. : entorse, fracture, coupure).

### **Profession manuelle**

Profession dans laquelle l'activité physique joue un rôle prédominant (métiers de la construction, manœuvre, ouvrier spécialisé, aide-infirmière, opératrice de machine à coudre, etc.).

### **Profession mixte**

Professions qui nécessitent l'exécution d'activités physiques légères et continues, ou intenses, mais ponctuelles (infirmière diplômée, coiffeur, technicien, caissier, agent de police, etc.).

### **Profession non manuelle**

Profession pour laquelle l'activité physique joue un rôle mineur (personnel administratif, enseignant, avocat, etc.).

### **Réadaptation**

Une lésion est considérée comme ayant nécessité de la réadaptation si le dossier d'indemnisation contient un montant d'IRR pour réadaptation positif ou une somme de débours pour frais de réadaptation positive. Les lésions répondant à ces critères sont dites « avec réadaptation ».

**Siège de lésion**

La partie du corps qui est directement affectée par la nature de la blessure ou de la maladie.

**Trouble musculosquelettique (TMS)**

Les TMS sont définis en fonction du genre d'accident ou d'exposition, du siège et de la nature de la lésion. Ils correspondent aux lésions professionnelles (accidents ou maladies) acceptées par la CNESST, qui résultent d'efforts excessifs, de gestes répétitifs, de postures statistiques prolongées, de postures inadéquates ou de vibrations ayant causé des lésions aux structures musculosquelettiques de la région cervicale, du dos (rachis), du tronc, des membres supérieurs et inférieurs, ainsi que de l'appareil circulatoire et du système nerveux. Les principales natures de ces lésions sont les entorses, foulures, ligamentites, bursites, synovites, tendinites, affections du dos, syndromes du canal carpien, douleurs, arthrites et arthroses. Le protocole d'extraction des données est basé sur celui développé par la CNESST en collaboration avec l'INSPQ et l'IRSST. En plus des critères d'extraction utilisés par la CNESST, la définition employée par l'INSPQ et l'IRSST inclut également les maladies professionnelles dont le siège est associé aux TMS, mais dont le code de nature et/ou de genre est imprécis ou manquant.

## 1. INTRODUCTION

La recherche qui a conduit à la production de ce document s'inscrit dans la poursuite des travaux amorcés par l'IRSST, il y a plus de 35 ans, sur les indicateurs de santé et de sécurité du travail par secteur d'activité économique et par catégorie professionnelle (Duguay, Boucher, Busque, Prud'homme et Vergara, 2012a; Duguay, Boucher, Prud'homme, Busque et Lebeau, 2017a; Duguay, Gervais et Hébert, 1986; Duguay, Massicotte et Prud'homme, 2008a; Hébert, 1993, 1996; Hébert, Duguay et Massicotte, 2003). L'objectif premier de ces études est de fournir des mesures statistiques sur la fréquence et la gravité des lésions indemnisées, par secteur d'activité économique et catégorie professionnelle ainsi qu'en fonction du sexe et du groupe d'âge, avec la granularité la plus fine possible, tout en respectant les caractéristiques et les limites des données disponibles. Elles visent aussi à documenter la situation d'ensemble des lésions professionnelles au Québec. Ces informations constituent donc une composante pertinente de l'orientation des activités de recherche. Elles peuvent aussi être utilisées pour guider les interventions de prévention en milieu de travail.

Tout comme les études antérieures, les mesures statistiques proposées dans ce rapport se présentent sous la forme d'indicateurs de fréquence, de gravité et de fréquence-gravité des lésions professionnelles, auxquels s'ajoutent des indicateurs de coûts. Par ailleurs, afin de tenir compte de la présence d'emplois à temps partiel et occasionnels sur le marché du travail, l'estimation des indicateurs de fréquence et de fréquence-gravité reposent sur des effectifs de travailleurs en équivalent temps complet (ETC). L'avantage de ce choix est qu'il tient compte du temps de présence au travail. L'ensemble des concepts retenus est présenté dans le chapitre sur la méthodologie.

Ce document se divise en dix chapitres. Après cette introduction, le deuxième chapitre présente les principaux aspects de la méthodologie. Les résultats sont présentés aux chapitres trois à dix, qui comportent tous, en introduction, des faits saillants, suivis des tableaux et figures afférents<sup>1</sup>. Les chapitres trois à huit portent respectivement sur la situation en 2015-2016, une comparaison des situations en 2010-2012 et en 2015-2016, les jeunes travailleurs (15-24 ans), les travailleurs expérimentés (55 ans et plus), les maladies professionnelles ainsi que sur les coûts des lésions. Le neuvième chapitre identifie les industries-catégories professionnelles qui se situent en tête de liste de chacun des principaux indicateurs de santé et de sécurité du travail pour l'ensemble des travailleurs et, pour certains indicateurs, en fonction du sexe ainsi que du groupe d'âge. Le dernier chapitre constitue une synthèse et une discussion des principaux résultats qui ressortent des tableaux et figures de l'étude.

---

<sup>1</sup> Veuillez prendre note qu'en raison des arrondissements, il est possible que le total des nombres qui figurent dans un tableau ou un graphique ne soit pas égal à la somme de chacune des parties, et ce, pour tous les tableaux ou graphiques du rapport.





## 2. MÉTHODOLOGIE

### 2.1 Problématique

Les portraits statistiques produits pour les années antérieures confirment les différences de risque et de gravité des lésions professionnelles selon les secteurs d'activité économique et les professions (Duguay *et al.*, 2012a; Duguay *et al.*, 2017a; Duguay *et al.*, 1986; Duguay *et al.*, 2008a; Hébert, 1993, 1996; Hébert *et al.*, 2003). Ces études ont permis de cibler les groupes d'emplois affichant les taux de fréquence et de gravité de lésions indemnisées les plus élevés au Québec. De plus, la ventilation des analyses en fonction de la catégorie professionnelle a mené à l'identification de groupes de travailleurs dont le risque était masqué dans certaines industries par un effet de structure professionnelle, notamment les travailleurs manuels œuvrant dans des industries du secteur des services. Le découpage par sexe et âge a aussi mis en évidence des regroupements de travailleurs dont les indicateurs de risque ou de gravité des lésions étaient supérieurs à la moyenne mais qui ne ressortaient pas des données plus agrégées.

La présente série d'indicateurs réfère à un moment qui constitue un point de bascule dans la baisse quasi ininterrompue des volumes de lésions professionnelles avec perte de temps indemnisée au cours des 30 dernières années. En effet, depuis le milieu des années 1990, le nombre de lésions professionnelles avec perte de temps indemnisée<sup>2</sup> a diminué de près de 50 %, passant d'un peu plus de 127 000 en 1995 à environ 64 000 et 66 000 pour les années 2015 et 2016 respectivement, avant de remonter jusqu'à environ 78 000 cas en 2019. Une tendance similaire s'observe dans l'ensemble du Canada. Cependant, cette récente augmentation de 2015 à 2019 sera probablement ralentie en 2020 en raison de la baisse des heures travaillées provoquée par la pandémie de la COVID-19.

Dans le cadre de la présente étude, comme dans les études sur les périodes 1995-1997 (Duguay, Hébert et Massicotte, 2003; Hébert *et al.*, 2003), 2000-2002 (Duguay *et al.*, 2008a; Duguay, Massicotte et Prud'homme, 2008b), 2005-2007 (Duguay *et al.*, 2012a; Duguay, Boucher, Busque, Prud'homme et Vergara, 2012b) et 2010-2012 (Duguay *et al.*, 2017a; Duguay, Boucher, Prud'homme, Busque et Lebeau, 2017b), le calcul des indicateurs de fréquence et de fréquence-gravité des lésions professionnelles a été réalisé en utilisant le nombre d'heures travaillées en lieu et place du nombre de travailleurs. Cela présente l'avantage de tenir compte des différences de durées de travail, donc d'exposition au risque de lésion, qui existent entre les emplois à temps partiel ou occasionnels et les emplois réguliers à temps plein. L'importance de ces emplois variant selon le sexe, l'âge, l'industrie ou la profession, cela permet de produire des indicateurs de risque plus comparables entre ces différents regroupements de travailleurs que ceux basés sur les effectifs de travailleurs en nombre d'individus.

Depuis le portrait produit pour la période 2010-2012 (Duguay *et al.*, 2017a), plusieurs indicateurs de risque et de gravité des lésions professionnelles de divers regroupements de travailleurs ont changé (Busque, Boucher, Lebeau et Bastien, 2020). La présente étude vise donc à présenter la situation en 2015-2016 en termes d'indicateurs selon le sexe, l'âge, l'industrie, la profession et

---

<sup>2</sup> Lésions professionnelles acceptées par la CNESST ayant un nombre positif de jours indemnisés et un montant positif de débours d'indemnité de remplacement de revenu (IRR) et qui n'a pas entraîné le décès du travailleur.

les caractéristiques des lésions indemnisées, ainsi que de déterminer les groupes cibles présentant les indicateurs de santé et de sécurité du travail les plus élevés.

## 2.2 Démarche méthodologique

La réalisation de ce portrait statistique a nécessité l'exploitation d'une source de données sur les lésions professionnelles (CNESST) et de deux sources sur la main-d'œuvre de Statistique Canada. Le recours à ces dernières a été nécessaire afin de pallier l'absence à la CNESST de données sur les effectifs de travailleurs couverts par le régime de SST. Le jumelage des sources d'information a permis de calculer différents indicateurs de SST (taux de fréquence et de fréquence-gravité) tandis que d'autres indicateurs ne nécessitent que les données de la CNESST (durée moyenne d'indemnisation, taux d'APIPP moyen, proportion de lésions avec une APIPP, etc.). Certaines caractéristiques des lésions (nature de la lésion, genre d'accident, etc.) sont aussi présentées. Tous ces indicateurs sont aussi utilisés pour identifier les groupes cibles de travailleurs, soient ceux qui ont les plus importants problèmes de SST.

## 2.3 Population statistique à l'étude

La population visée par cette étude concerne l'ensemble des travailleurs couverts par le régime de santé et de sécurité du travail du Québec, à l'exception des travailleurs autonomes. Pour cette population, les lésions professionnelles analysées réfèrent aux accidents du travail et maladies professionnelles dont l'événement d'origine est survenu entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 31 décembre 2016. Dans ce contexte, il s'agit donc des nouveaux cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles survenus durant cette période. Les conséquences des rechutes, récurrences ou aggravations (jours indemnisés, débours, etc.) sont toutefois cumulées et associées à l'événement d'origine. Aux fins de la présente étude, deux grandes catégories de lésions sont considérées : les lésions professionnelles acceptées et les lésions professionnelles avec perte de temps indemnisée (lésions avec PTI), qui constituent un sous-ensemble de la première catégorie. Les lésions acceptées sont les accidents du travail et maladies professionnelles reconnus et acceptés par la CNESST. Les lésions avec PTI sont les accidents du travail et maladies professionnelles qui, en plus d'être reconnus et acceptés par la CNESST, ont un montant d'indemnités de remplacement de revenu (IRR) positif et un nombre de jours indemnisés positif, et qui n'ont pas occasionné un décès relié à la lésion<sup>3</sup>. Sauf avis contraire, les mentions lésion ou lésion professionnelle seront utilisées comme des termes équivalents et désigneront les lésions déclarées à la CNESST et acceptées par celle-ci, avec ou sans PTI.

## 2.4 Sources de données

Le calcul des indicateurs de fréquence et de fréquence-gravité des lésions professionnelles, pour la main-d'œuvre couverte par le régime de SST du Québec, requiert des données sur le nombre de lésions ainsi que sur les effectifs de travailleurs et les heures travaillées.

---

<sup>3</sup> La distinction entre les lésions sans perte de temps et les lésions avec PTI vise à identifier deux groupes de lésions ayant, globalement, une gravité différente. En ce qui concerne les décès, le fait de distinguer les cas avec PTI des autres ne les sépare pas en deux catégories de gravité différente. Le nombre de jours d'indemnisation n'est pas un bon indicateur de la « gravité » d'une lésion qui a causé un décès. Le décès est toujours une conséquence très grave d'une lésion, peu importe les jours indemnisés. Pour cette raison, les décès ne sont pas inclus dans les lésions avec ou sans PTI mais uniquement dans l'ensemble des lésions acceptées par la CNESST.

Les données sur les lésions professionnelles reflètent l'image des fichiers administratifs de la CNESST, en moyenne trois ans après la fin de l'année concernée, par exemple au 1<sup>er</sup> juillet 2018 pour les données de l'année 2015. Cette maturité moyenne de trois ans des données correspond en fait à des données dont la maturité minimale est de 30 mois et la maturité maximale de 42 mois. Une étude de l'IRSSST a montré qu'une maturité de 9 ans, au lieu de 3 ans, produit des indicateurs de durée d'indemnisation, de coût et de fréquence-gravité plus élevés, mais que les indicateurs de fréquence restent pratiquement identiques (Lebeau, Duguay, Boucher et Busque, 2017). L'étude a aussi fait ressortir que la différence de maturité a un faible impact sur le classement des groupes cibles. La maturité de trois ans permet donc de présenter un portrait assez complet des risques de lésions et des groupes cibles mais sous-estime la gravité et les coûts des lésions. Utiliser une maturité plus longue aurait toutefois l'inconvénient de présenter une situation trop éloignée de la réalité d'aujourd'hui et d'attendre inutilement avant d'identifier des groupes cibles pour la recherche ou la prévention. Trois ans de maturité s'avèrent donc un compromis pertinent aux fins des objectifs de cette étude.

Aucune source de données ne fournit une mesure directe et exacte de la population couverte par le régime. Certaines données en constituent toutefois des estimations valables. Les estimations produites ici sont basées sur les données de main-d'œuvre du questionnaire détaillé (aussi appelé « questionnaire long ») du recensement de la population de 2016 de Statistique Canada (tableaux personnalisés). Ces données correspondent au portrait de la situation pour une semaine de référence, soit celle du 1<sup>er</sup> au 7 mai 2016. Toutefois, plusieurs secteurs d'activité présentent des variations mensuelles importantes de leur activité économique et du nombre de travailleurs en emploi. Pour le calcul d'indicateurs de fréquence de lésions professionnelles, il est préférable d'utiliser des données représentatives de toute la période concernée soit, dans le cas présent, les années 2015 et 2016. Par conséquent, les données du recensement ont été ajustées à partir des données mensuelles de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) de Statistique Canada pour qu'elles tiennent compte des variations mensuelles des effectifs d'individus et de la moyenne hebdomadaire d'heures travaillées, pour chaque groupe industriel, durant la période 2015-2016. Pour les industries non couvertes par l'EERH, soit l'agriculture, la chasse et la pêche, nous avons utilisé les données mensuelles de l'Enquête sur la population active (EPA).

Le questionnaire détaillé du recensement, sur lequel reposent les estimations de la main-d'œuvre, est administré à un échantillon représentant environ un ménage canadien sur quatre. Comme pour tout échantillon, les estimations provenant du questionnaire détaillé sont marquées d'une certaine incertitude, nommée erreur d'échantillonnage. La variance permet de mesurer ce niveau de précision des estimations. À partir de celle-ci, il est possible de dériver différents indicateurs de qualité des estimations, tels les erreurs-types et les coefficients de variation (CV) (Statistique Canada, 2018c, 2019).

Ainsi, à partir de l'erreur-type fournie par Statistique Canada pour chacune des estimations reçues via des tableaux personnalisés du recensement, il a été possible de calculer des CV, qui expriment simplement l'erreur-type en pourcentage de l'estimation. Comme aucun indicateur n'avait été produit pour des regroupements de travailleurs comptant moins de 500 travailleurs ETC pour les indicateurs 2005-2007 et 2010-2012, cette limite a été conservée pour la présente

étude<sup>4</sup>. Parmi les plus de 850 croisements industrie-catégorie professionnelle-sexe-groupe d'âge comptant au moins 500 travailleurs ETC, aucun ne présente un CV supérieur à 11,0 %. Une analyse de la distribution des CV parmi ces quelque 850 croisements nous indique par ailleurs que, dans 95 % des cas, ce CV est inférieur ou égal à 7,8 %, et que dans 75 % des cas il est inférieur ou égal à 6,0 %.

À titre indicatif, Statistique Canada considère qu'il n'y aucune restriction à appliquer à la diffusion de données provenant d'enquêtes-ménages si le CV est égal ou inférieur à 16,5 %, puisque les données sont suffisamment exactes (Statistique Canada, 2020).

#### **2.4.1 Lésion acceptée et lésion avec PTI**

Comme mentionné, les informations sur les lésions professionnelles proviennent des fichiers administratifs de la CNESST. Depuis la production des indicateurs 2005-2007 (Duguay *et al.*, 2012a, 2012b), afin de cerner une catégorie de lésion plus uniforme, le concept de lésion avec perte de temps indemnisée (PTI) est utilisé. Ces lésions constituent un sous-ensemble des lésions acceptées.

Les lésions avec PTI comprennent les accidents du travail et les maladies professionnelles ayant occasionné des jours indemnisés par la CNESST et des débours d'indemnité de remplacement de revenu (IRR), en excluant les décès reliés à la lésion. Ainsi, les lésions avec PTI ne regroupent que des cas ayant entraîné des jours indemnisés par la CNESST. Par ailleurs, les lésions ayant entraîné un décès peuvent aussi compter des jours indemnisés. Toutefois, contrairement aux autres lésions, la présence de jours indemnisés ne saurait constituer un bon indicateur pour distinguer deux niveaux de gravité parmi les décès. Ces lésions sont donc exclues des lésions avec PTI.

Un avantage du concept de lésion avec PTI est de mettre de côté des lésions professionnelles, en particulier des accidents, dont une partie appréciable des dossiers n'est pas codée pour des variables descriptives de la lésion telles que le genre d'accident, la nature et l'agent causal de la lésion ainsi que pour la profession. Ces dossiers sans PTI sont probablement ceux pour lesquels la déclaration varie le plus d'une industrie à l'autre.

Par ailleurs, les données sur les lésions PTI peuvent présenter un portrait différent de celui qui serait obtenu à partir de l'ensemble des lésions acceptées par la CNESST. Les conclusions tirées des indicateurs calculés pour les lésions PTI ne doivent donc pas être transposées aux lésions sans PTI, qui peuvent avoir une structure de risque et une évolution différentes. Seul le taux de fréquence-gravité présente la même valeur, que ce soit pour les lésions avec PTI ou les lésions acceptées.

En ce qui concerne les indicateurs spécifiques aux maladies professionnelles, ils sont calculés pour l'ensemble des lésions acceptées par la CNESST, car une partie importante des maladies professionnelles acceptées ne nécessitent pas de jours indemnisés. Dans certains cas, le travailleur est à la retraite au moment de la réclamation; il n'y a donc pas de jours de travail à indemniser. Dans d'autres cas, il peut recevoir des traitements médicaux en dehors des heures

---

<sup>4</sup> Exceptionnellement, en raison d'un problème d'appariement entre les données de Statistique Canada et celles de la CNESST, les indicateurs liés aux travailleurs mixtes de l'industrie du transport par camion ne sont pas présentés dans ce rapport en dépit d'un nombre de travailleurs ETC supérieur à 500.

de travail, ce qui n'occasionne pas de jours indemnisés. La notion de jours indemnisés n'a pas nécessairement le même sens que pour les accidents.

Le concept de lésions acceptées est également utilisé pour la production d'indicateurs de coûts globaux. Ce choix s'explique par le fait que les jours indemnisés ne représentent qu'une partie des coûts. Par exemple, les décès entraînent des coûts considérables selon la méthodologie utilisée, bien qu'ils ne nécessitent habituellement pas de jours indemnisés.

Enfin, le concept de lésion acceptée par la CNESST est également utilisé pour la production d'un taux de fréquence des lésions acceptées. Ces indicateurs permettent de connaître l'importance des risques de lésions professionnelles sans tenir compte d'aucune notion de gravité des lésions, du moins telle qu'estimée par la présence ou non de jours indemnisés.

## 2.4.2 Les effectifs de travailleurs

Le calcul des indicateurs de fréquence et de fréquence-gravité nécessite de rapporter les données sur les lésions (numérateur) à des estimations du nombre de travailleurs couverts par la CNESST (dénominateur), en nombre d'individus ou en équivalent temps complet (ETC). La production de ces indicateurs a été faite en utilisant uniquement les effectifs en ETC.

Les méthodes de calcul des indicateurs de lésions professionnelles sont exposées un peu plus loin. Nous présentons ici les informations concernant l'estimation des effectifs de travailleurs en nombre d'individus et en ETC.

L'estimation du nombre de travailleurs en ETC a été effectuée à partir de données de Statistique Canada provenant du questionnaire détaillé du recensement de 2016<sup>5</sup>, ajustées avec des données issues de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) de 2015 et 2016 et de l'Enquête sur la population active (EPA) de 2015 et 2016. Il a été possible d'estimer le nombre total d'heures effectivement travaillées<sup>6</sup> par année en tenant compte à la fois de l'industrie, de la catégorie professionnelle, du sexe et du groupe d'âge. La formule qui suit présente la méthode de calcul des effectifs en équivalent temps complet (ETC).

$$ETC_{i,c,s,a} = \frac{\sum_{i,c,s,a} \prod Hrs * Sem}{2000 \text{ heures}} \times FactAjust_i \quad (1)$$

Où :

$ETC_{i,c,s,a}$  Nombre d'employés en équivalent temps complet pour l'industrie  $i$ , la catégorie professionnelle  $c$ , le sexe  $s$  et le groupe d'âge  $a$ .

$\sum_{i,c,s,a} \prod Hrs * Sem$  Somme des produits individuels (produit par individu) du nombre total d'heures travaillées durant la semaine de référence du recensement et du nombre de semaines en emploi durant

<sup>5</sup> Les données du questionnaire détaillé du recensement de 2016 sont les seules permettant de calculer des indicateurs en considérant à la fois l'industrie, la catégorie professionnelle, le groupe d'âge et le sexe, et ce, à un niveau détaillé de l'industrie.

<sup>6</sup> Les heures pendant lesquelles le répondant était absent du travail (avec ou sans rémunération) pour une partie de la semaine à cause de maladie, de vacances ou d'autres raisons ne sont pas incluses.

---

	<p>l'année qui précède le recensement pour les employés de l'industrie <math>i</math>, la catégorie professionnelle <math>c</math>, le sexe <math>s</math> et le groupe d'âge <math>a</math>. La valeur a été calculée par Statistique Canada.</p>
2 000 heures	<p>Constante utilisée pour représenter le nombre d'heures travaillées par un travailleur à temps plein. Bien que le nombre réel d'heures travaillées par un travailleur à temps plein puisse varier d'une industrie à l'autre, cette valeur est gardée constante pour représenter le même temps de présence au travail, une mesure qui peut être considérée comme une estimation du temps d'exposition au risque de subir une lésion professionnelle, même si toutes les heures de présence ne comportent pas nécessairement la même exposition à tous les risques présents.</p>
FactAjust <sub><math>i</math></sub>	<p>Facteur d'ajustement pour l'industrie <math>i</math> pour les variations mensuelles des heures hebdomadaires travaillées calculées à partir des 24 mois de la période 2015-2016 (nombre hebdomadaire moyen d'heures travaillées par mois par travailleur au cours de la période 2015-2016 divisé par le nombre hebdomadaire moyen d'avril 2016). Ce facteur est gardé uniforme pour une industrie <math>i</math>. Il est calculé à partir des données mensuelles de l'EERH sauf pour l'agriculture, la chasse et la pêche, où ce sont les données de l'EPA qui ont été utilisées. Les données du mois d'avril 2016 sont utilisées au dénominateur puisqu'elles correspondent à la dernière période de paie d'avril, période qui est plus proche de la semaine de référence du recensement (1<sup>ère</sup> semaine complète de mai, du dimanche au samedi) que la dernière période de paie de mai. Deux autres ajustements ont aussi été ajoutés et intégrés à ce facteur. L'un pour ajuster la représentativité du nombre de semaines travaillées en 2015 au regard de la période 2015-2016 et l'autre pour la représentativité du nombre de personnes ayant eu des heures travaillées durant la semaine de référence du recensement de 2016 (1<sup>ère</sup> semaine de mai) en comparaison avec les autres semaines travaillées de 2015-2016. Ces ajustements ont été calculés à partir des données de l'EERH et de l'EPA mentionnées ci-haut.</p>

## 2.5 Changements méthodologiques

Outre les changements méthodologiques entre les données de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 et du recensement de 2016, les changements apportés à la présente série d'indicateurs quinquennaux, comparativement à la dernière série produite pour la période 2010-2012 (Duguay *et al.*, 2017a), concernent essentiellement la méthode d'estimation des effectifs de travailleurs en ETC et la mise à jour des systèmes de classification des industries et des professions de Statistique Canada et de leur correspondance avec ceux de la CNESST.

### **2.5.1 Les effectifs de travailleurs**

Dans l'étude antérieure (Duguay *et al.*, 2017a), le calcul des effectifs de travailleurs en ETC était essentiellement basé sur le produit du nombre moyen d'heures travaillées durant la semaine de référence du recensement par le nombre moyen de semaines travaillées durant l'année précédant le recensement. Ce calcul était réalisé en utilisant les nombres moyens de chaque croisement des variables industrie, catégorie professionnelle, sexe et groupe d'âge. La valeur calculée était par la suite ajustée, au niveau de l'industrie, pour tenir compte de la variation mensuelle du nombre hebdomadaire moyen d'heures travaillées par semaine.

L'inconvénient de cette méthode est que des individus faisant partie d'un même croisement industrie-catégorie professionnelle-groupe d'âge-sexe peuvent avoir un nombre d'heures hebdomadaires travaillées et de semaines travaillées très différent des nombres moyens, ce qui peut générer des biais dans les effectifs estimés.

Une méthode plus précise a été développée et utilisée dans cette étude. Plutôt que d'utiliser le produit de nombres moyens, la somme des produits individuels du nombre d'heures travaillées durant la semaine de référence par le nombre de semaines travaillées durant l'année précédant le recensement a été utilisée, en y appliquant aussi un facteur d'ajustement pour les variations mensuelles du nombre hebdomadaire moyen d'heures travaillées par semaine (voir section 2.4.2). Cette méthode est plus précise puisque le nombre de semaines travaillées est multiplié par le nombre d'heures travaillées spécifique à chaque individu. Ces valeurs sont ensuite sommées par industrie, catégorie professionnelle, sexe et groupe d'âge. Cela devrait produire des différences notables pour les regroupements de travailleurs où l'écart-type associé au nombre d'heures travaillées ou au nombre de semaines travaillées est important, autrement dit là où une proportion importante de travailleurs affiche des écarts marqués par rapport aux valeurs moyennes. Par exemple, cette méthode, en comparaison à l'ancienne, entraîne une hausse de 11,3 % de l'estimation des effectifs de travailleurs ETC des jeunes travailleurs de 15 à 24 ans et de 6,2 % de ceux des femmes, alors que pour l'ensemble des travailleurs la hausse de l'estimation des effectifs d'ETC est de 5,4 %.

Par ailleurs, pour les individus qui avaient travaillé durant la semaine de référence mais qui n'avaient pas travaillé en 2015, le nombre de semaines travaillées en 2015 par les individus du même croisement industrie-catégorie professionnelle-groupe d'âge-sexe leur a été attribué. Cette imputation concerne 2,5 % des effectifs de travailleurs ayant cumulé des heures durant la semaine de référence du recensement.

### **2.5.2 Les systèmes de classification des industries**

Afin de produire des indicateurs par industrie en combinant des données sur les lésions de la CNESST et des estimations d'effectifs de travailleurs en ETC de Statistique Canada, il est nécessaire d'avoir une classification industrielle commune aux deux sources de données ou, à tout le moins, des classifications compatibles.

Depuis les indicateurs 2005-2007, les données de Statistique Canada ne sont disponibles que selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Bien que depuis 2004 la CNESST utilise elle aussi le SCIAN (version de 2002) pour les lésions, il a été quelque peu adapté à ses propres besoins, et il est ici désigné sous le sigle SCIAN-CNESST. Celui-ci

présente des différences dont il faut tenir compte pour apparier correctement les données sur les lésions avec les données sur les travailleurs.

Concernant les effectifs de travailleurs estimés à partir des données du recensement de 2016, les données de base ont été obtenues selon la classification SCIAN de 2012 (Statistique Canada, 2012). Cette version compte quelques changements mineurs comparativement à la classification SCIAN de 2007 (utilisée pour les indicateurs 2010-2012), changements dont il a été tenu compte pour la correspondance avec la classification SCIAN-CNESST. Ainsi, il a été possible d'établir une table de correspondance entre le SCIAN de 2012 de Statistique Canada et le SCIAN-CNESST utilisée pour la période 2015-2016<sup>7</sup> (tableaux 75 et 76 des annexes K et L). Toutefois, puisque certains codes SCIAN-CNESST sont liés à plusieurs codes SCIAN de Statistique Canada, l'amalgame de certains codes SCIAN était nécessaire pour établir la correspondance entre les classifications des deux organismes. Ces amalgames avaient aussi été élaborés pour la production des indicateurs 2005-2007 et 2010-2012, mais ils ont été légèrement modifiés pour la présente étude.

### **2.5.3 Les systèmes de classification des professions**

Concernant les données de la période 2015-2016, celles de la CNESST sont disponibles selon la Classification canadienne descriptive des professions (CCDP) de 1971 tandis que les données du recensement de 2016 le sont selon la Classification nationale des professions (CNP) de 2016 (Statistique Canada, 2018a).

Ces deux systèmes de classification comportent des différences importantes. Il n'y a pas de table ou de méthode qui permet de faire correspondre les codes des deux classifications de façon unique, du moins à un niveau détaillé de professions (c.-à-d. pour les codes à quatre chiffres). Toutefois, il est possible de faire correspondre les deux systèmes de classification à la classification en trois catégories professionnelles (manuel, non manuel, mixte) développée à l'IRSST (Hébert, Duguay, Massicotte et Lévy, 1996) et présentée plus loin.

La table de correspondance développée par l'IRSST pour les indicateurs 2010-2012 entre la classification CCDP et les catégories professionnelles a pu être directement utilisée dans cette étude (tableau 73, annexe I). Par ailleurs, la CNP de 2016 comportant peu de différences avec la CNP de 2011, il a été possible d'ajuster les tables pour produire une correspondance avec les trois catégories professionnelles (tableau 74, annexe J).

## **2.6 Les professions**

Comme mentionné, la classification des professions CCDP de la CNESST est très différente de la classification CNP-2016 utilisée pour le recensement de 2016 de Statistique Canada. Ces classifications permettent de classer les travailleurs en plus de 500 professions mais il n'existe pas de table de correspondance permettant de passer d'une classification à l'autre.

La profession étant une variable importante pour identifier des différences de risque et de gravité des lésions, elle devait être prise en compte dans la production d'indicateurs. Comme indiqué

---

<sup>7</sup> La CNESST a modifié sa classification SCIAN à quelques reprises entre 2003 et 2008. Elle a produit un document qui indique les changements effectués ainsi que les années pour lesquelles ils sont valides (Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec, 2009).



précédemment, l'IRSSST a développé une correspondance entre les classifications utilisées à la CNESST et à Statistique Canada, et une classification professionnelle qui permet de produire des indicateurs selon trois catégories professionnelles (Hébert *et al.*, 1996). Celle-ci a démontré sa pertinence comme outil permettant de cibler les groupes de travailleurs à risque (Duguay, 1997; Duguay *et al.*, 2012a; Duguay *et al.*, 2017a; Duguay *et al.*, 2003; Duguay *et al.*, 2008a). Elle a d'ailleurs été utilisée par d'autres chercheurs en santé et en sécurité du travail (Breslin et Smith, 2006; Smith et Mustard, 2004; Vézina *et al.*, 2011). C'est pourquoi la notion de catégorie professionnelle est reprise dans la présente étude.

### **2.6.1 Les catégories professionnelles**

La classification développée à l'IRSSST permet de classer les travailleurs en trois catégories : les professions manuelles, non manuelles et mixtes. Chacune des trois catégories professionnelles se définit de la façon suivante :

- **Travailleur manuel**

Celui qui exerce un métier exigeant la manipulation de charges lourdes ou moyennement lourdes sur une base régulière (ex. : travailleurs forestiers, mineurs et la grande majorité des travailleurs des industries de transformation). Sont également inclus dans cette catégorie, ceux qui manipulent des charges plus légères, mais doivent travailler en utilisant une posture statique continue (ex. : opérateurs de machine à coudre) OU effectuent un travail répétitif continu (ex. : travailleurs des abattoirs).

- **Travailleur mixte**

Celui qui exerce un métier nécessitant la manipulation de charges légères et un travail avec posture statique discontinue OU manipule occasionnellement une charge lourde ou moyennement lourde (ex. : les infirmières, les vétérinaires, les pompiers). Sont également compris dans cette catégorie ceux qui effectuent un travail exigeant de nombreux mouvements et manipulations avec une charge légère OU qui effectuent un travail répétitif discontinu (ex. : coiffeurs, barmen, magasiniers et ordonnanciers).

Par ailleurs, pour certaines professions il fut impossible soit de déterminer l'importance de l'activité physique, soit de déterminer une dominante. Parmi celles-ci figurent les artistes et techniciens de la scène n.c.a. (code 3339) et le personnel des services auxiliaires au sol (code 9113). Compte tenu de ces considérations techniques, il a été jugé préférable d'assigner la catégorie mixte à ces professions.

- **Travailleur non-manuel**

Celui qui exerce un métier où la charge manipulée et l'activité physique sont négligeables. Ce groupe compte notamment les directeurs et administrateurs, les travailleurs des sciences naturelles et sociales, les enseignants et la majorité du personnel administratif.

Les annexes I et J présentent les tables de correspondance qui ont été utilisées pour convertir les codes de professions de la CCDP de 1971 utilisés à la CNESST et les codes de professions CNP-2016 utilisés à Statistique Canada vers les trois catégories professionnelles. Ces tables de correspondance sont essentiellement les mêmes que celles qui ont été utilisées dans l'étude sur les indicateurs 2010-2012. Elles n'ont été modifiées que pour tenir compte des changements

mineurs survenus entre la CNP-2011 utilisée avec les données de l'ENM de 2011 et la CNP-2016 utilisée au recensement de 2016.

Par ailleurs, en 2015-2016, la profession n'est pas codée dans les dossiers de la CNESST pour 9,5 % des lésions acceptées et 8,0 % des lésions avec PTI. À cela s'ajoutent 4,3 % des lésions acceptées et 4,2 % des lésions avec PTI dont la profession est codée 9919, soit « autres travailleurs, n.c.a. ». En ce qui concerne les effectifs de main-d'œuvre, tous les employés ont un code de profession CNP-2016. En fait, si aucune profession n'était identifiée, Statistique Canada leur en attribuait une.

Afin de ne pas sous-estimer le nombre de lésions par catégorie professionnelle, une catégorie professionnelle a été imputée aux cas sans code de profession ou avec le code 9919. Tout comme pour les indicateurs de 2005-2007 et de 2010-2012 (Duguay *et al.*, 2012a; Duguay *et al.*, 2017a), l'imputation a été faite en utilisant une méthodologie qui respecte les proportions de cas par catégorie professionnelle des lésions acceptées présentant les mêmes caractéristiques en termes de : catégorie de lésion (accident ou maladie professionnelle), présence ou non de jours indemnisés, présence ou non d'une APIPP, industrie (radical à 3 ou 4 chiffres), sexe et groupe d'âge. Les années de références utilisées pour cette imputation sont les années 2015 et 2016.

## 2.7 Les indicateurs de SST

Les indicateurs ont comme principal objectif de quantifier les différences entre les niveaux de risque et de gravité des lésions professionnelles par industrie, catégorie professionnelle, âge et sexe. La conception de ces indicateurs repose sur des conventions couramment admises, ce qui permet d'effectuer des comparaisons interprovinciales, internationales et temporelles. De plus, l'emploi de ces mesures s'avère fort utile dans une démarche d'orientation, de priorisation et d'évaluation de la recherche ou pour des interventions en milieu de travail.

Dans la présente étude, les indicateurs de fréquence et de fréquence-gravité ont été produits en utilisant les effectifs de travailleurs en équivalents temps complet (ETC) calculés à partir des heures travaillées et des semaines d'emploi plutôt que les effectifs de travailleurs en nombre d'individus. Ce choix s'explique par le souci de tenir compte de la réalité du travail atypique, plus particulièrement du travail à temps partiel ou occasionnel. De cette façon, l'intégration du nombre d'heures travaillées dans l'expression de la fréquence et de la fréquence-gravité des lésions professionnelles avec perte de temps indemnisée vise à obtenir des valeurs plus représentatives sur le plan des risques associés au temps de travail. La méthode de calcul des effectifs ETC a été présentée à la section 2.4.2 sur les effectifs de travailleurs.

Le calcul des indicateurs s'effectue pour tous les groupes de travailleurs comptant au moins 500 individus en ETC. Toutefois, pour un groupe donné, s'il y a eu moins de 100 lésions professionnelles avec PTI durant la période 2015-2016, la durée moyenne d'indemnisation, le coût moyen par lésion, la proportion de lésions avec plus de 180 jours et la proportion de lésions avec APIPP ne sont pas calculés en raison de la grande variabilité des résultats.

Les nouveaux cas de lésions correspondent aux lésions professionnelles dont l'événement d'origine est survenu durant la période 2015-2016. Les formules suivantes présentent la façon dont ont été calculés les principaux indicateurs utilisés dans cette étude.

a) Taux de fréquence ETC

Il s'agit du rapport entre le nombre annuel moyen de lésions professionnelles survenues en 2015-2016 et le nombre annuel moyen de travailleurs ETC. Ce taux a été calculé pour l'ensemble des lésions acceptées et pour les lésions avec perte de temps indemnisée. Le résultat de ce rapport est exprimé en pourcentage et s'apparente au taux de fréquence, tel que proposé par les conventions internationales (Bureau international du Travail, 1998).

$$\frac{(\text{Nombre de nouvelles lésions survenues en 2015} - \text{2016}) / 2}{\text{Nombre annuel moyen de travailleurs ETC en 2015} - \text{2016}} \times 100 \quad (2)$$

b) Durée moyenne d'indemnisation

Cet indicateur correspond au rapport entre le nombre total de jours pendant les périodes d'indemnisation et le nombre total de lésions avec PTI survenues au cours des années 2015-2016, que ces jours aient été indemnisés durant la même période ou plus tard. Cette valeur est exprimée en jours civils.

$$\frac{\text{Somme des jours indemnisés pour les lésions avec PTI survenues en 2015} - \text{2016}}{\text{Nombre de nouvelles lésions avec PTI survenues en 2015} - \text{2016}} \quad (3)$$

Cet indicateur constitue l'une des mesures de la gravité de l'ensemble des dossiers de lésions professionnelles avec perte de temps indemnisée. Ainsi cet indicateur correspond à la durée moyenne d'indemnisation des lésions ayant eu des jours indemnisés. Il s'agit d'un indicateur de gravité dans la mesure où le nombre de jours d'absence du travail est représentatif de la durée de rétablissement nécessaire suite à la lésion et que celle-ci est un indicateur de la gravité de la lésion, en termes de conséquences. Dans les faits, d'autres facteurs peuvent aussi influencer le nombre de jours d'arrêt de travail, mais il est généralement considéré que la durée moyenne d'indemnisation est une indication de la gravité de la lésion (Bureau international du Travail, 1998). En fait, si nous voulons être plus précis, ce n'est pas nécessairement que la lésion est plus grave, mais que les conséquences de la lésion sont plus graves, du moins telles que mesurées par les jours d'absence.

Trois autres indicateurs de gravité ont été produits pour les lésions avec PTI : la proportion de dossiers faisant mention d'une atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique (APIPP), le taux d'APIPP<sup>8</sup> moyen et la proportion de lésions avec réadaptation. Ces quatre indicateurs (durée moyenne, proportion de lésions avec APIPP, taux d'APIPP moyen et proportion de lésions avec réadaptation) mesurent des aspects différents et complémentaires de la gravité des lésions.

<sup>8</sup> Le taux d'APIPP est égal à la somme des pourcentages déterminés suivant le barème des dommages corporels pour le déficit anatomophysiologique, le préjudice esthétique, les douleurs et la perte de jouissance de la vie qui résultent de ce déficit ou de ce préjudice.

## c) Taux de fréquence-gravité ETC

Cet indicateur est une mesure synthétique qui combine le taux de fréquence ETC et la durée moyenne d'indemnisation. Ce taux correspond au nombre moyen de jours indemnisés par travailleur ETC, pour les lésions survenues au cours d'une année.

$$\frac{(\text{Jours indemnisés aux nouvelles lésions avec PTI survenues en 2015 – 2016})/2}{\text{Nombre annuel moyen de travailleurs ETC en 2015 – 2016}} \quad (4)$$

## d) Indicateurs de nature descriptive

Afin de situer la survenue des lésions professionnelles avec perte de temps indemnisée dans le contexte socio-économique et par rapport aux circonstances des événements, des indicateurs de nature descriptive sont produits pour l'analyse des groupes cibles affichant les taux de fréquence-gravité les plus élevés.

Caractéristiques socio-économiques :

- proportion de la main-d'œuvre selon le sexe;
- proportion de la main-d'œuvre selon le groupe d'âge.

Descripteurs des lésions professionnelles avec perte de temps indemnisée :

- siège de la lésion;
- nature de la lésion;
- genre d'accident ou d'exposition;
- agent causal de la lésion.

## e) Indicateurs de coûts

À la suite du développement méthodologique de l'IRSST sur l'estimation du coût des lésions professionnelles (Lebeau, Duguay et Boucher, 2013), les indicateurs de coût sont intégrés à la production d'indicateurs quinquennaux depuis les indicateurs 2010-2012 (Duguay *et al.*, 2017a). Puisqu'il s'agit d'indicateurs du coût global des lésions, ils ont l'avantage de représenter une estimation globale de l'impact humain et financier des lésions professionnelles acceptées par la CNESST. Ceux-ci sont assumés par les employeurs, les travailleurs et la collectivité. L'estimation des coûts utilisée ici exclut, entre autres, les coûts liés aux dommages matériels, faute d'information disponible pour les estimer. Malgré leurs limites, ces indicateurs constituent les indicateurs quinquennaux de lésions professionnelles qui synthétisent le mieux l'ensemble des conséquences des lésions professionnelles pour l'entreprise, le travailleur et la société. La prise en compte de l'ensemble des coûts humains et financiers peut conduire à des résultats très différents de ceux que nous aurions eus en utilisant uniquement les coûts du système d'indemnisation des lésions professionnelles, qui ne représentent qu'une partie des coûts des lésions professionnelles.

Le détail de la méthodologie de calcul des coûts est présenté à l'annexe M. Il s'agit de la méthode de calcul qui a été développée dans le cadre de l'étude publiée en 2013 (Lebeau *et al.*, 2013) mais en incluant les améliorations qui avaient été apportées pour la production des indicateurs

2010-2012 (Duguay *et al.*, 2017a). En bref, la méthode de calcul inclut les frais médicaux, les coûts salariaux, la productivité perdue, les coûts administratifs et les coûts humains.

Le coût moyen par lésion correspond au coût moyen d'une lésion professionnelle survenue au Québec au cours de la période 2015-2016 :

$$\frac{\text{Coûts totaux des lésions acceptées survenues en 2015 – 2016}}{\text{Nombre de nouvelles lésions acceptées survenues en 2015 – 2016}} \quad (5)$$

Le coût moyen par travailleur correspond au coût des lésions professionnelles acceptées par travailleur en équivalent temps complet :

$$\frac{(\text{Coûts totaux des lésions acceptées survenues en 2015 – 2016}) / 2}{\text{Nombre annuel moyen de travailleurs ETC en 2015 – 2016}} \quad (6)$$

Les estimations de coûts présentés dans le rapport sont tous en dollars de 2016. Au niveau le plus détaillé, les coûts sont arrondis à la dizaine près.

## 2.8 Limites des données et des résultats

Les sources de données comportent généralement des limites et des biais. L'utilisation de données statistiques nécessite une connaissance de ces aspects afin d'en tenir compte lors de l'analyse des résultats, ou dans le choix des analyses à effectuer.

Le concept d'employé utilisé pour obtenir les données de main-d'œuvre du recensement de Statistique Canada n'inclut pas les travailleurs autonomes. Ce concept ne correspond pas exactement à la notion de « travailleur couvert » par le régime d'indemnisation du Québec. De fait, les travailleurs autonomes peuvent, en souscrivant à une protection personnelle, être couverts par le régime de la CNESST. Les lésions liées à des dossiers de protection personnelle ont donc été exclus afin que les données sur la main-d'œuvre et celles sur les lésions correspondent au même univers. Il est tout de même possible que certains travailleurs couverts par le régime ne soient pas inclus dans le concept d'employé de Statistique Canada, et vice versa, ce qui pourrait entraîner un certain biais dans les indicateurs produits.

Par ailleurs, afin de produire des indicateurs fiables, en raison du coefficient de variation (CV) lié aux données utilisées pour estimer la main-d'œuvre, les indicateurs 2005-2007 et 2010-2012 n'avaient pas été produits pour les regroupements de travailleurs ayant moins de 500 travailleurs ETC. Pour cette raison, la même pratique que celle adoptée avec les données antérieures a été conservée. Tel que mentionné à la section 2.4, parmi les regroupements de travailleurs comptant au moins 500 travailleurs ETC, aucun ne présente un CV supérieur à 11,0 %. Statistique Canada indique que pour des données provenant d'enquête-ménage, si le CV est égal ou inférieur à 16,5 %, il n'y a aucune restriction à appliquer à la diffusion des données, car elles sont suffisamment exactes (Statistique Canada, 2020). Malgré cela, il reste une certaine incertitude autour des indicateurs produits à partir des données de main-d'œuvre.

En ce qui concerne les données d'indemnisation, puisque l'étude considère l'ensemble des lésions déclarées et acceptées à la CNESST, et non un échantillon, il n'y a pas d'imprécision liée à l'échantillonnage ou à la méthodologie d'enquête. Toutefois, cela ne signifie pas que ces données peuvent être exploitées sans limites ou imprécisions. La principale limite de ces données réside dans le fait qu'elles ne concernent que les lésions déclarées et acceptées à la CNESST, et non l'ensemble des lésions survenues au travail. Pour cette raison, l'emploi de l'expression lésions professionnelles acceptées, ou lésions professionnelles avec perte de temps indemnisée (PTI), est favorisé plutôt que lésions professionnelles, pour les indicateurs et données de cette étude.

Il est également important de rappeler que les données de la CNESST sont des données administratives. La cueillette de ces informations n'a donc pas pour objectif premier la réalisation de portraits statistiques. Comme dans la majorité des bases de données administratives, il n'y a pas de contrôle systématique et exhaustif de la qualité de l'ensemble des données dans celle de la CNESST. Il n'est donc pas exclu que ces données contiennent quelques valeurs aberrantes, quelques incohérences entre les informations d'un même dossier. Ne possédant pas toutes les informations nécessaires à la validation des données et ne voulant pas exclure des cas de lésions de ce portrait statistique, l'ensemble des dossiers disponibles dans la base de données de la CNESST qui répondaient à nos critères d'inclusion ont été utilisés et la valeur d'aucune variable n'a été modifiée ou exclue.

Une autre limite concerne les objectifs de codification de la CNESST et de Statistique Canada, qui sont sensiblement différents : la CNESST collige l'information spécialement à des fins administratives tandis que l'organisme fédéral recueille des données pour esquisser un profil de la main-d'œuvre canadienne. Même si l'utilisation de tables de correspondance entre les systèmes de classification des industries et des professions de la CNESST et de Statistique Canada permet techniquement une plus grande précision dans le calcul des indicateurs, il est possible que des biais dans l'identification d'une industrie ou d'une profession amènent des attributions erronées de lésions professionnelles avec perte de temps indemnisée à certains groupes de travailleurs. L'erreur peut provenir de l'attribution d'une activité économique ou d'une profession à un travailleur tant du côté des données d'indemnisation de la CNESST que des données de main-d'œuvre de Statistique Canada.

Quoi qu'il en soit, la combinaison des données sur les lésions professionnelles de la CNESST et de celles sur la main-d'œuvre de Statistique Canada constitue l'unique moyen d'avoir une vue d'ensemble du risque et de la gravité des lésions professionnelles par industrie et catégorie professionnelle pour le Québec.

La méthodologie utilisée pour l'estimation des coûts des lésions professionnelles comporte certaines limites. D'abord, les débours ont une maturité moyenne d'environ trois années. Les coûts estimés ne comprennent donc pas les débours survenus après la période de maturité. Par exemple, cela a pour conséquence de ne pas considérer les frais médicaux engendrés par les lésions après la période de maturité. Enfin, plusieurs éléments de coûts n'ont pas été inclus dans les estimations (ex. : dommages matériels, heures supplémentaires, assignation temporaire). En raison de ces limites, l'estimation des coûts représente probablement une sous-estimation des coûts « réels ». Il est donc important d'user de prudence dans l'interprétation des résultats. Il est également recommandé de porter une plus grande attention aux différents classements basés sur les coûts qui sont présentés, plutôt qu'à la valeur des montants affichés.

Enfin, les indicateurs calculés ici ne devraient pas être comparés avec des indicateurs produits en utilisant une autre source ou méthode d'estimation des effectifs de travailleurs. Les différences méthodologiques induisent des différences dans les estimations des effectifs de travailleurs. Ces différences ont probablement ici peu d'impact, dans la mesure où l'on compare entre eux des indicateurs calculés en suivant une même méthodologie à partir des mêmes sources de données, mais elles peuvent fausser les comparaisons avec des indicateurs produits selon une autre méthodologie ou avec une autre source de données.





### 3. APERÇU GÉNÉRAL DE LA PÉRIODE 2015-2016

#### 3.1 Faits saillants

- En 2015-2016, les **femmes** représentent 49,4 % des 3,5 millions d'employés. En termes d'heures travaillées, elles comptent pour 45,3 % des 2,8 millions d'employés en équivalent temps complet (ETC) (tableau 1).
- La présence des **femmes** dans les **professions** non manuelles (60,0 % en ETC) est quatre fois plus élevée que dans les professions manuelles (14,0 %). La situation est très différente chez les employés de sexe masculin, qui sont presque aussi nombreux dans les professions manuelles (40,1 %) que non manuelles (41,4 %). Environ le quart des femmes (26,0 %) occupent une profession mixte comparativement à 18,5 % des hommes (tableau 1).
- En 2015-2016, on dénombre annuellement quelque 91 100 lésions professionnelles acceptées par la CNESST, dont 10,3 % sont des maladies professionnelles. Parmi l'ensemble des lésions acceptées, 71,4 %, soit environ 65 100 annuellement, sont des lésions avec perte de temps indemnisée; les quelque 26 100 autres sont des lésions acceptées, mais sans perte de temps indemnisée par la CNESST. Parmi les lésions avec PTI, 62,7 % sont survenues à des hommes et 37,3 % à des femmes (tableau 2).
- Chez les femmes, la **proportion des lésions avec perte de temps indemnisée** survenant à des employées occupant des professions manuelles est de 43,9 % comparativement à 23,0 % pour celles occupant des professions non manuelles et à 33,1 % pour celles associées à des professions mixtes. Chez les hommes, ces proportions sont respectivement de 77,0 %, 6,3 % et 16,8 % (figure 1).
- Le **taux de fréquence ETC** des lésions avec PTI est plus élevé chez les hommes (2,7 %) que chez les femmes (1,9 %). Toutefois, la ventilation de ces taux de fréquence montre que, pour une même catégorie professionnelle, le taux des femmes est supérieur (professions manuelles et non manuelles) ou équivalent (professions mixtes) à celui des hommes (figure 2).
- Globalement, les plus jeunes travailleurs (15-24 ans) ont un **taux de fréquence ETC** des lésions avec PTI plus élevé que les travailleurs plus **âgés** (figure 3). Cet écart est plus prononcé chez les hommes que les femmes. Par ailleurs, les travailleurs de 25-44, 45-54 et 55 ans et plus ont des taux de fréquence ETC semblables, et ce, tant chez les femmes que les hommes. D'autre part, contrairement à la figure 2, les hommes ont toujours un taux supérieur aux femmes. Ce taux plus élevé des hommes à chaque âge est attribuable à la différence de composition professionnelle, les hommes comptant une plus grande part de travailleurs manuels à tous les âges.

- La **durée moyenne d'indemnisation** varie peu en fonction du sexe et de la catégorie professionnelle. Globalement, cette durée est plus longue chez les femmes que chez les hommes (114,9 jours comparativement à 111,9 jours). En fonction de la catégorie professionnelle, l'écart entre les sexes varie de 1,1 jour (manuels) à 13,7 jours (mixtes). Chez les hommes, ce sont les manuels qui affichent la plus longue durée moyenne d'indemnisation (115,1 jours) alors que, chez les femmes, ce sont les employées non manuelles (122,0 jours) (figure 4). À noter que 50 % des lésions PTI ont des durées inférieures ou égales à 21 jours.
- La **durée moyenne d'indemnisation** augmente avec l'**âge**, passant de 59,9 jours chez les 15-24 ans à 149,8 jours chez les 55 ans et plus (figure 5). Cette augmentation est très similaire chez les femmes et les hommes. De fait, la durée moyenne diffère sensiblement entre les sexes uniquement parmi les 25-44 ans (9,2 jours de plus chez les femmes) et les 55 ans et plus (16,7 jours de plus chez les hommes).
- Le **taux de fréquence-gravité ETC** global des femmes est plus bas que celui des hommes (2,2 et 3,0 jours par travailleur ETC respectivement), ce qui s'explique principalement par une proportion plus élevée de travailleurs manuels chez ces derniers. La prise en compte de la structure professionnelle dans l'analyse montre cependant que le taux de fréquence-gravité ETC est plus élevé chez les femmes dans chacune des catégories professionnelles (figure 6).
- Le **taux de fréquence-gravité ETC** des lésions avec PTI augmente avec l'**âge**, passant de 1,8 jour par travailleur ETC chez les 15-24 ans à 3,6 chez les 55 ans et plus (figure 7). Cette situation est observée tant pour les femmes que les hommes. Cette augmentation avec l'âge reflète essentiellement une hausse des durées d'absence moyennes par âge. Par ailleurs, les hommes ont un taux de fréquence-gravité supérieur aux femmes à tous les âges. Cet écart s'explique essentiellement par un taux de fréquence plus élevé chez les hommes que les femmes, à âge égal, en raison notamment d'une différence de composition professionnelle, en particulier en ce qui a trait à la proportion de travailleurs manuels.
- Dans l'ensemble, environ une lésion professionnelle avec PTI sur sept (14,1 %) entraîne une atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique (**APIPP**) dont le taux d'atteinte moyen est de 6,7 %. Quelle que soit la catégorie professionnelle, les employés de sexe masculin ont davantage de lésions avec une APIPP et le taux d'APIPP moyen associé à ces lésions est également plus élevé que chez les femmes (figure 8 et figure 10).
- La proportion de lésions professionnelles avec PTI ayant une **APIPP** augmente avec l'âge, passant de 7,5 % chez les 15-24 ans à 21,1 % pour les 55 ans et plus (figure 9). Ces écarts en fonction de l'âge sont nettement supérieurs à ceux observés entre catégories professionnelles. La présence d'une APIPP est donc davantage liée à l'âge qu'à la catégorie de profession. Par ailleurs, peu importe le groupe d'âge, la proportion de lésions avec APIPP est plus élevée chez les hommes que les femmes.

- La proportion de lésions professionnelles avec PTI comportant des débours de **réadaptation** varie peu en fonction de la catégorie professionnelle et du sexe. Globalement, la proportion est de 10,9 % chez les femmes et de 9,9 % chez les hommes. Cette proportion est supérieure chez les femmes dans chaque catégorie professionnelle, avec des écarts oscillant entre 1,1 et 1,8 point de pourcentage. Par ailleurs, les lésions des non manuels sont celles comportant le plus fréquemment des débours de réadaptation (11,0 %), alors que c'est parmi les mixtes qu'on en trouve le moins (9,2 %) (figure 11).
- La proportion de lésions professionnelles avec PTI comportant des débours de **réadaptation** augmente avec l'âge, mais le rythme d'accroissement diminue avec l'avancée en âge (figure 12). Cette proportion passe de 4,0 % chez les 15-24 ans à 9,2 % chez les 25-44 ans, puis à 12,3 % chez les 45-54 ans et, enfin, à 13,7 % chez les 55 ans et plus. La proportion est plus élevée chez les femmes dans tous les groupes d'âge, exception faite des 55 ans et plus.
- Le dos est le **siège** le plus fréquemment atteint (27,6 %). Suivent, dans l'ordre : main-doigt (13,4 %), sièges multiples (8,1 %), épaule (7,5 %) et genou (6,2 %). Les lésions des femmes concernent plus fréquemment le dos que celles des hommes (respectivement 30,3 % et 26,1 %), alors que c'est l'inverse pour le siège main-doigt (respectivement 8,8 % et 16,1 %) (figure 13). Les employés non manuels ont proportionnellement plus de lésions à des sièges multiples que les employés occupant des professions manuelles ou mixtes. Ces deux dernières catégories professionnelles se distinguent par de plus fortes proportions de lésions au dos et main-doigt (figure 14 et tableau 44 de l'annexe A).
- Près de la moitié des lésions sont une entorse-foulure (47,7 %), une **nature** de lésion proportionnellement plus importante chez les femmes (53,0 %) que les hommes (44,6 %). Viennent ensuite les natures ecchymose-contusion (11,5 %), fracture (8,3 %) et plaie ouverte (7,5 %), ces deux dernières étant plus importantes chez les hommes (respectivement 9,7 % et 9,6 %) que les femmes (6,0 % et 3,8 %). Au 5<sup>e</sup> rang se trouvent les problèmes musculosquelettiques autres qu'au dos (7,2 %) (figure 15). Ces 5 natures de lésions englobent 82,2 % de l'ensemble des lésions avec PTI. Le poids relatif de ces cinq natures varie peu en fonction de la catégorie professionnelle, exception faite des cas de plaie ouverte, beaucoup moins fréquents parmi les travailleurs non manuels (figure 16 et tableau 45 de l'annexe A).
- Les cinq **genres d'accident** les plus fréquents regroupent un peu plus de la moitié des lésions avec PTI (55,7 %). Il s'agit des genres chute au même niveau, glisser, trébucher (15,7 %), frappé par (10,5 %), autre effort excessif (10,1 %), autre réaction du corps (marcher, courir, s'asseoir, station debout) (9,8 %) et effort excessif en soulevant (9,6 %). Les femmes ont une plus grande proportion de chute au même niveau, glisser, trébucher que les hommes (19,0 % contre 13,8 %) et les hommes une plus grande proportion de lésions dont le genre est frappé par (12,0 % c. 7,9 %), alors que les trois autres genres sont plus fréquents pour les femmes mais présentent de moins grands écarts. L'analyse par catégorie professionnelle montre que les cas de chute au même niveau, glisser, trébucher sont, en proportion, plus importants parmi les lésions des employés non manuels, alors que les genres frappé par et autre effort excessif sont plus importants pour les professions manuelles, comparativement aux autres catégories professionnelles (figure 17, figure 18, et tableau 46 de l'annexe A).

- L'**agent causal** mouvement corporel ou posture (incluant les mouvements répétitifs) représente 35,1 % des lésions PTI, une proportion qui varie de 33,9 % à 37,1 % selon le sexe ou la catégorie professionnelle. Les 4 autres agents causaux en tête de liste sont : plancher, surface de sol (9,4 %), personne (7,5 %), autre pièce et matériau (6,0 %) et structure et autre surface (4,4 %). Parmi ces quatre agents, la personne est la catégorie la plus importante pour les femmes (15,7 %) alors que autre pièce et matériau est la catégorie la plus importante pour les hommes (8,5 %) (figure 19, figure 20, et tableau 47 de l'annexe A).

**Tableau 1. Effectifs d'employés en nombre absolu et en ETC selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2015-2016**

Catégorie Professionnelle	Effectif d'employés					
	Femmes		Hommes		Total	
	n <sup>bre</sup>	%	n <sup>bre</sup>	%	n <sup>bre</sup>	%
Manuel	261 796	15,1	735 489	41,5	997 301	28,4
Non manuel	950 148	54,8	682 976	38,5	1 633 128	46,5
Mixte	522 843	30,1	355 470	20,0	878 303	25,0
<b>Total</b>	<b>1 734 822</b>	<b>100,0</b>	<b>1 773 936</b>	<b>100,0</b>	<b>3 508 747</b>	<b>100,0</b>
% Total		49,4		50,6		100,0

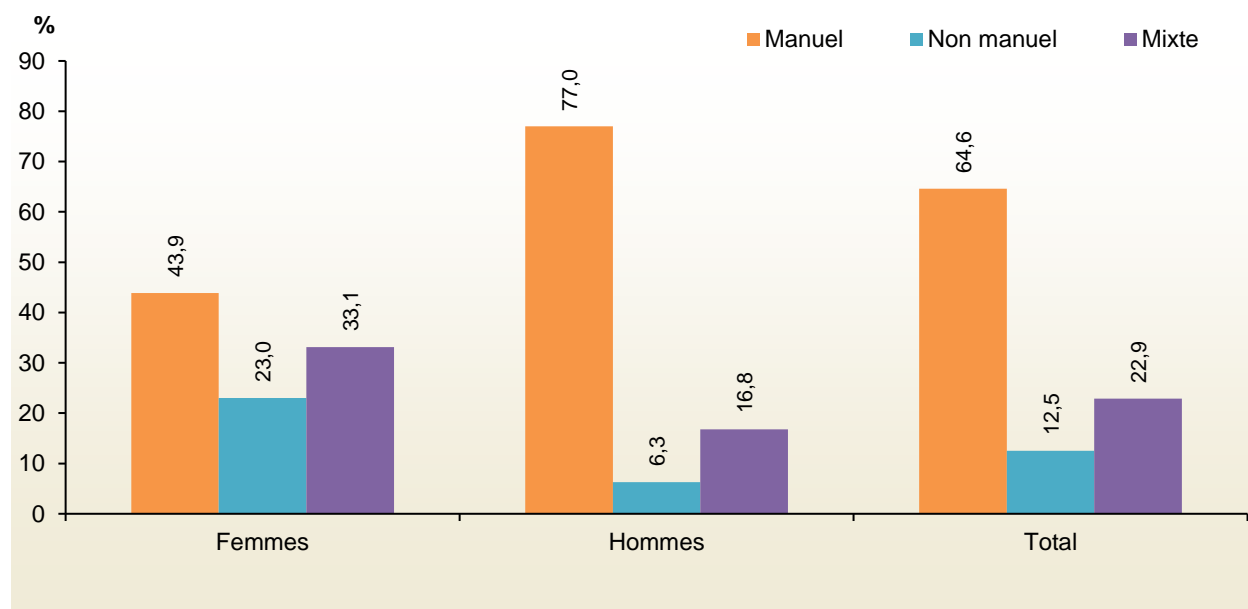
  

Catégorie Professionnelle	Effectif d'employés ETC					
	Femmes		Hommes		Total	
	n <sup>bre</sup>	%	n <sup>bre</sup>	%	n <sup>bre</sup>	%
Manuel	174 453	14,0	603 862	40,1	778 344	28,3
Non manuel	748 973	60,0	624 228	41,4	1 373 206	49,8
Mixte	324 812	26,0	278 422	18,5	603 237	21,9
<b>Total</b>	<b>1 248 456</b>	<b>100,0</b>	<b>1 506 776</b>	<b>100,0</b>	<b>2 761 821</b>	<b>100,0</b>
% Total		45,3		54,7		100,0

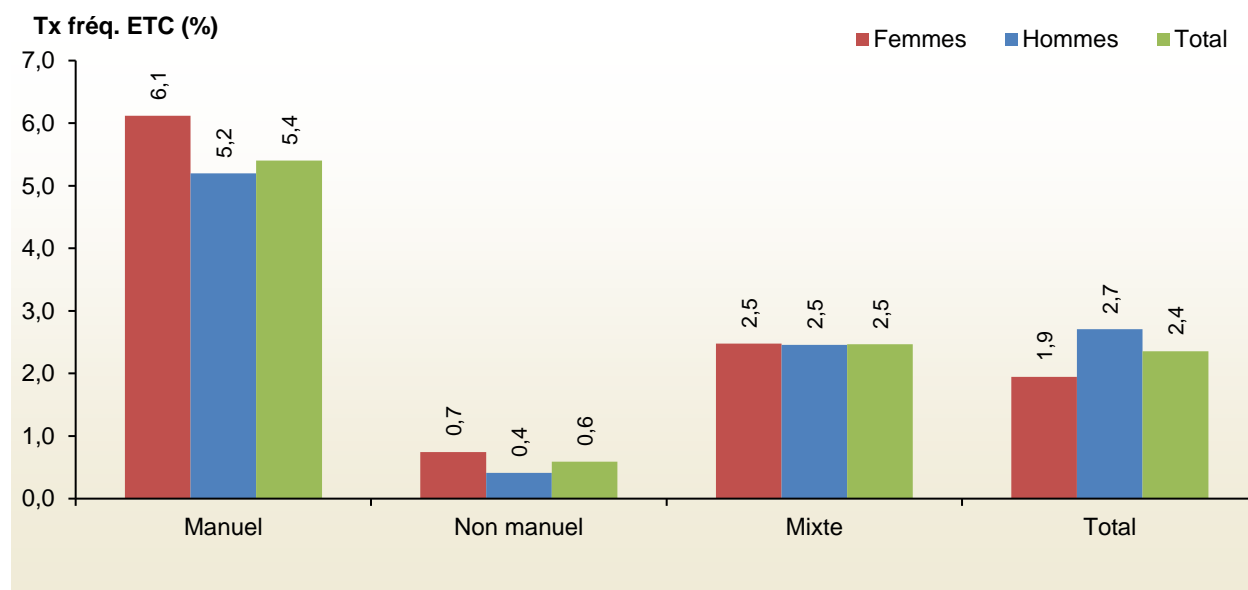
Note : Les totaux d'employés en ETC ne sont pas forcément égaux aux sommes des ETC par catégorie professionnelle et par sexe puisqu'ils ont été calculés indépendamment.

**Tableau 2. Répartition du nombre annuel moyen de lésions professionnelles acceptées selon la catégorie de lésion et la présence de perte de temps indemnisée, par sexe, Québec, 2015-2016**

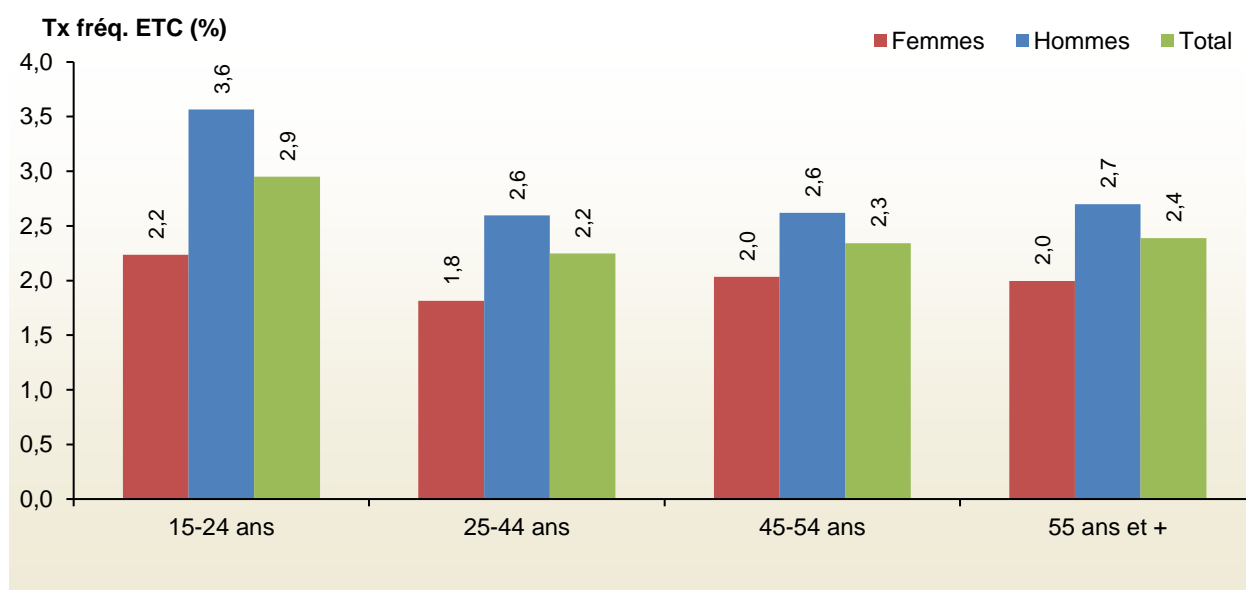
Catégorie de lésion	Femmes	%	Hommes	%	Total	%
<b>Lésions acceptées</b>						
Accidents du travail	30 286	97,6	51 517	85,7	81 803	89,7
Maladies professionnelles	732	2,4	8 612	14,3	9 344	10,3
<b>Total</b>	<b>31 017</b>	<b>100,0</b>	<b>60 129</b>	<b>100,0</b>	<b>91 146</b>	<b>100,0</b>
% Total		34,0		66,0		100,0
<b>Lésions avec perte de temps indemnisée</b>						
Accidents du travail	24 023	98,9	40 381	99,0	64 404	99,0
Maladies professionnelles	265	1,1	418	1,0	683	1,0
<b>Total</b>	<b>24 288</b>	<b>100,0</b>	<b>40 799</b>	<b>100,0</b>	<b>65 086</b>	<b>100,0</b>
% Total		37,3		62,7		100,0
<b>Proportion de lésions acceptées ayant une perte de temps indemnisée</b>						
Accidents du travail		79,3		78,4		78,7
Maladies professionnelles		36,2		4,9		7,3
<b>Total</b>		<b>78,3</b>		<b>67,9</b>		<b>71,4</b>



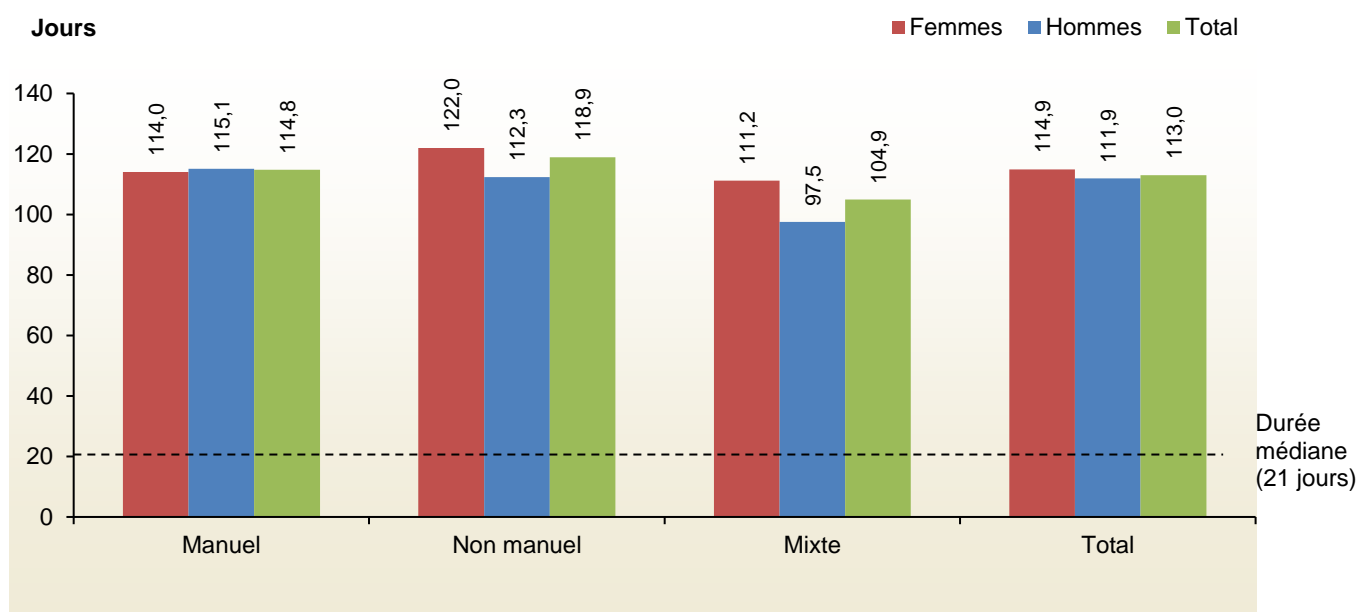
**Figure 1.** Importance relative (%) des lésions professionnelles avec PTI selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2015-2016.



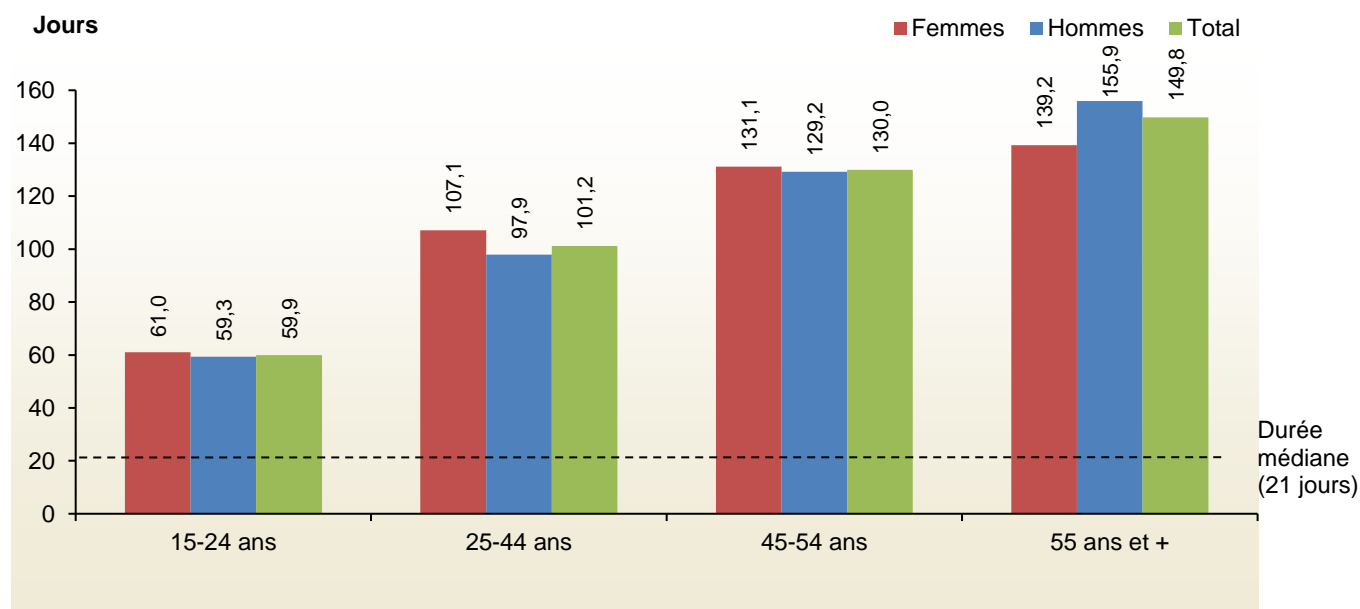
**Figure 2.** Taux de fréquence ETC (%) des lésions professionnelles avec PTI selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2015-2016.



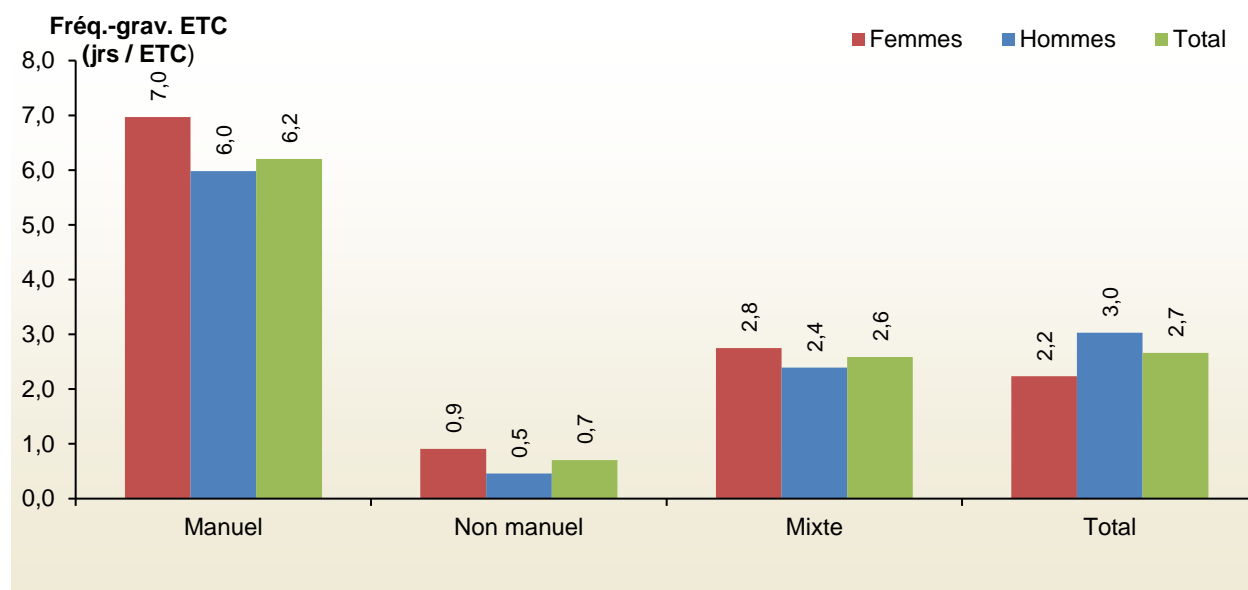
**Figure 3. Taux de fréquence ETC (%) des lésions professionnelles avec PTI selon l'âge et le sexe, Québec, 2015-2016.**



**Figure 4. Durée moyenne d'indemnisation en jours des lésions professionnelles avec PTI selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2015-2016.**



**Figure 5. Durée moyenne d'indemnisation en jours des lésions professionnelles avec PTI selon l'âge et le sexe, Québec, 2015-2016.**



**Figure 6. Taux de fréquence-gravité ETC des lésions professionnelles avec PTI selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2015-2016.**



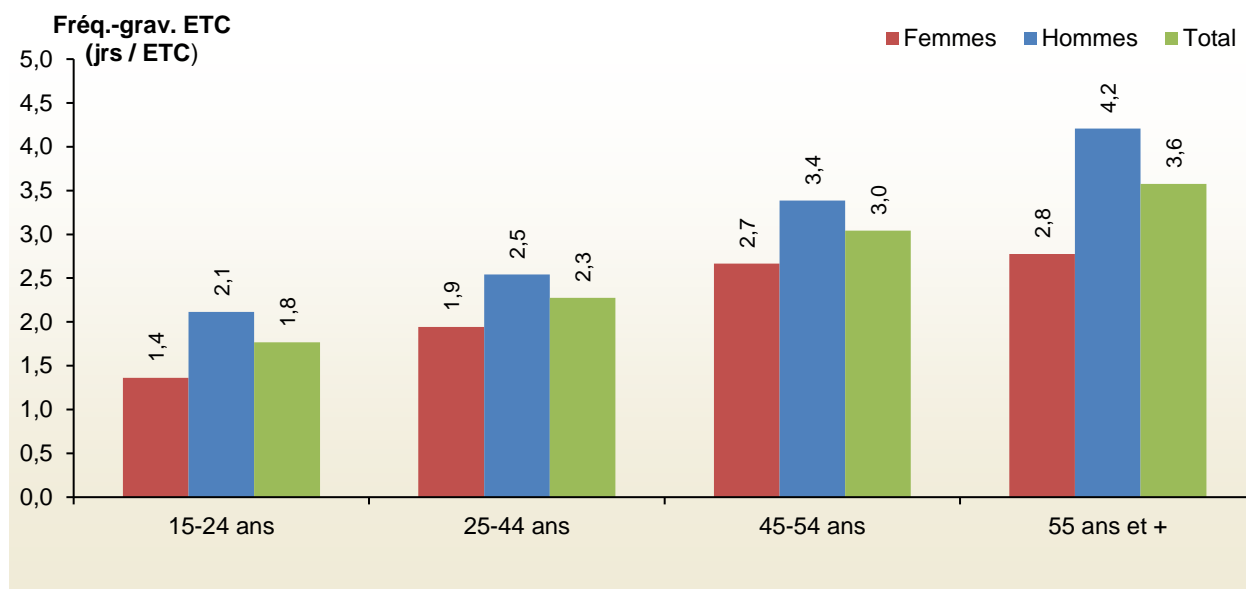


Figure 7. Taux de fréquence-gravité ETC des lésions professionnelles avec PTI selon l'âge et le sexe, Québec, 2015-2016.

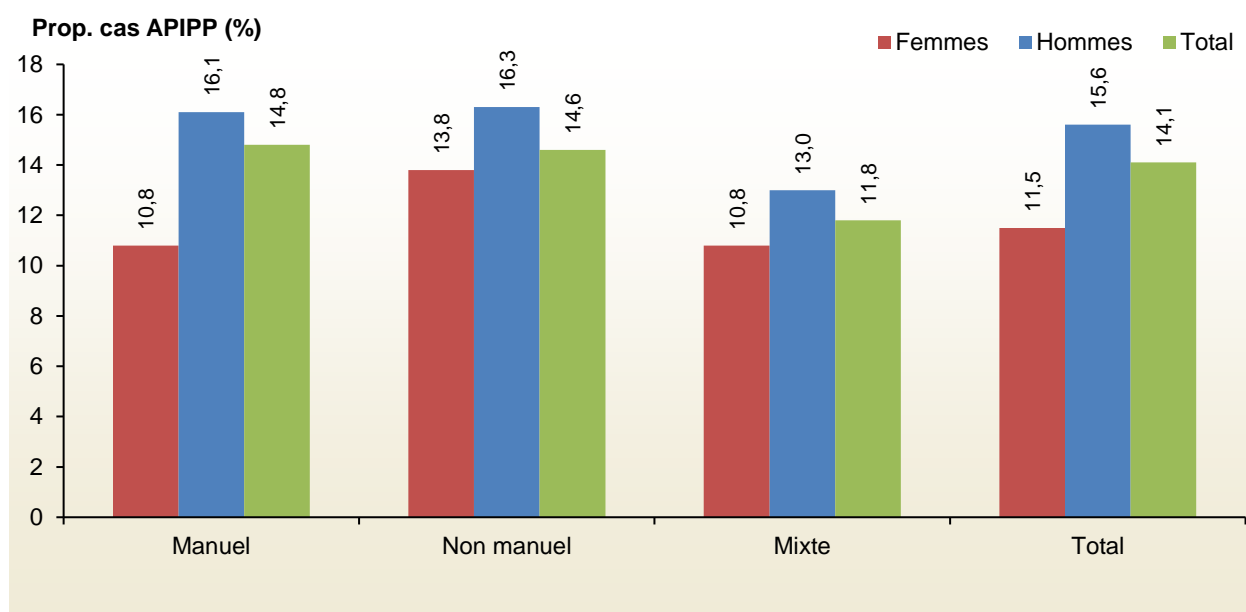
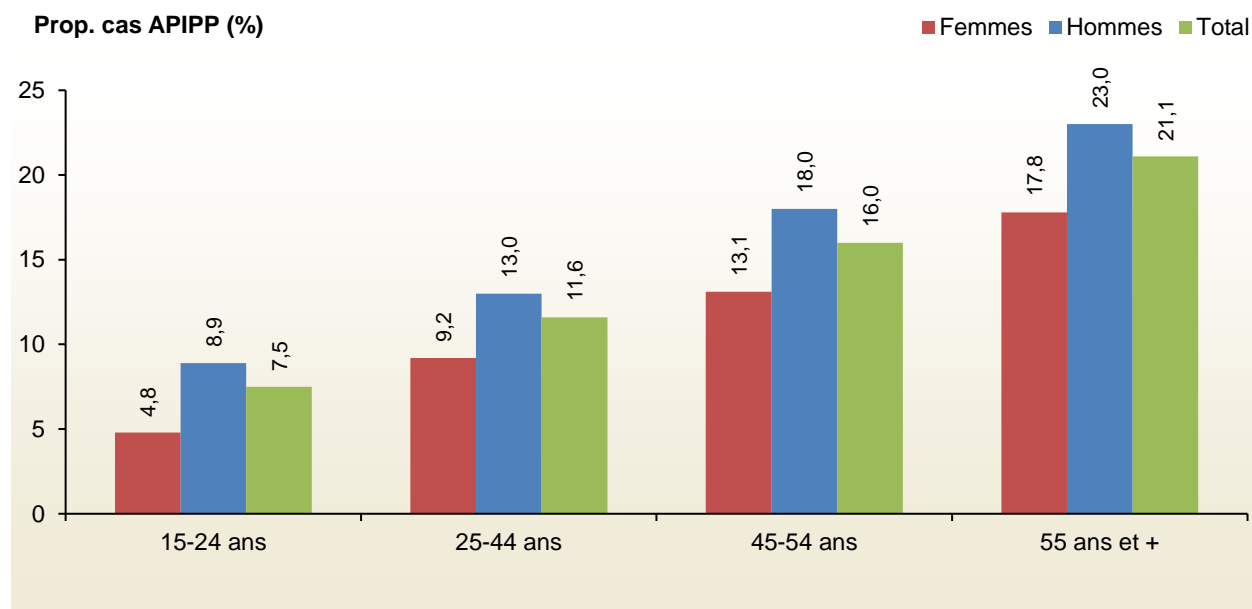
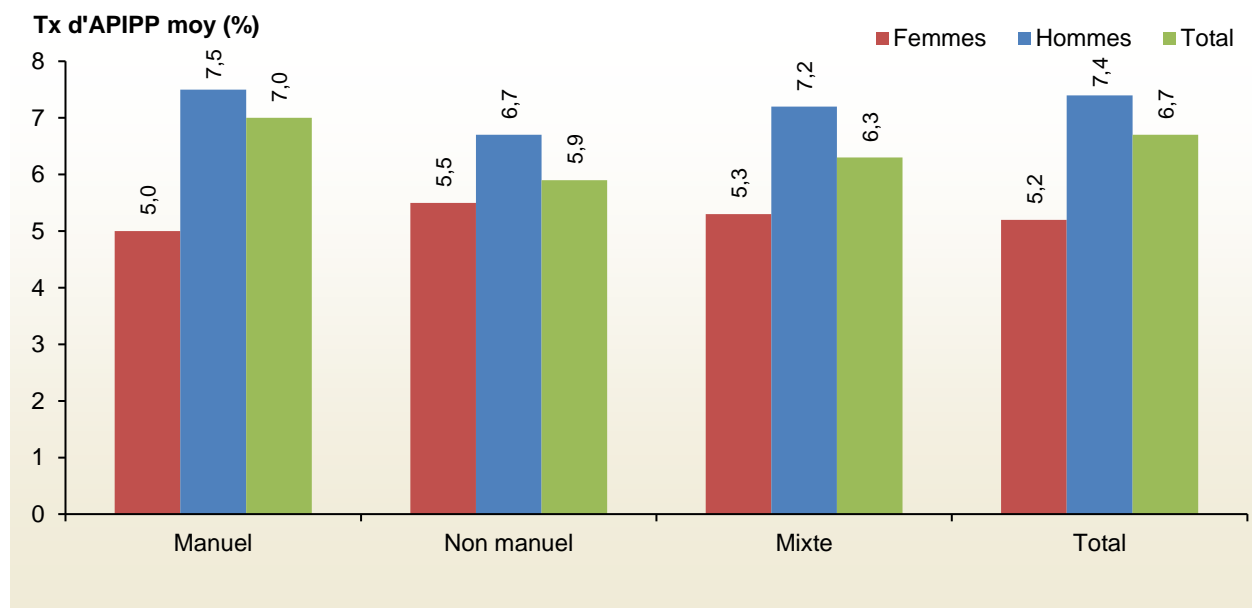


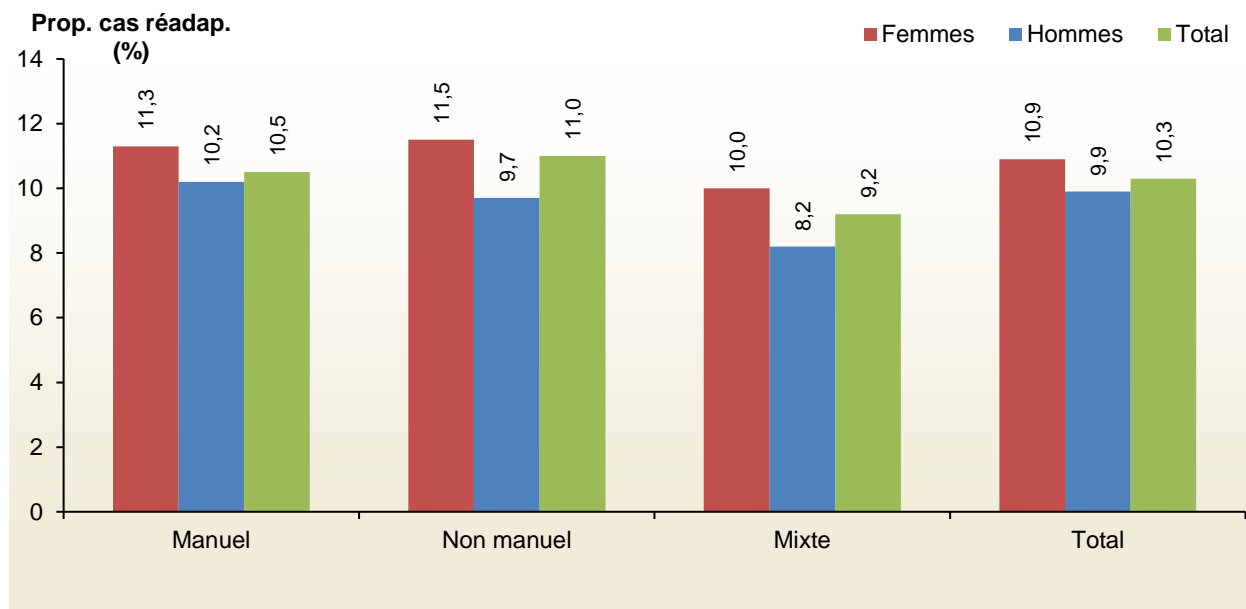
Figure 8. Proportion (%) des lésions professionnelles avec PTI ayant une APIPP selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2015-2016.



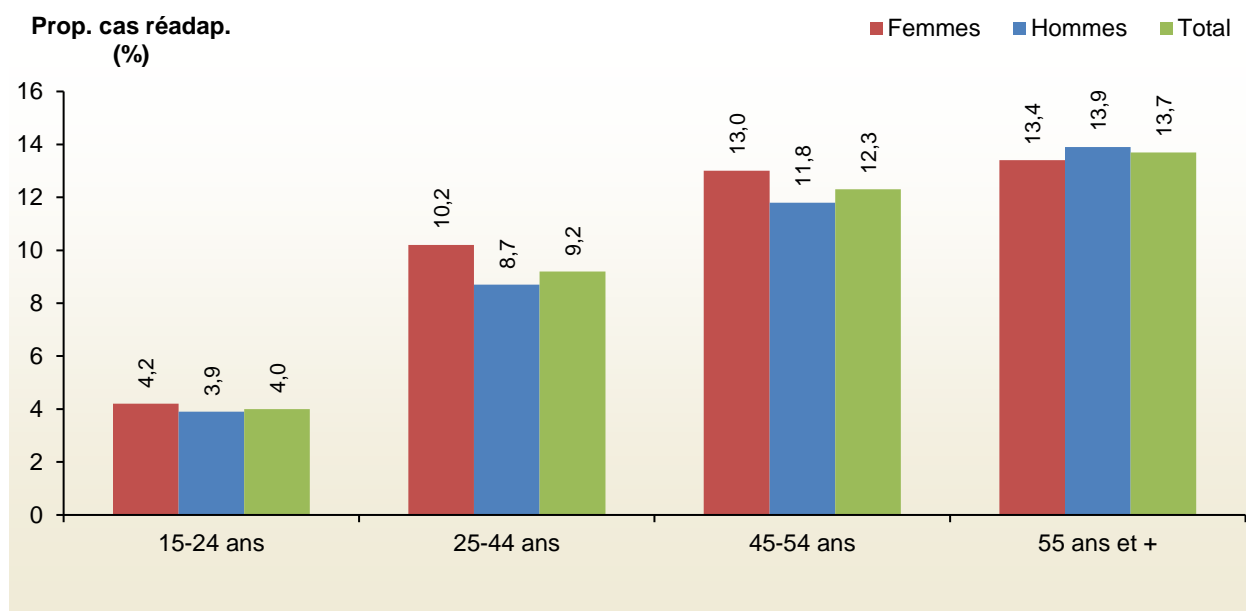
**Figure 9. Proportion (%) des lésions professionnelles avec PTI ayant une APIPP selon l'âge et le sexe, Québec, 2015-2016.**



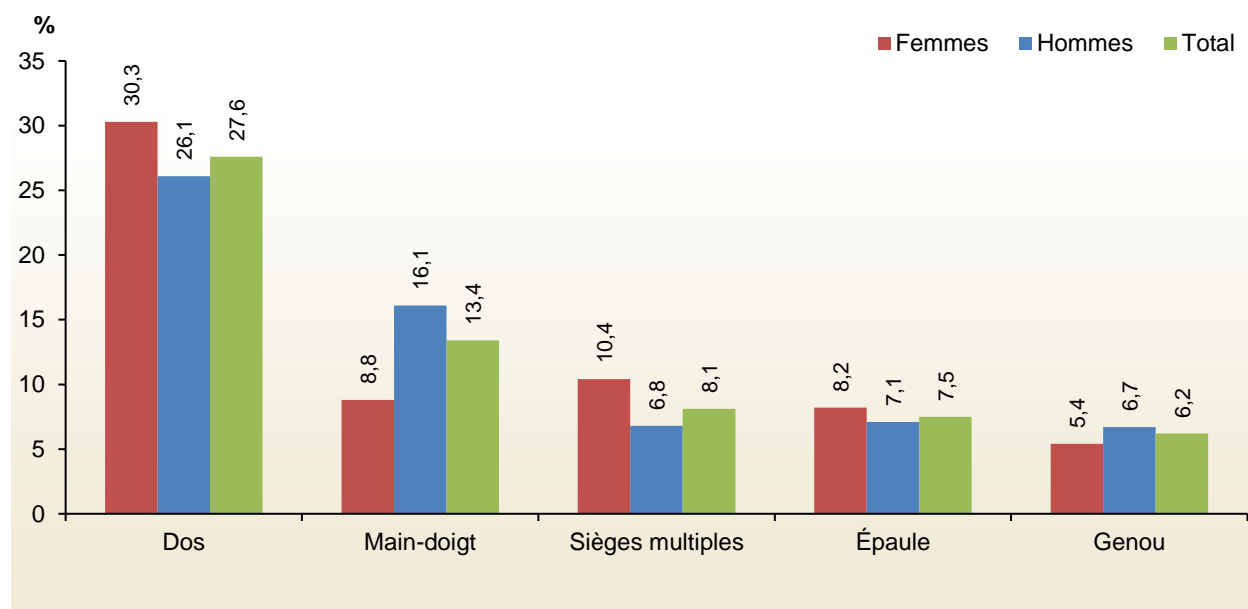
**Figure 10. Taux d'APIPP moyen (%) des lésions professionnelles avec PTI selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2015-2016.**



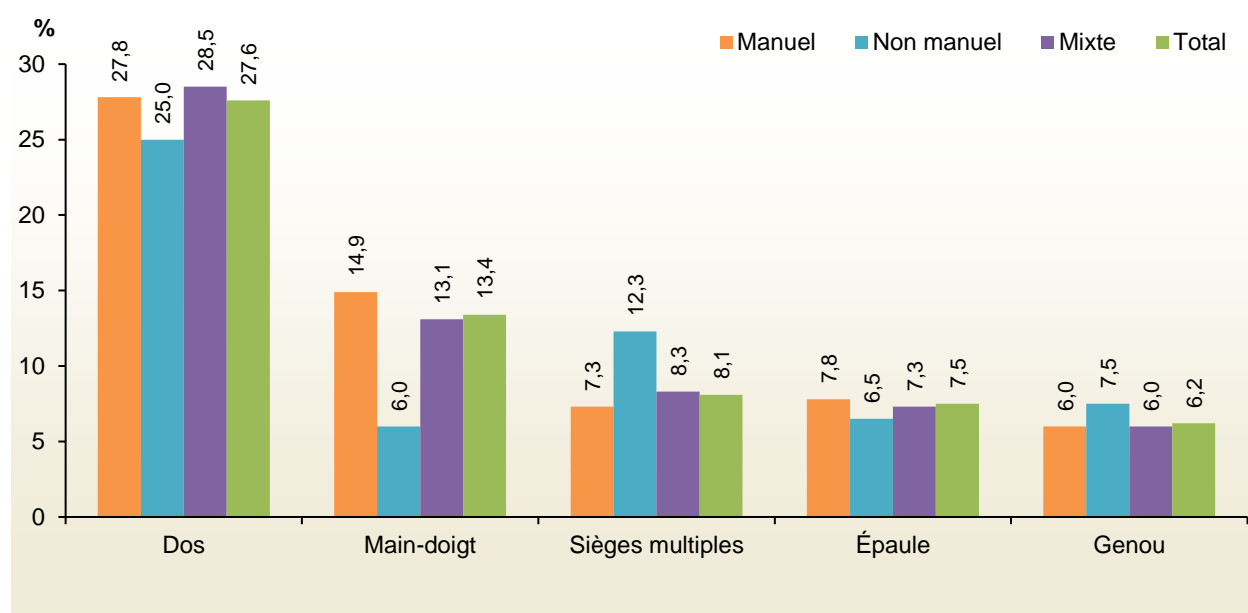
**Figure 11. Proportion (%) des lésions professionnelles avec PTI comportant des débours de réadaptation selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2015-2016.**



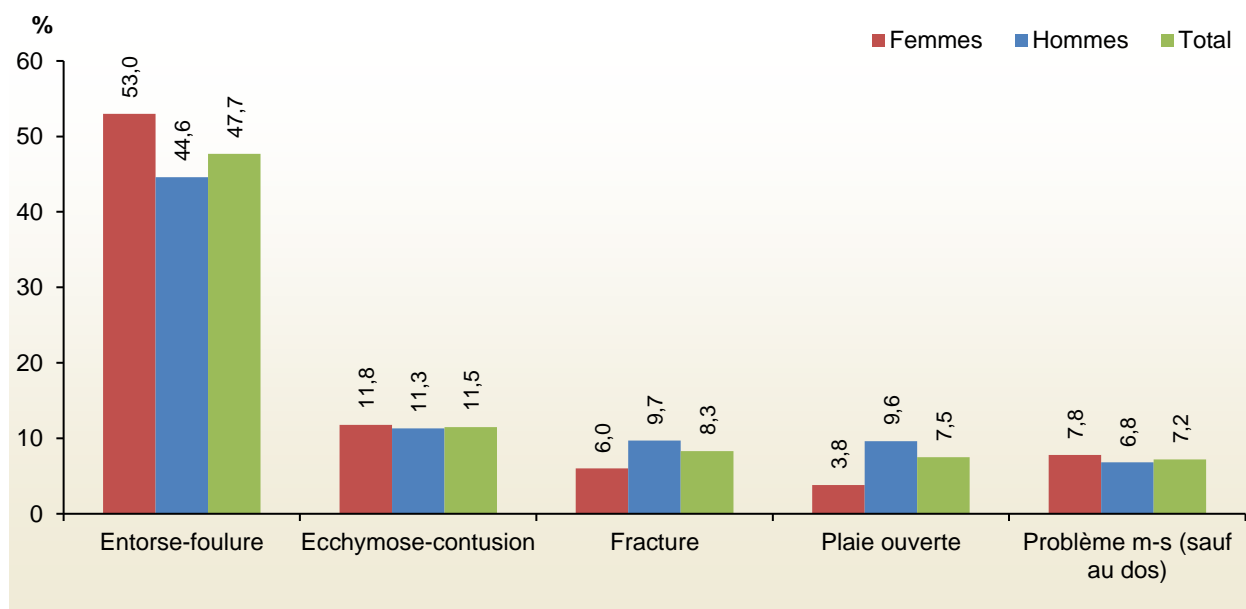
**Figure 12. Proportion (%) des lésions professionnelles avec PTI comportant des débours de réadaptation selon l'âge et le sexe, Québec, 2015-2016.**



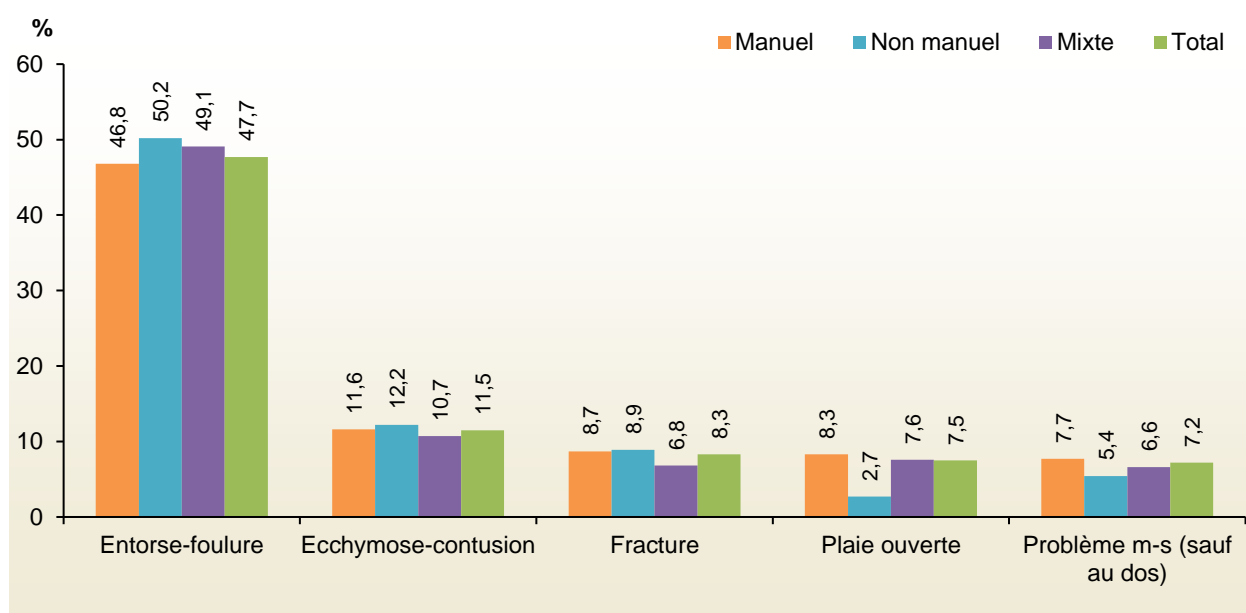
**Figure 13.** Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles avec PTI selon les cinq sièges de lésion les plus fréquents et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2015-2016.



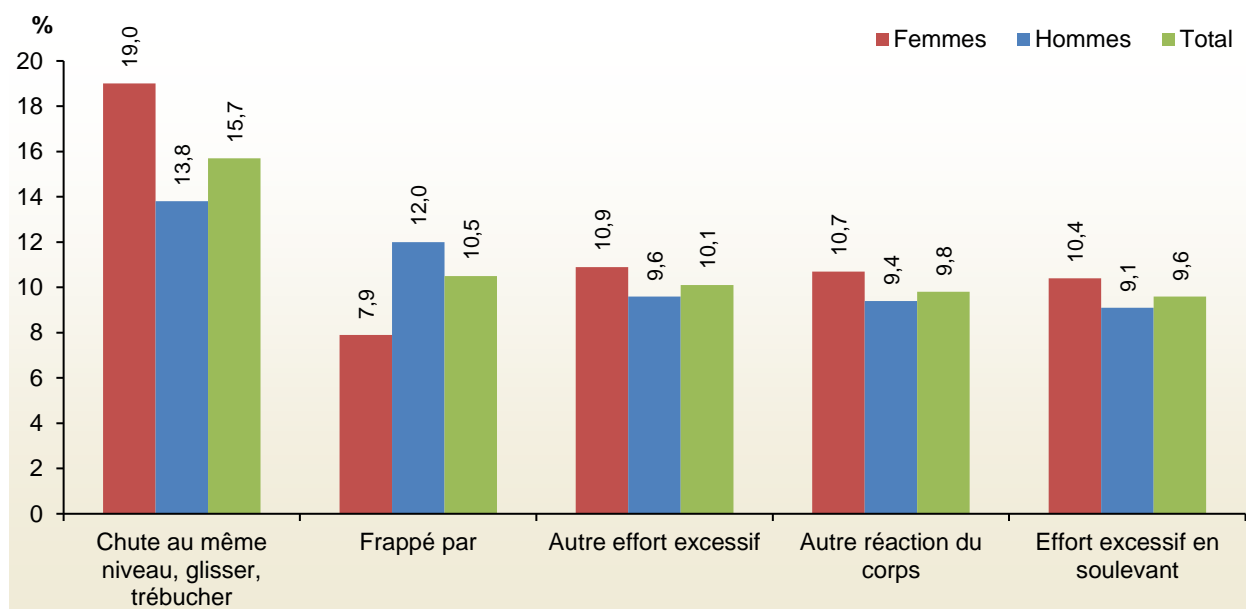
**Figure 14.** Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles avec PTI selon les cinq sièges de lésion les plus fréquents et la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2015-2016.



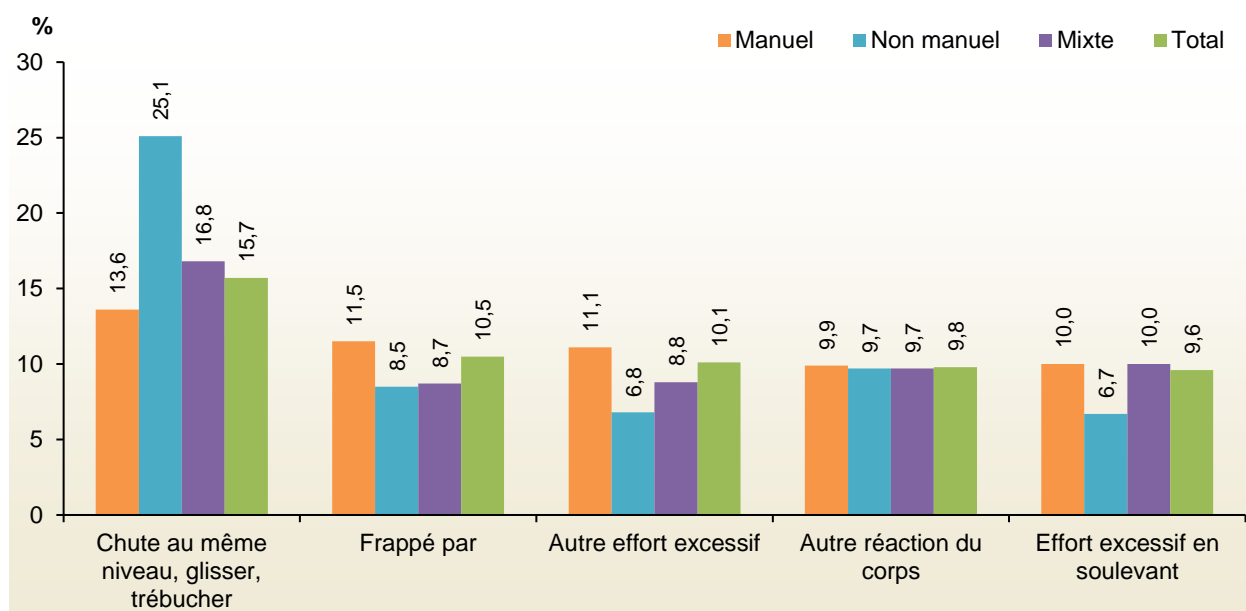
**Figure 15. Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles avec PTI selon les cinq natures de lésion les plus fréquentes et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2015-2016.**



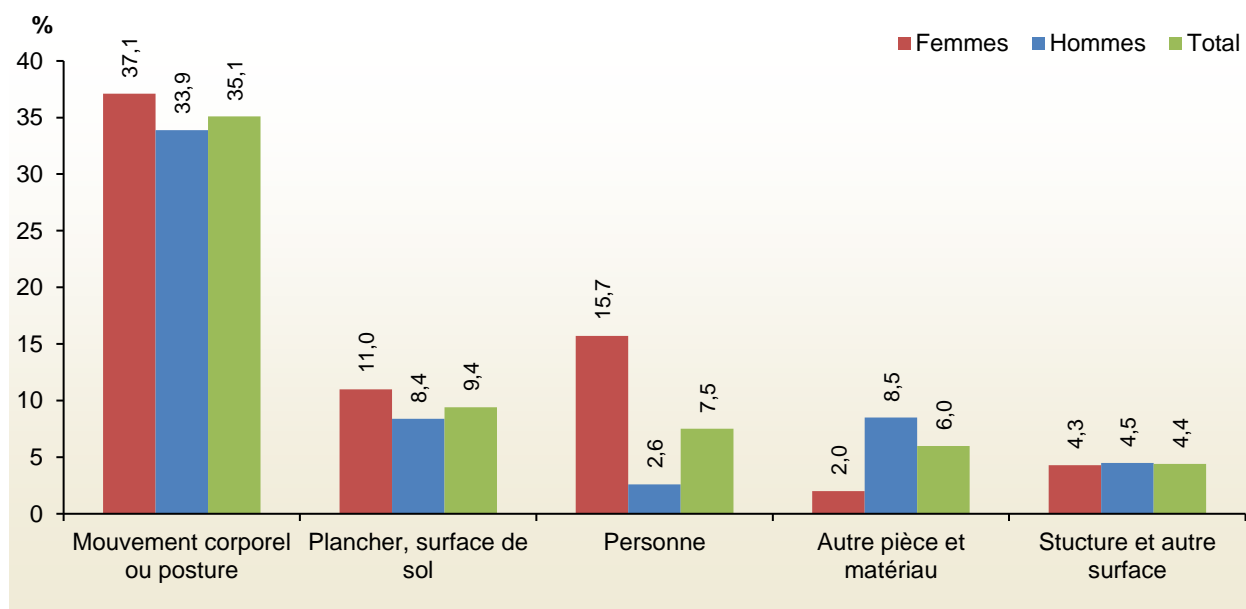
**Figure 16. Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles avec PTI selon les cinq natures de lésion les plus fréquentes et la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2015-2016.**



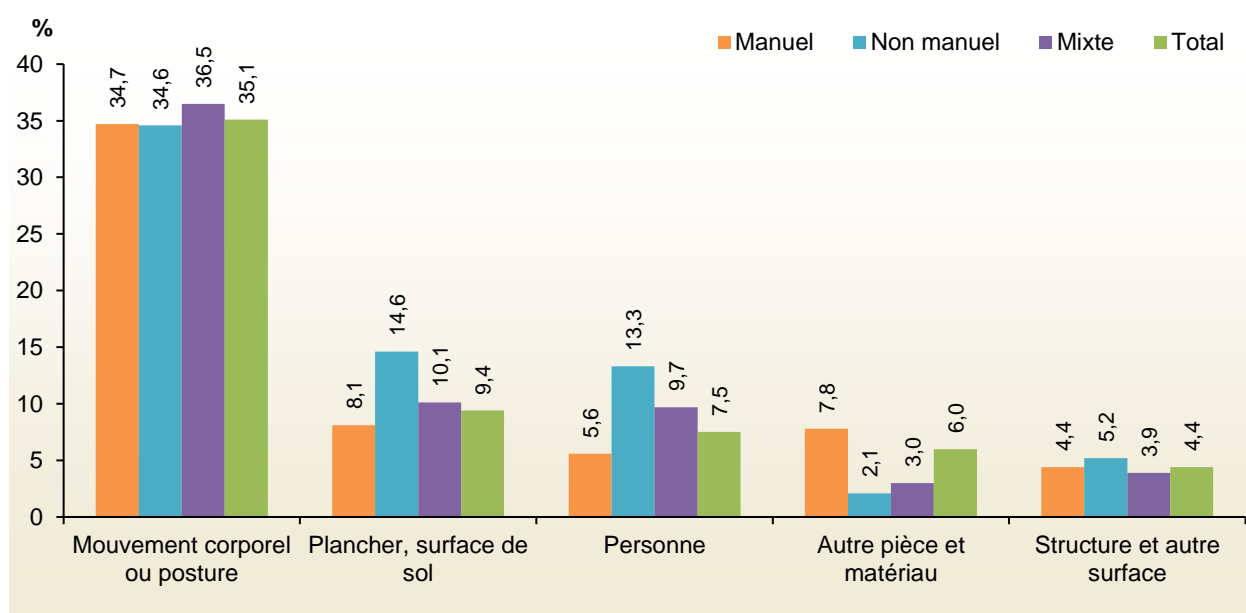
**Figure 17. Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles avec PTI selon les cinq genres d'accident les plus fréquents et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2015-2016.**



**Figure 18. Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles avec PTI selon les cinq genres d'accident les plus fréquents et la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2015-2016.**



**Figure 19.** Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles avec PTI selon les cinq agents causaux de la lésion les plus fréquents et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2015-2016.



**Figure 20.** Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles avec PTI selon les cinq agents causaux de la lésion les plus fréquents et la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2015-2016.





## 4. COMPARAISON DES PÉRIODES 2010-2012 ET 2015-2016

Une comparaison directe des indicateurs 2015-2016 à ceux de 2010-2012 n'est pas possible en raison d'un changement méthodologique relatif à l'estimation du nombre de travailleurs ETC (voir la section 2.5). Cependant, la production d'une nouvelle série d'indicateurs 2015-2016 en utilisant la méthodologie des indicateurs 2010-2012 permet de réaliser cette comparaison. Étant données ces différences méthodologiques, les indicateurs de la période 2015-2016 de ce chapitre peuvent présenter des valeurs différentes de celles observées dans les autres chapitres.

### 4.1 Faits saillants

- Entre 2010-2012 et 2015-2016, le **nombre annuel moyen de lésions** professionnelles avec perte de temps indemnisée a diminué de 5,6 % (tableau 3). Ce phénomène s'inscrit dans la poursuite de la baisse du nombre de lésions amorcée depuis la fin des années 1980. Cependant, la période 2015-2016 marque un point de bascule dans cette tendance. De 2015 à 2019, dernière année pour laquelle des statistiques compilées sont disponibles au moment de la réalisation de la présente étude, le nombre de cas augmente chaque année. Cette tendance n'est pas spécifique au Québec puisqu'on la retrouve aussi dans l'ensemble du Canada (figure 21).
- **Le nombre total d'employés ETC** est demeuré relativement stable entre 2010-2012 et 2015-2016 (-1,3 %), ce qui ne permet donc pas d'expliquer la variation du nombre de lésions avec PTI. Les effectifs de femmes ont peu varié (+0,2 %) alors que ceux des hommes ont connu un certain recul (-2,2 %). La proportion de femmes parmi l'ensemble des employés a augmenté de 0,2 point de pourcentage, alors qu'elle s'est accrue de 0,6 point parmi les employés ETC, atteignant 45,2 % en 2015-2016. Au cours de cette même période, le nombre annuel moyen de lésions avec PTI a crû chez les femmes (4,4 %) alors qu'il a diminué chez les hommes (-10,7 %). La proportion de lésions avec PTI que subissent les femmes est passée de 33,7 % en 2010-2012 à 37,3 % en 2015-2016 (tableau 3).
- L'analyse par catégorie professionnelle montre une baisse entre 2010-2012 et 2015-2016 des effectifs de travailleurs ETC dans les 3 catégories (entre -0,6 % et -1,8 %). La répartition des travailleurs en fonction de la catégorie professionnelle est donc demeurée sensiblement la même au cours de la période. Le nombre de lésions avec PTI n'a cependant pas varié de façon identique. Ces lésions ont diminué de 9,9 % chez les manuels, alors qu'elles ont augmenté de 0,5 % chez les mixtes et de 9,1 % chez les non manuels. En 2015-2016, 64,6 % des lésions PTI concernaient des travailleurs manuels, 12,5 % des non manuels et 22,9 % des mixtes (tableau 4).
- En 2010-2012, aucune perte de temps indemnisée n'était enregistrée pour 25,4 % des lésions acceptées par la CNESST, une proportion qui est passée à 28,6 % en 2015-2016. Ces cas de lésions sans PTI ont connu un accroissement relatif de 11,0 %. La variation relative pour les lésions avec PTI au cours de la même période a été de -5,6 % (tableau 5).

- Entre 2010-2012 et 2015-2016, les coûts totaux engendrés par les lésions professionnelles ont augmentés de 16,2 %, en dollars de 2016. Les coûts des accidents ont augmenté de 2,3 %, tandis que ceux des maladies professionnelles ont augmenté de 57,5 %. Alors que les maladies professionnelles engendraient 25,2 % des coûts totaux en 2010-2012, elles représentent en 2015-2016, 34,1 % des coûts totaux (tableau 6).
- On constate une hausse de 17,8 % du coût moyen par lésion, qui est passé de 55 640 \$ à 65 550 \$ entre la période 2010-2012 et 2015-2016, en dollars de 2016 (tableau 6).
- La hausse du coût moyen par lésion entre 2010-2012 et 2015-2016 est similaire chez les femmes (20,0 %) et les hommes (19,1 %). Ainsi, la répartition du coût global des lésions entre les femmes et les hommes est sensiblement la même durant ces deux périodes, soit environ 20 % pour les femmes et 80 % pour les hommes (tableau 7).
- Pour la répartition et l'évolution des coûts des lésions professionnelles selon le type de coûts, on constate que tous les types de coûts augmentent durant la période 2010-2012 à 2015-2016. Ce sont toutefois les coûts liés à la productivité perdue qui ont le plus augmenté, avec une hausse de 24,4 %. Des hausses sont également observées pour chacune des catégories de coûts lorsqu'on regarde le coût moyen par lésion (tableau 8).
- Le **taux de fréquence ETC** des lésions avec PTI a peu varié, passant de 2,6 % en 2010-2012 à 2,5 % en 2015-2016. Chez les femmes, il a progressé de 2,0 % à 2,1 % durant la période, la hausse chez les employées non manuelles et mixtes masquant la baisse enregistrée chez les manuelles. Chez les hommes, le taux a régressé de 3,2 % à 2,9 %, notamment en raison de la baisse chez les employés manuels (6,2 % à 5,6 %) (figure 22).
- La **durée moyenne d'indemnisation** a augmenté considérablement, passant de 100,7 jours en 2010-2012 à 113,0 jours en 2015-2016 (figure 23). L'accroissement le plus marqué s'est produit parmi les travailleurs non manuels, avec une augmentation de 15,3 jours. Par ailleurs, la durée moyenne demeure plus élevée chez les femmes que les hommes parmi les travailleurs non manuels et mixtes, mais la situation s'est inversée chez les manuels (114,0 jours chez les femmes et 115,1 jours chez les hommes).
- Le **taux de fréquence-gravité ETC** est passé de 2,7 jours par employé ETC en 2010-2012 à 2,8 jours en 2015-2016, la hausse de la durée moyenne surpassant l'effet de la baisse du taux de fréquence ETC (figure 24). Globalement, les travailleurs mixtes constituent la catégorie dont le taux de fréquence-gravité ETC a augmenté le plus, passant de 2,4 jours par employé ETC à 2,8. Chez les femmes, le taux a augmenté dans toutes les catégories professionnelles, alors que chez les hommes le principal changement concerne la hausse parmi les travailleurs mixtes (figure 24).
- Le classement des secteurs d'activité économique selon leur taux de fréquence-gravité ETC change sensiblement si l'analyse se concentre uniquement sur la catégorie professionnelle la plus à risque, les employés manuels. Certes, la construction et les services aux entreprises et services de gestion des déchets demeurent les deux industries où le nombre de jours d'absence par travailleur ETC est le plus élevé, mais la suite du classement diffère. Ainsi, les employés manuels des services immobiliers et de location et ceux des soins de santé et assistance sociale occupent les rangs 3 et 4 même s'ils

proviennent de secteurs économiques qui, globalement, sont moins à risque, alors que ceux des mines, carrières, pétrole et gaz ont glissé du 4<sup>e</sup> au 5<sup>e</sup> rang (figure 25 et figure 26).

- Pour l'ensemble des employés manuels, le taux de fréquence-gravité ETC, qui était de 6,6 en 2010-2012, est similaire en 2015-2016 (6,7 jours / ETC). Sur les 19 secteurs d'activité économique qui comptent au moins 500 employés ETC dans les deux périodes, 8 ont connu une augmentation de leur taux. En termes relatifs, les plus importantes hausses se retrouvent, en ordre décroissant, chez les employés manuels des secteurs suivants : 1) services publics, 2) information et culture, 3) santé et assistance sociale et 4) commerce de gros. Quant aux plus fortes baisses, en valeur relative, elles se situent dans les secteurs suivants : 1) finance et assurance, 2) hébergement et restauration, 3) arts, spectacles et loisirs et 4) services d'enseignement (figure 27).

**Tableau 3. Répartition et évolution des effectifs d'employés, d'employés ETC et du nombre annuel moyen de lésions professionnelles avec PTI selon le sexe, Québec, 2010-2012 et 2015-2016**

Sexe	Employés					Employés ETC					Nombre annuel moyen de lésions avec perte de temps indemnisée				
	2010-2012		2015-2016		Croiss.	2010-2012		2015-2016		Croiss.	2010-2012		2015-2016		Croiss.
	n <sup>bre</sup> (M)	%	n <sup>bre</sup> (M)	%		%	n <sup>bre</sup> (M)	%	n <sup>bre</sup> (M)		%	%	n <sup>bre</sup>	%	
Femmes	1,72	49,2	1,73	49,4	0,8	1,17	44,7	1,17	45,2	0,2	23 256	33,7	24 288	37,3	4,4
Hommes	1,78	50,8	1,77	50,6	-0,3	1,45	55,3	1,41	54,8	-2,2	45 700	66,3	40 799	62,7	-10,7
<b>Total</b>	<b>3,50</b>	<b>100,0</b>	<b>3,51</b>	<b>100,0</b>	<b>0,2</b>	<b>2,61</b>	<b>100,0</b>	<b>2,58</b>	<b>100,0</b>	<b>-1,3</b>	<b>68 957</b>	<b>100,0</b>	<b>65 086</b>	<b>100,0</b>	<b>-5,6</b>

(M) : Indique que les effectifs sont en millions

**Tableau 4. Répartition et évolution des effectifs d'employés, d'employés ETC et du nombre annuel moyen de lésions professionnelles avec PTI selon la catégorie professionnelle, Québec, 2010-2012 et 2015-2016**

Cat. Prof.	Employés					Employés ETC					Nombre annuel moyen de lésions avec perte de temps indemnisée				
	2010-2012		2015-2016		Croiss.	2010-2012		2015-2016		Croiss.	2010-2012		2015-2016		Croiss.
	n <sup>bre</sup> (M)	%	n <sup>bre</sup> (M)	%		%	n <sup>bre</sup> (M)	%	n <sup>bre</sup> (M)		%	%	n <sup>bre</sup>	%	
Manuel	0,99	28,2	1,00	28,4	0,9	0,73	28,0	0,72	27,7	-1,8	46 694	67,7	42 066	64,6	-9,9
Non man.	1,64	46,9	1,63	46,5	-0,6	1,32	50,6	1,32	50,9	-0,6	7 461	10,8	8 140	12,5	9,1
Mixte	0,87	24,9	0,88	25,0	0,9	0,56	21,4	0,55	21,4	-1,3	14 802	21,5	14 881	22,9	0,5
<b>Total</b>	<b>3,50</b>	<b>100,0</b>	<b>3,51</b>	<b>100,0</b>	<b>0,2</b>	<b>2,61</b>	<b>100,0</b>	<b>2,58</b>	<b>100,0</b>	<b>-1,3</b>	<b>68 957</b>	<b>100,0</b>	<b>65 086</b>	<b>100,0</b>	<b>-5,6</b>

(M) : Indique que les effectifs sont en millions

**Tableau 5. Nombre annuel moyen de lésions professionnelles acceptées par la CNESST avec et sans PTI, Québec, 2010-2012 et 2015-2016**

Lésion acceptée	2010-2012		2015-2016		Croissance	
	n <sup>bre</sup>	%	n <sup>bre</sup>	%	n <sup>bre</sup>	%
Avec PTI	68 957	74,6	65 086	71,4	-3 871	-5,6
Sans PTI	23 469	25,4	26 060	28,6	2 591	11,0
<b>Total</b>	<b>92 426</b>	<b>100,0</b>	<b>91 146</b>	<b>100,0</b>	<b>-1 280</b>	<b>-1,4</b>

**Tableau 6. Répartition et évolution des coûts des lésions professionnelles acceptées selon la catégorie de lésion, Québec, 2010-2012 et 2015-2016 (\$ de 2016)**

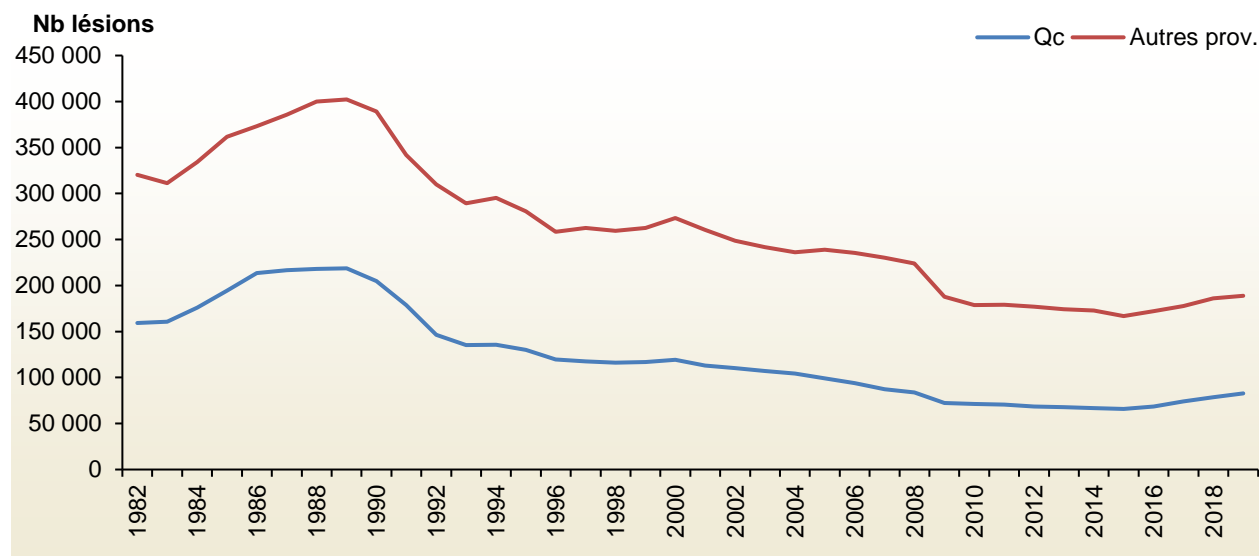
Catégorie de lésion	Lésions acceptées par année					Coûts totaux par année					Coût moyen par lésion		
	2010-2012		2015-2016		Croiss.	2010-2012		2015-2016		Croiss.	2010-2012	2015-2016	Croiss.
	n <sup>bre</sup>	%	n <sup>bre</sup>	%		%	M\$	%	M\$		%	\$	
Accidents	86 668	93,8	81 803	89,7	-5,6	3 849	74,8	3 938	65,9	2,3	44 410	48 140	8,4
Maladies professionnelles	5 758	6,2	9 344	10,3	62,3	1 294	25,2	2 037	34,1	57,5	224 650	218 050	-2,9
<b>Total</b>	<b>92 426</b>	<b>100,0</b>	<b>91 146</b>	<b>100,0</b>	<b>-1,4</b>	<b>5 143</b>	<b>100,0</b>	<b>5 975</b>	<b>100,0</b>	<b>16,2</b>	<b>55 640</b>	<b>65 550</b>	<b>17,8</b>

**Tableau 7. Répartition et évolution des coûts des lésions professionnelles acceptées selon le sexe, Québec, 2010-2012 et 2015-2016 (\$ de 2016)**

Sexe	Lésions acceptées par année					Coûts totaux par année					Coût moyen par lésion		
	2010-2012		2015-2016		Croiss.	2010-2012		2015-2016		Croiss.	2010-2012	2015-2016	Croiss.
	n <sup>bre</sup>	%	n <sup>bre</sup>	%		M\$	%	M\$	%		\$	\$	
Femmes	29 477	31,9	31 017	34,0	5,2	1 005	19,5	1 268	21,2	26,3	34 090	40 900	20,0
Hommes	62 949	68,1	60 129	66,0	-4,5	4 138	80,5	4 707	78,8	13,7	65 730	78 270	19,1
<b>Total</b>	<b>92 426</b>	<b>100,0</b>	<b>91 146</b>	<b>100,0</b>	<b>-1,4</b>	<b>5 143</b>	<b>100,0</b>	<b>5 975</b>	<b>100,0</b>	<b>16,2</b>	<b>55 640</b>	<b>65 550</b>	<b>17,8</b>

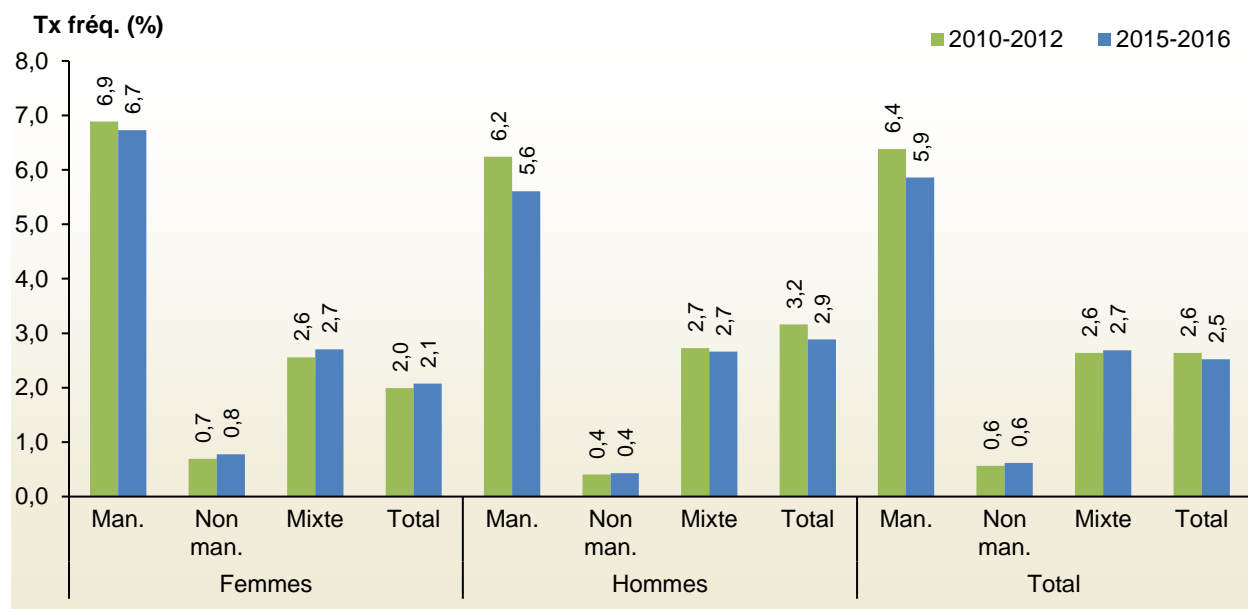
**Tableau 8. Répartition et évolution des coûts des lésions professionnelles acceptées selon le type de coûts, Québec, 2010-2012 et 2015-2016 (\$ de 2016)**

Type de coûts	Coûts totaux par année					Coût moyen par lésion		
	2010-2012		2015-2016		Croiss.	10-12	15-16	Croiss.
	M\$	%	M\$	%		\$	\$	
Coûts humains	3 479	67,6	3 934	65,8	13,1	37 640	43 160	14,7
Productivité perdue	1 356	26,4	1 686	28,2	24,4	14 670	18 500	26,1
Frais médicaux	268	5,2	307	5,1	14,6	2 900	3 370	16,2
Coûts administratifs	32	0,6	38	0,6	18,4	350	410	20,0
Coûts salariaux	8	0,2	10	0,2	22,4	80	110	24,1
<b>Total</b>	<b>5 143</b>	<b>100,0</b>	<b>5 975</b>	<b>100,0</b>	<b>16,2</b>	<b>55 640</b>	<b>65 550</b>	<b>17,8</b>

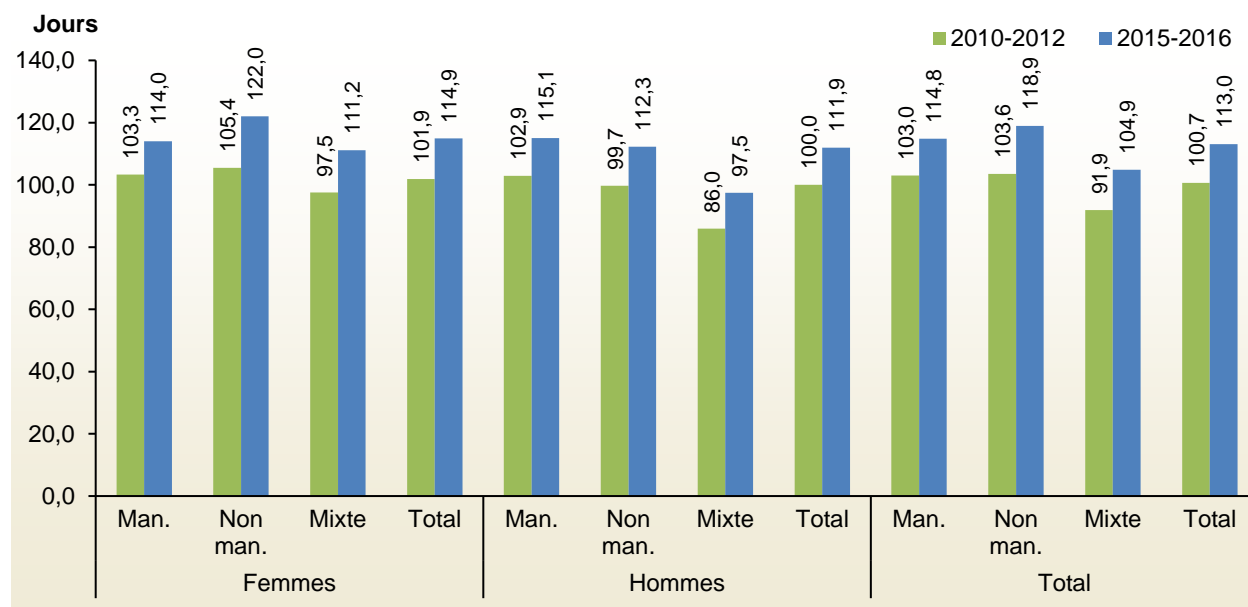

**Figure 21. Évolution du nombre de lésions professionnelles avec perte de temps au Québec et dans les autres provinces canadiennes, 1982-2019.**

Source : Adapté de « Statistiques nationales des accidents, maladies et décès professionnels, 2017-2019 », par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada, 2020. ©ACATC, 2020.

Note : La définition de lésion avec perte de temps utilisée par l'ACATC est différente de celle utilisée dans le présent rapport. Cela peut induire des différences dans les nombres pour le Québec. Toutefois ces différences ne sont pas suffisantes pour modifier l'évolution observée.



**Figure 22. Taux de fréquence ETC (%) pour les lésions professionnelles avec PTI, selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2010-2012 et 2015-2016.**



**Figure 23. Durée moyenne d'indemnisation en jours pour les lésions professionnelles avec PTI, selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2010-2012 et 2015-2016.**

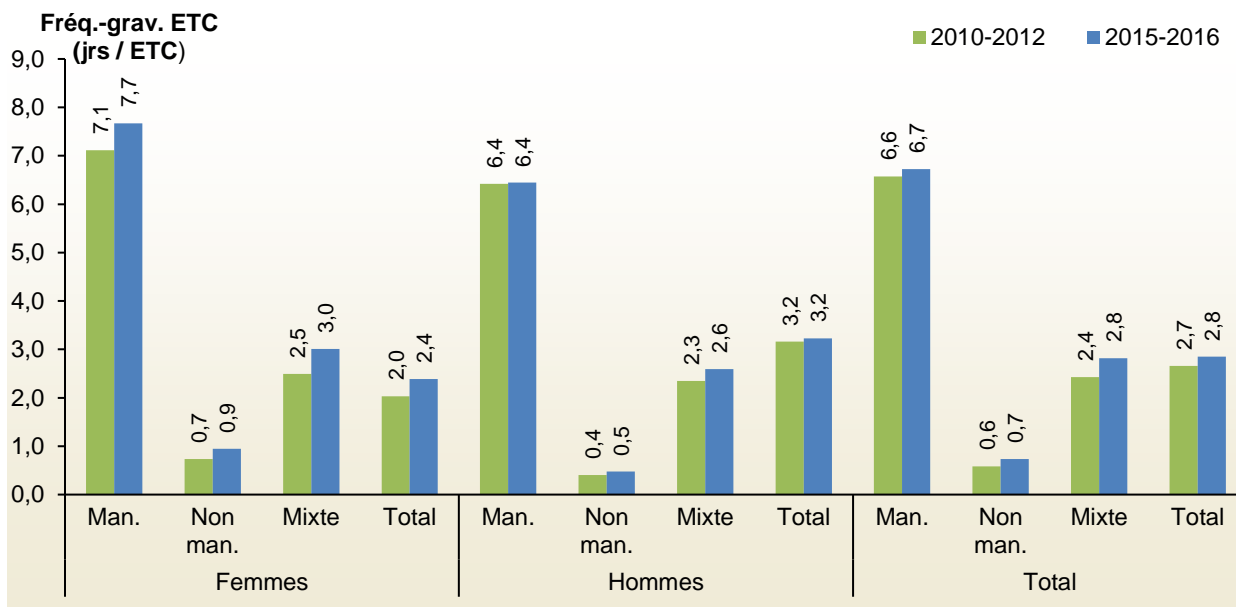


Figure 24. Taux de fréquence-gravité ETC pour les lésions professionnelles avec PTI, selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2010-2012 et 2015-2016.

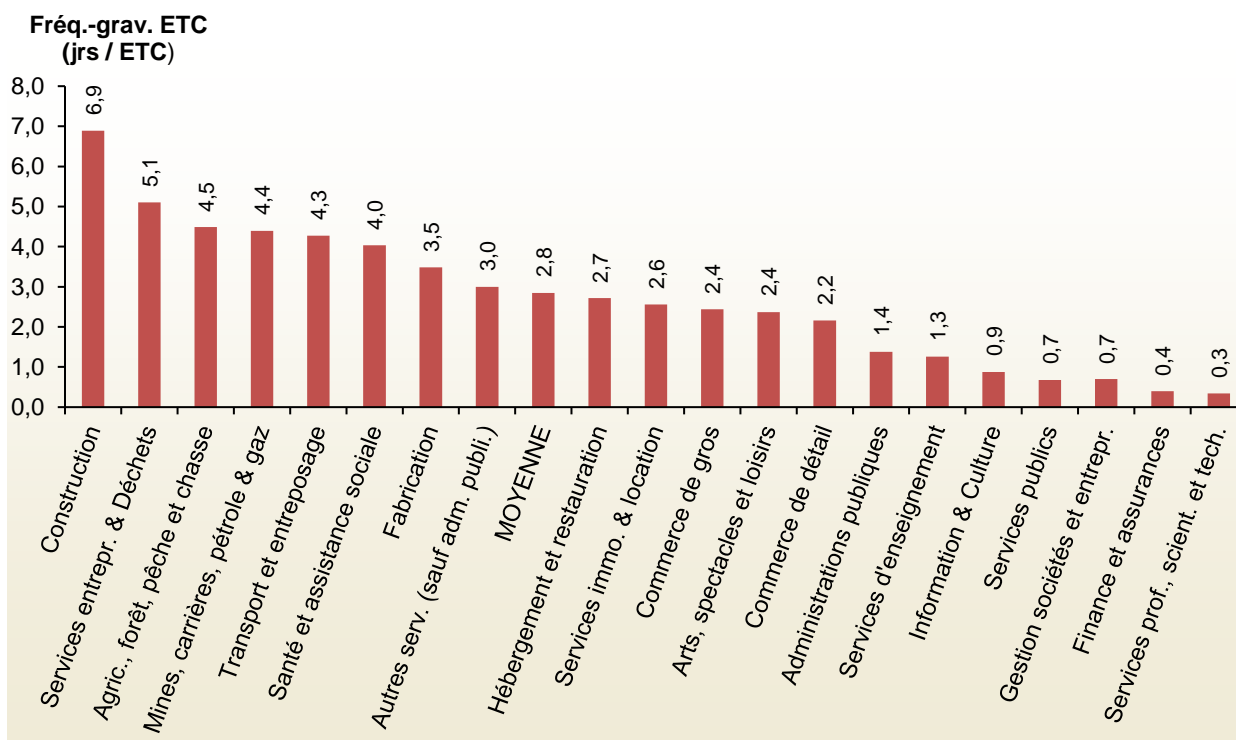
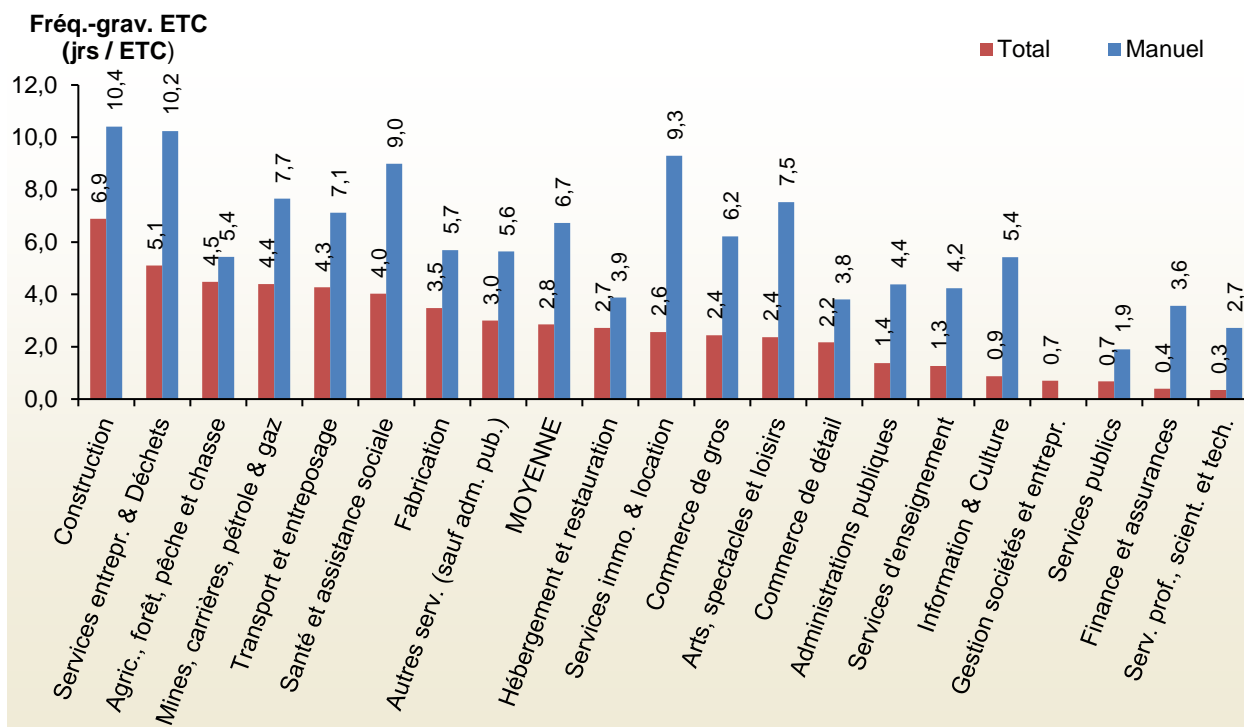


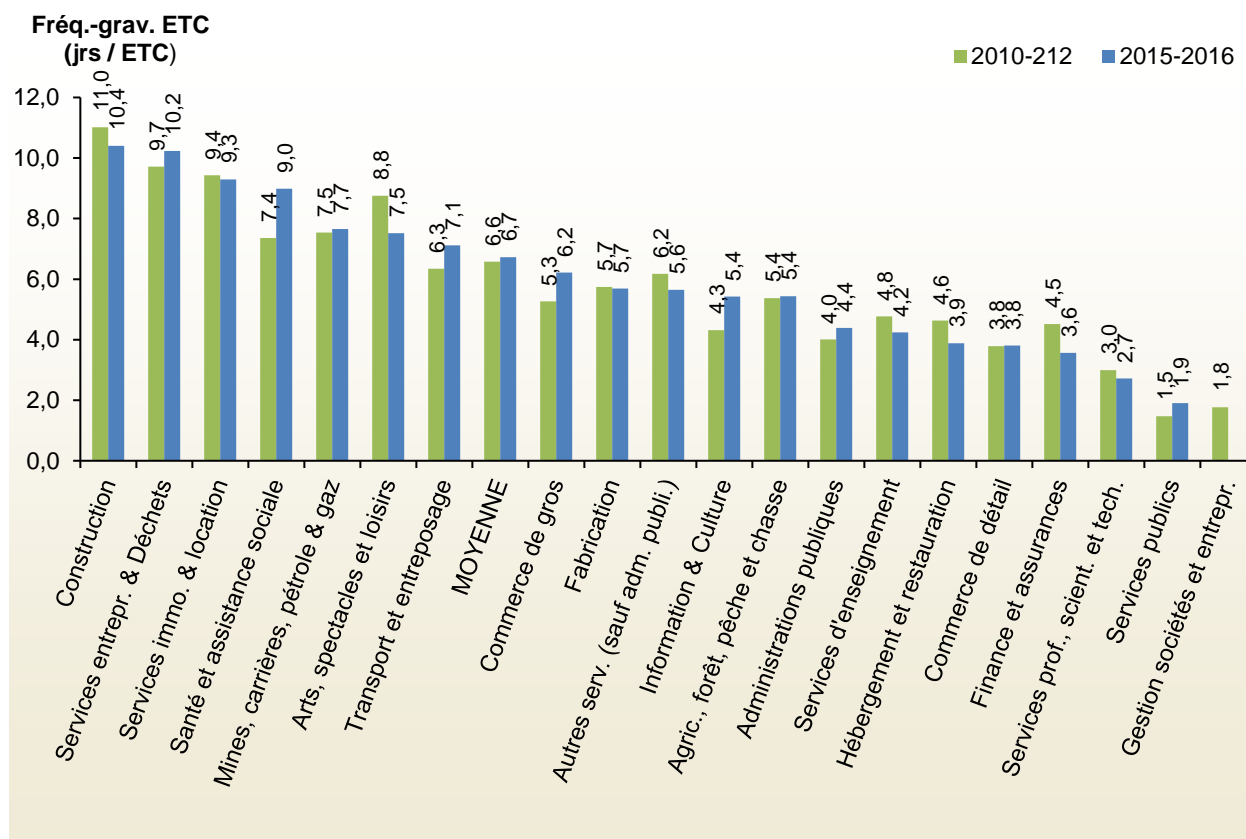
Figure 25. Classement des secteurs d'activité économique par ordre décroissant du taux de fréquence-gravité ETC pour le total des employés, Québec, 2015-2016.



Note : Le taux de fréquence-gravité de 2015-2016 des employés manuels de la gestion de sociétés et d'entreprises n'est pas présenté en raison du nombre d'employés ETC inférieur à 500.

**Figure 26. Classement des secteurs d'activité économique, total des employés et employés manuels, par ordre décroissant du taux de fréquence-gravité pour le total des employés, Québec, 2015-2016.**





Note : Le taux de fréquence-gravité de 2015-2016 des employés manuels de la gestion de sociétés et d'entreprises n'est pas présenté en raison du nombre d'employés ETC inférieur à 500.

**Figure 27. Classement des secteurs d'activité économique, employés manuels, par ordre décroissant du taux de fréquence-gravité en 2015-2016, Québec, 2010-2012 et 2015-2016.**



## 5. JEUNES TRAVAILLEURS (15-24 ANS)

### 5.1 Faits saillants

- En 2015-2016, sur les quelque 2 762 000 employés ETC au Québec, un peu plus de 9 % sont âgés entre 15 à 24 ans. Pour ce groupe d'âge, le nombre annuel moyen de lésions avec PTI est d'environ 7 500, comptant pour près de 12 % de l'ensemble des lésions avec PTI (tableau 9).
- Au cours de cette période, parmi les quelque 254 000 jeunes employés ETC, 20 % sont âgés entre 15 et 19 ans et 80 % entre 20 et 24 ans. Quant à la répartition des lésions avec PTI par groupe d'âge, les proportions sont presque similaires, étant respectivement de 21 % et de 79 % (tableau 10).
- La proportion de femmes parmi les employés ETC de 15-24 ans (46 %) est très similaire à celle qu'on retrouve chez les 25 ans et plus (45 %). Par ailleurs, bien que les femmes représentent près de la moitié des employés ETC de 15-24 ans, elles subissent un peu plus du tiers des lésions (35 %) (tableau 11).
- La proportion de travailleurs manuels (38 %) et mixtes (37 %) chez les 15-24 ans est beaucoup plus élevée que parmi les 25 ans et plus (27 % et 20 % respectivement). En conséquence, les travailleurs non manuels occupent une place beaucoup moins importante (25 %) que celle des travailleurs plus âgés (52 %) (tableau 12 et tableau 14). Cette répartition des 15-24 ans selon la catégorie professionnelle masque toutefois de profonds écarts selon le sexe. Ainsi, la majorité des hommes se trouvent parmi les manuels (55 %), alors que les femmes sont davantage présentes parmi les professions non manuelles (33 %) et mixtes (48 %) (tableau 69 et tableau 70 de l'annexe H).
- Chez les travailleurs ETC âgés de 15 à 19 ans, 90 % occupent une profession manuelle ou mixte, ce qui est nettement supérieur à la situation de l'ensemble des employés ETC (50 %). Par contre, les travailleurs âgés de 20 à 24 ans se répartissent plus uniformément entre les différentes catégories professionnelles (manuelle : 37 %; non manuelle : 29 % et mixte : 34 %) (tableau 13 et tableau 14).
- En 2015-2016, **le taux de fréquence ETC** des 15-24 ans (2,9 %) est environ 50 % plus élevé chez les jeunes hommes (3,6 %) que chez les jeunes femmes (2,2 %) (figure 28). Cet écart résulte, en partie, du fait que les hommes de 15-24 ans occupent plus fréquemment que les femmes des professions manuelles (55 % contre 18 %), qui sont généralement plus à risque (tableau 70 de l'annexe H). Par ailleurs, le taux de fréquence est légèrement plus élevé chez les 15-19 ans (3,2 %) que chez les 20-24 ans (2,9 %) (données non présentées).

- Le taux de fréquence ETC des jeunes travailleurs (2,9 %) est 25 % plus élevé que celui de l'ensemble des employés (2,4 %). Cet écart relatif est 2 fois plus important chez les jeunes hommes que chez les jeunes femmes. Cependant, en tenant compte de la catégorie professionnelle, le taux de fréquence ETC des 15-24 ans est plus faible que celui de l'ensemble des travailleurs pour les professions manuelles et mixtes (figure 28 et figure 2). Ainsi, une grande partie de l'écart global est attribuable au fait que les jeunes occupent des professions manuelles et mixtes en plus grandes proportions que leurs aînés (tableau 14 et tableau 70 de l'annexe H).
- La **durée moyenne d'indemnisation** des jeunes (59,9 jours) est près de 2 fois plus courte que celle enregistrée chez l'ensemble de la main-d'œuvre (113,0 jours), et ce, quelle que soit la catégorie professionnelle. Il semble donc que ce soit la gravité, davantage que le risque, qui distingue les lésions avec PTI des jeunes travailleurs de ceux plus âgés (figure 29 et figure 4). Par ailleurs, ces durées moyennes sont plus courtes chez les 15-19 ans (47,5 jours) que chez les 20-24 ans (63,2 jours), soit 16 jours de moins (données non présentées).
- Le **taux de fréquence-gravité ETC** global des jeunes hommes (2,1 jours/travailleur ETC) est 50 % plus élevé que celui de leurs homologues féminins (1,4 jour/travailleur ETC). Toutefois, les taux sont très similaires entre les deux sexes lorsqu'on ventile par catégorie professionnelle (figure 30). Tout comme pour le taux de fréquence ETC, l'écart entre les jeunes hommes et les jeunes femmes découle principalement du fait que la proportion de travailleurs manuels, soit la catégorie ayant les plus hauts taux, est beaucoup plus élevée chez les jeunes hommes que chez les jeunes femmes.
- Par ailleurs, les courtes durées moyennes d'indemnisation chez les jeunes font en sorte que leur taux de fréquence-gravité ETC se situe nettement en dessous de celui de l'ensemble des travailleurs (1,8 chez les jeunes contre 2,7 chez l'ensemble des travailleurs), avec un écart global de 50 %. Qui plus est, cette situation s'applique, à divers degrés, à toutes les configurations sexe/catégories professionnelles. La différence est particulièrement importante chez les travailleurs manuels et mixtes, où le taux de fréquence-gravité chez les jeunes est deux fois moins élevé que chez l'ensemble des travailleurs (figure 30 et figure 6).
- Parmi les lésions professionnelles avec PTI dont les travailleurs de 15 à 24 ans sont victimes, 7,5 % impliquent une atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique (**APIPP**). Cette proportion est globalement plus élevée chez les jeunes hommes (8,9 %) que chez les jeunes femmes (4,8 %), et cela est également vrai peu importe la catégorie professionnelle. Par ailleurs, la proportion des lésions avec une APIPP chez les jeunes est inférieure à celle caractérisant l'ensemble des travailleurs (14,1 %) (figure 31 et figure 8).
- En ce qui a trait au **taux d'APIPP moyen**, il est de 4,9 % chez les femmes de 15 à 24 ans et de 7,9 % chez les hommes du même âge, pour un taux global moyen de 7,2 %. Dans toutes les catégories professionnelles, le taux d'APIPP moyen des hommes est supérieur à celui des femmes. Notons, par ailleurs, que le taux d'APIPP moyen des jeunes est très similaire à celui de l'ensemble des travailleurs, et ce, pour toutes les configurations sexe/catégorie professionnelle (figure 32 et figure 10).

- Les cinq **sièges** de blessure les plus fréquemment atteints chez les jeunes travailleurs sont : dos (23,8 %), main-doigt (21,5 %), cheville (6,0 %), tête (6,0 %) et sièges multiples (5,5 %). Ces cinq sièges sont associés à près de deux lésions sur trois. La situation des femmes se démarque de celle des hommes par des blessures au dos, à la tête et à des sièges multiples plus fréquentes, en termes relatifs, alors que les hommes sont plus souvent atteints au siège main-doigt. La situation des jeunes se distingue de celle de l'ensemble des travailleurs principalement par une plus grande proportion de blessures à la main-doigt, et ce, tant pour les femmes que les hommes (figure 33 et figure 13; voir également le tableau 48 de l'annexe B).
- Chez les jeunes, quatre lésions sur cinq se retrouvent dans les cinq **natures** suivantes : entorse- foulure (41,8 %), plaie ouverte (12,9 %), ecchymose-contusion (12,4 %), fracture (8,4 %) et blessures multiples (6,1 %). Chez les femmes, les entorses et foulures (50,1 %) sont, en termes relatifs, plus fréquentes que chez les hommes (37,3 %), tandis que ces derniers sont plus souvent victimes de plaies ouvertes (15,9 %) et de fractures (10,4 %). Les quatre natures de lésion les plus fréquentes chez les jeunes sont les mêmes que pour l'ensemble des travailleurs, mais l'ordre diffère légèrement (figure 34 et figure 15; voir également le tableau 49 de l'annexe B).
- Le fait d'être frappé par (15,8 %), les chutes au même niveau ou le fait de glisser ou trébucher (10,5 %), les efforts excessifs en soulevant (9,0 %), les autres réactions du corps (8,6 %) et les autres genres non classés ailleurs ou non précisés (7,7 %) constituent les **genres d'accident** les plus fréquents chez les jeunes. Le fait d'être frappé par (17,5 %) est, en termes relatifs, beaucoup plus fréquent chez les jeunes hommes, alors que les trois autres genres venant en tête de liste sont plus courants chez les jeunes femmes. Les deux genres d'accident les plus fréquents sont les mêmes chez les jeunes que parmi l'ensemble de la main-d'œuvre, mais l'ordre est inversé. Les 15 à 24 ans sont plus fréquemment frappé par (15,8 % c. 10,5 %), mais ils sont moins souvent victimes de chutes au même niveau, glisser ou trébucher que l'ensemble des travailleurs (10,5 % c. 15,7 %) (figure 35, figure 17; voir également tableau 50 de l'annexe B).
- Près de trois fois sur dix, le mouvement corporel ou la posture (28,7 %) constitue l'**agent causal** identifié lorsqu'une lésion avec PTI survient à un travailleur de 15 à 24 ans. Suivent, dans l'ordre, les autres pièces et matériaux (6,9 %), les planchers et surfaces de sol (6,3 %), les personnes (6,1 %), et les autres contenants (5,4 %). Les agents causaux mouvements corporels ou postures (32,9 %), les personnes (14,7 %) et les planchers, surface de sol (7,2 %) sont en termes relatifs beaucoup plus fréquents chez les jeunes femmes, alors que les autres pièces et matériaux (9,4 %) et les autres contenants (5,8 %) sont plus courants chez les jeunes hommes. Parmi l'ensemble des travailleurs, les mouvements corporels et les postures dominent encore plus largement, avec environ une lésion sur trois (35,1 %). Par ailleurs, les quatre agents les plus fréquents sont les mêmes, mais dans un ordre différent (figure 36 et figure 19; voir également tableau 51 de l'annexe B).

**Tableau 9. Effectifs et répartition (%) des employés ETC et des lésions professionnelles avec PTI selon l'âge, Québec, 2015-2016**

Groupe d'âge	Employés ETC		Nombre annuel moyen de lésions	
	n <sup>bre</sup>	%	n <sup>bre</sup>	%
15-24	253 868	9,2	7 489	11,5
25 et +	2 499 882	90,8	57 598	88,5
<b>Total*</b>	<b>2 761 821</b>	<b>100,0</b>	<b>65 087</b>	<b>100,0</b>

Note : Le total des employés ETC n'est pas égal à la somme des ETC par groupe d'âge puisqu'il a été calculé indépendamment des effectifs par âge.

**Tableau 10. Effectifs et répartition (%) d'employés ETC et des lésions professionnelles avec PTI pour les 15-19 ans et les 20-24 ans, Québec, 2015-2016**

Groupe d'âge	Employés ETC		Nombre annuel moyen de lésions	
	n <sup>bre</sup>	%	n <sup>bre</sup>	%
15-19	49 918	19,7	1 582	21,1
20-24	203 573	80,3	5 907	78,9
<b>Total*</b>	<b>253 868</b>	<b>100,0</b>	<b>7 489</b>	<b>100,0</b>

Note : Le total des employés ETC n'est pas égal à la somme des ETC par groupe d'âge puisqu'il a été calculé indépendamment des effectifs par âge.

**Tableau 11. Répartition (%) des employés ETC et des lésions professionnelles avec PTI selon l'âge et le sexe, Québec, 2015-2016**

Groupe d'âge	Employés ETC (%)			Nombre annuel moyen de lésions (%)		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
15-19	48,0	52,0	100,0	35,1	64,9	100,0
20-24	45,9	54,1	100,0	35,0	65,0	100,0
15-24	46,3	53,7	100,0	35,0	65,0	100,0
25+	45,2	54,8	100,0	37,6	62,4	100,0
<b>Total</b>	<b>45,3</b>	<b>54,7</b>	<b>100,0</b>	<b>37,3</b>	<b>62,3</b>	<b>100,0</b>

**Tableau 12. Effectifs d'employés ETC et des lésions professionnelles avec PTI selon l'âge et la catégorie professionnelle, Québec, 2015-2016**

Groupe d'âge	Employés ETC				Nombre annuel moyen de lésions			
	Manuel	Non manuel	Mixte	Total*	Manuel	Non manuel	Mixte	Total
15-24	96 593	64 300	92 907	253 868	4 852	553	2 085	7 489
25+	681 187	1 308 293	509 971	2 499 882	37 215	7 587	12 796	57 598
<b>Total*</b>	<b>778 344</b>	<b>1 373 206</b>	<b>603 237</b>	<b>2 761 821</b>	<b>42 066</b>	<b>8 140</b>	<b>14 881</b>	<b>65 086</b>

Note : Les totaux d'employés ETC ne sont pas égaux aux sommes des ETC par groupe d'âge et par catégorie professionnelle puisqu'ils ont été calculés indépendamment des effectifs par âge et par catégorie professionnelle.

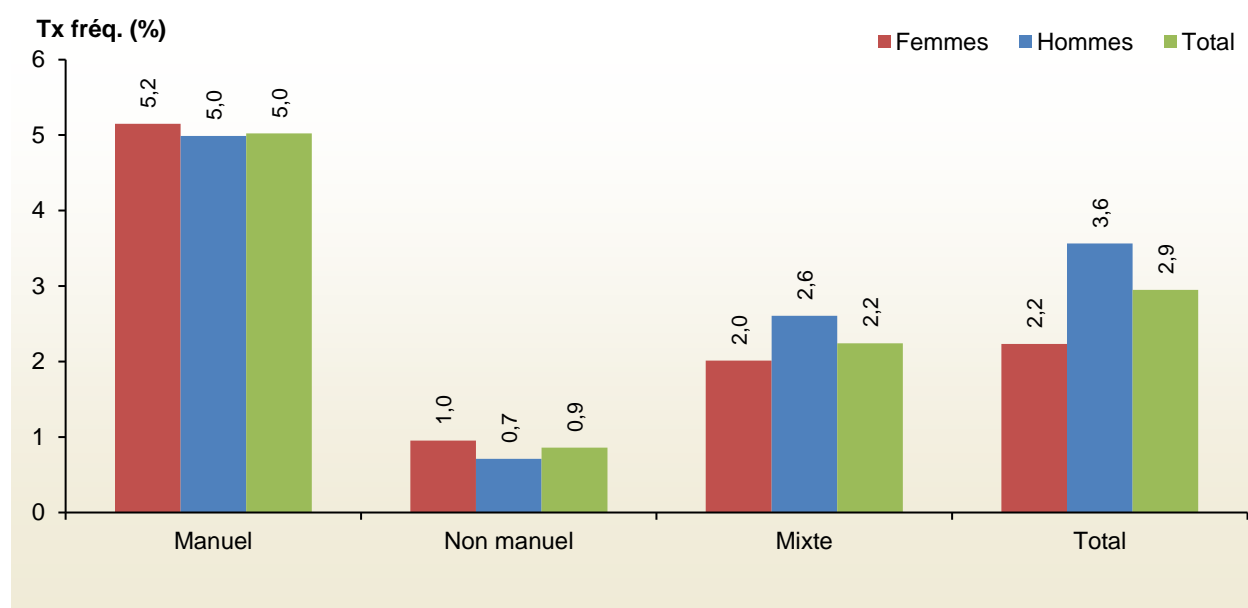
**Tableau 13. Effectifs d'employés ETC et des lésions professionnelles avec PTI pour les 15-19 ans et les 20-24 ans, selon la catégorie professionnelle, Québec, 2015-2016**

Groupe d'âge	Employés ETC				Nombre annuel moyen de lésions			
	Manuel	Non manuel	Mixte	Total*	Manuel	Non manuel	Mixte	Total
15-19	21 411	5 101	23 367	49 918	955	73	554	1 582
20-24	74 966	59 156	69 407	203 573	3 897	480	1 531	5 907
<b>Total</b>	<b>96 593</b>	<b>64 300</b>	<b>92 907</b>	<b>253 868</b>	<b>4 852</b>	<b>553</b>	<b>2 085</b>	<b>7 489</b>

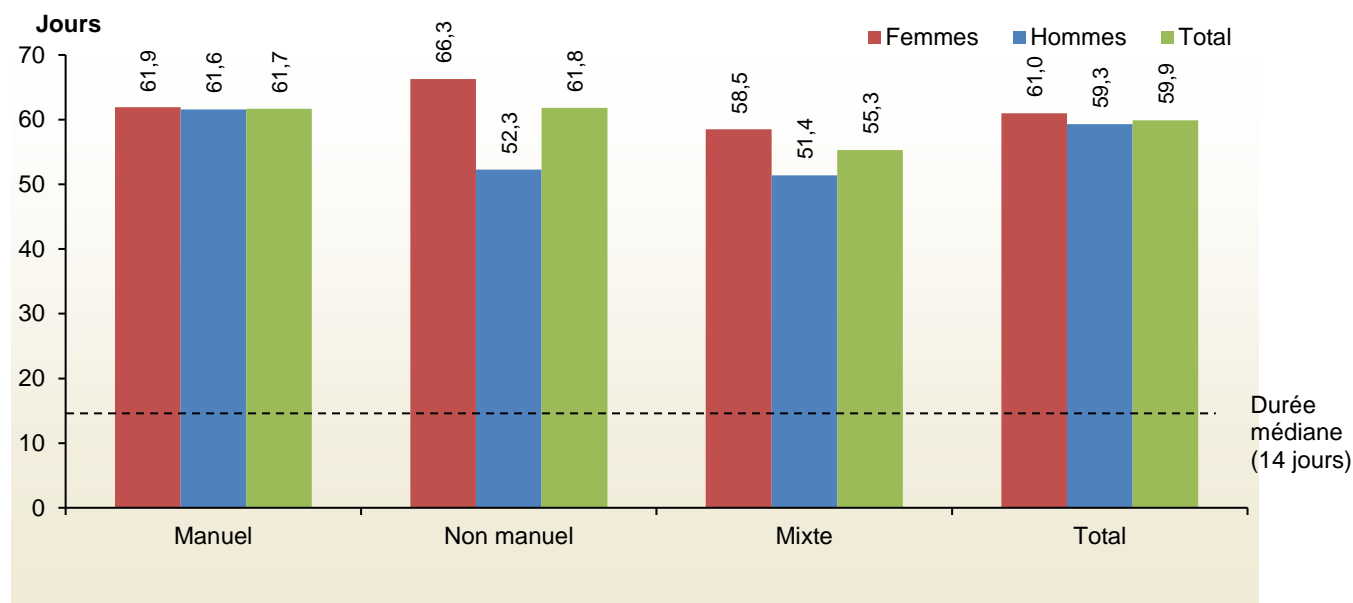
Note : Les totaux d'employés ETC ne sont pas égaux aux sommes des ETC par groupe d'âge et par catégorie professionnelle puisqu'ils ont été calculés indépendamment des effectifs par âge et par catégorie professionnelle.

**Tableau 14. Répartition (%) des employés ETC et des lésions professionnelles avec PTI selon l'âge et la catégorie professionnelle, Québec, 2015-2016**

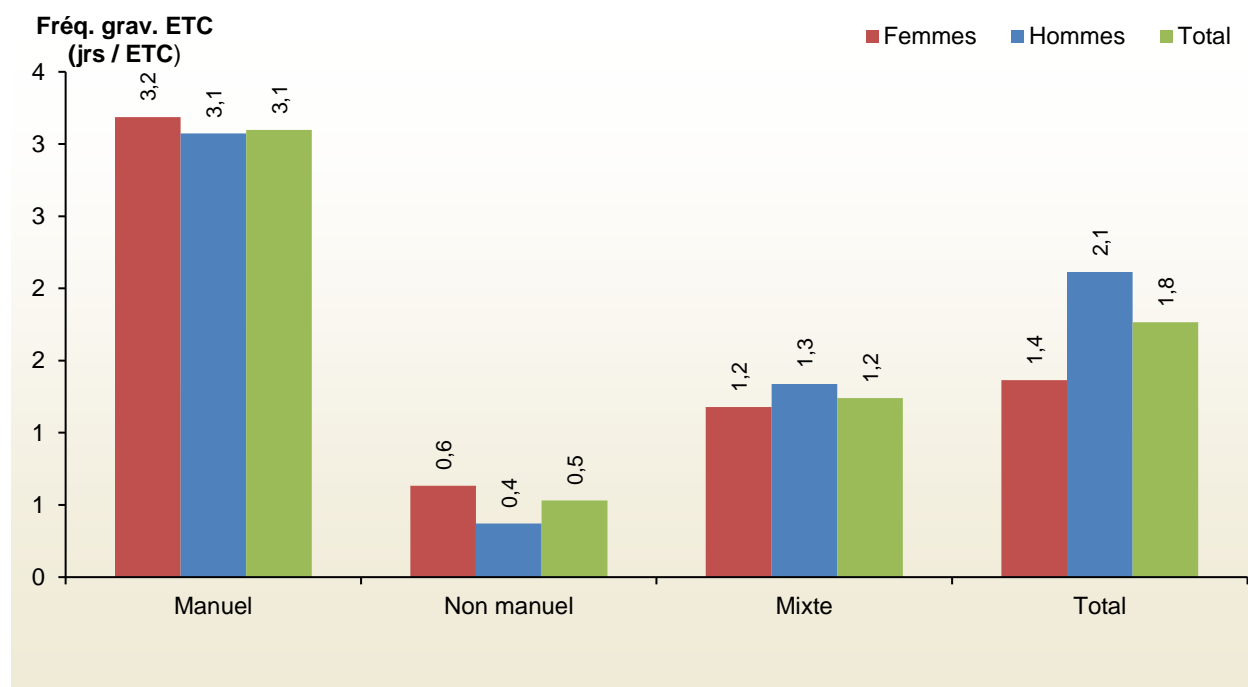
Groupe d'âge	Employés ETC (%)				Nombre annuel moyen de lésions			
	Manuel	Non manuel	Mixte	Total	Manuel	Non manuel	Mixte	Total
15-19	42,9	10,2	46,8	100,0	60,4	4,6	35,0	100,0
20-24	36,8	29,1	34,1	100,0	66,0	8,1	25,9	100,0
15-24	38,0	25,3	36,6	100,0	64,8	7,4	27,8	100,0
25+	27,2	52,3	20,4	100,0	64,6	13,2	22,2	100,0
<b>Total</b>	<b>28,3</b>	<b>49,8</b>	<b>21,9</b>	<b>100,0</b>	<b>64,6</b>	<b>64,6</b>	<b>64,6</b>	<b>64,6</b>



**Figure 28. Taux de fréquence ETC (%) des lésions avec PTI des 15-24 ans, selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2015-2016.**



**Figure 29.** Durée moyenne d'indemnisation (jours) des 15-24 ans, selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2015-2016.



**Figure 30.** Taux de fréquence-gravité ETC des 15-24 ans, selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2015-2016.



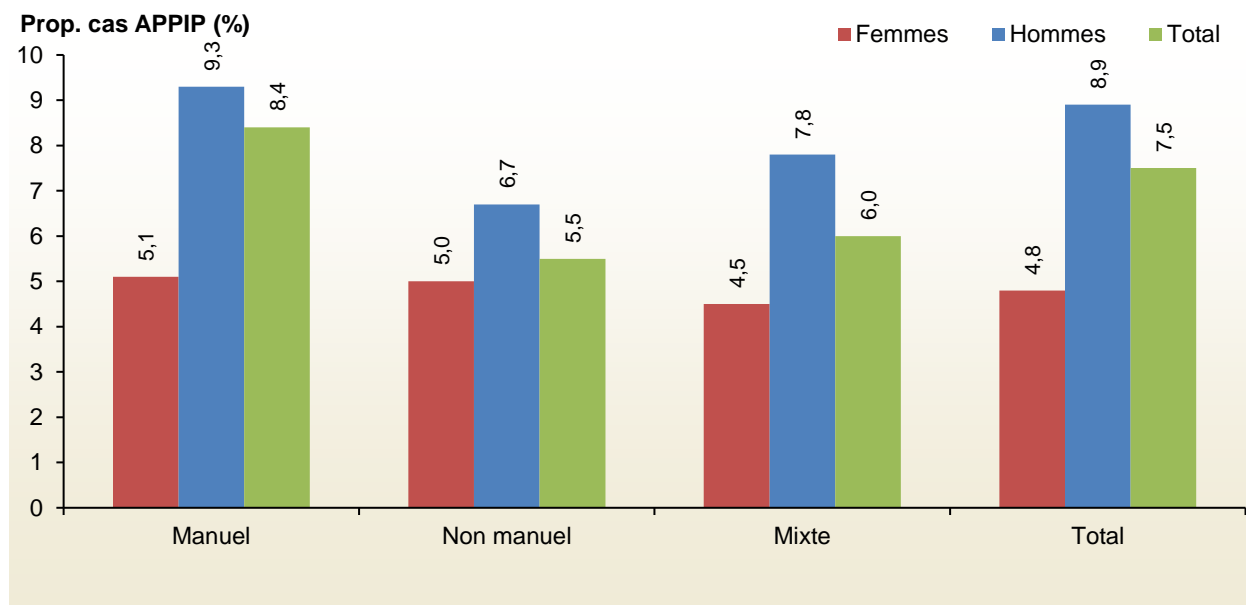


Figure 31. Proportions (%) des lésions professionnelles avec PTI des 15-24 ans ayant une APIP selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2015-2016.

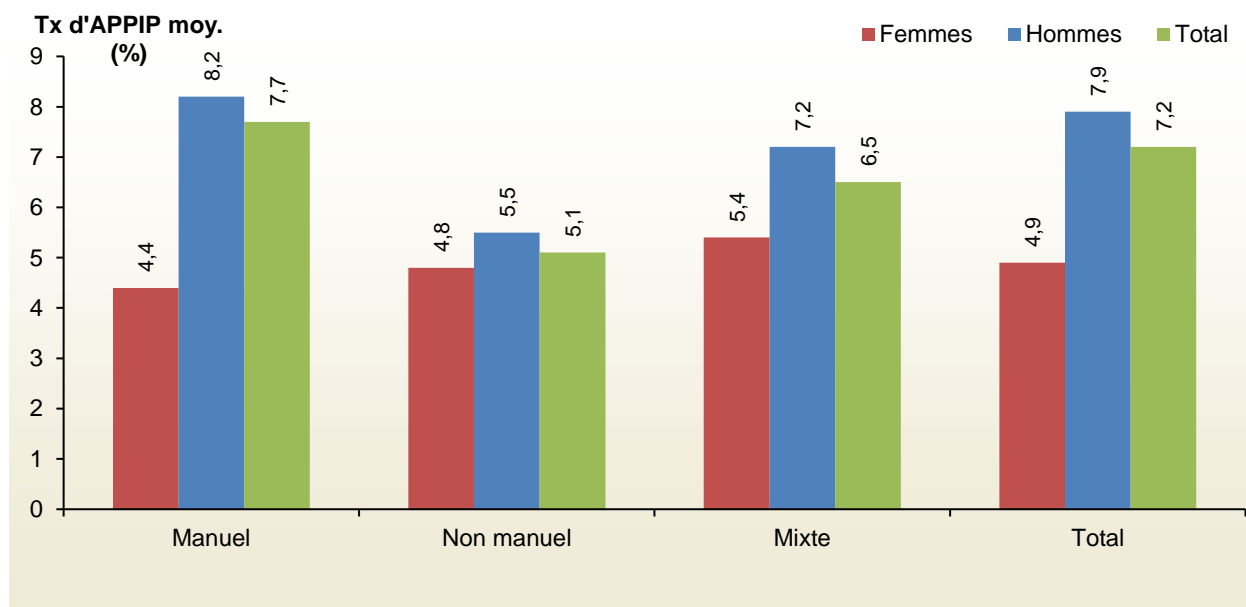
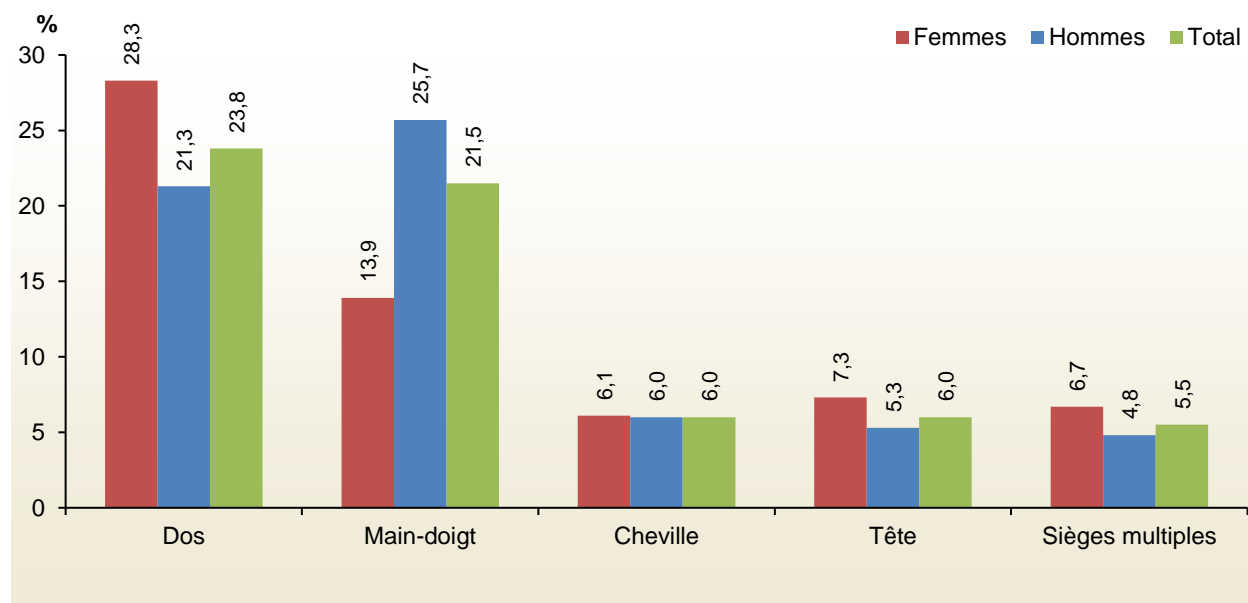
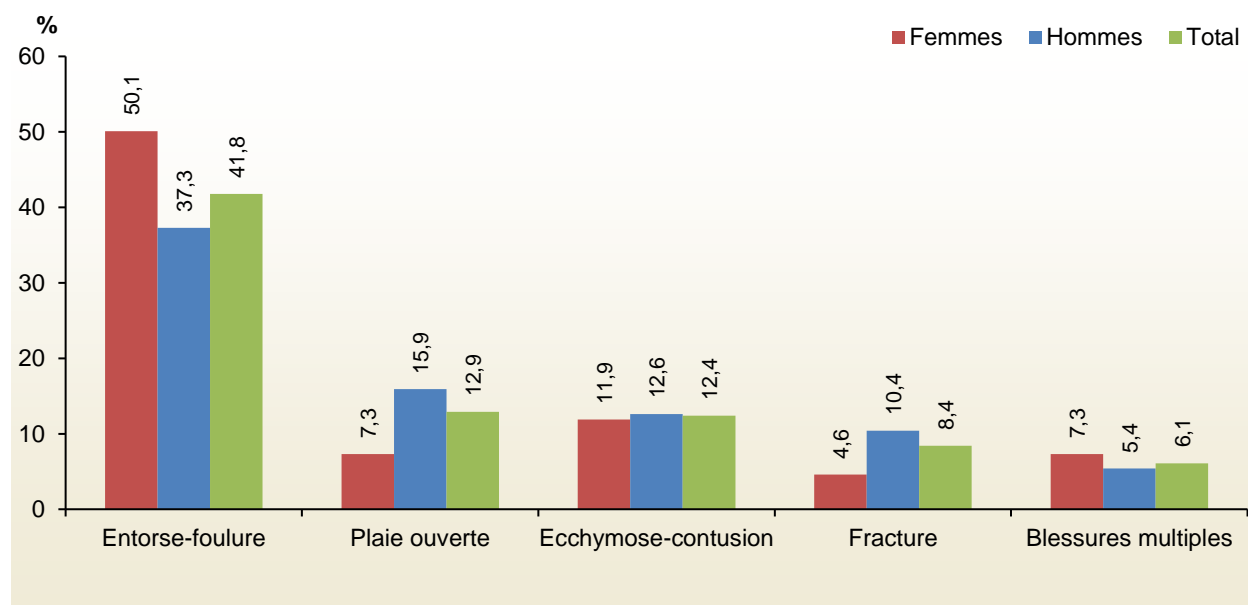


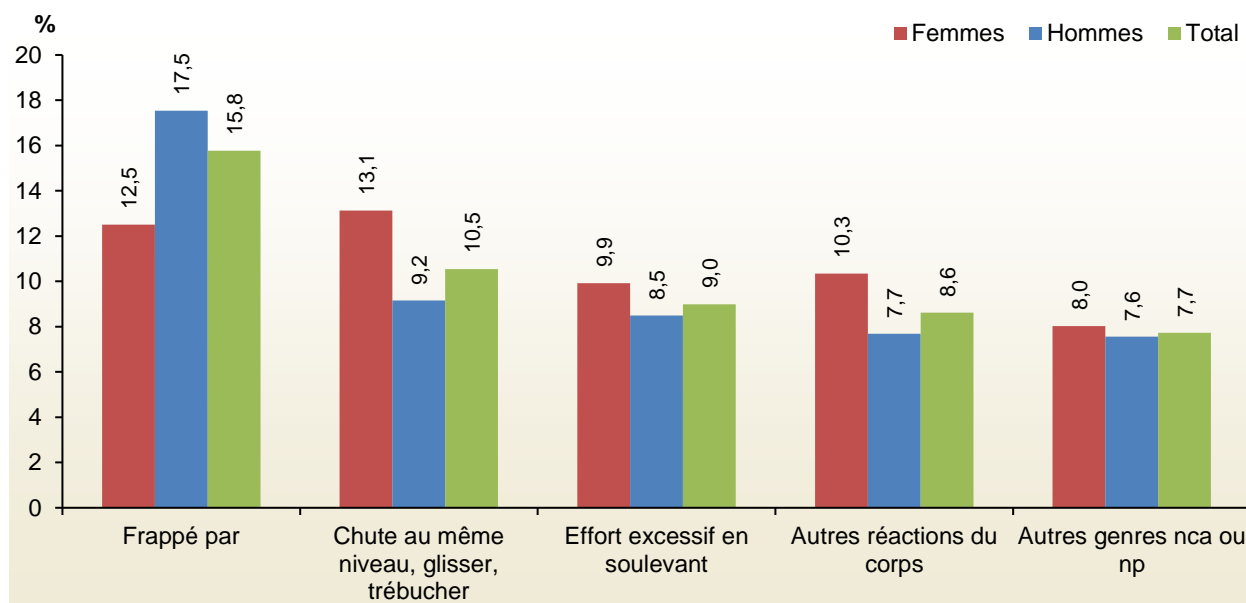
Figure 32. Taux d'APIPP moyen (%) des lésions professionnelles avec PTI des 15-24 ans selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2015-2016.



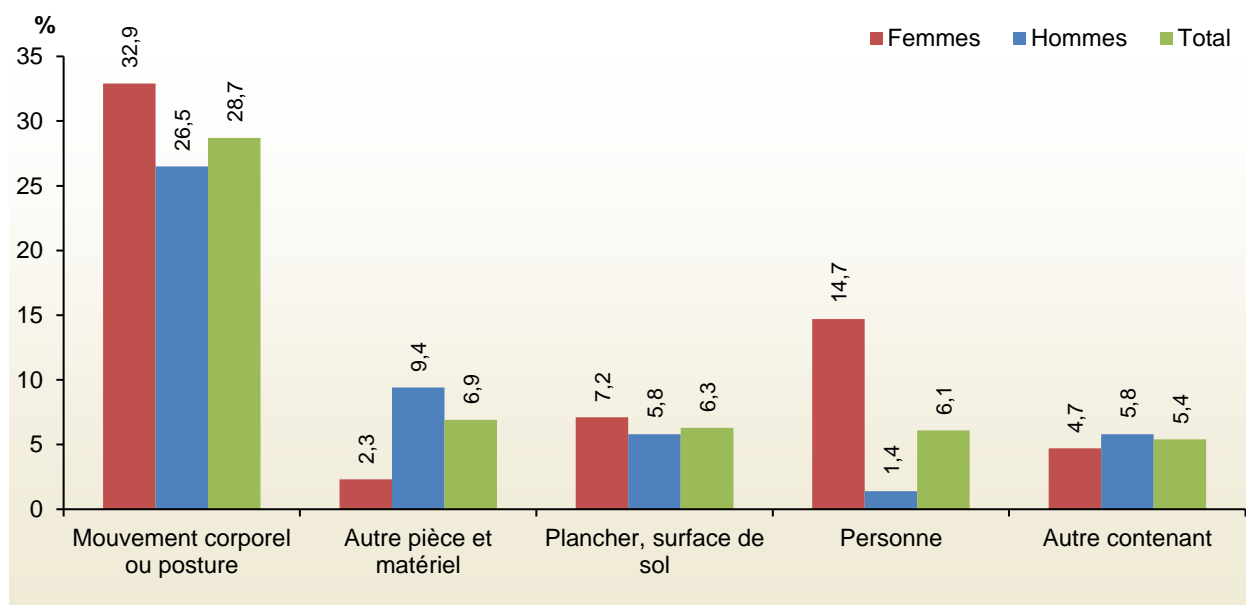
**Figure 33. Distribution (%) des lésions professionnelles avec PTI selon les cinq sièges les plus fréquents chez les 15-24 ans, par sexe, en ordre décroissant du nombre de lésions, Québec, 2015-2016.**



**Figure 34. Distribution (%) des lésions professionnelles avec PTI selon les cinq natures les plus fréquentes chez les 15-24 ans, par sexe, en ordre décroissant du nombre de lésions, Québec, 2015-2016.**



**Figure 35. Distribution (%) des lésions professionnelles avec PTI selon les cinq genres d'accident les plus fréquents chez les 15-24 ans, par sexe, en ordre décroissant du nombre de lésions, Québec, 2015-2016.**



**Figure 36. Distribution (%) des lésions professionnelles avec PTI selon les cinq agents causaux les plus fréquents chez les 15-24 ans, par sexe, en ordre décroissant du nombre de lésions, Québec, 2015-2016.**



## 6. TRAVAILLEURS SÉNIORS (55 ANS ET PLUS)

### 6.1 Faits saillants

- En 2015-2016, sur les quelque 2 762 000 employés ETC au Québec, 19 % sont âgés de 55 ans et plus. Le nombre annuel moyen de lésions pour ce même groupe d'âge était d'environ 12 500, ce qui représente 19 % de l'ensemble des lésions avec PTI, soit une proportion équivalente au nombre d'ETC (tableau 15).
- Au cours de cette période, on comptait donc environ 522 000 employés ETC âgés de 55 ans et plus. Parmi ces travailleurs, 89 % étaient âgés entre 55 et 64 ans et 11 % de 65 ans et plus. Quant à la répartition des lésions avec PTI par groupe d'âge, les proportions divergent légèrement alors qu'elles sont respectivement de 91 % et de 9 % (tableau 16).
- La main-d'œuvre employée ETC de 55 ans et plus compte 44 % de femmes, alors que cette proportion est de 46 % parmi les 15-54 ans. Par contre, la proportion de lésions survenant aux femmes est similaire parmi les deux groupes d'âge (37 %) (tableau 17).
- Parmi les employés ETC âgés de 55 à 64 ans, 45 % sont des femmes alors qu'elles représentent 37 % des employés ETC âgés de 65 ans et plus (tableau 17).
- Quel que soit le groupe d'âge (15-54 ans, 55 ans et plus, 55-64 ans ou 65 ans et plus), les travailleurs manuels représentent moins du tiers des employés ETC (la proportion la plus élevée étant chez les travailleurs de 55-64 ans), mais subissent toujours plus de 60 % de l'ensemble des lésions avec PTI (tableau 18 et tableau 19). Notons que cette proportion de travailleurs manuels varie fortement en fonction du sexe. Ainsi, chez les 55 ans et plus, 42 % des hommes sont des manuels contre seulement 19 % des femmes (tableau 72 de l'annexe H).
- Globalement, le **taux de fréquence ETC** des travailleurs expérimentés est identique à celui de l'ensemble des travailleurs (2,4 %). L'examen des données selon la catégorie professionnelle et le sexe montre que les taux des travailleurs manuels sont tous légèrement plus faibles chez les 55 ans et plus que parmi l'ensemble des travailleurs, alors qu'ils sont semblables chez les non-manuels et mixtes (figure 37 et figure 2).
- Bien que globalement, chez les travailleurs expérimentés, le **taux de fréquence ETC** des hommes (2,7 %) soit supérieur à celui des femmes (2,0 %), le portrait par catégorie professionnelle est inversé chez les travailleurs non manuels et mixtes alors que le taux des femmes est supérieur à celui des hommes (figure 37). Puisque le taux global peut cacher un effet de structure lié à la catégorie professionnelle, les taux par catégorie professionnelle sont plus représentatifs des écarts selon le sexe que les taux globaux (la structure professionnelle des 55 ans et plus selon le sexe est présentée au tableau 71 et au tableau 72 de l'annexe H).
- La **durée moyenne d'indemnisation** pour les travailleurs expérimentés (149,8 jours) excède d'environ 5 semaines celle de l'ensemble des employés (113,0 jours). Ces écarts sont plus marqués pour les hommes que pour les femmes de chacune des catégories

professionnelles. Par ailleurs, alors que pour l'ensemble des travailleurs la durée moyenne d'indemnisation des hommes et des femmes d'une même catégorie professionnelle présente peu d'écart, on remarque une exception chez les travailleurs manuels de 55 ans et plus avec une différence de 23 jours entre les hommes (156,4 jours) et les femmes (133,3 jours) (figure 38 et figure 4).

- Globalement, les hommes âgés de 55 ans et plus affichent une durée moyenne d'indemnisation (155,9 jours) qui dépasse de 16 jours celle des femmes (139,2 jours). Cette situation découle essentiellement des écarts enregistrés chez les manuels, comme indiqué précédemment, mais aussi chez les travailleurs mixtes (155,1 jours chez les hommes et 141,6 jours chez les femmes). La durée moyenne présente peu d'écart entre les sexes chez les travailleurs non manuels (figure 38).
- Le taux de **fréquence-gravité ETC** global des hommes de 55 ans et plus (4,2 jours/travailleur ETC) est 50 % plus élevé que celui de leurs homologues féminins (2,8 jours/travailleur ETC). Toutefois, la ventilation par catégorie professionnelle montre que les taux des femmes de professions mixtes et non manuelles sont supérieurs à ceux des hommes. Le taux global plus élevé des hommes s'explique par le fait qu'ils sont proportionnellement beaucoup plus nombreux à occuper une profession manuelle, qui est la catégorie professionnelle qui affiche les taux les plus élevés (figure 39).
- Le taux de **fréquence-gravité ETC** des 55 ans et plus est plus élevé que celui de l'ensemble des employés, et ce, dans toutes les configurations sexe/catégorie professionnelle à l'exception de la catégorie femme-manuel qui affiche un taux inférieur à celui de l'ensemble des travailleuses manuelles (figure 39 et figure 6). Par ailleurs, notons que le taux global des 55-64 ans (3,6 jours/travailleur ETC) est 13 % plus élevé que celui des 65 ans et plus (3,2 jours/travailleur ETC), et ce, principalement en raison d'un taux de fréquence plus élevé (données non présentées).
- Chez les travailleurs expérimentés (55 ans et plus), plus d'une lésion professionnelle avec PTI sur 5 (21,1 %) génère une atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique (**APIPP**). Globalement, cette proportion est 29 % plus élevée chez les hommes (23,0 %) que chez les femmes (17,8 %). Cette tendance s'observe également parmi les résultats ventilés selon la catégorie professionnelle et plus particulièrement chez les travailleurs manuels, avec une différence relative de 42 %. Par ailleurs, les lésions que subissent les travailleurs expérimentés s'accompagnent beaucoup plus fréquemment d'une APIPP (21,1 %) que celles de l'ensemble des travailleurs (14,1 %) (figure 40 et figure 8). Enfin, notons que cette proportion atteint 27,6 % chez les 65 ans et plus (données non présentées).
- Le **taux d'APIPP moyen** des hommes de 55 ans et plus (8,2 %) est plus élevé que celui des femmes du même groupe d'âge (6,0 %). L'écart entre hommes et femmes est pratiquement inexistant chez les travailleurs non manuels, mais il demeure important chez les travailleurs mixtes (8,2 % chez les hommes et 6,4 % chez les femmes) et les travailleurs manuels (8,4 % et 5,4 %). En comparaison avec l'ensemble des travailleurs, les taux de ce groupe d'âge sont supérieurs dans chaque configuration sexe/catégorie professionnelle (figure 41 et figure 10).

- Les cinq **sièges** les plus fréquemment atteints chez les travailleurs expérimentés sont : dos (23,8 %), main-doigt (11,7 %), sièges multiples (10,2 %), épaule (9,3 %) et genou (8,0 %). Ces sièges représentent presque les deux tiers des lésions de ce groupe d'âge. La situation des femmes se distingue de celle des hommes par des blessures plus fréquentes à des sièges multiples, mais moins au siège main-doigt. Ces 5 sièges occupent le même rang parmi l'ensemble des travailleurs. La situation des 55 ans et plus se démarque par des blessures plus fréquentes à l'épaule, au genou et à des sièges multiples, mais moins au dos et à la main-doigt (figure 42 et figure 13, et tableau 52 de l'annexe C).
- Au sein de la main-d'œuvre expérimentée, plus de quatre lésions sur cinq se retrouvent dans une des cinq **natures** suivantes : entorse et foulure (43,3 %), ecchymose et contusion (13,0 %), fracture (11,5 %), problème musculosquelettique (sauf au dos) (8,5 %) et plaie ouverte (6,6 %). La situation des hommes se distingue notamment de celle des femmes par des plaies ouvertes plus fréquentes, alors que les femmes enregistrent une plus grande proportion d'entorses et foulures ainsi que d'ecchymoses et contusions. En termes relatifs les natures de lésion des 55 ans et plus se distinguent peu de celles de l'ensemble des travailleurs, si ce n'est une proportion de fractures plus élevée. Cette distinction est principalement due aux femmes de 55 ans et plus qui présentent une fréquence relative environ 2 fois plus élevée que l'ensemble des travailleuses pour cette nature de lésion (figure 43 et figure 15, puis le tableau 53 de l'annexe C).
- Les **genres d'accident** chute au même niveau, glisser, trébucher (22,6 %), autre effort excessif (9,3 %), être frappé par (9,1 %), autre réaction du corps (8,5 %) et effort excessif en soulevant (8,2 %) constituent les 5 plus fréquents chez les 55 ans et plus. La situation des hommes se distingue de celles des femmes par le fait d'être plus fréquemment frappé par de l'équipement ou des objets, alors que les femmes sont plus souvent victimes d'une chute au même niveau, glisser, trébucher. D'ailleurs, les 55 ans et plus se distinguent particulièrement de l'ensemble de la main-d'œuvre par une fréquence plus élevée de chute au même niveau, glisser, trébucher, alors qu'ils ont une fréquence relative moins élevée pour chacun des 4 autres principaux genres d'accident (figure 44 et figure 17 et le tableau 54 de l'annexe C).
- Les **agents causaux** des lésions chez les 55 ans et plus, comme ceux de l'ensemble des travailleurs, sont largement dominés par l'agent mouvement corporel ou posture (34,2 %). Suivent, dans l'ordre : plancher et surface de sol (14,0 %), autre pièce et matériau (5,6 %), structure et autre surface (5,0 %) et personne (4,9 %). Les agents les plus fréquents chez les 55 ans et plus sont similaires à ceux de l'ensemble des travailleurs, mais l'ordre diffère légèrement (figure 45 et figure 19, puis le tableau 55 de l'annexe C).

**Tableau 15. Effectifs et répartition (%) des employés ETC et des lésions professionnelles avec PTI selon l'âge, Québec, 2015-2016**

Groupe d'âge	Employés ETC		Nombre annuel moyen de lésions	
	n <sup>bre</sup>	%	n <sup>bre</sup>	%
15-54	2 231 345	81,0	52 611	80,8
55 et +	522 405	19,0	12 475	19,2
<b>Total*</b>	<b>2 761 821</b>	<b>100,0</b>	<b>65 086</b>	<b>100,0</b>

Note : Le total des employés ETC n'est pas égal à la somme des ETC par groupe d'âge puisqu'il a été calculé indépendamment des effectifs par âge.

**Tableau 16. Effectifs et répartition (%) des employés ETC et des lésions professionnelles avec PTI pour les 55-64 ans et les 65 ans et plus, Québec, 2015-2016**

Groupe d'âge	Employés ETC		Nombre annuel moyen de lésions	
	n <sup>bre</sup>	%	n <sup>bre</sup>	%
55-64	463 309	88,7	11 323	90,8
65 et +	58 993	11,3	1 152	9,2
<b>Total*</b>	<b>522 405</b>	<b>100,0</b>	<b>12 475</b>	<b>100,0</b>

Note : Le total des employés ETC n'est pas égal à la somme des ETC par groupe d'âge puisqu'il a été calculé indépendamment des effectifs par âge.

**Tableau 17. Répartition (%) des employés ETC et des lésions professionnelles avec PTI selon l'âge et le sexe, Québec, 2015-2016**

Groupe d'âge	Employés ETC (%)			Nombre annuel moyen de lésions		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
15-54	45,6	54,4	100,0	37,4	62,6	100,0
55-64	45,0	55,0	100,0	37,7	62,3	100,0
65 +	36,5	63,5	100,0	28,5	71,5	100,0
55+	44,0	56,0	100,0	36,8	63,2	100,0
<b>Total</b>	<b>45,2</b>	<b>54,8</b>	<b>100,0</b>	<b>37,3</b>	<b>62,7</b>	<b>100,0</b>

**Tableau 18. Effectifs d'employés ETC et des lésions professionnelles avec PTI selon l'âge et la catégorie professionnelle, Québec, 2015-2016**

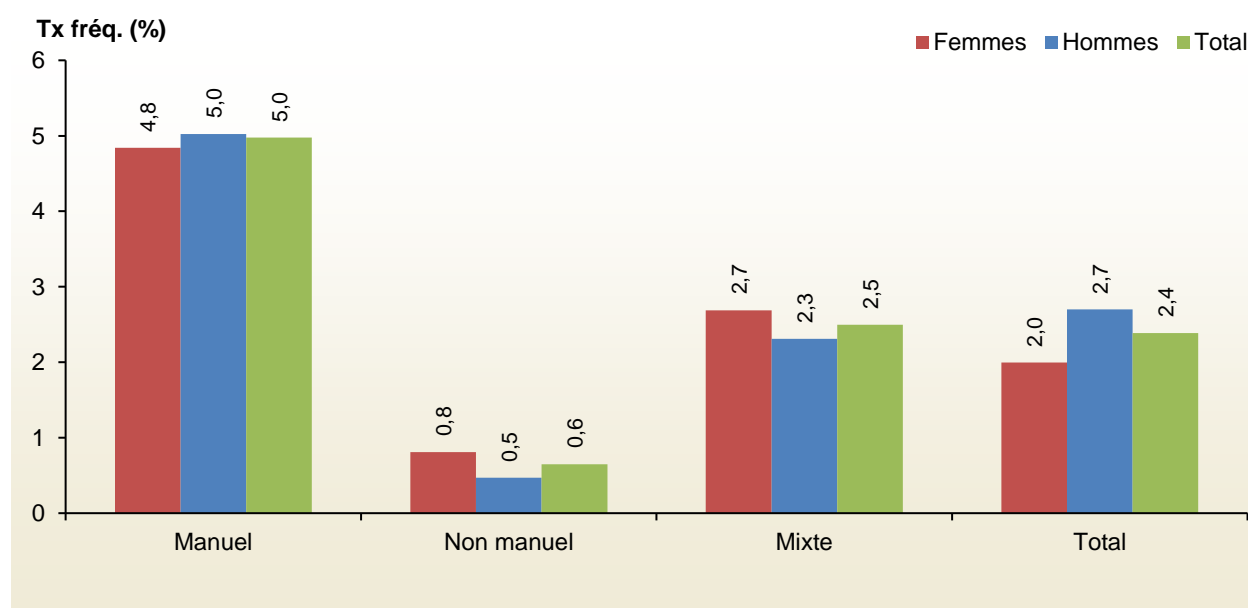
Groupe d'âge	Employés ETC				Nombre annuel moyen de lésions			
	Manuel	Non manuel	Mixte	Total*	Manuel	Non manuel	Mixte	Total
15-54	612 428	1 119 930	498 522	2 231 345	33 839	6 498	12 275	52 611
55-64	148 955	223 061	91 265	463 309	7 519	1 472	2 333	11 323
65 +	16 336	29 577	13 051	58 993	709	171	273	1 152
55+	165 352	252 662	104 356	522 405	8 227	1 642	2 606	12 475
<b>Total*</b>	<b>778 344</b>	<b>1 373 206</b>	<b>603 237</b>	<b>2 761 821</b>	<b>42 066</b>	<b>8 140</b>	<b>14 881</b>	<b>65 086</b>

Note : Les totaux des employés ETC ne sont pas égaux aux sommes des ETC par groupe d'âge et par catégorie professionnelle puisqu'ils ont été calculés indépendamment des effectifs par âge et par catégorie professionnelle.

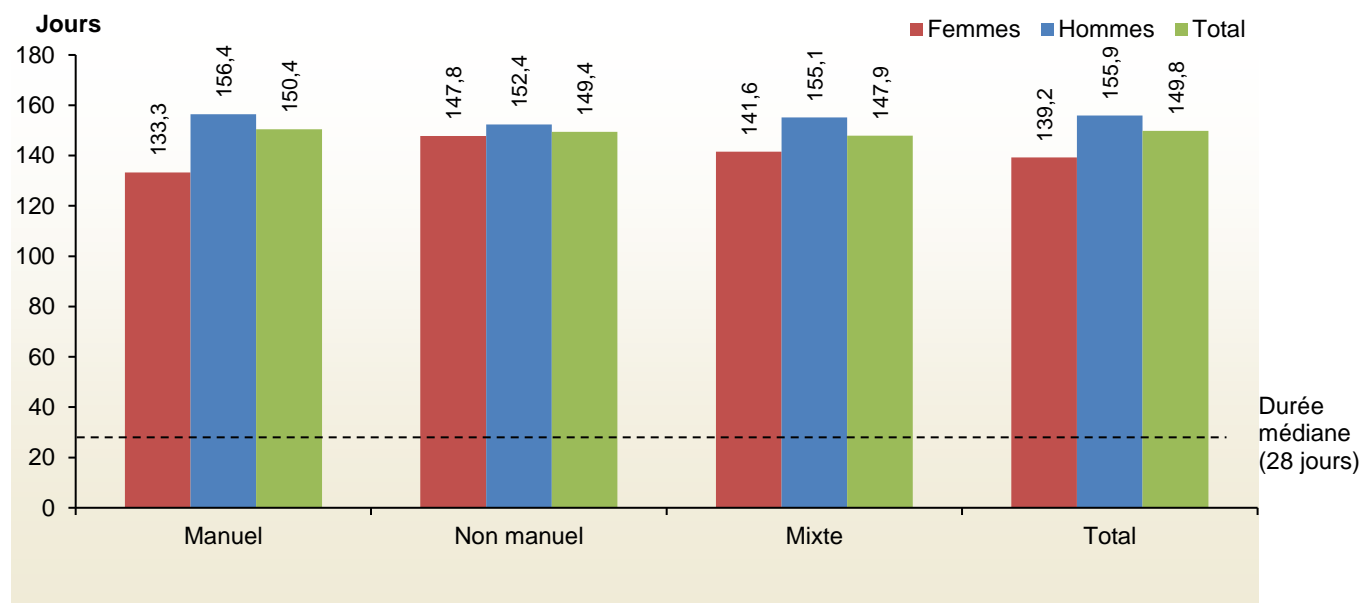


**Tableau 19. Répartition (%) des employés ETC et des lésions professionnelles avec PTI selon l'âge et la catégorie professionnelle, Québec, 2015-2016**

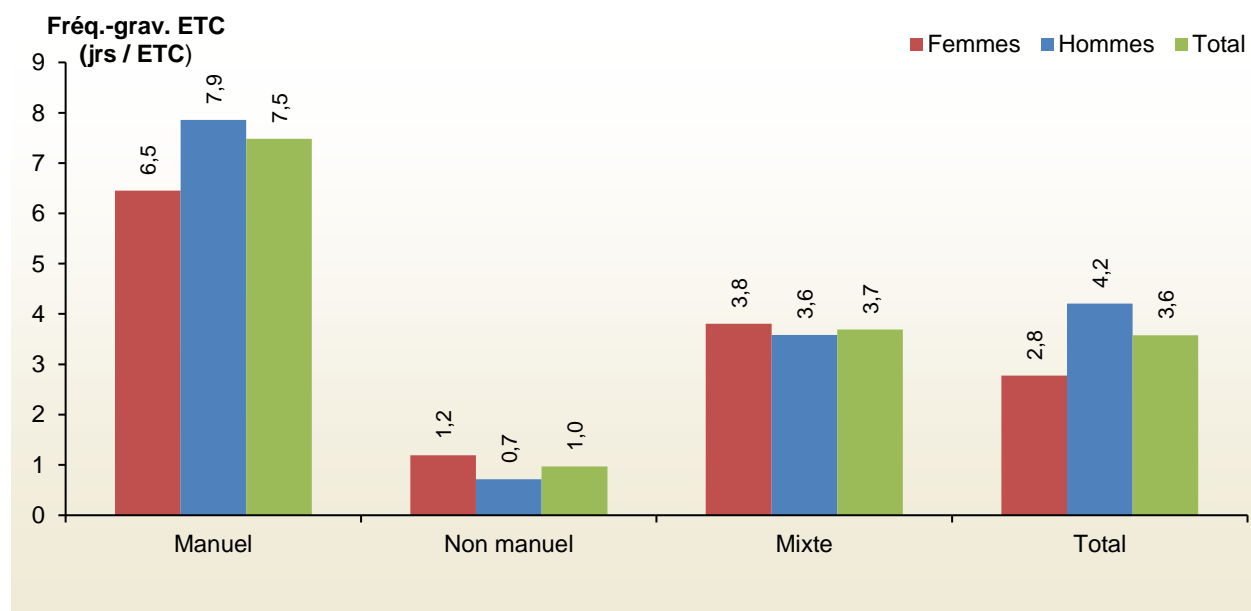
Groupe d'âge	Employés ETC (%)				Nombre annuel moyen de lésions			
	Manuel	Non manuel	Mixte	Total	Manuel	Non manuel	Mixte	Total
15-54	27,4	50,2	22,3	100,0	64,3	12,4	23,3	100,0
55-64	32,2	48,1	19,7	100,0	66,4	13,0	20,6	100,0
65+	27,7	50,1	22,1	100,0	61,5	14,8	23,7	100,0
55+	31,7	48,4	20,0	100,0	65,9	13,2	20,9	100,0
<b>Total</b>	<b>28,2</b>	<b>49,7</b>	<b>21,8</b>	<b>100,0</b>	<b>64,6</b>	<b>12,5</b>	<b>22,9</b>	<b>100,0</b>



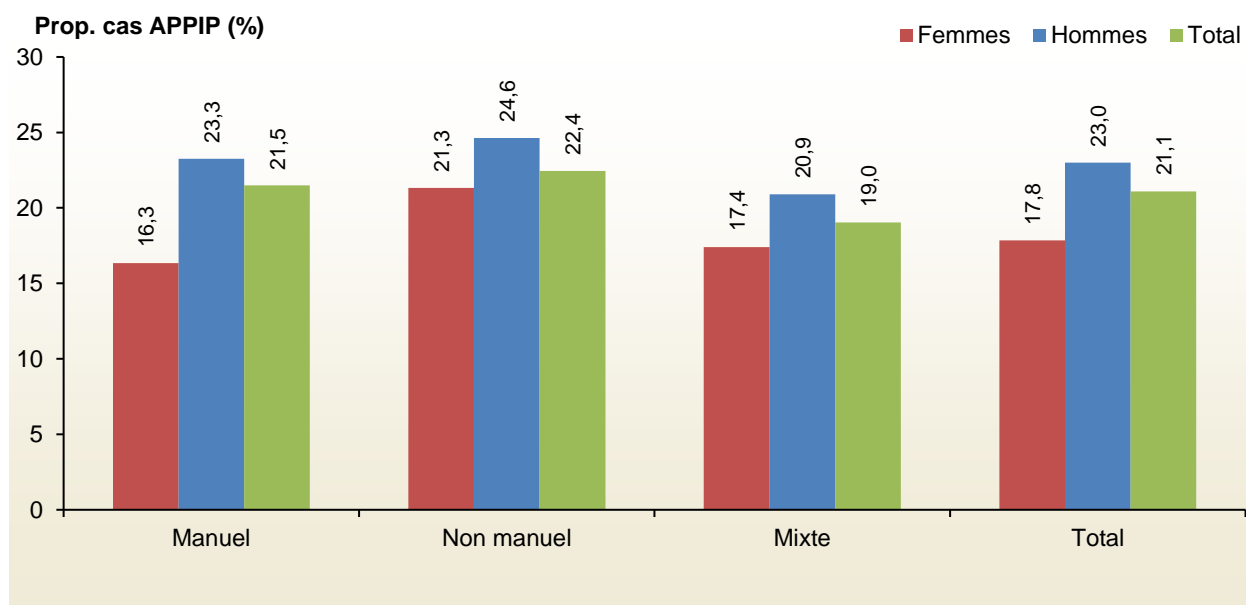
**Figure 37. Taux de fréquence (%) ETC des lésions professionnelles avec PTI des 55 ans et plus, selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2015-2016.**



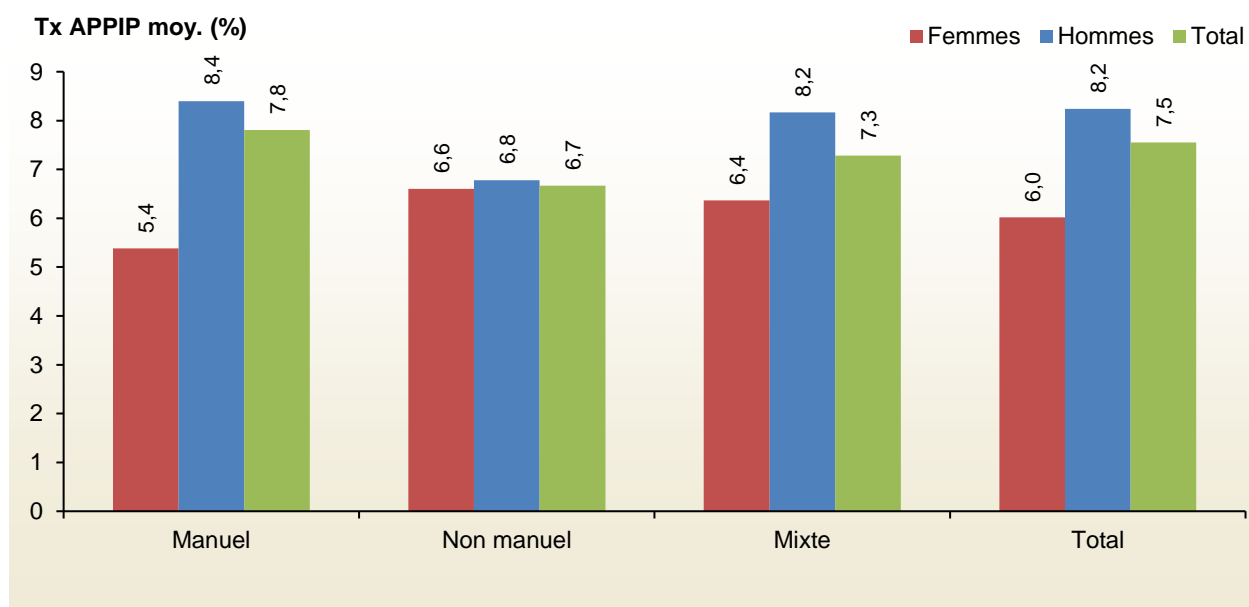
**Figure 38.** Durée moyenne d'indemnisation (jours) des 55 ans et plus, selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2015-2016.



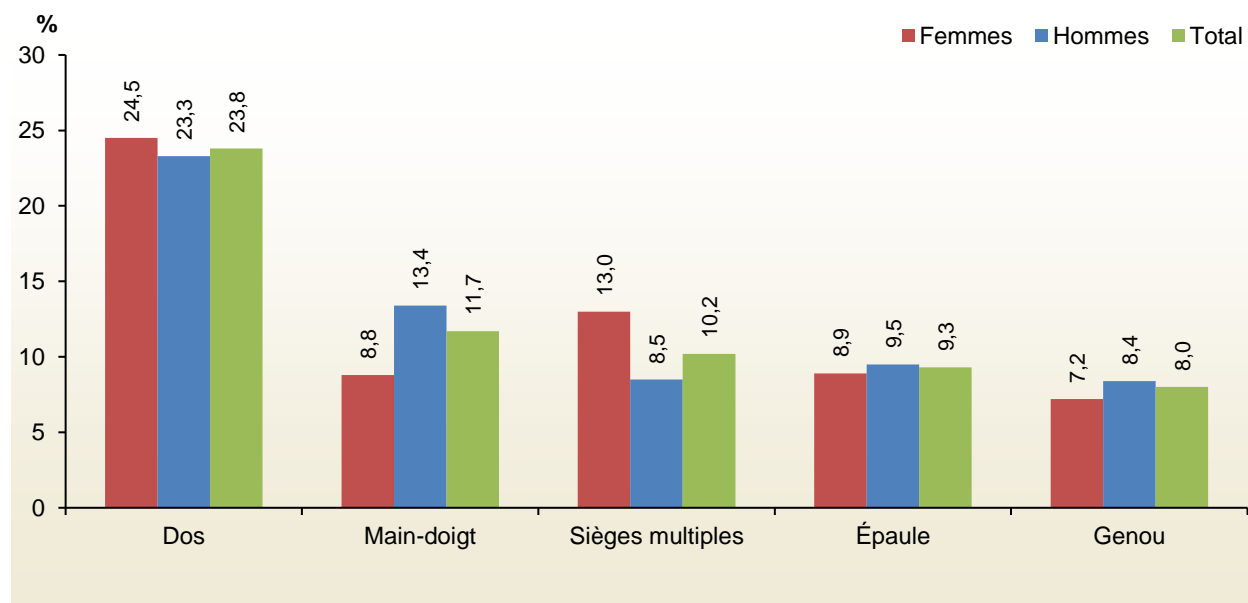
**Figure 39.** Taux de fréquence-gravité ETC des 55 ans et plus, selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2015-2016.



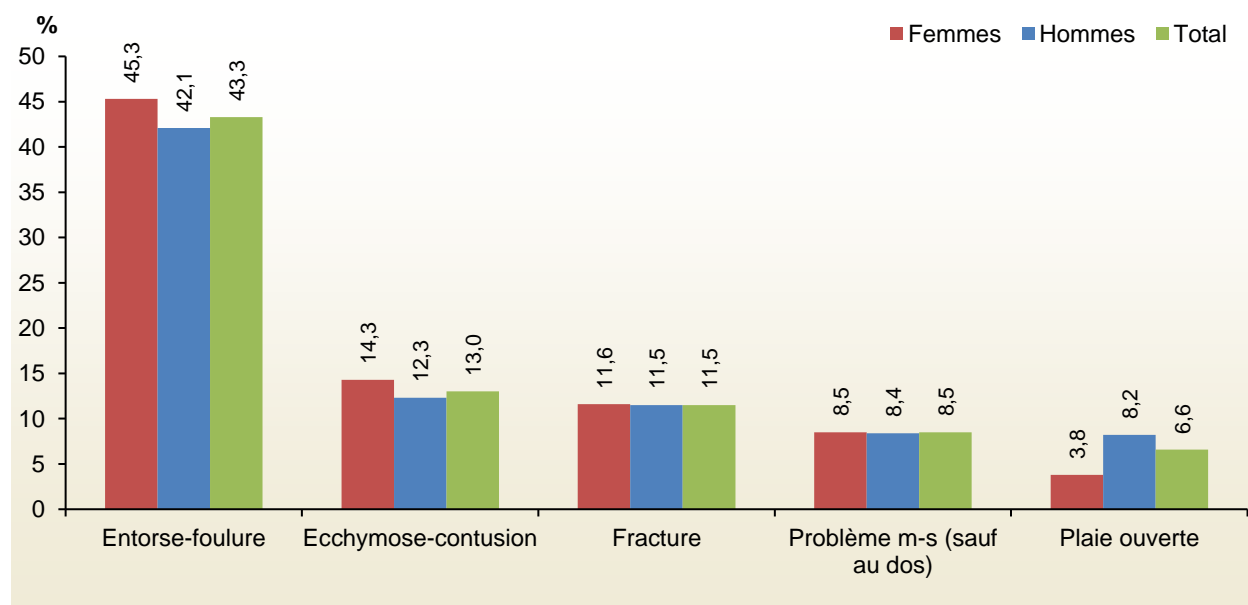
**Figure 40. Proportions (%) des lésions professionnelles avec PTI des 55 ans et plus ayant une APPIP selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2015-2016.**



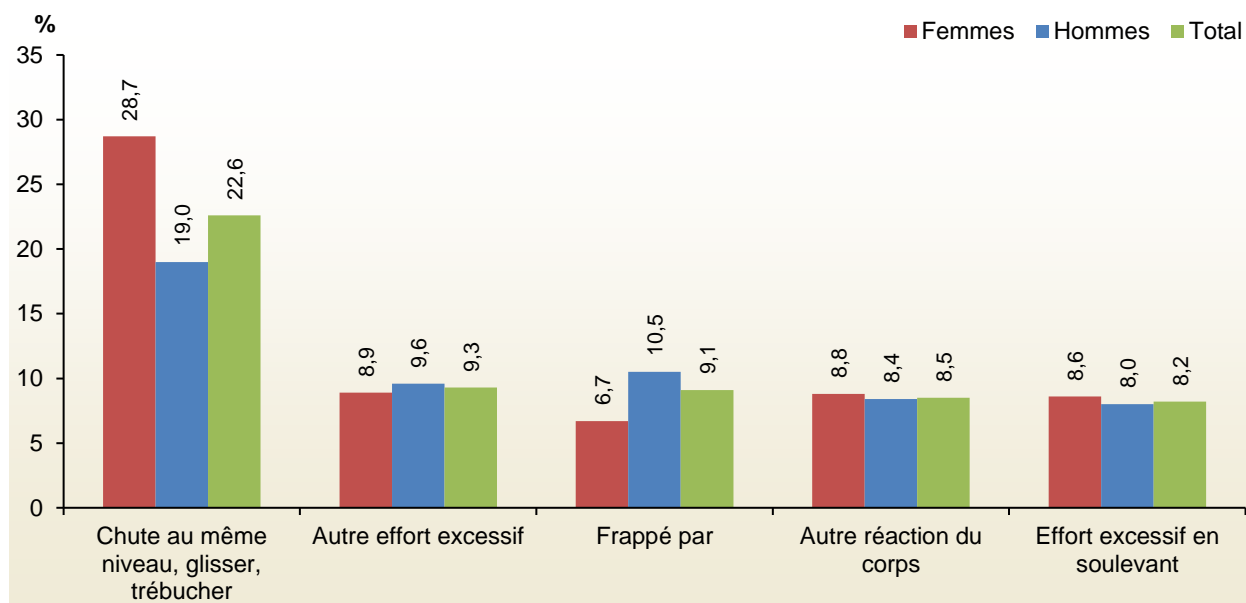
**Figure 41. Taux d'APPIP moyen (%) des lésions professionnelles avec PTI des 55 ans et plus selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2015-2016.**



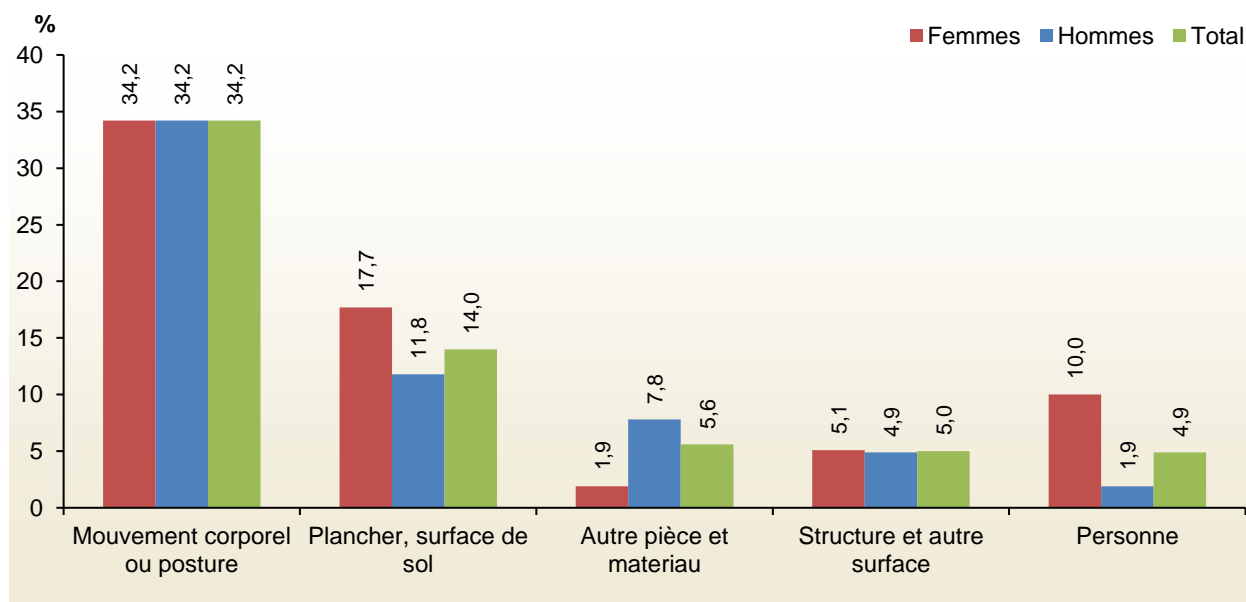
**Figure 42.** Distribution (%) des lésions professionnelles avec PTI selon les cinq sièges les plus fréquents chez les 55 ans et plus, par sexe, en ordre décroissant du nombre de lésions, Québec, 2015-2016.



**Figure 43.** Distribution (%) des lésions professionnelles avec PTI selon les cinq natures de lésions les plus fréquentes chez les 55 ans et plus, par sexe, en ordre décroissant du nombre de lésions, Québec, 2015-2016.



**Figure 44. Distribution (%) des lésions professionnelles avec PTI selon les cinq genres d'accident les plus fréquents chez les 55 ans et plus, par sexe, en ordre décroissant du nombre de lésions, Québec, 2015-2016.**



**Figure 45. Distribution (%) des lésions professionnelles avec PTI selon les cinq agents causaux de la lésion les plus fréquents chez les 55 ans et plus, par sexe, en ordre décroissant du nombre de lésions, Québec, 2015-2016.**



## 7. MALADIES PROFESSIONNELLES ACCEPTÉES<sup>9</sup>

### 7.1 Faits saillants

- Durant les années 2015 et 2016, on comptait en moyenne un peu plus de 9 300 nouveaux cas acceptés de maladie professionnelle par année, ce qui représente 10,3 % de l'ensemble des lésions acceptées pour cette période (tableau 2 et figure 46). De ce nombre, un peu plus de 700 maladies professionnelles sont survenues à des femmes et un peu plus de 8 600 à des hommes.
- Par ailleurs, en comparant les données de 2015-2016 avec celles de 2010-2012 (Duguay *et al.*, 2017a), il ressort que le nombre de maladies professionnelles acceptées a augmenté, contrairement aux accidents du travail, passant de 5 758 à 9 344 cas. Une augmentation de 64 % des cas a été observée chez les hommes (5 238 à 8 612 cas), alors que chez les femmes elle a été de 41 %, passant de 520 à 732 cas (tableau 2).
- L'importance relative des maladies professionnelles parmi l'ensemble des lésions acceptées est beaucoup plus élevée chez les hommes (14,3 %) que chez les femmes (2,4 %), et ce, peu importe la catégorie professionnelle (figure 46).
- Globalement, le **taux de fréquence ETC**<sup>10</sup> des maladies professionnelles acceptées est de 3,4 ‰ pour la période 2015-2016. Ce taux est près de dix fois plus élevé chez les hommes (5,7 ‰) que chez les femmes (0,6 ‰). Il est également plus élevé chez les hommes dans chaque catégorie professionnelle (figure 47).
- Les écarts entre les **taux de fréquence ETC** des maladies professionnelles acceptées des hommes et des femmes sont faibles chez les 15-24 ans et les 25-44 ans et un peu plus importants chez les 45-54 ans. Cependant, chez les employés âgés de 55 ans et plus, le taux de fréquence ETC des hommes (24,8 ‰) est largement supérieur à celui des femmes (1,9 ‰) (figure 48). Ainsi, la ventilation de l'indicateur selon l'âge montre que l'écart observé sur le taux global entre les hommes et les femmes (figure 48) s'explique principalement par la situation des employés âgés de 55 ans et plus.

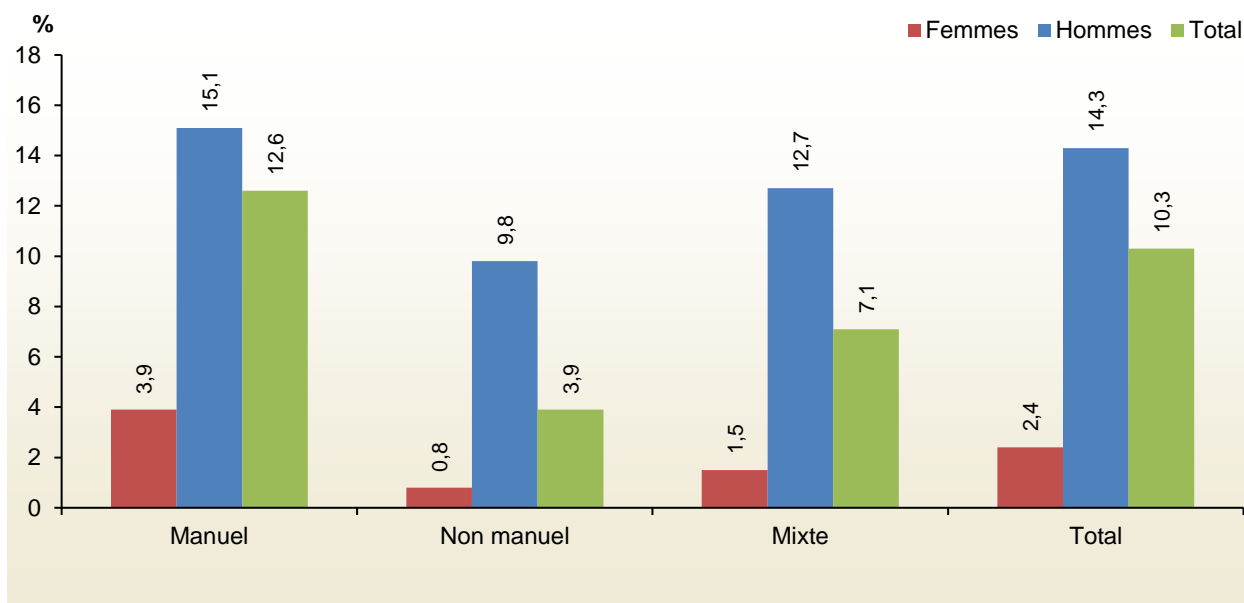
<sup>9</sup> Contrairement aux chapitres précédents, les cas acceptés sont utilisés pour l'analyse des maladies professionnelles puisque le nombre de jours n'est pas un bon indice pour définir la gravité de ces lésions. En effet, les maladies professionnelles se développent souvent à un âge avancé lorsque le travailleur n'est plus en fonction, par exemple les cas de surdité. Par ailleurs, les maladies professionnelles acceptées retenues dans ce chapitre incluent les décès au travail.

<sup>10</sup> En ce qui concerne les maladies professionnelles, ce taux représente le nombre de cas par 1 000 travailleurs ETC et non par 100 travailleurs ETC, comme dans le cas des lésions professionnelles. Par ailleurs, puisque certaines maladies professionnelles ont des délais de latence très longs, il arrive souvent qu'au moment de la déclaration à la CNESST, la personne ne fait plus partie du marché du travail. C'est particulièrement le cas pour la surdité, qui constitue la principale maladie professionnelle de cette catégorie. Les taux de fréquence des maladies professionnelles sont donc obtenus par le rapport entre un nombre de cas de maladies professionnelles, en partie liées à des expositions passées, et des effectifs de travailleurs qui, eux, sont actuels. Ces taux doivent être considérés à titre indicatif seulement.

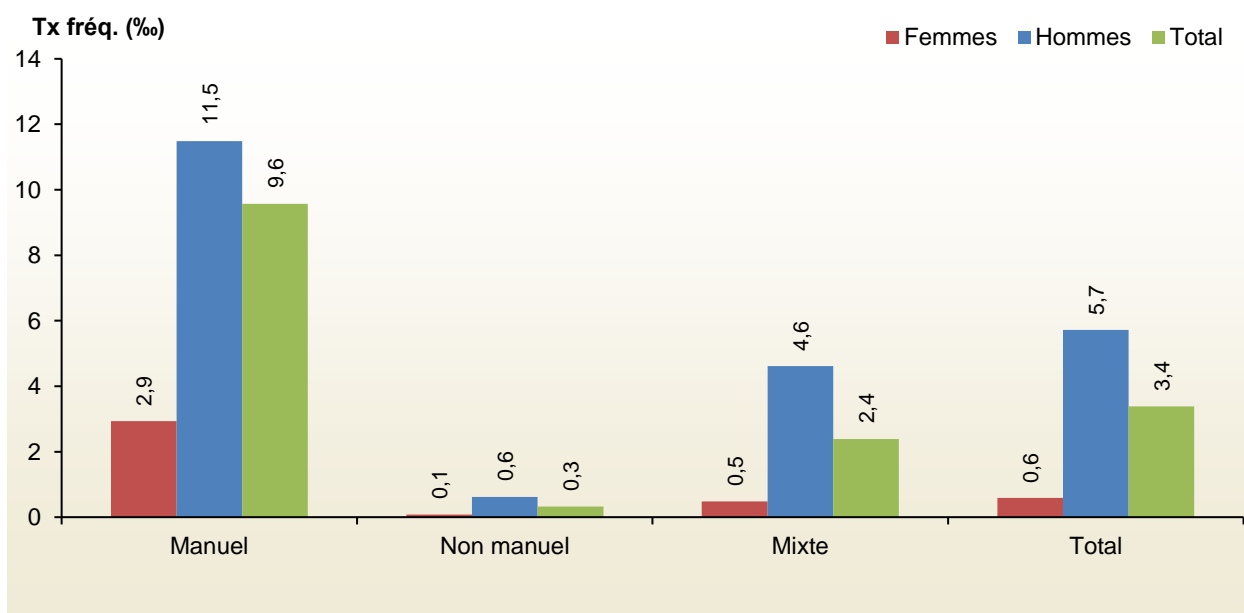
- Environ 93 % des maladies professionnelles acceptées n'ont pas nécessité d'**arrêt de travail** (figure 49). La maladie professionnelle acceptée sans PTI la plus fréquente est le trouble de l'oreille, qui se compose à 99 % de cas de surdité (perte ou déficience auditive) (données non présentées). Chez les hommes, la proportion des maladies professionnelles acceptées n'ayant pas de PTI est plus importante (95,1 %) que celle observée chez les femmes (63,8 %), et ce, pour toutes les catégories professionnelles.
- La **durée moyenne d'indemnisation** des cas de maladies professionnelles ayant eu une perte de temps indemnisée est de 352,6 jours par cas, ce qui est environ 3 fois plus élevé que pour l'ensemble des lésions avec PTI (113,0 jours) (figure 50 et figure 4). Globalement, la durée moyenne d'indemnisation est un peu plus élevée chez les femmes que les hommes (355,9 c. 348,8 jours). L'analyse par catégorie professionnelle montre cependant une durée plus longue chez les hommes que chez les femmes parmi les travailleurs manuels (355,0 jours c. 323,4 jours), tandis que la durée moyenne chez les femmes dans la catégorie mixtes est plus importante (412,9 jours) que celle de l'ensemble des travailleurs mixtes (370,4 jours) (figure 50).
- Pour 72,0 % des dossiers de maladies professionnelles, un **taux d'APIPP** avait été attribué au moment de la mise à jour des données. Cette proportion est plus importante chez les hommes (73,0 %) que chez les femmes (60,5 %), et ce, pour toutes les catégories professionnelles (figure 51). Le taux d'APIPP global était en moyenne de 16,2 %, soit 13,7 % chez les femmes et 16,4 % chez les hommes (figure 52).
- L'oreille est le **siège** de maladie professionnelle le plus important (88,9 % des cas). C'est principalement le cas pour les hommes (91,5 %) alors que chez les femmes, ce siège concerne 58,4 % des dossiers de maladies professionnelles acceptés. Viennent ensuite le thorax (3,3 %), le poignet (2,0 %), l'épaule (1,3 %), le coude (1,2 %), et la main-doigt (1,1 %). Les autres sièges connus comptent pour 2,1 % des dossiers (figure 53, puis le tableau 56 de l'annexe D).
- Dans environ 89 % des cas, la **nature** de la maladie professionnelle est un trouble de l'oreille. Ce trouble représente la majorité des maladies professionnelles chez les hommes (91,6 %) ainsi que chez les femmes (61,1%) (figure 54). Depuis plusieurs années, une augmentation des troubles de l'oreille est observée, et ce pour les deux sexes. L'augmentation a été plus importante pour les femmes, alors que le trouble de l'oreille représentait 6,1% de leurs cas de maladie en 2005-2007 et 29,2% en 2010-2012. Chez les hommes, ces valeurs étaient respectivement de 65,5 % et de 83,8 % (Duguay *et al.*, 2012a; Duguay *et al.*, 2017a). Cette situation est aussi liée à une baisse de l'importance relative des problèmes musculosquelettiques (sauf au dos) dans les maladies professionnelles, particulièrement chez les femmes (28,3% de leurs cas en 2015-2016 contre 56,0 % en 2010-2012). Les deux sexes confondus, cette nature compte pour 5,7 % des MP acceptées en 2015-2016. Les autres natures de maladies professionnelles sont, par ordre d'importance, les maladies respiratoires (2,3 %), les néoplasmes/tumeurs/ cancers (1,5 %) et les maladies de la peau (0,7 %). L'ensemble des autres maladies professionnelles compte pour 0,5 % des cas (figure 54, puis le tableau 57 de l'annexe D).



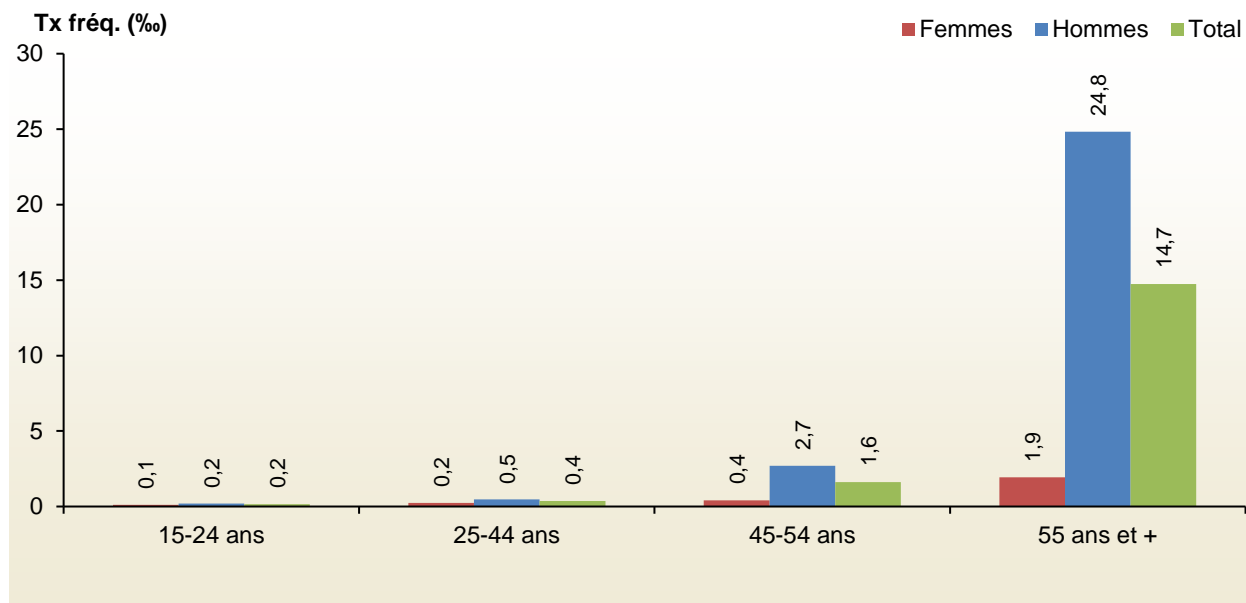
- L'exposition au bruit est le **genre de lésions** dont la proportion est la plus élevée (88,9 %). L'exposition à une substance nocive (4,6 %), les mouvements répétitifs (4,0 %) et les autres réactions du corps (0,8 %) viennent ensuite. Les autres genres d'exposition concernent 1,7 % des cas de maladies professionnelles acceptées (figure 55, puis le tableau 58 de l'annexe D).
- Après analyse des autres descripteurs, il n'est pas surprenant de retrouver comme principaux **agents causaux** le bruit (89,1 %) et, dans une moindre mesure, les mouvements corporels ou postures (5,6 %). Ensuite, viennent les plantes, animaux et minéraux (3,8 %) et les produits chimiques (0,7 %). Les autres agents causaux comptent pour 0,9 % des cas de maladies professionnelles acceptés (figure 56, puis le tableau 59 de l'annexe D).



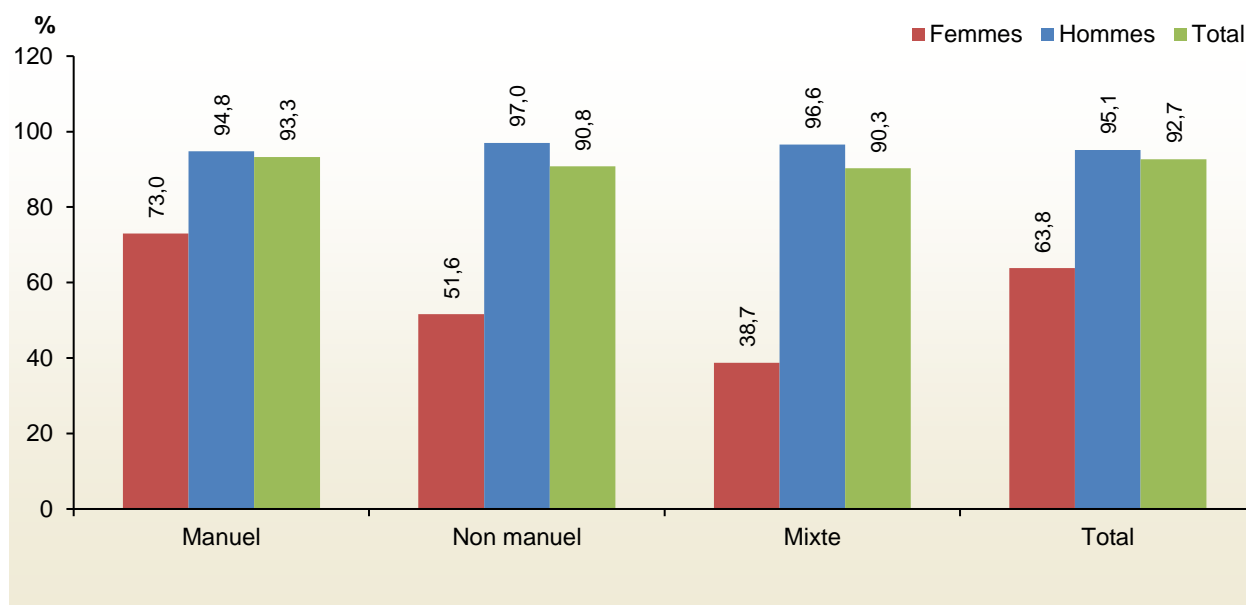
**Figure 46.** Importance relative (%) des maladies professionnelles acceptées par rapport à l'ensemble des lésions professionnelles acceptées selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2015-2016.



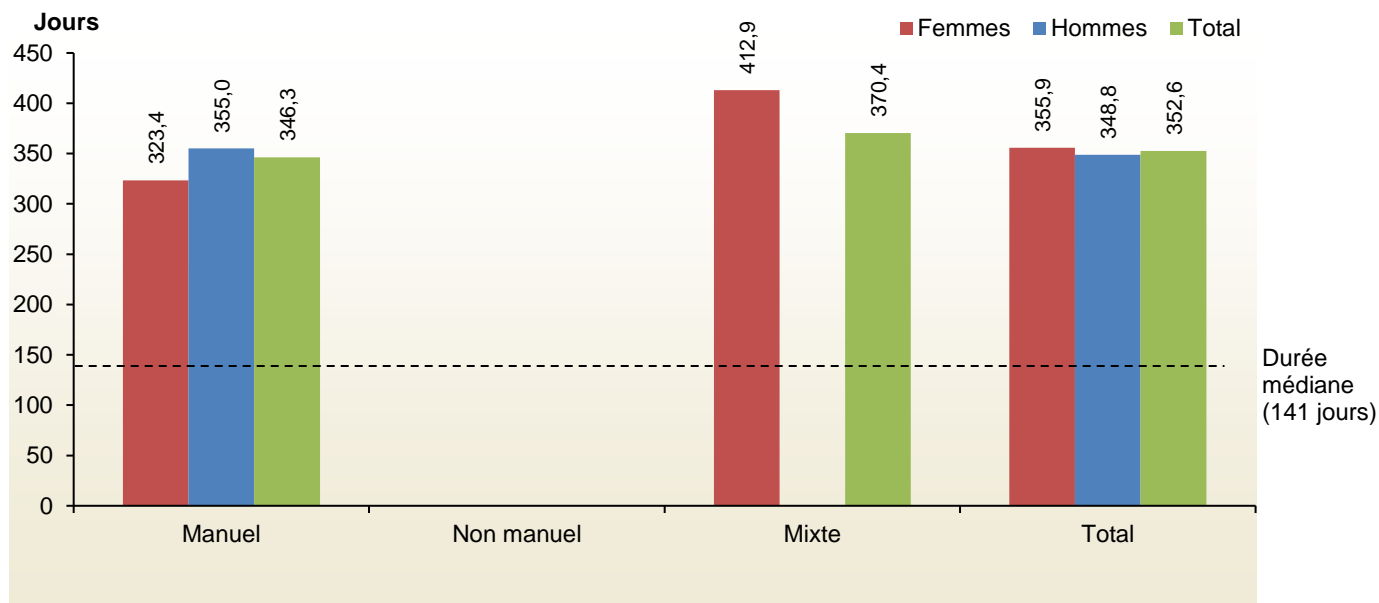
**Figure 47.** Taux de fréquence ETC (%) des maladies professionnelles acceptées selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2015-2016.



**Figure 48. Taux de fréquence ETC (%) des maladies professionnelles acceptées selon le sexe et le groupe d'âge, Québec, 2015-2016.**

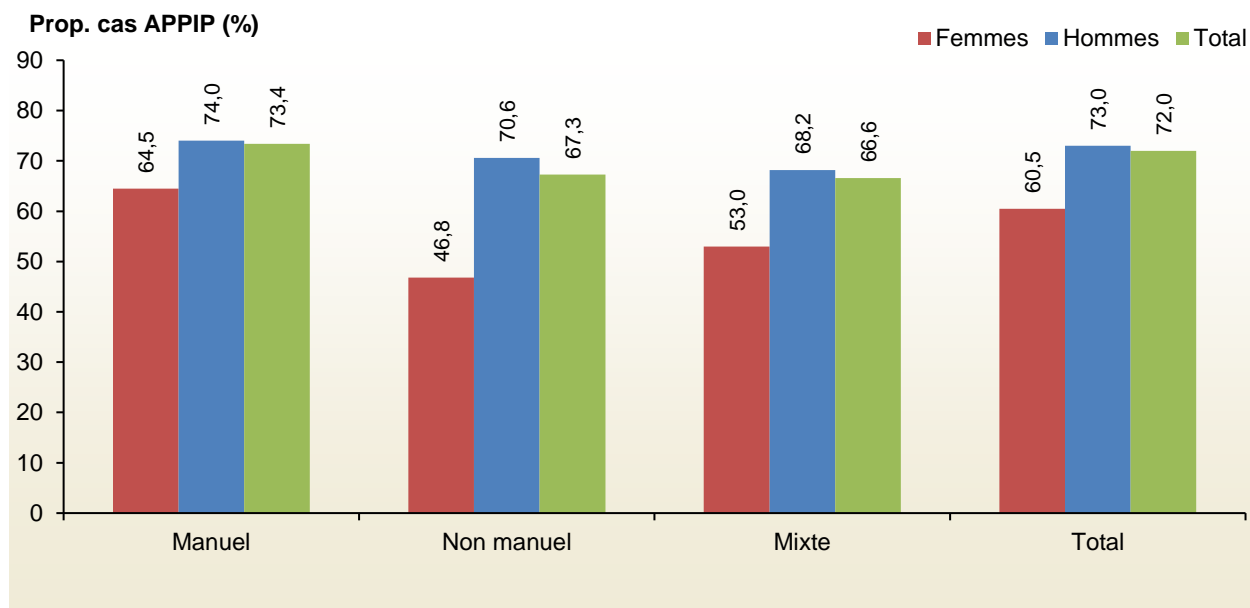


**Figure 49. Importance relative (%) des cas sans PTI parmi les maladies professionnelles acceptées selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2015-2016.**



**Figure 50. Durée moyenne d'indemnisation (jours) des maladies professionnelles avec PTI selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2015-2016.**

Note : En raison du faible nombre de cas de maladies professionnelles chez les non-manuels et les hommes de catégorie professionnelle mixte, la durée moyenne d'indemnisation n'a pas été calculée.



**Figure 51. Importance relative (%) des APIPP parmi les maladies professionnelles acceptées selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2015-2016.**

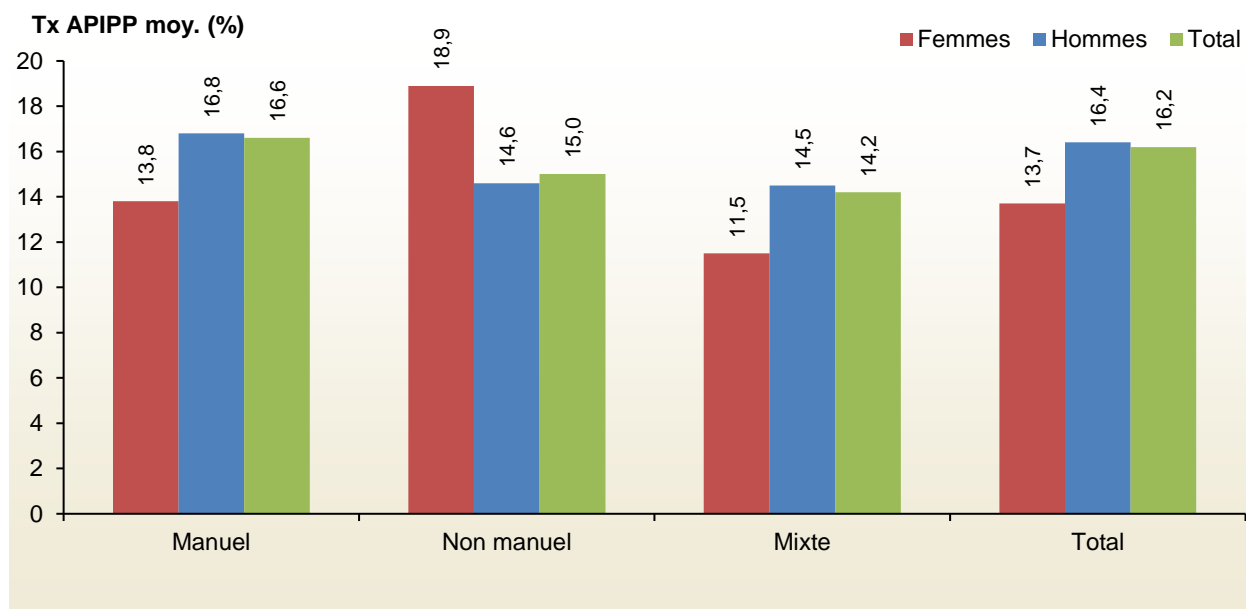


Figure 52. Taux d'APIPP moyen (%) des maladies professionnelles acceptées selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2015-2016.

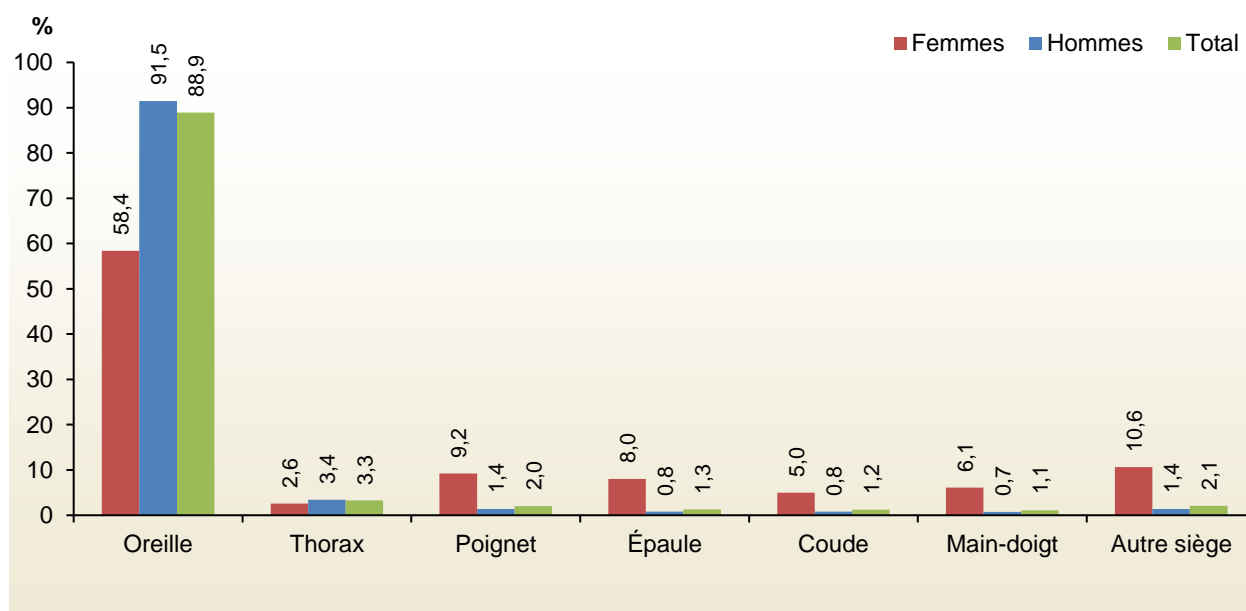
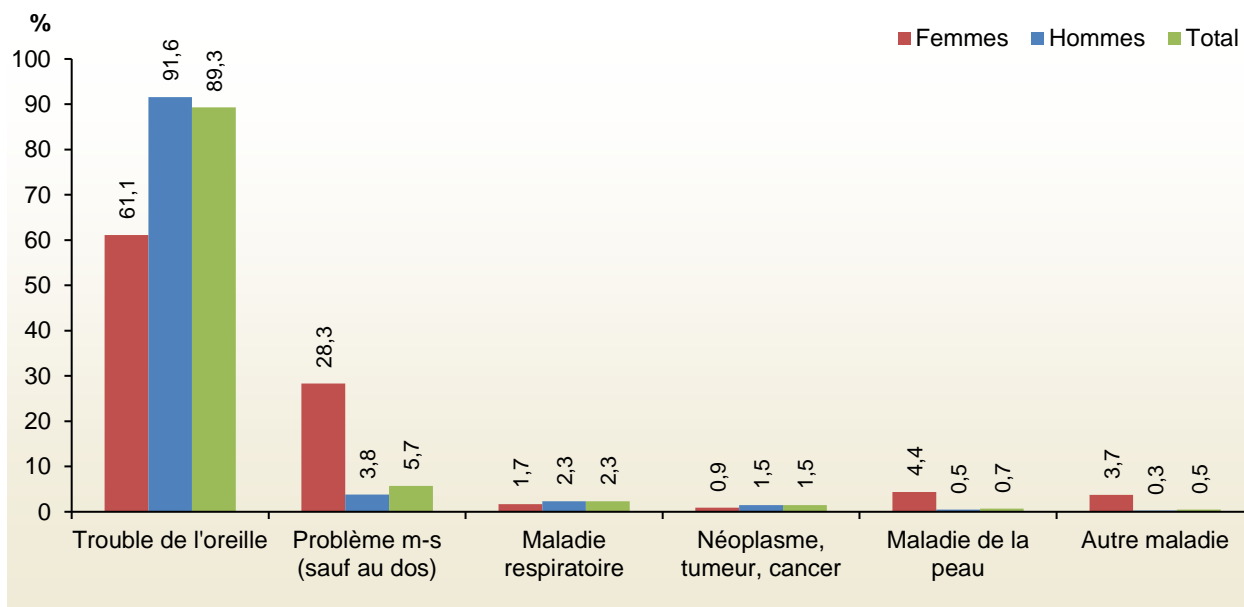
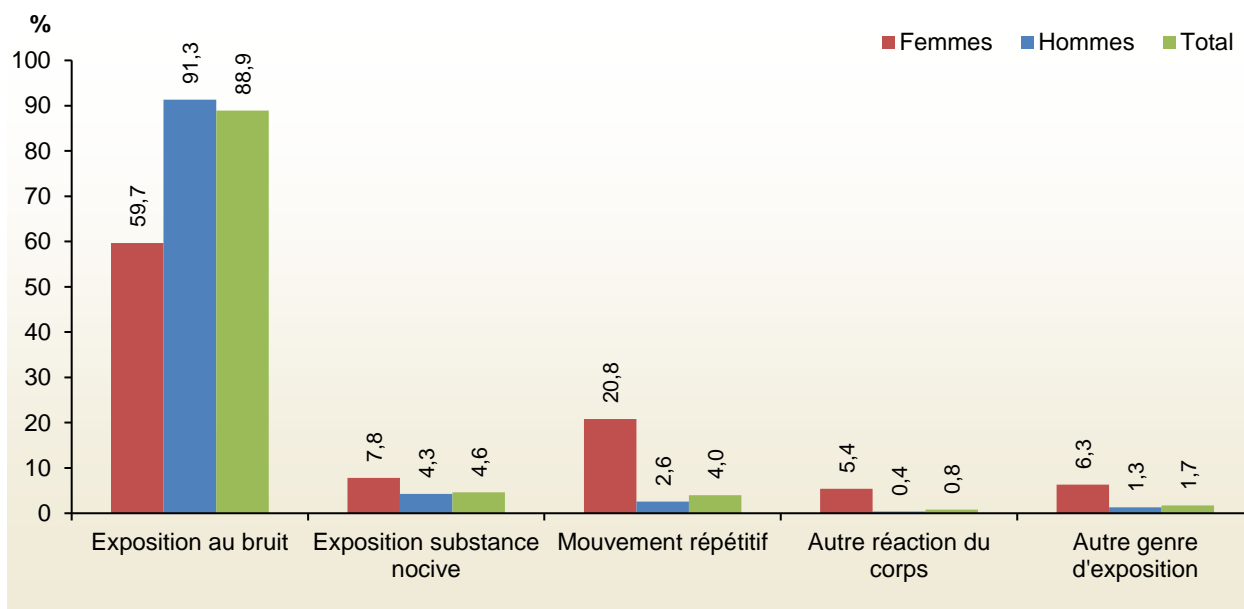


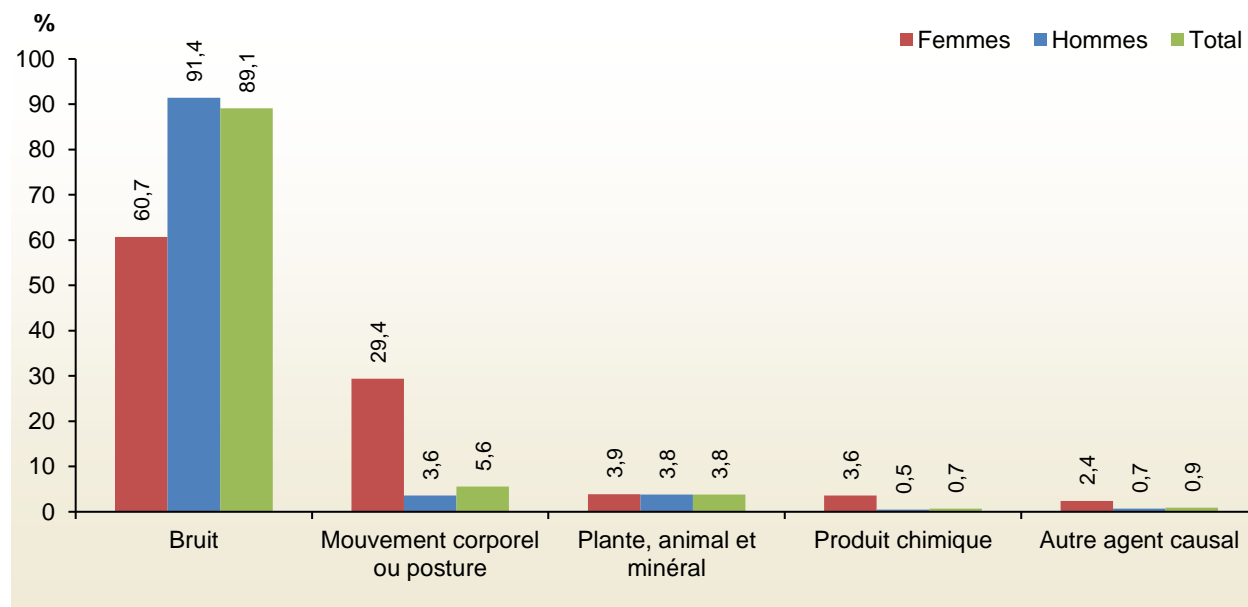
Figure 53. Distribution du nombre relatif (%) de maladies professionnelles acceptées par siège de maladie professionnelle selon le sexe, Québec, 2015-2016.



**Figure 54. Distribution du nombre relatif (%) de maladies professionnelles acceptées par nature de la maladie selon le sexe, Québec, 2015-2016.**



**Figure 55. Distribution du nombre relatif (%) de maladies professionnelles acceptées par genre de lésion selon le sexe, Québec, 2015-2016.**



**Figure 56. Distribution du nombre relatif (%) de maladies professionnelles acceptées par agent causal de la lésion selon le sexe, Québec, 2015-2016.**





## 8. COÛT DES LÉSIONS ACCEPTÉES<sup>11</sup>

### 8.1 Faits saillants

- Le coût annuel des lésions professionnelles survenues au Québec est estimé à 5,98 milliards, en dollars de 2016 (tableau 20). Le coût humain (66 %) et la productivité perdue (28 %) constituent ensemble la grande majorité (94 %) de ces coûts (figure 57)<sup>12</sup>.
- Le coût moyen d'une lésion professionnelle survenue en 2015-2016 est estimé à près de 65 550 \$. Le coût moyen d'une maladie professionnelle est environ 4,5 fois supérieur à celui d'un accident. Le coût moyen d'un décès est estimé à 2,4 millions de dollars (tableau 21).
- La main-d'œuvre âgée entre 25 et 44 ans est à la fois le groupe qui engendre le plus de lésions (40,1 %) et le plus de coûts (27,5 %). En ce qui a trait au coût moyen par lésion, on constate que plus les travailleurs sont âgés plus ils semblent subir des lésions coûteuses. Cela s'explique en partie par la proportion de maladies professionnelles qui augmente avec l'avancée en âge. Les employés<sup>13</sup> âgés de 65 ans et plus ne génèrent que 6,3 % des lésions acceptées, mais 21,3 % des coûts totaux. C'est d'ailleurs le groupe qui engendre le coût moyen par lésion le plus élevé (220 380 \$) (tableau 22).
- Les lésions professionnelles chez les hommes engendrent des coûts d'environ 4,7 milliards de dollars, soit environ 79 % de l'ensemble des coûts des lésions professionnelles au Québec. Chez les femmes, ces coûts s'élèvent à environ 1,3 milliards de dollars, ce qui représente environ 21 % du total des coûts alors qu'elles ont près de 34 % des lésions acceptées (tableau 2 et figure 58).
- Une lésion professionnelle chez les hommes coûte en moyenne 78 270 \$, contre 40 900 \$ chez les femmes (figure 59).
- L'oreille (198 490 \$) et le thorax (150 560 \$) sont les 2 sièges de lésion qui engendrent les coûts moyens les plus élevés (figure 60). L'oreille (1 667 M\$) et le dos (619 M\$) sont les sièges de lésion qui engendrent les coûts totaux annuels les plus importants (tableau 61, annexe F).
- Les troubles de l'oreille (192 750 \$) et les troubles mentaux (114 370 \$) sont les natures de lésions qui engendrent les coûts moyens les plus élevés (figure 61). Les troubles de l'oreille (1 448 M\$) et les entorses et foulures (1 247 M\$) engendrent les coûts totaux annuels les plus importants (tableau 62, annexe F).

<sup>11</sup> Il s'agit de l'ensemble des cas acceptés, donc de ceux avec et sans perte de temps indemnisée (PTI) puisque, comme sur le plan des maladies professionnelles, le nombre de jours n'est pas un bon indice pour définir la gravité de la lésion. Les coûts sont tous estimés selon leurs valeurs en dollars de 2016.

<sup>12</sup> Voir le tableau 60 de l'annexe E pour un tableau détaillé selon les types de coûts et par agent économique.

<sup>13</sup> Le terme « employé » est utilisé par souci d'uniformité, mais une partie des lésions survenant aux 65 ans et plus concernent des travailleurs retraités.

- L'exposition au bruit (192 130 \$) et l'exposition à une substance nocive (122 880 \$) sont les genres d'accident qui engendrent les coûts moyens par lésion les plus élevés (figure 62). L'exposition au bruit (1 426 M\$) ainsi que les chutes au même niveau, glisser, trébucher (601 M\$) sont les genres d'accident qui engendrent les coûts totaux annuels les plus importants (tableau 63, annexe F).
- Le bruit (191 840 \$) et les plantes, animaux et minéraux (165 320 \$) sont les agents causaux qui engendrent les coûts moyens par lésion les plus élevés (figure 63). Le bruit (1 418 M\$) et le mouvement corporel ou posture (1 006 M\$) engendrent les coûts totaux annuels les plus importants (tableau 64, annexe F).

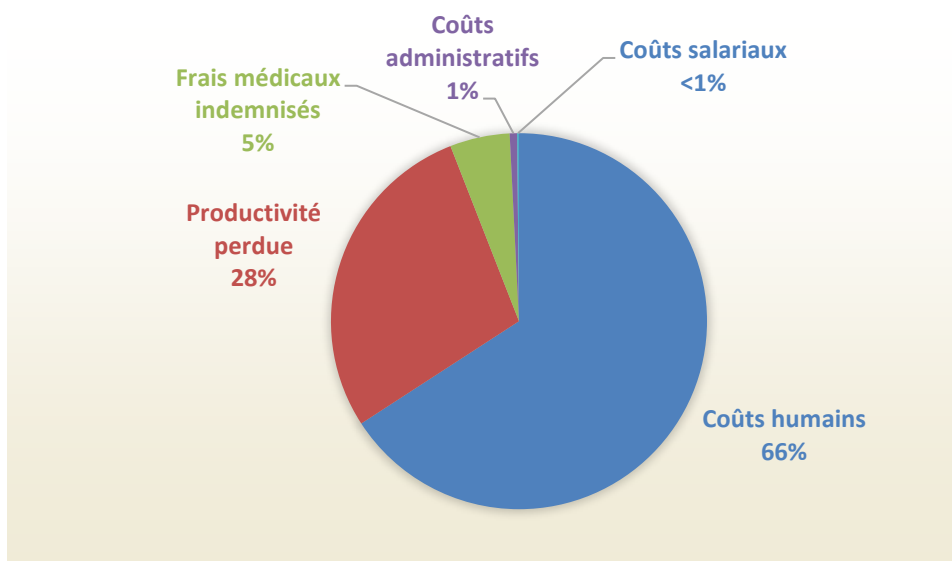


Figure 57. Répartition (%) des coûts annuels des lésions professionnelles acceptées, Québec, 2015-2016.

Tableau 20. Coûts annuels des lésions professionnelles acceptées selon le type de coûts, Québec, 2015-2016 (\$ de 2016)

Types de coûts	Coûts totaux par année
Coûts humains	3 934 078 440 \$
Productivité perdue	1 686 255 710 \$
Frais médicaux indemnifiés	307 346 000 \$
Coûts administratifs	37 743 670 \$
Coûts salariaux	9 584 130 \$
<b>Total</b>	<b>5 975 007 950 \$</b>

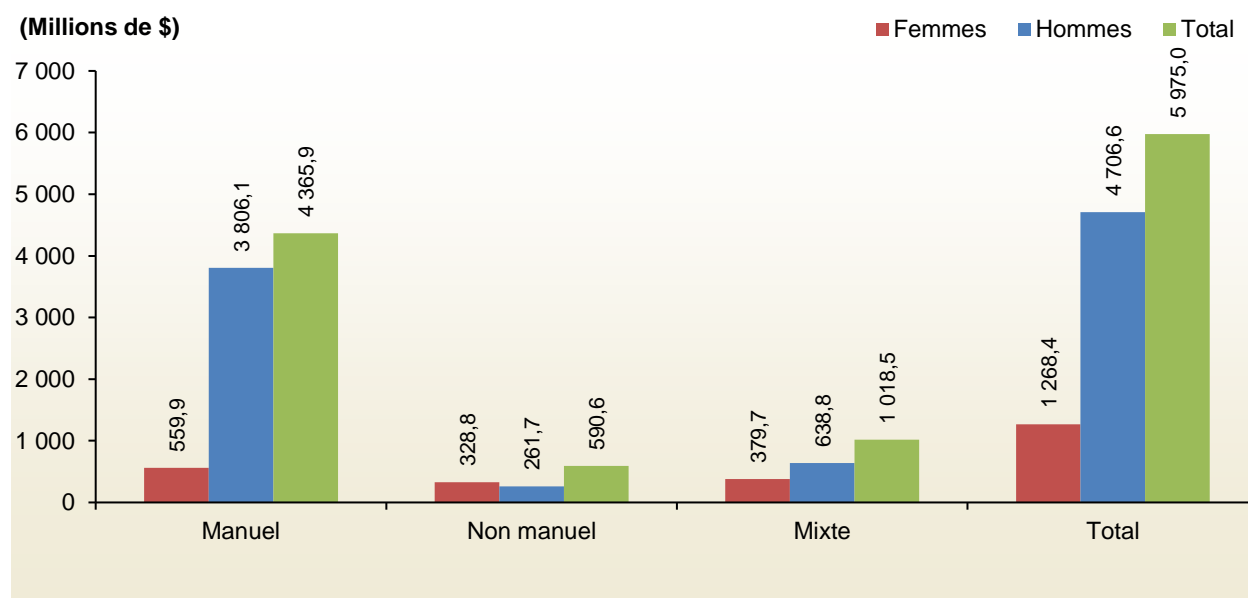
Tableau 21. Coûts annuels des lésions professionnelles acceptées selon la catégorie de lésion, Québec, 2015-2016 (\$ de 2016)

Catégorie de lésion	Lésions par année		Coûts totaux par année		Coût moyen par lésion
	n <sup>bre</sup>	%	\$	%	
Accidents <sup>1</sup>	81 803	89,7	3 937 673 540 \$	65,9	48 140 \$
Maladies professionnelles <sup>1</sup>	9 344	10,3	2 037 334 410 \$	34,1	218 050 \$
<b>Total</b>	<b>91 146</b>	<b>100,0</b>	<b>5 975 007 950 \$</b>	<b>100,0</b>	<b>65 550 \$</b>
Décès	156	0,2	380 101 070 \$	6,4	2 436 550 \$
Décès par accident	65	0,1	227 305 400 \$	3,8	3 497 010 \$
Décès par maladie	91	0,1	152 795 670 \$	2,6	1 679 070 \$

<sup>1</sup> Inclus les décès

**Tableau 22. Coûts des lésions professionnelles acceptées selon le groupe d'âge, Québec, 2015-2016 (\$ de 2016)**

Groupes d'âge	Lésions par année		Coûts totaux par année		Coût moyen par lésion
	n <sup>bre</sup>	%	\$	%	
15-24	9 390	10,3	286 031 190 \$	4,8	30 460 \$
25-44	36 586	40,1	1 642 666 720 \$	27,5	44 900 \$
45-54	21 797	23,9	1 328 843 410 \$	22,2	60 960 \$
55-64	17 612	19,3	1 447 627 330 \$	24,2	82 200 \$
65 ou +	5 762	6,3	1 269 839 300 \$	21,3	220 380 \$
<b>Total</b>	<b>91 146</b>	<b>100,0</b>	<b>5 975 007 950 \$</b>	<b>100,0</b>	<b>65 550 \$</b>

**Figure 58. Coûts totaux par année des lésions professionnelles acceptées selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2015-2016 (\$ de 2016).**

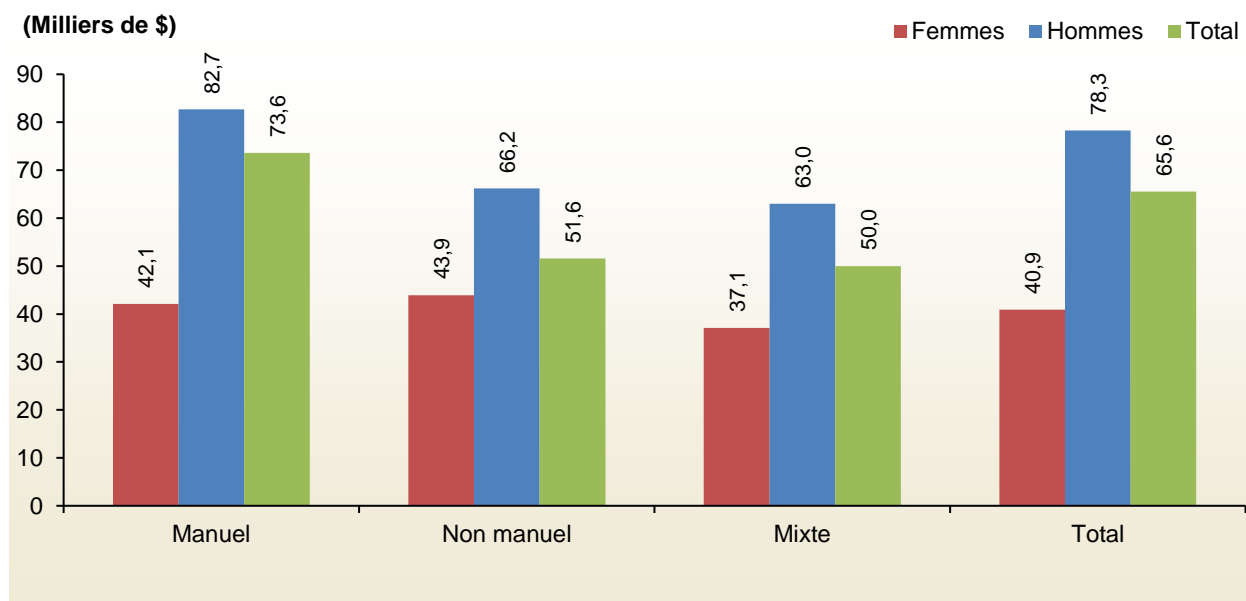


Figure 59. Coût moyen par lésion professionnelle acceptée selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2015-2016 (\$ de 2016).

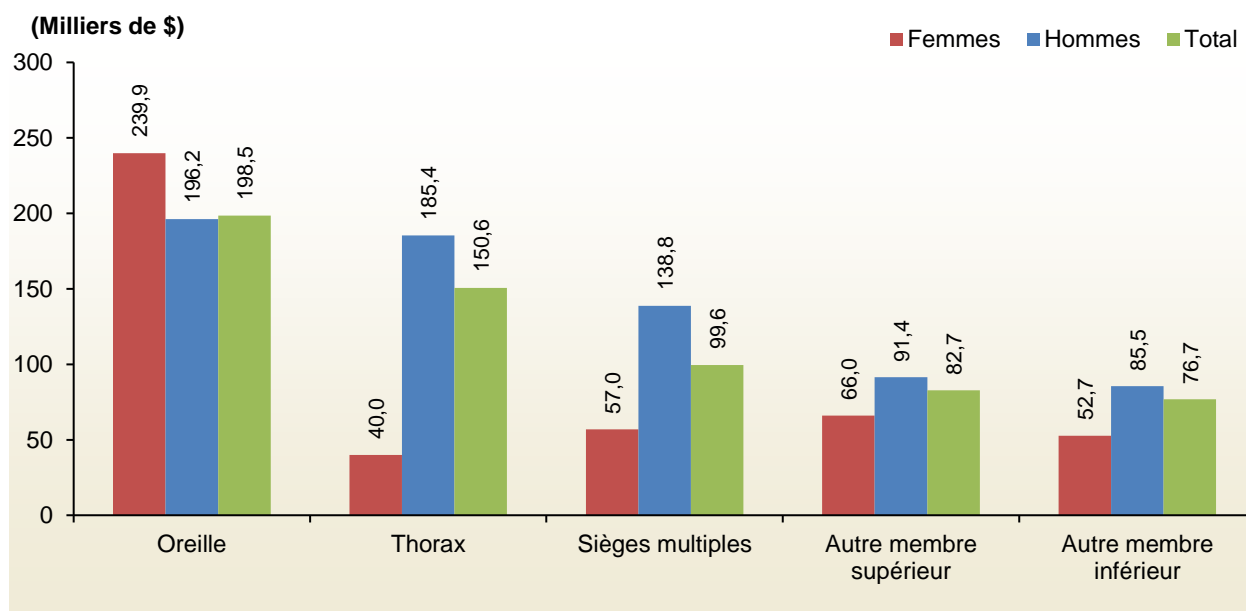
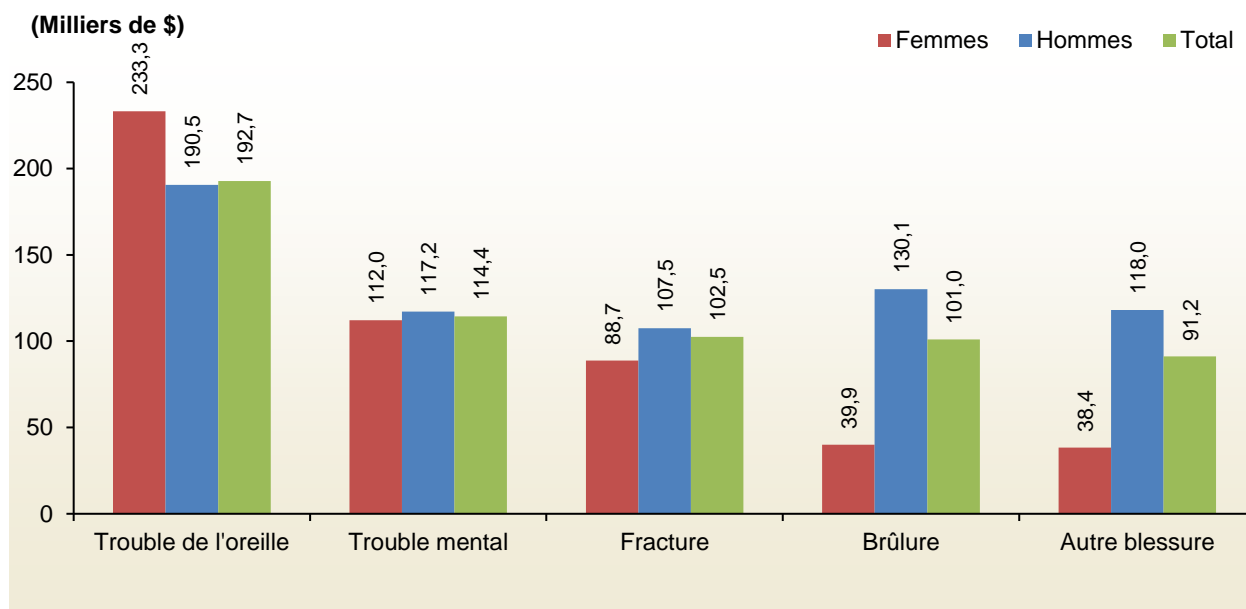
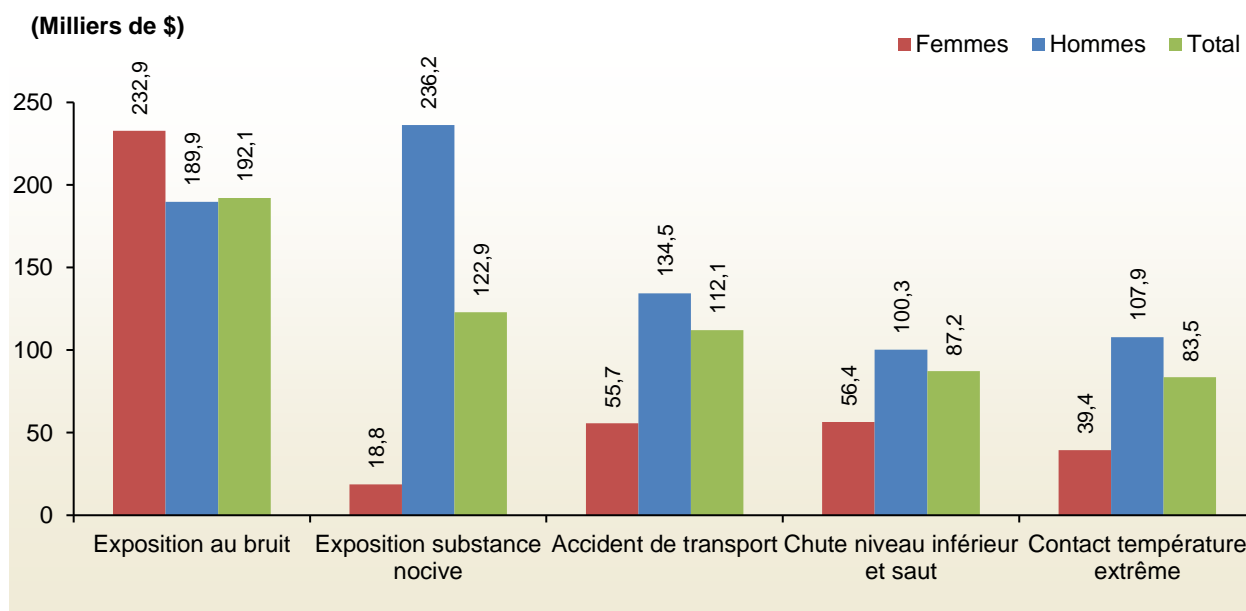


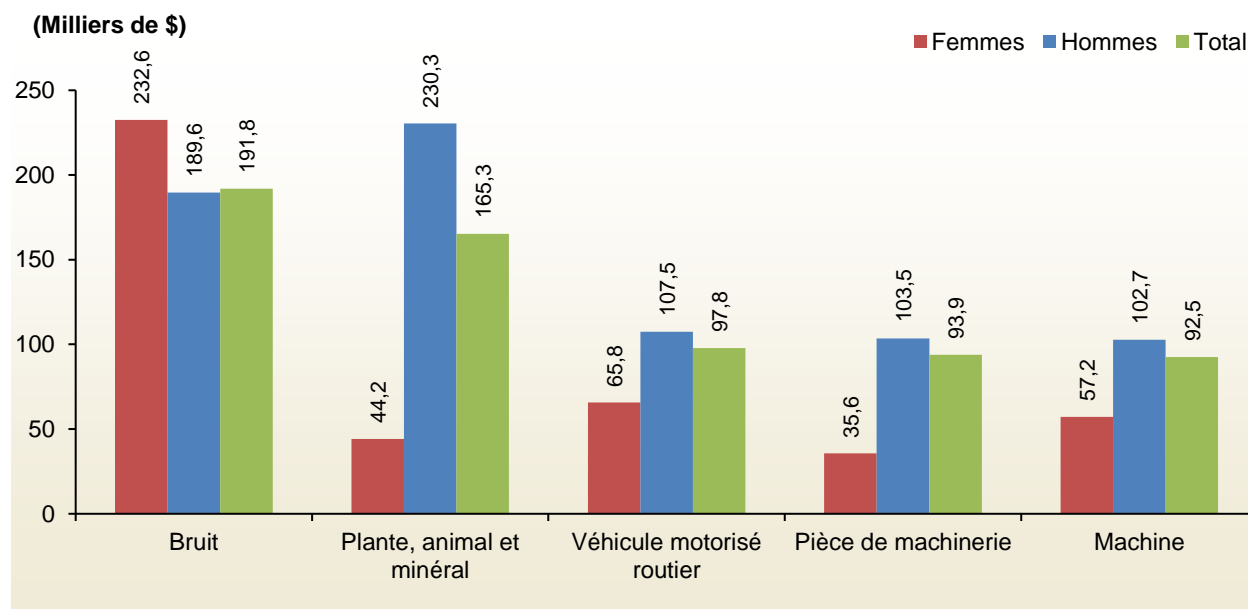
Figure 60. Coût moyen par lésion professionnelle acceptée des cinq sièges de lésions les plus coûteux, selon le sexe, Québec, 2015-2016 (\$ de 2016).



**Figure 61. Coût moyen par lésion professionnelle acceptée des cinq natures de lésions les plus coûteuses, selon le sexe, Québec, 2015-2016 (\$ de 2016).**



**Figure 62. Coût moyen par lésion professionnelle acceptée des cinq genres d'accident ou d'exposition les plus coûteux, selon le sexe, Québec, 2015-2016 (\$ de 2016).**



**Figure 63. Coût moyen par lésion professionnelle acceptée des cinq agents causaux de lésion les plus coûteux, selon le sexe, Québec, 2015-2016 (\$ de 2016).**





## 9. GROUPES CIBLES<sup>14</sup>

### 9.1 Ensemble de la population

- Les 20 groupes cibles à fort volume de **lésions avec PTI** concernent près de 37 % des employés ETC et 65 % des lésions. Le taux de fréquence-gravité ETC de 17 de ces 20 regroupements est supérieur à la moyenne provinciale. Parmi ces industries-catégories professionnelles en tête du classement, 13 se composent de travailleurs manuels, 2 de travailleurs non manuels et 5 de travailleurs mixtes<sup>15</sup> (tableau 23).
- Sur les 20 industries-catégories professionnelles à fort volume de lésions avec PTI, seulement 7 font partie des groupes cibles au plus fort taux de fréquence ETC : les travailleurs manuels des administrations publiques locales, municipales et régionales; établissement de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes [...]; hôpitaux; fabrication de produits en plastique et en caoutchouc; entrepreneurs spécialisés de la construction; fabrication d'aliments, de boissons et de produits du tabac; fabrication de produits en bois et de meubles et de produits connexes (tableau 23 et tableau 24).
- Les 20 industries-catégories professionnelles au plus fort taux de **fréquence ETC** de lésions avec PTI ont des taux au moins **2,5** fois supérieur à la moyenne québécoise. Ces groupes cibles représentent 10 % de la main-d'œuvre ETC et plus de 32 % des lésions. Ils concernent uniquement des travailleurs manuels, exception faite des travailleurs mixtes de l'entreposage qui occupent le 17<sup>e</sup> rang (tableau 24).
- Parmi les 20 industries-catégories professionnelles à plus fort taux de **fréquence ETC** de lésions avec PTI, 14 font partie du secteur des services, 4 des industries de la fabrication, 1 du secteur primaire et 1 de la construction. Les travailleurs manuels des activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie (20,0 %), des grossistes-distributeurs de produits pétroliers (16,3 %), des administrations publiques locales, municipales et régionales (9,8 %), des établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; services de soins ambulatoires; assistance sociale (9,6 %) ainsi que des services de gestion des déchets et d'assainissement (8,0 %) constituent les 5 industries-catégories professionnelles à plus fort taux de fréquence ETC (tableau 24).
- Concernant le taux de **fréquence ETC des lésions acceptées, avec ou sans PTI**, les 20 groupes cibles représentent 10,6 % de la main-d'œuvre ETC et 30,3 % des lésions

<sup>14</sup> En raison de difficultés liées à l'identification des lésions associées aux codes SCIAN de l'administration publique fédérale (911), des administrations publiques autochtones (914) ainsi que des organismes publics internationaux et autres organismes publics extraterritoriaux (919), ces industries n'apparaissent pas dans les tableaux de classement. Cependant, les données relatives aux travailleurs de ces industries sont comptabilisées dans les totaux des divers indicateurs.

<sup>15</sup> Il faut rester prudent dans l'analyse des groupes cibles à fort volume de lésions puisque le classement est affecté par un effet de nombres. Ainsi, plus la population de travailleurs pour une industrie donnée est importante, plus le nombre d'accidents devrait être élevé. La comparaison des groupes cibles à fort volume de lésions avec ceux à forte fréquence ETC permet de comprendre cet effet de nombres. Le taux de fréquence ETC demeure plus pertinent pour évaluer le risque que ne l'est le nombre brut de lésions.

acceptées (tableau 25). Il est à noter que les 4 industries-catégories professionnelles en tête de liste sont les mêmes que celles du tableau de classement selon le taux de fréquence ETC des lésions avec PTI. Viennent ensuite, au 5<sup>e</sup> rang, les travailleurs manuels des administrations publiques provinciales et territoriales.

- Les 20 industries-catégories professionnelles au plus fort **volume de maladies professionnelles acceptées** représentent 22,5% de la main-d'œuvre ETC et 17,1 % des dossiers de maladies professionnelles. Par ailleurs, 8 de ces 20 groupes cibles relèvent du secteur de la fabrication, 8 des services, 2 de la construction, 1 du primaire et 1 autre est constitué d'un amalgame d'industries appartenant à la fabrication et aux services (tableau 26).
- Parmi les cinq premières industries-catégories professionnelles affichant un volume élevé de **maladies professionnelles**, trois appartiennent au secteur de la fabrication (première transformation des métaux; fabrication d'aliments, fabrication de boissons et de produits du tabac; fabrication de produits en bois, fabrication de meubles et de produits connexes), un aux entrepreneurs spécialisés de la construction et un autre est constitué d'un amalgame d'industries appartenant à la fabrication et aux services (fabrication de produits métalliques; réparation et entretien; fabrication de machines [...]) (tableau 26).
- Les 20 industries-catégories professionnelles ayant les **durées d'indemnisation** les plus longues regroupent 18,2 % de la main-d'œuvre ETC et génèrent 14,8 % des lésions avec PTI et 22,4 % de l'ensemble des jours indemnisés à la CNESST. Les 20 groupes cibles présentent une durée d'absence moyenne de 170,9 jours, soit un écart d'environ 58 jours avec la moyenne québécoise (113,0 jours) (tableau 27).
- Parmi les industries-catégories professionnelles présentant de longues **durées moyennes d'indemnisation**, huit se composent de travailleurs manuels, sept de non manuels et cinq de travailleurs mixtes. Sur les 20 industries-catégories professionnelles, 12 sont issues des services, 4 du secteur primaire et 4 de la construction. Les 5 groupes en tête de liste sont les travailleurs mixtes de la gestion de sociétés et d'entreprises, intermédiation financière et activités connexes [...], les manuels des activités de soutien à l'extraction minière et à l'extraction de pétrole et de gaz et ceux d'extraction minière et exploitation en carrière et les travailleurs mixtes des entrepreneurs spécialisés de la construction et ceux des services personnels et services de blanchissage (tableau 27).
- Sur les 20 industries-catégories professionnelles ayant des durées moyennes d'indemnisation élevées, 19 figurent parmi les 20 groupes cibles à proportion élevée de **dossiers excédant 180 jours d'arrêt de travail**. L'industrie-catégorie professionnelle qui s'ajoute est celle des travailleurs non manuels des magasins de meubles et d'accessoires de maison; magasins de détail divers; magasins d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres (20,8 %) (tableau 28).
- Les 20 industries-catégories professionnelles qui se caractérisent par les plus forts taux de fréquence ETC des lésions ayant entraîné une atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique (**APIPP**) ont des taux entre 8,8 ‰ et 36,6 ‰, comparativement à une moyenne de 3,3 ‰ pour le Québec. Parmi ces 20 regroupements, 17 se composent de travailleurs manuels et 3 de travailleurs mixtes. Les cinq secteurs qui affichent le taux de fréquence

des lésions avec APIPP le plus élevé se composent de deux regroupements liés au secteur des services, soit les travailleurs manuels des grossistes-distributeurs de produits pétroliers (36,6 ‰) et ceux des services de gestion des déchets et d'assainissement (12,5 ‰). Le secteur primaire est présent avec les travailleurs manuels des activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie (32,4 ‰). On retrouve également les travailleurs manuels des entrepreneurs spécialisés de la construction (15,4 ‰) et ceux de la fabrication de minéraux non métalliques (14,7 ‰) (tableau 29).

- Les 20 industries-catégories professionnelles dont le taux de **fréquence-gravité ETC** est le plus important ont un taux au moins 2,7 fois supérieur à la moyenne québécoise (2,7 jours/travailleur ETC). Ces industries-catégories professionnelles représentent 9,3 % de la main-d'œuvre ETC et 28,4 % des lésions avec perte de temps indemnisée. Parmi ces groupes, 17 concernent des travailleurs manuels et 3 des mixtes (tableau 30).
- Parmi les industries-catégories professionnelles affichant un taux de **fréquence-gravité ETC** élevé, 13 sont issues des services, 3 de l'activité primaire, 3 de la fabrication et 1 concerne les entrepreneurs spécialisés de la construction. Les travailleurs manuels des activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie (31,7 jours/travailleur ETC), des grossistes-distributeurs de produits pétroliers (25,2), les travailleurs manuels des entrepreneurs spécialisés de la construction (12,1), les travailleurs mixtes de la gestion de sociétés et d'entreprises, intermédiation financière et activité connexes [...] (11,4) et les travailleurs manuels des établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; services de soins ambulatoires; assistance sociale (9,7) constituent les industries-catégories professionnelles dont les taux de fréquence-gravité sont les plus élevés (tableau 30).
- Le coût moyen d'une lésion professionnelle est estimé à 65 550 \$<sup>16</sup>. Les 20 industries-catégories professionnelles qui affichent les coûts moyens par lésion les plus élevés ont engendré 20,6 % de l'ensemble des coûts totaux estimés, mais représentent 17,7 % des travailleurs ETC. Parmi ces industries-catégories professionnelles en tête de classement, dix concernent des travailleurs manuels, cinq des mixtes et cinq des non manuels (tableau 31).
- Parmi les industries-catégories professionnelles ayant un coût moyen par lésion élevé, huit appartiennent au secteur des services, cinq à la construction, quatre au secteur primaire et trois à la fabrication. Les cinq groupes en tête de liste sont les travailleurs manuels de la foresterie et de l'exploitation forestière (201 090 \$ par lésion), les travailleurs non manuels et mixtes des entrepreneurs spécialisés de la construction (158 950 \$; 157 860 \$), les travailleurs mixtes de la construction de bâtiment; construction-travaux de génie civil (124 910 \$) et les manuels des grossistes-distributeurs de produits pétroliers (116 400 \$) (tableau 31).

<sup>16</sup> Dans la présente étude, tous les coûts sont présentés en dollars de 2016.

- Les lésions d'une année engendrent en moyenne des coûts estimés à 2 160 \$ par travailleur ETC. Les 20 industries-catégories professionnelles, dont l'indicateur de **coût par travailleur ETC** est le plus élevé, représentent 22,7 % de l'ensemble des coûts des lésions professionnelles acceptées au Québec, mais seulement 7,4 % du nombre total de travailleurs ETC. Parmi ces industries-catégories professionnelles en tête de classement, 18 se composent de travailleurs manuels et 2 de travailleurs mixtes (tableau 32).
- Parmi les 20 industries-catégories professionnelles ayant les coûts moyens par ETC les plus élevés, 9 appartiennent au secteur des services, 5 au secteur primaire, 5 à la fabrication et 1 à la construction. Les cinq en tête de liste sont les travailleurs manuels des grossistes-distributeurs de produits pétroliers (22 650 \$/travailleur ETC), des activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie (15 930 \$), de la foresterie et exploitation forestière (10 110 \$), de la fabrication de produits minéraux non métalliques (9 120 \$) et des entrepreneurs spécialisés de la construction (8 800 \$) (tableau 32).

## 9.2 Selon le sexe

- Chez les **femmes**, les 20 industries-catégories professionnelles dont le taux de fréquence-gravité ETC est le plus élevé, ont des taux au moins 2,5 fois supérieur à la moyenne des femmes québécoises (2,2 jours/travailleur ETC). Ces groupes cibles représentent 9,1 % de la main-d'œuvre ETC féminine et 36,0 % de leurs lésions avec PTI. Par ailleurs, en considérant l'ensemble de la main-d'œuvre, ces 20 groupes englobent 4,1 % des travailleurs et 13,4 % des lésions avec PTI (tableau 33).
- Les groupes cibles dont le taux de fréquence-gravité ETC est le plus élevé chez les **femmes**, sont les travailleuses mixtes de la gestion de sociétés et d'entreprises; intermédiation financière et activité connexes [...] (25,9 jours/travailleur ETC), les manuelles des organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires (11,7), des entrepreneurs spécialisés de la construction (11,5), de l'administration publique locale, municipale et régionale (10,6) ainsi que de la fabrication de produits en plastique et en caoutchouc (10,5) (tableau 33).
- Chez les **femmes**, les 20 groupes cibles au plus fort coût moyen par ETC représentent 8,7 % de la main-d'œuvre ETC féminine, mais 28,7 % des coûts des lésions chez les femmes (tableau 34).
- Les cinq groupes en tête de liste dont le coût moyen par ETC est le plus élevé sont les travailleuses mixtes de la gestion de sociétés et d'entreprises; intermédiation financière et activité connexes [...] (10 700 \$/travailleur ETC), les manuelles de la fabrication du papier (6 560 \$), des administrations publiques locales, municipales et régionales (5 880 \$), de la fabrication de produits en plastique et en caoutchouc (5 730 \$) et des entrepreneurs spécialisés de la construction (5 300 \$) (tableau 34).

- Chez les **hommes**, les 20 industries-catégories professionnelles dont le taux de fréquence-gravité ETC est le plus élevé, ont des taux au moins deux fois supérieurs à la moyenne des hommes québécois (3,0 jours/travailleur ETC). Ces groupes cibles représentent 13,5 % de la main-d'œuvre ETC masculine et 32,9 % de ses lésions avec PTI. Ils concernent uniquement des travailleurs manuels. De plus, ces 20 unités représentent 7,4 % de l'ensemble de la main-d'œuvre ETC et 20,6 % du total des lésions avec PTI (tableau 35).
- Les groupes cibles chez les **hommes** se retrouvent dans les services (11), le secteur primaire (5), la fabrication (3) et dans la construction (1). Les regroupements occupant les cinq premières positions du classement sont les travailleurs manuels des activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie (29,5 jours/travailleur ETC), des grossistes-distributeurs de produits pétroliers (25,2), des entrepreneurs spécialisés de la construction (12,1), des services de gestion des déchets et d'assainissement (10,2) et des grossistes-distributeurs de produits alimentaires, de boissons et de tabac (8,5) (tableau 35).
- Chez les hommes, les 20 groupes cibles au coût moyen par ETC le plus élevée représentent 13,5 % de la main-d'œuvre ETC masculine, mais 28,6 % de leurs coûts totaux. (tableau 36).
- Les groupes cibles chez les hommes ayant les coûts moyens par ETC les plus élevés se retrouvent dans la fabrication (7), les services (6), le secteur primaire (6) et la construction (1). Les groupes occupant les cinq premiers rangs du classement sont les travailleurs manuels des grossistes-distributeurs de produits pétroliers (22 730 \$/travailleur ETC), des activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie (15 160 \$), de la foresterie et exploitation forestière (10 480 \$), de la fabrication de produits minéraux non métalliques (9 590 \$) ainsi que les entrepreneurs spécialisés de la construction (8 890 \$) (tableau 36).

### 9.3 Selon le groupe d'âge

#### 9.3.1 Jeunes travailleurs (15-24 ans)

- Chez les **jeunes travailleurs** (15 à 24 ans), les 20 industries-catégories professionnelles à plus fort taux de fréquence-gravité ETC, présentent des taux plus de 1,5 fois supérieurs à la moyenne des jeunes québécois (1,8 jours/travailleur ETC). Ces groupes cibles représentent 17,2 % des employés ETC de 15-24 ans et 41,6 % des lésions avec PTI de ce groupe d'âge. De plus, ces 20 industries concernent 1,6 % de la main-d'œuvre ETC totale et 4,8 % de l'ensemble des lésions avec PTI (tableau 37).
- Les groupes cibles chez les **15-24 ans** concernent presque tous une profession manuelle, sauf les travailleurs mixtes des services administratifs, de soutien et d'immobilier. Parmi les 20 industries, 12 appartiennent au secteur des services, 5 au secteur de la fabrication, 2 au secteur primaire et 1 à la construction. On retrouve, à la tête du classement, les travailleurs manuels des services de gestion de déchets et d'assainissement (7,9 jours/travailleur ETC), des grossistes-distributeurs de produits alimentaires, de boissons et de tabac (6,9), des entrepreneurs spécialisés de la construction (6,4), des établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; services de soins ambulatoires; assistance sociale (5,9) et des services administratifs et services de soutien, services immobiliers (4,8) (tableau 37).

- L'analyse distincte des travailleurs âgés de **15-19 ans** et de **20-24 ans** montre que, en raison du poids relatif des 20-24 ans parmi les 15-24 ans, les groupes cibles au plus fort taux de fréquence-gravité ETC des 20-24 ans se retrouvent pratiquement tous dans le classement des 15-24 ans (à l'exception des travailleurs manuels des magasins de fournitures de tout genre) (tableau 65 et tableau 66 de l'annexe G).

### **9.3.2 Travailleurs seniors (55 ans et plus)**

- Chez les individus âgés de **55 ans et plus**, les 20 industries-catégories professionnelles dont le taux de fréquence-gravité ETC est le plus élevé excèdent d'au moins 2 fois la moyenne québécoise (2,7 jours/travailleur ETC). Ces 20 industries représentent 12,6 % de la main-d'œuvre ETC et 30,6 % des lésions avec PTI des 55 ans et plus et concernent 2,4 % de la main-d'œuvre ETC totale et 5,9 % de l'ensemble des lésions avec PTI (tableau 38).
- Ces 20 industries-catégories professionnelles concernent essentiellement des travailleurs manuels à l'exception des travailleurs mixtes des services d'hébergement et des services administratifs et services de soutien; services immobiliers. Parmi les industries identifiées, 14 sont issues des services, 2 du primaire, 2 de la construction et 2 du secteur de la fabrication (tableau 38).
- On retrouve, en tête du classement, les travailleurs manuels des entrepreneurs spécialisés de la construction (21,9 jours/travailleur ETC), de l'extraction minière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz) (15,0) du transport en commun et transport terrestre des voyageurs (14,8), des services de gestion des déchets et d'assainissement (11,0) et du transport par camion (11,0) (tableau 38).
- Les groupes cibles chez les 55 ans et plus sont également présents dans le classement pour les travailleurs de **55-64 ans**, à l'exception d'un groupe (en raison du nombre de travailleurs ETC inférieur à 500). Tandis que chez les **65 ans et plus** le classement diffère quelque peu de ce qui est observé chez les 55 ans et plus (tableau 67 et tableau 68 de l'annexe G).

**Tableau 23. Groupes cibles au plus fort volume de lésions professionnelles avec PTI, 20 premiers en ordre décroissant, Québec, 2015-2016**

SCIAN-CISC3		Cat. prof.	n <sup>bre</sup> ETC	n <sup>bre</sup> cas (moy. ann.)	Tx fréq. ETC (%)	Durée moy. (jours)	Tx fréq.-grav. ETC (jrs/ETC)
Code	Description						
332;811;333;445;441;335;415;447	Fabrication de produits métalliques; Réparation et entretien; Fabrication de machines; Magasins d'alimentation; Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques; Grossistes-distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces; Stations-service	Manuel	120 476	5 405	4,5	101,5	4,6
623;621;624	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; Services de soins ambulatoires; Assistance sociale	Manuel	47 476	4 577	9,6	100,5	9,7
238	Construction-Entrepreneurs spécialisés	Manuel	57 148	3 950	6,9	175,2	12,1
311;312	Fabrication d'aliments; Fabrication de boissons et de produits du tabac	Manuel	36 847	2 421	6,6	92,9	6,1
623;621;624	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; Services de soins ambulatoires; Assistance sociale	Mixte	71 268	2 417	3,4	103,6	3,5
561;531	Services administratifs et services de soutien; Services immobiliers	Manuel	40 302	2 352	5,8	137,1	8,0
622	Hôpitaux	Manuel	29 863	2 221	7,4	81,5	6,1
611	Services d'enseignement	Non manuel	161 443	1 893	1,2	99,3	1,2
321;337	Fabrication de produits en bois; Fabrication de meubles et de produits connexes	Manuel	30 338	1 852	6,1	102,6	6,3
484	Transport par camion	Manuel	36 758	1 773	4,8	163,6	7,9
622	Hôpitaux	Mixte	51 119	1 766	3,5	75,9	2,6
623;621;624	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; Services de soins ambulatoires; Assistance sociale	Non manuel	71 817	1 743	2,4	123,3	3,0
722	Services de restauration et débits de boissons	Mixte	72 988	1 665	2,3	109,0	2,5
332;811;333;445;441;335;415;447	Fabrication de produits métalliques; Réparation et entretien; Fabrication de machines; Magasins d'alimentation; Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques; Grossistes-distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces; Stations-service	Mixte	53 284	1 535	2,9	108,4	3,1
913	Administrations publiques locales, municipales et régionales	Manuel	13 730	1 342	9,8	76,7	7,5
418;417;416;414;446	Grossistes-distributeurs de produits divers; Grossistes-distributeurs de machines, de matériel et de fournitures; Grossistes-distributeurs de matériaux et fournitures de construction; Grossistes-distributeurs d'articles personnels et ménagers; Magasins de produits de santé et de soins personnels	Manuel	27 029	1 152	4,3	123,6	5,3

336	Fabrication de matériel de transport	Manuel	21 678	1 138	5,2	81,0	4,3
236;237	Construction de bâtiments; Construction-Travaux de génie civil	Manuel	35 475	1 062	3,0	162,6	4,9
913	Administrations publiques locales, municipales et régionales	Mixte	24 183	1 047	4,3	75,8	3,3
326	Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc	Manuel	13 931	1 040	7,5	98,1	7,3
<b>Sous-total</b>			<b>1 017 154</b>	<b>42 344</b>	<b>4,2</b>	<b>111,8</b>	<b>4,7</b>
<b>Sous-total / Total (%)</b>			<b>36,8</b>	<b>65,1</b>			
<b>Total</b>			<b>2 761 821</b>	<b>65 086</b>	<b>2,4</b>	<b>113,0</b>	<b>2,7</b>



**Tableau 24. Groupes cibles au plus fort taux de fréquence ETC de lésions avec PTI, 20 premiers en ordre décroissant, Québec, 2015-2016**

SCIAN-CISC3		Cat. prof.	n <sup>bre</sup> ETC	n <sup>bre</sup> cas (moy. ann.)	Tx fréq. ETC (%)	Durée moy. (jours)	Tx fréq.-grav. ETC (jrs/ETC)
Code	Description						
115	Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	Manuel	1 173	235	20,0	158,8	31,7
412	Grossistes-distributeurs de produits pétroliers	Manuel	642	105	16,3	154,2	25,2
913	Administrations publiques locales, municipales et régionales	Manuel	13 730	1 342	9,8	76,7	7,5
623;621;624	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; Services de soins ambulatoires; Assistance sociale	Manuel	47 476	4 577	9,6	100,5	9,7
562	Services de gestion des déchets et d'assainissement	Manuel	4 966	396	8,0	120,6	9,6
485	Transport en commun et transport terrestre de voyageurs	Manuel	3 838	304	7,9	93,3	7,4
483	Transport par eau	Manuel	518	40	7,6	-	7,0
326	Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc	Manuel	13 931	1 040	7,5	98,1	7,3
622	Hôpitaux	Manuel	29 863	2 221	7,4	81,5	6,1
327	Fabrication de produits minéraux non métalliques	Manuel	6 060	447	7,4	105,5	7,8
813	Organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires	Manuel	3 854	276	7,1	122,5	8,8
413	Grossistes-distributeurs de produits alimentaires, de boissons et de tabac	Manuel	10 347	722	7,0	112,0	7,8
238	Construction-Entrepreneurs spécialisés	Manuel	57 148	3 950	6,9	175,2	12,1
311;312	Fabrication d'aliments; Fabrication de boissons et de produits du tabac	Manuel	36 847	2 421	6,6	92,9	6,1
912	Administrations publiques provinciales et territoriales	Manuel	1 898	124	6,5	66,4	4,3
721	Services d'hébergement	Manuel	7 735	501	6,5	119,4	7,7
493	Entreposage	Mixte	610	40	6,5	-	9,2
493	Entreposage	Manuel	3 081	193	6,2	111,0	6,9
321;337	Fabrication de produits en bois; Fabrication de meubles et de produits connexes	Manuel	30 338	1 852	6,1	102,6	6,3
517	Télécommunications	Manuel	5 766	348	6,0	76,2	4,6
<b>Sous-total</b>			<b>279 822</b>	<b>21 128</b>	<b>7,6</b>	<b>112,1</b>	<b>8,5</b>
<b>Sous-total / Total (%)</b>			<b>10,1</b>	<b>32,5</b>			
<b>Total</b>			<b>2 761 821</b>	<b>65 086</b>	<b>2,4</b>	<b>113,0</b>	<b>2,7</b>

**Tableau 25. Groupes cibles au plus fort taux de fréquence ETC de lésions acceptées, 20 premiers en ordre décroissant, Québec, 2015-2016**

SCIAN-CISC3		Cat. prof.	n <sup>bre</sup> ETC	Acceptées			PTI	
Code	Description			n <sup>bre</sup> cas (moy. ann.)	Tx fréq. ETC (%)	Prop. (%) PTI	Tx fréq. ETC (%) Valeur	Rg
115	Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	Manuel	1 173	294	25,0	79,9	20,0	1
412	Grossistes-distributeurs de produits pétroliers	Manuel	642	125	19,5	84,0	16,3	2
913	Administrations publiques locales, municipales et régionales	Manuel	13 730	1 737	12,6	77,3	9,8	3
623;621;624	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; Services de soins ambulatoires; Assistance sociale	Manuel	47 476	5 424	11,4	84,4	9,6	4
912	Administrations publiques provinciales et territoriales	Manuel	1 898	199	10,5	62,3	6,5	15
327	Fabrication de produits minéraux non métalliques	Manuel	6 060	608	10,0	73,5	7,4	10
562	Services de gestion des déchets et d'assainissement	Manuel	4 966	493	9,9	80,2	8,0	5
326	Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc	Manuel	13 931	1 353	9,7	76,9	7,5	8
485	Transport en commun et transport terrestre de voyageurs	Manuel	3 838	367	9,6	82,7	7,9	6
483	Transport par eau	Manuel	518	50	9,5	79,8	7,6	7
311;312	Fabrication d'aliments; Fabrication de boissons et de produits du tabac	Manuel	36 847	3 493	9,5	69,3	6,6	14
622	Hôpitaux	Manuel	29 863	2 651	8,9	83,8	7,4	9
413	Grossistes-distributeurs de produits alimentaires, de boissons et de tabac	Manuel	10 347	905	8,7	79,7	7,0	12
813	Organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires	Manuel	3 854	336	8,7	82,1	7,1	11
492	Messageries et services de messagers	Manuel	5 241	438	8,3	63,7	5,3	26
238	Construction-Entrepreneurs spécialisés	Manuel	57 148	4 677	8,2	84,4	6,9	13
331	Première transformation des métaux	Manuel	12 340	998	8,1	53,5	4,3	38
321;337	Fabrication de produits en bois; Fabrication de meubles et de produits connexes	Manuel	30 338	2 422	8,0	76,4	6,1	19
212	Extraction minière et exploitation en carrière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz)	Manuel	7 489	593	7,9	41,8	3,3	56
444	Marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage	Manuel	6 306	497	7,9	74,8	5,9	21
<b>Sous-total</b>			<b>294 006</b>	<b>27 655</b>	<b>9,4</b>	<b>77,7</b>	<b>7,3</b>	
<b>Sous-total / Total (%)</b>			<b>10,6</b>	<b>30,3</b>				
<b>Total</b>			<b>2 761 821</b>	<b>91 146</b>	<b>3,3</b>	<b>71,4</b>	<b>2,4</b>	

**Tableau 26. Groupes cibles au plus fort volume de maladies professionnelles acceptées, 20 premiers en ordre décroissant, Québec, 2015-2016**

SCIAN-CISC3		Cat. prof.	n <sup>bre</sup> ETC	n <sup>bre</sup> cas MP (moy. ann.)	Lésions acceptées	
Code	Description				n <sup>bre</sup> cas (moy. ann.)	Prop. (%) MP
332;811; 333;445; 441;335; 415;447	Fabrication de produits métalliques; Réparation et entretien; Fabrication de machines; Magasins d'alimentation; Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques; Grossistes-distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces; Stations-service	Manuel	120 476	258	6 804	3,8
238	Construction-Entrepreneurs spécialisés	Manuel	57 148	202	4 677	4,3
331	Première transformation des métaux	Manuel	12 340	147	998	14,7
311;312	Fabrication d'aliments; Fabrication de boissons et de produits du tabac	Manuel	36 847	137	3 493	3,9
321;337	Fabrication de produits en bois; Fabrication de meubles et de produits connexes	Manuel	30 338	128	2 422	5,3
336	Fabrication de matériel de transport	Manuel	21 678	89	1 659	5,3
236;237	Construction de bâtiments; Construction-Travaux de génie civil	Manuel	35 475	73	1 279	5,7
212	Extraction minière et exploitation en carrière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz)	Manuel	7 489	71	593	12,0
322	Fabrication du papier	Manuel	9 290	62	476	12,9
326	Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc	Manuel	13 931	60	1 353	4,4
331	Première transformation des métaux	Mixte	2 736	53	199	26,7
484	Transport par camion	Manuel	36 758	44	2 129	2,0
623;621; 624	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; Services de soins ambulatoires; Assistance sociale	Mixte	71 268	44	3 099	1,4
913	Administrations publiques locales, municipales et régionales	Manuel	13 730	42	1 737	2,4
561;531	Services administratifs et services de soutien; Services immobiliers	Manuel	40 302	39	2 736	1,4
221	Services publics	Manuel	6 810	37	307	11,9
913	Administrations publiques locales, municipales et régionales	Mixte	24 183	33	1 453	2,3
327	Fabrication de produits minéraux non métalliques	Manuel	6 060	31	608	5,0
418;417; 416;414; 446	Grossistes-distributeurs de produits divers; Grossistes-distributeurs de machines, de matériel et de fournitures; Grossistes-distributeurs de matériaux et fournitures de construction; Grossistes-distributeurs d'articles personnels et ménagers; Magasins de produits de santé et de soins personnels	Manuel	27 029	28	1 466	1,9
623;621; 624	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; Services de soins ambulatoires; Assistance sociale	Manuel	47 476	24	5 424	0,4
<b>Sous-total</b>			<b>621 365</b>	<b>1 595</b>	<b>42 906</b>	<b>3,7</b>
<b>Sous-total / Total (%)</b>			<b>22,5</b>	<b>17,1</b>	<b>47,1</b>	
<b>Total</b>			<b>2 761 821</b>	<b>9 344</b>	<b>91 146</b>	<b>10,3</b>

**Tableau 27. Groupes cibles à la plus longue durée moyenne d'indemnisation pour les lésions avec PTI, 20 premiers en ordre décroissant, Québec, 2015-2016**

SCIAN-CISC3		Cat. prof.	n <sup>bre</sup> ETC	n <sup>bre</sup> cas (moy. ann.)	Tx fréq. ETC (%)	Durée moy. (jours)	Durée méd. (jours)	Tx fréq.-grav. ETC (jrs/ETC)
Code	Description							
551;522; 523;526	Gestion de sociétés et d'entreprises; Intermédiation financière et activités connexes; Valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes; Fonds et autres instruments financiers	Mixte	1 194	50	4,2	272,5	64,5	11,4
213	Activités de soutien à l'extraction minière et à l'extraction de pétrole et de gaz	Manuel	2 626	71	2,7	249,8	77,5	6,8
212	Extraction minière et exploitation en carrière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz)	Manuel	7 489	248	3,3	216,9	40,0	7,2
238	Construction-Entrepreneurs spécialisés	Mixte	13 028	232	1,8	206,2	41,5	3,7
812	Services personnels et services de blanchissage	Mixte	14 605	121	0,8	196,8	36,3	1,6
238	Construction-Entrepreneurs spécialisés	Manuel	57 148	3 950	6,9	175,2	33,0	12,1
484	Transport par camion	Non manuel	8 847	51	0,6	171,0	33,0	1,0
418;417; 416;414; 446	Grossistes-distributeurs de produits divers; Grossistes-distributeurs de machines, de matériel et de fournitures; Grossistes-distributeurs de matériaux et fournitures de construction; Grossistes-distributeurs d'articles personnels et ménagers; Magasins de produits de santé et de soins personnels	Non manuel	66 601	150	0,2	170,4	47,3	0,4
113	Foresterie et exploitation forestière	Manuel	3 223	121	3,8	166,8	40,5	6,3
551;522; 523;526	Gestion de sociétés et d'entreprises; Intermédiation financière et activités connexes; Valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes; Fonds et autres instruments financiers	Non manuel	82 762	135	0,2	164,2	45,0	0,3
484	Transport par camion	Manuel	36 758	1 773	4,8	163,6	33,9	7,9
236;237	Construction de bâtiments; Construction-Travaux de génie civil	Manuel	35 475	1 062	3,0	162,6	29,0	4,9
115	Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	Manuel	1 173	235	20,0	158,8	27,0	31,7
236;237	Construction de bâtiments; Construction-Travaux de génie civil	Mixte	11 443	80	0,7	158,5	31,0	1,1
561;531	Services administratifs et services de soutien; Services immobiliers	Mixte	11 490	365	3,2	157,4	27,5	5,0
813	Organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires	Non manuel	33 788	157	0,5	155,8	46,0	0,7
412	Grossistes-distributeurs de produits pétroliers	Manuel	642	105	16,3	154,2	23,9	25,2
561;531	Services administratifs et services de soutien; Services immobiliers	Non manuel	74 521	447	0,6	153,2	34,0	0,9
448	Magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires	Non manuel	13 872	127	0,9	150,7	30,7	1,4
722	Services de restauration et débits de boissons	Non manuel	25 971	152	0,6	149,6	32,8	0,9
<b>Sous-total</b>			<b>502 656</b>	<b>9 628</b>	<b>1,9</b>	<b>170,9</b>	<b>33,0</b>	<b>3,3</b>
<b>Sous-total / Total (%)</b>			<b>18,2</b>	<b>14,8</b>				
<b>Total</b>			<b>2 761 821</b>	<b>65 086</b>	<b>2,4</b>	<b>113,0</b>	<b>21,0</b>	<b>2,7</b>

**Tableau 28. Groupes cibles à la plus forte proportion de lésions PTI ayant plus de 180 jours indemnisés, 20 premiers en ordre décroissant, Québec, 2015-2016**

SCIAN-CISC3		Cat. prof.	n <sup>bre</sup> ETC	n <sup>bre</sup> cas +180 jours (moy. ann.)	Durée moy. (jours)	Durée méd. (jours)	Prop. (%) cas + de 180 jours
Code	Description						
551;522;523; 526	Gestion de sociétés et d'entreprises; Intermédiation financière et activités connexes; Valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes; Fonds et autres instruments financiers	Mixte	1 194	18	272,5	64,5	35,0
213	Activités de soutien à l'extraction minière et à l'extraction de pétrole et de gaz	Manuel	2 626	23	249,8	77,5	32,4
812	Services personnels et services de blanchissage	Mixte	14 605	34	196,8	36,3	27,7
212	Extraction minière et exploitation en carrière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz)	Manuel	7 489	68	216,9	40,0	27,3
238	Construction-Entrepreneurs spécialisés	Mixte	13 028	57	206,2	41,5	24,4
418;417;416; 414;446	Grossistes-distributeurs de produits divers; Grossistes-distributeurs de machines, de matériel et de fournitures; Grossistes-distributeurs de matériaux et fournitures de construction; Grossistes-distributeurs d'articles personnels et ménagers; Magasins de produits de santé et de soins personnels	Non manuel	66 601	34	170,4	47,3	22,7
484	Transport par camion	Non manuel	8 847	12	171,0	33,0	22,5
412	Grossistes-distributeurs de produits pétroliers	Manuel	642	24	154,2	23,9	22,4
813	Organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires	Non manuel	33 788	35	155,8	46,0	22,4
551;522;523; 526	Gestion de sociétés et d'entreprises; Intermédiation financière et activités connexes; Valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes; Fonds et autres instruments financiers	Non manuel	82 762	30	164,2	45,0	21,9
561;531	Services administratifs et services de soutien; Services immobiliers	Mixte	11 490	80	157,4	27,5	21,9
448	Magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires	Non manuel	13 872	28	150,7	30,7	21,7
238	Construction-Entrepreneurs spécialisés	Manuel	57 148	853	175,2	33,0	21,6
561;531	Services administratifs et services de soutien; Services immobiliers	Non manuel	74 521	95	153,2	34,0	21,2
115	Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	Manuel	1 173	49	158,8	27,0	20,9
442;453;451	Magasins de meubles et d'accessoires de maison; Magasins de détail divers; Magasins d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres	Non manuel	14 671	19	141,0	27,5	20,8
236;237	Construction de bâtiments; Construction-Travaux de génie civil	Mixte	11 443	17	158,5	31,0	20,8
113	Foresterie et exploitation forestière	Manuel	3 223	25	166,8	40,5	20,7

722	Services de restauration et débits de boissons	Non manuel	25 971	31	149,6	32,8	20,5
484	Transport par camion	Manuel	36 758	361	163,6	33,9	20,4
<b>Sous-total</b>			<b>481 852</b>	<b>1 887</b>	<b>171,7</b>	<b>34,0</b>	<b>21,8</b>
<b>Sous-total / Total (%)</b>			<b>17,4</b>	<b>19,8</b>			
<b>Total</b>			<b>2 761 821</b>	<b>9 535</b>	<b>113,0</b>	<b>21,0</b>	<b>14,6</b>

**Tableau 29. Groupes cibles au plus fort taux de fréquence ETC des lésions PTI ayant une APIPP, 20 premiers en ordre décroissant, Québec, 2015-2016**

SCIAN-CISC3		Cat. prof.	n <sup>bre</sup> ETC	n <sup>bre</sup> cas APIPP (moy. ann.)	Tx APIPP moy.	Prop. (%) cas avec APIPP	Tx Freq. ETC APIPP (‰)
Code	Description						
412	Grossistes-distributeurs de produits pétroliers	Manuel	642	24	10,9	22,4	36,6
115	Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	Manuel	1 173	38	9,1	16,2	32,4
238	Construction-Entrepreneurs spécialisés	Manuel	57 148	881	8,2	22,3	15,4
327	Fabrication de produits minéraux non métalliques	Manuel	6 060	89	9,8	19,9	14,7
562	Services de gestion des déchets et d'assainissement	Manuel	4 966	62	6,5	15,7	12,5
483	Transport par eau	Manuel	518	6	4,0	-	11,6
493	Entreposage	Mixte	610	7	8,2	-	11,5
321;337	Fabrication de produits en bois; Fabrication de meubles et de produits connexes	Manuel	30 338	347	6,8	18,7	11,4
532	Services de location et de location à bail	Manuel	2 834	31	6,0	19,5	10,9
212	Extraction minière et exploitation en carrière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz)	Manuel	7 489	81	8,5	32,7	10,8
114	Pêche, chasse et piégeage	Manuel	1 111	12	9,1	-	10,8
326	Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc	Manuel	13 931	148	7,0	14,2	10,6
115	Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	Mixte	631	7	6,1	-	10,3
326	Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc	Mixte	1 603	17	5,7	19,3	10,3
213	Activités de soutien à l'extraction minière et à l'extraction de pétrole et de gaz	Manuel	2 626	27	6,8	38,0	10,3
913	Administrations publiques locales, municipales et régionales	Manuel	13 730	141	6,7	10,5	10,3
484	Transport par camion	Manuel	36 758	362	9,4	20,4	9,8
314;313	Usines de produits textiles; Usines de textiles	Manuel	3 211	32	6,3	17,6	9,8
485	Transport en commun et transport terrestre de voyageurs	Manuel	3 838	36	7,3	11,7	9,2
113	Foresterie et exploitation forestière	Manuel	3 223	29	22,2	23,6	8,8
<b>Sous-total</b>			<b>192 440</b>	<b>2 372</b>	<b>8,1</b>	<b>19,1</b>	<b>12,3</b>
<b>Sous-total / Total (%)</b>			<b>7,0</b>	<b>25,9</b>			
<b>Total</b>			<b>2 761 821</b>	<b>9 161</b>	<b>6,7</b>	<b>14,1</b>	<b>3,3</b>

**Tableau 30. Groupes cibles au plus fort taux de fréquence-gravité ETC pour les lésions avec PTI, 20 premiers en ordre décroissant, Québec, 2015-2016**

SCIAN-CISC3		Cat. prof.	n <sup>bre</sup> ETC	n <sup>bre</sup> cas (moy. ann.)	Tx fréq. ETC (%)	Durée moy. (jours)	Tx fréq.-grav. ETC (jrs/ETC)
Code	Description						
115	Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	Manuel	1 173	235	20,0	158,8	31,7
412	Grossistes-distributeurs de produits pétroliers	Manuel	642	105	16,3	154,2	25,2
238	Construction-Entrepreneurs spécialisés	Manuel	57 148	3 950	6,9	175,2	12,1
551;522;523;526	Gestion de sociétés et d'entreprises; Intermédiation financière et activités connexes; Valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes; Fonds et autres instruments financiers	Mixte	1 194	50	4,2	272,5	11,4
623;621;624	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; Services de soins ambulatoires; Assistance sociale	Manuel	47 476	4 577	9,6	100,5	9,7
562	Services de gestion des déchets et d'assainissement	Manuel	4 966	396	8,0	120,6	9,6
493	Entreposage	Mixte	610	40	6,5	-	9,2
813	Organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires	Manuel	3 854	276	7,1	122,5	8,8
115	Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	Mixte	631	29	4,6	-	8,3
561;531	Services administratifs et services de soutien; Services immobiliers	Manuel	40 302	2 352	5,8	137,1	8,0
484	Transport par camion	Manuel	36 758	1 773	4,8	163,6	7,9
413	Grossistes-distributeurs de produits alimentaires, de boissons et de tabac	Manuel	10 347	722	7,0	112,0	7,8
327	Fabrication de produits minéraux non métalliques	Manuel	6 060	447	7,4	105,5	7,8
532	Services de location et de location à bail	Manuel	2 834	159	5,6	138,2	7,8
721	Services d'hébergement	Manuel	7 735	501	6,5	119,4	7,7
913	Administrations publiques locales, municipales et régionales	Manuel	13 730	1 342	9,8	76,7	7,5
485	Transport en commun et transport terrestre de voyageurs	Manuel	3 838	304	7,9	93,3	7,4
326	Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc	Manuel	13 931	1 040	7,5	98,1	7,3
314;313	Usines de produits textiles; Usines de textiles	Manuel	3 211	179	5,6	131,1	7,3
114	Pêche, chasse et piégeage	Manuel	1 111	26	2,3	-	7,2
<b>Sous-total</b>			<b>257 552</b>	<b>18 498</b>	<b>7,2</b>	<b>129,6</b>	<b>9,3</b>
<b>Sous-total / Total (%)</b>			<b>9,3</b>	<b>28,4</b>			
<b>Total</b>			<b>2 761 821</b>	<b>65 086</b>	<b>2,4</b>	<b>113,0</b>	<b>2,7</b>



**Tableau 31. Groupes cibles au plus fort coût moyen par lésion professionnelle acceptée, 20 premiers en ordre décroissant, Québec, 2015-2016 (\$ de 2016)**

Code	SCIAN-CISC3 Description	Cat. prof.	n <sup>bre</sup> ETC	n <sup>bre</sup> cas (moy. ann.)	Coûts totaux (moy. ann.; M\$)	Coût moyen (\$)	
						par lésion	par ETC
113	Foresterie et exploitation forestière	Manuel	3 223	162	32,577	201 090	10 110
238	Construction-Entrepreneurs spécialisés	Non manuel	16 919	62	9,775	158 950	580
238	Construction-Entrepreneurs spécialisés	Mixte	13 028	295	46,490	157 860	3 570
236;237	Construction de bâtiments; Construction-Travaux de génie civil	Mixte	11 443	122	15,177	124 910	1 330
412	Grossistes-distributeurs de produits pétroliers	Manuel	642	125	14,550	116 400	22 650
213	Activités de soutien à l'extraction minière et à l'extraction de pétrole et de gaz	Manuel	2 626	154	17,398	112 970	6 620
562	Services de gestion des déchets et d'assainissement	Mixte	2 564	58	6,323	109 970	2 470
238	Construction-Entrepreneurs spécialisés	Manuel	57 148	4 677	502,675	107 480	8 800
551;522; 523;526	Gestion de sociétés et d'entreprises; Intermédiation financière et activités connexes; Valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes; Fonds et autres instruments financiers	Mixte	1 194	58	6,083	104 880	5 090
212	Extraction minière et exploitation en carrière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz)	Manuel	7 489	593	61,968	104 590	8 270
236;237	Construction de bâtiments; Construction-Travaux de génie civil	Manuel	35 475	1 279	121,329	94 860	3 420
327	Fabrication de produits minéraux non métalliques	Manuel	6 060	608	55,285	90 930	9 120
484	Transport par camion	Manuel	36 758	2 129	192,584	90 480	5 240
112;111	Élevage; Cultures agricoles	Manuel	14 866	649	58,410	90 000	3 930
322	Fabrication du papier	Manuel	9 290	476	37,339	78 440	4 020
541	Services professionnels, scientifiques et techniques	Non manuel	146 407	269	20,639	76 720	140
484	Transport par camion	Non manuel	8 847	61	4,542	75 080	510
524	Sociétés d'assurance et activités connexes	Non manuel	46 411	117	8,588	73 400	190
327	Fabrication de produits minéraux non métalliques	Mixte	1 776	77	5,608	73 310	3 160
418;417; 416;414; 446	Grossistes-distributeurs de produits divers; Grossistes-distributeurs de machines, de matériel et de fournitures; Grossistes-distributeurs de matériaux et fournitures de construction; Grossistes-distributeurs d'articles personnels et ménagers; Magasins de produits de santé et de soins personnels	Non manuel	66 601	217	15,532	71 570	230
<b>Sous-total</b>			<b>486 768</b>	<b>12 184</b>	<b>1 232,870</b>	<b>101 190</b>	<b>2 520</b>
<b>Sous-total / Total (%)</b>			<b>17,7</b>	<b>13,4</b>	<b>20,6</b>		
<b>Total</b>			<b>2 761 821</b>	<b>91 146</b>	<b>5 975,008</b>	<b>65 550</b>	<b>2 160</b>

**Tableau 32. Groupes cibles au plus fort coût moyen par travailleur ETC des lésions professionnelles acceptées, 20 premiers en ordre décroissant, Québec, 2015-2016 (\$ de 2016)**

Code	SCIAN-CISC3 Description	Cat. prof.	n <sup>bre</sup> ETC	n <sup>bre</sup> cas (moy. ann.)	Coûts totaux (moy. ann.; M\$)	Coût moyen (\$)	
						par lésion	par ETC
412	Grossistes-distributeurs de produits pétroliers	Manuel	642	125	14,550	116 400	22 650
115	Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	Manuel	1 173	294	18,685	63 660	15 930
113	Foresterie et exploitation forestière	Manuel	3 223	162	32,577	201 090	10 110
327	Fabrication de produits minéraux non métalliques	Manuel	6 060	608	55,285	90 930	9 120
238	Construction-Entrepreneurs spécialisés	Manuel	57 148	4 677	502,675	107 480	8 800
212	Extraction minière et exploitation en carrière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz)	Manuel	7 489	593	61,968	104 590	8 270
213	Activités de soutien à l'extraction minière et à l'extraction de pétrole et de gaz	Manuel	2 626	154	17,398	112 970	6 620
562	Services de gestion des déchets et d'assainissement	Manuel	4 966	493	30,554	61 980	6 150
493	Entreposage	Mixte	610	48	3,506	-	5 740
331	Première transformation des métaux	Manuel	12 340	998	68,288	68 460	5 530
913	Administrations publiques locales, municipales et régionales	Manuel	13 730	1 737	74,924	43 150	5 460
483	Transport par eau	Manuel	518	50	2,763	55 820	5 330
484	Transport par camion	Manuel	36 758	2 129	192,584	90 480	5 240
321;337	Fabrication de produits en bois; Fabrication de meubles et de produits connexes	Manuel	30 338	2 422	157,624	65 080	5 200
114	Pêche, chasse et piégeage	Manuel	1 111	34	5,668	-	5 100
551;522; 523;526	Gestion de sociétés et d'entreprises; Intermédiation financière et activités connexes; Valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes; Fonds et autres instruments financiers	Mixte	1 194	58	6,083	104 880	5 090
532	Services de location et de location à bail	Manuel	2 834	196	13,714	69 970	4 840
485	Transport en commun et transport terrestre de voyageurs	Manuel	3 838	367	18,335	49 960	4 780
326	Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc	Manuel	13 931	1 353	63,838	47 200	4 580
314;313	Usines de produits textiles; Usines de textiles	Manuel	3 211	232	14,392	62 040	4 480
<b>Sous-total</b>			<b>203 740</b>	<b>16 726</b>	<b>1 355,411</b>	<b>81 040</b>	<b>6 650</b>
<b>Sous-total / Total (%)</b>			<b>7,4</b>	<b>18,4</b>	<b>22,7</b>		
<b>Total</b>			<b>2 761 821</b>	<b>91 146</b>	<b>5 975,008</b>	<b>65 550</b>	<b>2 160</b>

**Tableau 33. Groupes cibles à plus fort taux de fréquence-gravité ETC des lésions avec PTI chez les femmes, 20 premiers en ordre décroissant, Québec, 2015-2016**

SCIAN-CISC3		Cat. prof.	Femmes			Hommes	
Code	Description		n <sup>bre</sup> ETC	n <sup>bre</sup> cas (moy. ann.)	Tx fréq.-grav. ETC (jrs/ETC)	Tx fréq.-grav. ETC (jrs/ETC)	Rg
551;522;523;526	Gestion de sociétés et d'entreprises; Intermédiation financière et activités connexes; Valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes; Fonds et autres instruments financiers	Mixte	522	47	25,9	0,2	141
813	Organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires	Manuel	1 887	205	11,7	6,0	26
238	Construction-Entrepreneurs spécialisés	Manuel	1 546	74	11,5	12,1	3
913	Administrations publiques locales, municipales et régionales	Manuel	1 314	188	10,6	7,2	12
326	Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc	Manuel	3 196	258	10,5	6,4	19
623;621;624	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; Services de soins ambulatoires; Assistance sociale	Manuel	35 871	3 512	10,4	7,6	9
561;531	Services administratifs et services de soutien; Services immobiliers	Manuel	10 348	601	9,3	7,6	11
721	Services d'hébergement	Manuel	4 699	315	8,1	7,2	13
314;313	Usines de produits textiles; Usines de textiles	Manuel	1 253	57	8,0	6,8	16
311;312	Fabrication d'aliments; Fabrication de boissons et de produits du tabac	Manuel	10 387	696	7,9	5,4	29
622	Hôpitaux	Manuel	18 631	1 588	7,6	3,4	54
713;711;512;712	Divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries; Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes; Industries du film et de l'enregistrement sonore; Établissements du patrimoine	Manuel	1 475	81	7,4	6,2	22
484	Transport par camion	Manuel	1 480	65	7,2	7,9	7
485	Transport en commun et transport terrestre de voyageurs	Mixte	4 052	252	7,2	3,4	55
321;337	Fabrication de produits en bois; Fabrication de meubles et de produits connexes	Manuel	4 265	259	6,7	6,2	24
812	Services personnels et services de blanchissage	Manuel	2 082	75	6,4	5,4	27
561;531	Services administratifs et services de soutien; Services immobiliers	Mixte	3 847	130	6,3	4,4	44
322	Fabrication du papier	Manuel	702	36	6,0	2,9	62
721	Services d'hébergement	Mixte	2 600	113	5,7	3,6	52
452	Magasins de fournitures de tout genre	Manuel	3 210	203	5,6	3,3	57
<b>Sous-total</b>			<b>113 366</b>	<b>8 751</b>	<b>8,8</b>		
<b>Sous-total / Total femmes (%)</b>			<b>9,1</b>	<b>36,0</b>			
<b>Total femmes</b>			<b>1 248 456</b>	<b>24 288</b>	<b>2,2</b>		
<b>Sous-total / Total (%)</b>			<b>4,1</b>	<b>13,4</b>			
<b>Total</b>			<b>2 761 821</b>	<b>65 086</b>	<b>2,7</b>		

**Tableau 34. Groupes cibles au plus fort coût moyen par travailleur ETC des lésions professionnelles acceptées chez les femmes, 20 premiers en ordre décroissant, Québec, 2015-2016 (\$ de 2016)**

SCIAN-CISC3		Cat. prof.	Femmes				Hommes	
			n <sup>bre</sup> ETC	n <sup>bre</sup> cas (moy. ann.)	Coûts totaux (moy. ann.; M\$)	Coût moy. par ETC (\$)	Coût moy. par ETC (\$)	Rg
Code	Description							
551;522; 523;526	Gestion de sociétés et d'entreprises; Intermédiation financière et activités connexes; Valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes; Fonds et autres instruments financiers	Mixte	522	53	5,581	10 700	750	93
322	Fabrication du papier	Manuel	702	49	4,602	6 560	3 810	26
913	Administrations publiques locales, municipales et régionales	Manuel	1 314	235	7,728	5 880	5 410	11
326	Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc	Manuel	3 196	331	18,324	5 730	4 240	20
238	Construction-Entrepreneurs spécialisés	Manuel	1 546	89	8,193	5 300	8 890	5
484	Transport par camion	Manuel	1 480	75	6,649	4 490	5 270	14
311;312	Fabrication d'aliments; Fabrication de boissons et de produits du tabac	Manuel	10 387	939	42,802	4 120	3 710	27
813	Organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires	Manuel	1 887	250	7,361	3 900	3 400	35
321;337	Fabrication de produits en bois; Fabrication de meubles et de produits connexes	Manuel	4 265	342	15,000	3 520	5 470	10
623;621; 624	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; Services de soins ambulatoires; Assistance sociale	Manuel	35 871	4 083	119,206	3 320	3 870	24
314;313	Usines de produits textiles; Usines de textiles	Manuel	1 253	72	3,913	3 120	5 340	13
485	Transport en commun et transport terrestre de voyageurs	Mixte	4 052	285	11,572	2 860	2 320	57
713;711; 512;712	Divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries; Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes; Industries du film et de l'enregistrement sonore; Établissements du patrimoine	Manuel	1 475	121	4,068	2 760	3 350	36
323;511	Impression et activités connexes de soutien; Édition (sauf par Internet)	Manuel	1 848	83	5,016	2 710	1 720	67
721	Services d'hébergement	Mixte	2 600	134	7,022	2 700	3 240	40
622	Hôpitaux	Manuel	18 631	1 863	49,980	2 680	1 690	68
721	Services d'hébergement	Manuel	4 699	365	12,434	2 650	3 930	22
561;531	Services administratifs et services de soutien; Services immobiliers	Manuel	10 348	681	27,236	2 630	3 900	23

236;237	Construction de bâtiments; Construction-Travaux de génie civil	Manuel	852	21	2,160	2 540	3 440	34
812	Services personnels et services de blanchissage	Manuel	2 082	88	5,212	2 500	2 370	55
<b>Sous-total</b>			<b>109 009</b>	<b>10 154</b>	<b>364,060</b>	<b>3 340</b>		
<b>Sous-total / Total femme (%)</b>			<b>8,7</b>	<b>32,7</b>	<b>28,7</b>			
<b>Total femme</b>			<b>1 248 456</b>	<b>31 017</b>	<b>1 268,449</b>	<b>1 020</b>		
<b>Sous-total / Total (%)</b>			<b>3,9</b>	<b>11,1</b>	<b>6,1</b>			
<b>Total</b>			<b>2 761 821</b>	<b>91 146</b>	<b>5 975,008</b>	<b>2 160</b>		

**Tableau 35. Groupes cibles à plus fort taux de fréquence-gravité ETC des lésions avec PTI chez les hommes, 20 premiers en ordre décroissant, Québec, 2015-2016**

Code	SCIAN-CISC3 Description	Cat. prof.	Hommes			Femmes	
			n <sup>bre</sup> ETC	n <sup>bre</sup> cas (moy. ann.)	Tx fréq.- grav. ETC (jrs/ETC)	Tx fréq.- grav. ETC (jrs/ETC)	Rg
115	Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	Manuel	1 029	183	29,5	-	-
412	Grossistes-distributeurs de produits pétroliers	Manuel	633	103	25,2	-	-
238	Construction-Entrepreneurs spécialisés	Manuel	55 601	3 876	12,1	11,5	3
562	Services de gestion des déchets et d'assainissement	Manuel	4 417	380	10,2	5,2	23
413	Grossistes-distributeurs de produits alimentaires, de boissons et de tabac	Manuel	8 833	683	8,5	4,0	35
532	Services de location et de location à bail	Manuel	2 656	154	8,1	-	-
484	Transport par camion	Manuel	35 274	1 709	7,9	7,2	13
327	Fabrication de produits minéraux non métalliques	Manuel	5 654	423	7,8	-	-
623;621;624	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; Services de soins ambulatoires; Assistance sociale	Manuel	11 597	1 065	7,6	10,4	6
114	Pêche, chasse et piégeage	Manuel	997	25	7,6	-	-
561;531	Services administratifs et services de soutien; Services immobiliers	Manuel	29 945	1 751	7,6	9,3	7
913	Administrations publiques locales, municipales et régionales	Manuel	12 418	1 155	7,2	10,6	4
721	Services d'hébergement	Manuel	3 035	186	7,2	8,1	8
212	Extraction minière et exploitation en carrière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz)	Manuel	7 247	241	7,1	-	-
213	Activités de soutien à l'extraction minière et à l'extraction de pétrole et de gaz	Manuel	2 535	70	6,9	-	-
314;313	Usines de produits textiles; Usines de textiles	Manuel	1 961	122	6,8	8,0	9
113	Foresterie et exploitation forestière	Manuel	3 095	120	6,5	-	-
485	Transport en commun et transport terrestre de voyageurs	Manuel	3 494	254	6,4	-	-
326	Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc	Manuel	10 735	782	6,4	10,5	5
493	Entreposage	Manuel	2 635	161	6,3	-	-
<b>Sous-total</b>			<b>203 789</b>	<b>13 438</b>	<b>9,0</b>		
<b>Sous-total / Total hommes (%)</b>			<b>13,5</b>	<b>32,9</b>			
<b>Total hommes</b>			<b>1 506 776</b>	<b>40 799</b>	<b>3,0</b>		
<b>Sous-total / Total (%)</b>			<b>7,4</b>	<b>20,6</b>			
<b>Total</b>			<b>2 761 821</b>	<b>65 086</b>	<b>2,7</b>		

**Tableau 36. Groupes cibles au plus fort coût moyen par travailleur ETC des lésions professionnelles acceptées chez les hommes, 20 premiers en ordre décroissant, Québec, 2015-2016 (\$ de 2016)**

Code	SCIAN-CISC3 Description	Cat. prof.	Hommes				Femmes	
			n <sup>bre</sup> ETC	n <sup>bre</sup> cas (moy. ann.)	Coûts totaux (moy. ann.; M\$)	Coût moy. par ETC (\$)	Coût moy. par ETC (\$)	Rg
412	Grossistes-distributeurs de produits pétroliers	Manuel	633	123	14,390	22 730	-	-
115	Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	Manuel	1 029	233	15,588	15 160	-	-
113	Foresterie et exploitation forestière	Manuel	3 095	161	32,437	10 480	-	-
327	Fabrication de produits minéraux non métalliques	Manuel	5 654	574	54,238	9 590	-	-
238	Construction-Entrepreneurs spécialisés	Manuel	55 601	4 589	494,482	8 890	5 300	5
212	Extraction minière et exploitation en carrière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz)	Manuel	7 247	576	60,552	8 360	-	-
213	Activités de soutien à l'extraction minière et à l'extraction de pétrole et de gaz	Manuel	2 535	150	17,308	6 830	-	-
562	Services de gestion des déchets et d'assainissement	Manuel	4 417	473	29,443	6 670	2 050	36
331	Première transformation des métaux	Manuel	11 807	965	67,158	5 690	2 160	30
321;337	Fabrication de produits en bois; Fabrication de meubles et de produits connexes	Manuel	26 066	2 080	142,624	5 470	3 520	9
913	Administrations publiques locales, municipales et régionales	Manuel	12 418	1 502	67,196	5 410	5 880	3
114	Pêche, chasse et piégeage	Manuel	997	32	5,334	5 350	-	-
314;313	Usines de produits textiles; Usines de textiles	Manuel	1 961	160	10,480	5 340	3 120	11
484	Transport par camion	Manuel	35 274	2 054	185,935	5 270	4 490	6
532	Services de location et de location à bail	Manuel	2 656	188	13,458	5 070	-	-
112;111	Élevage; Cultures agricoles	Manuel	11 622	517	51,135	4 400	2 240	27
485	Transport en commun et transport terrestre de voyageurs	Manuel	3 494	311	15,328	4 390	-	-
321;337	Fabrication de produits en bois; Fabrication de meubles et de produits connexes	Mixte	3 021	196	13,114	4 340	390	78
331	Première transformation des métaux	Mixte	2 437	192	10,459	4 290	-	-
326	Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc	Manuel	10 735	1 022	45,514	4 240	5 730	4
<b>Sous-total</b>			<b>202 697</b>	<b>16 094</b>	<b>1 346,173</b>	<b>6 640</b>		
<b>Sous-total / Total hommes (%)</b>			<b>13,5</b>	<b>26,8</b>	<b>28,6</b>			
<b>Total hommes</b>			<b>1 506 776</b>	<b>60 129</b>	<b>4 706,559</b>	<b>3 120</b>		
<b>Sous-total / Total (%)</b>			<b>7,3</b>	<b>17,7</b>	<b>22,5</b>			
<b>Total</b>			<b>2 761 821</b>	<b>91 146</b>	<b>5 975,008</b>	<b>2 160</b>		

**Tableau 37. Groupes cibles à plus fort taux de fréquence-gravité ETC des lésions avec PTI chez les 15-24 ans, 20 premiers en ordre décroissant, Québec, 2015-2016**

SCIAN-CISC3		Cat. prof.	n <sup>bre</sup> ETC	n <sup>bre</sup> cas (moy. ann.)	Tx fréq. ETC (%)	Durée moy. (jours)	Tx fréq.-grav. ETC (jrs/ETC)
Code	Description						
562	Services de gestion des déchets et d'assainissement	Manuel	543	65	11,9	66,1	7,9
413	Grossistes-distributeurs de produits alimentaires, de boissons et de tabac	Manuel	1 079	121	11,2	61,2	6,9
238	Construction-Entrepreneurs spécialisés	Manuel	7 783	481	6,2	103,4	6,4
623;621;624	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; Services de soins ambulatoires; Assistance sociale	Manuel	3 791	377	9,9	59,0	5,9
561;531	Services administratifs et services de soutien; Services immobiliers	Manuel	4 305	335	7,8	62,2	4,8
561;531	Services administratifs et services de soutien; Services immobiliers	Mixte	1 218	55	4,5	107,8	4,8
321;337	Fabrication de produits en bois; Fabrication de meubles et de produits connexes	Manuel	3 154	287	9,1	51,5	4,7
311;312	Fabrication d'aliments; Fabrication de boissons et de produits du tabac	Manuel	3 792	354	9,3	47,5	4,4
326	Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc	Manuel	1 183	126	10,6	40,6	4,3
418;417;416;414;446	Grossistes-distributeurs de produits divers; Grossistes-distributeurs de machines, de matériel et de fournitures; Grossistes-distributeurs de matériaux et fournitures de construction; Grossistes-distributeurs d'articles personnels et ménagers; Magasins de produits de santé et de soins personnels	Manuel	2 839	144	5,1	81,1	4,1
336	Fabrication de matériel de transport	Manuel	1 196	99	8,3	47,1	3,9
622	Hôpitaux	Manuel	2 427	164	6,7	52,3	3,5
442;453;451	Magasins de meubles et d'accessoires de maison; Magasins de détail divers; Magasins d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres	Manuel	1 362	58	4,3	76,7	3,3
112;111	Élevage; Cultures agricoles	Manuel	2 368	99	4,2	77,8	3,2
713;711;512;712	Divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries; Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes; Industries du film et de l'enregistrement sonore; Établissements du patrimoine	Manuel	1 073	56	5,2	60,6	3,1
444	Marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage	Manuel	1 239	73	5,9	52,5	3,1
331	Première transformation des métaux	Manuel	660	58	8,8	34,9	3,1
484	Transport par camion	Manuel	2 227	94	4,2	70,6	3,0
212	Extraction minière et exploitation en carrière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz)	Manuel	659	20	3,0	-	3,0
721	Services d'hébergement	Manuel	876	52	5,9	48,3	2,9



<b>Sous-total</b>	<b>43 773</b>	<b>3 113</b>	<b>7,1</b>	<b>65,6</b>	<b>4,7</b>
<b>Sous-total / Total 15-24 ans (%)</b>	<b>17,2</b>	<b>41,6</b>			
<b>Total 15-24 ans</b>	<b>253 868</b>	<b>7 489</b>	<b>2,9</b>	<b>59,9</b>	<b>1,8</b>
<b>Sous-total / Total (%)</b>	<b>1,6</b>	<b>4,8</b>			
<b>Total</b>	<b>2 761 821</b>	<b>65 086</b>	<b>2,4</b>	<b>113,0</b>	<b>2,7</b>

**Tableau 38. Groupes cibles à plus fort taux de fréquence-gravité ETC des lésions avec PTI chez les 55 ans et plus, 20 premiers en ordre décroissant, Québec, 2015-2016**

SCIAN-CISC3		Cat. prof.	n <sup>bre</sup> ETC	n <sup>bre</sup> cas (moy. ann.)	Tx fréq. ETC (%)	Durée moy. (jours)	Tx fréq.-grav. ETC (jrs/ETC)
Code	Description						
238	Construction-Entrepreneurs spécialisés	Manuel	6 467	504	7,8	281,7	21,9
212	Extraction minière et exploitation en carrière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz)	Manuel	1 337	57	4,3	351,9	15,0
485	Transport en commun et transport terrestre de voyageurs	Manuel	794	75	9,4	156,3	14,8
562	Services de gestion des déchets et d'assainissement	Manuel	942	55	5,8	189,2	11,0
484	Transport par camion	Manuel	9 359	505	5,4	203,9	11,0
913	Administrations publiques locales, municipales et régionales	Manuel	3 234	345	10,7	99,9	10,7
721	Services d'hébergement	Mixte	1 243	61	4,9	211,3	10,4
721	Services d'hébergement	Manuel	2 306	167	7,2	137,1	9,9
812	Services personnels et services de blanchissage	Manuel	1 130	49	4,3	-	9,7
493	Entreposage	Manuel	601	30	5,0	-	9,5
236;237	Construction de bâtiments; Construction-Travaux de génie civil	Manuel	4 576	185	4,0	225,1	9,1
623;621;624	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; Services de soins ambulatoires; Assistance sociale	Manuel	13 361	886	6,6	126,7	8,4
327	Fabrication de produits minéraux non métalliques	Manuel	1 386	83	6,0	138,5	8,2
532	Services de location et de location à bail	Manuel	598	33	5,4	-	7,9
561;531	Services administratifs et services de soutien; Services immobiliers	Manuel	10 513	465	4,4	176,7	7,8
413	Grossistes-distributeurs de produits alimentaires, de boissons et de tabac	Manuel	2 250	90	4,0	190,9	7,6
314;313	Usines de produits textiles; Usines de textiles	Manuel	1 084	49	4,5	-	7,5
813	Organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires	Manuel	1 604	85	5,3	142,0	7,5
113	Foresterie et exploitation forestière	Manuel	807	31	3,8	-	7,4
561;531	Services administratifs et services de soutien; Services immobiliers	Mixte	2 200	65	3,0	238,6	7,1
<b>Sous-total</b>			<b>65 793</b>	<b>3 816</b>	<b>5,8</b>	<b>179,5</b>	<b>10,4</b>
<b>Sous-total / Total 55 ans et plus (%)</b>			<b>12,6</b>	<b>30,6</b>			
<b>Total 55 ans et plus</b>			<b>522 405</b>	<b>12 475</b>	<b>2,4</b>	<b>149,8</b>	<b>3,6</b>
<b>Sous-total / Total (%)</b>			<b>2,4</b>	<b>5,9</b>			
<b>Total</b>			<b>2 761 821</b>	<b>65 086</b>	<b>2,4</b>	<b>113,0</b>	<b>2,7</b>

## 10. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

### 10.1 Aperçu général de la période 2015-2016

En 2015-2016, on compte une moyenne annuelle de plus de 91 100 lésions professionnelles acceptées par la CNEST. De ce nombre, près de 65 100 ont donné lieu à une perte de temps indemnisée (PTI).

Tant chez les femmes que chez les hommes, **les travailleurs manuels**<sup>17</sup> constituent la catégorie de travailleurs dont les problèmes de santé et de sécurité du travail (SST) sont les plus importants. Toutefois, les femmes qui occupent des professions non manuelles sont quatre fois plus nombreuses en effectifs ETC que celles qui occupent des professions manuelles. Les hommes, pour leur part, se répartissent assez également entre ces deux catégories professionnelles. Au total, 63 % des lésions avec PTI surviennent à des hommes et, par conséquent, 37 % à des femmes. Cette situation est attribuable, en grande partie, au fait que les hommes se retrouvent en plus grande proportion que les femmes dans des professions manuelles (40 % contre 14 %) et qu'ils sont davantage présents sur le marché du travail en termes de nombre d'heures travaillées (55 % contre 45 % en effectifs ETC).

Malgré la distribution inégale des lésions professionnelles avec PTI entre les hommes et les femmes, les femmes ont un taux de fréquence-gravité ETC<sup>18</sup> plus élevé que celui des hommes pour chacune des catégories professionnelles. Cela indique que les femmes, par rapport aux hommes d'une même catégorie professionnelle, sont davantage touchées par des problèmes de SST, comme le montre l'indicateur de fréquence-gravité. En général, il ressort que le taux de fréquence ETC (estimation du risque) des lésions avec PTI chez les femmes est légèrement plus élevé que celui des hommes pour les professions manuelles et non manuelles, tandis qu'il est égal à celui des hommes pour les professions mixtes. En ce qui concerne la durée moyenne d'indemnisation (une estimation de la gravité), elle est plus élevée chez les femmes que les hommes pour les catégories de travailleurs non manuels et mixtes, alors que les durées sont similaires dans le cas des travailleurs manuels.

Les différences de taux entre les hommes et les femmes, à l'intérieur d'une même catégorie professionnelle, peuvent résulter, en partie, de différences dans les emplois occupés ou dans les tâches réalisées. Ainsi, les femmes et les hommes d'une même catégorie professionnelle n'occupent pas nécessairement dans les mêmes proportions les mêmes professions, ni les mêmes industries. Chaque catégorie professionnelle regroupe plus d'une centaine de professions différentes. Par ailleurs, même lorsque les femmes et les hommes sont présents dans une même profession, ils n'exécutent pas nécessairement les mêmes tâches de travail (Messing, 2000).

---

<sup>17</sup> Les définitions des concepts et termes techniques utilisés dans cette étude sont présentées dans le glossaire et, dans certains cas, avec plus de détails dans le chapitre sur la méthodologie.

<sup>18</sup> Rappelons que le taux de fréquence-gravité ETC est un indicateur qui tient compte à la fois du risque (taux de fréquence) et de la gravité (durée moyenne d'indemnisation) des lésions avec PTI. Cette mesure permet donc, en un seul indicateur, de juger globalement de l'importance des problèmes de SST.

La **durée moyenne d'indemnisation** constitue un indicateur de gravité des lésions usuel en SST (Bureau international du Travail, 1998). Toutefois, il s'agit d'une mesure imparfaite de la gravité puisqu'elle ne dépend pas uniquement de la sévérité de la blessure ou de la maladie, mais aussi d'autres facteurs, tels que les exigences physiques ou psychiques de l'emploi occupé, la possibilité d'être assigné temporairement à un autre poste de travail, la variabilité de l'évaluation médicale, etc. Pour ces raisons, d'autres indicateurs, comme le taux d'atteinte à l'intégrité physique ou psychique (APIPP), la proportion de lésions avec PTI qui ont une APIPP et la proportion de lésions avec réadaptation, sont aussi utilisés pour compléter cette estimation de la gravité des lésions avec PTI.

Une plus grande proportion de lésions professionnelles avec PTI qui surviennent aux hommes est accompagnée d'une APIPP, comparativement aux femmes, et leur taux d'APIPP moyen est supérieur, et ce, pour chacune des trois catégories professionnelles. Ainsi, la gravité des lésions, au regard de l'APIPP, est plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Rappelons cependant que la gravité des lésions, telle qu'estimée par la durée moyenne d'indemnisation, est plus élevée chez les femmes. Il n'y a pas nécessairement contradiction, car ces deux indicateurs, le taux d'APIPP et la durée moyenne d'indemnisation, mesurent des aspects différents de la gravité des lésions soit, dans un cas, la durée de la période de rétablissement et, dans l'autre, l'ampleur de l'incapacité physique ou psychique résultant de la lésion. Par ailleurs, la proportion de lésions avec PTI comportant des débours de **réadaptation** est de 10,9 % chez les femmes et de 9,9 % chez les hommes. Cette proportion est supérieure chez les femmes dans chaque catégorie professionnelle.

Quatre descripteurs de la lésion ont été analysés dans cette étude. Le **siège de la lésion** détermine la partie du corps atteinte par la blessure ou la maladie. La **nature de la lésion** indique le type de blessure ou de maladie. L'**agent causal** identifie l'objet, la substance, l'exposition ou le mouvement du corps qui a produit directement la blessure ou la maladie. Le **genre d'accident ou d'exposition** décrit la manière dont la blessure ou la maladie a été produite ou infligée par l'agent causal.

Concernant les **sièges de lésion**, celles survenues au dos, aux mains et doigts ainsi qu'aux épaules représentent presque la moitié des lésions avec PTI. La proportion de lésions aux mains et doigts est plus élevée chez les hommes tandis que celles au dos représentent une proportion plus importante des lésions chez les femmes. Par ailleurs, les travailleurs non manuels ont une plus faible proportion de lésions aux mains et doigts que les autres travailleurs, mais elle est plus élevée pour les sièges multiples. Ces dernières lésions entraînent des durées d'indemnisation plus élevées que la moyenne, ce qui contribue à augmenter la durée moyenne d'indemnisation des lésions survenues à des travailleurs non manuels.

En ce qui a trait aux **natures de lésion**, près de la moitié des lésions sont des entorses et foulures (48 %). La part des lésions résultant d'entorses et foulures est plus élevée chez les femmes que les hommes (53 % c. 45 %).

Les cinq **genres d'accident** les plus fréquents sont : 1) chute au même niveau et glisser-trébucher sans tomber; 2) être frappé par de l'équipement ou des objets; 3) autre effort excessif, tels les efforts en poussant, tirant ou transportant de l'équipement, des objets ou des personnes; 4) autre réaction du corps (par exemple : marcher, courir, s'asseoir, station debout); 5) effort excessif en soulevant. Ces genres d'accident concernent environ 56 % des lésions avec PTI. Les

chutes au même niveau et glisser-trébucher sans tomber constituent le genre d'accident le plus fréquent chez les hommes et les femmes ainsi que pour les trois différentes catégories professionnelles.

L'**agent causal** mouvement corporel ou posture, qui comprend les lésions imputables à un libre mouvement du corps, à des mouvements répétitifs ou à des problèmes de posture de travail ayant imposé un stress ou une tension à certaines parties du corps, représente 37 % des lésions avec PTI chez les femmes et 34 % chez les hommes.

Il ressort de ces statistiques que **les différences entre les sexes**, en matière de fréquence et de gravité des lésions professionnelles avec PTI, tiennent en partie au fait que les hommes et les femmes ne se répartissent pas également entre les professions et que les types de lésions qui surviennent aux hommes, ainsi que leurs caractéristiques, sont différents de ceux des femmes. Pour ces raisons, mais aussi parce que les hommes et les femmes qui occupent les mêmes professions ne font pas nécessairement les mêmes tâches, il apparaît important d'inclure dans les recherches, lorsque les nombres le permettent, des analyses différenciées selon le sexe. De plus, il ne faut pas négliger, comme le mentionnait une étude de la CNESST (Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec, 2006), d'effectuer des études dans des milieux de travail à forte concentration de main-d'œuvre féminine, car, comme les données le montrent, à catégorie professionnelle égale, les travailleuses ont plus de problèmes de SST que les hommes sur le plan de certains indicateurs de gravité (durée moyenne d'indemnisation et proportion de lésions avec réadaptation) et de fréquence-gravité des lésions professionnelles.

## 10.2 Comparaison des périodes 2010-2012 et 2015-2016

Entre les périodes 2010-2012 et 2015-2016, le nombre annuel moyen de lésions professionnelles avec PTI **a poursuivi la diminution amorcée depuis la fin des années 1980**. Cependant, la période 2015-2016 marque un point de bascule dans cette tendance. De 2015 à 2019, dernière année pour laquelle des statistiques compilées sont disponibles au moment de la réalisation de la présente étude, le nombre de cas augmente chaque année. Cette tendance n'est pas spécifique au Québec puisqu'on la retrouve aussi dans l'ensemble du Canada.

L'examen des données ventilées selon le sexe, pour le Québec, indique des différences quant à l'évolution du nombre de lésions avec PTI. Le nombre annuel moyen de lésions avec PTI a crû chez les femmes (4,4 %) alors qu'il a diminué chez les hommes (-10,7 %). Cette différence peut s'expliquer, en partie, par l'écart dans l'évolution du nombre d'heures travaillées (effectifs ETC) des femmes (+0,2 %) et des hommes (-2,2 %). Quant à la variation du nombre d'employés (nombre d'individus), on constate également une hausse de la main-d'œuvre chez les femmes et une baisse chez les hommes (+0,8 % c. -0,3 %). Néanmoins, entre les périodes 2010-2012 et 2015-2016, la proportion de femmes dans la main-d'œuvre a peu variée (49,2 % contre 49,4 %).

Les changements concernant le nombre annuel de lésions professionnelles avec PTI et les effectifs de travailleurs ont eu peu d'incidence sur **le taux de fréquence ETC** global, celui-ci passant de 2,6 % en 2010-2012 à 2,5 % en 2015-2016. Chez les femmes, il est passé de 2,0 % à 2,1 %. Chez les hommes, par contre, le taux a régressé de 3,2 % à 2,9 %, notamment en raison d'une baisse chez les employés manuels (6,2 % à 5,6 %). Il est cependant important de noter qu'une variation de la valeur de cet indicateur ne signifie pas nécessairement une variation équivalente du risque de lésion professionnelle au cours de la période à l'étude. Les données

permettant de déterminer la variation exacte du risque ne sont pas disponibles. Certes, le nombre de lésions déclarées à la CNESST dépend du nombre de travailleurs exposés, de la sécurité et la salubrité des milieux de travail et de la prévention, mais il peut également être influencé par des changements dans les modes de gestion des lésions professionnelles, les caractéristiques du régime d'indemnisation, le marché du travail, l'économie, etc. Il serait intéressant et fort utile qu'une étude soit réalisée afin de comprendre l'effet de ces facteurs sur le nombre de lésions professionnelles avec PTI indemnisées par la CNESST.

La **durée moyenne d'indemnisation** a augmenté durant la même période (de 100,7 à 113,0 jours). Cette durée demeure plus élevée chez les femmes que chez les hommes, sauf pour les manuels, pour lesquels la durée moyenne est légèrement plus élevée chez les hommes.

L'effet combiné des taux de fréquence ETC et des durées moyennes d'indemnisation se retrouve dans le **taux de fréquence-gravité ETC**. Il ressort de l'analyse comparative des deux périodes que le taux de fréquence-gravité ETC des lésions avec PTI a augmenté légèrement, passant de 2,7 à 2,8 jours par travailleurs ETC. Il est resté stable chez les hommes (3,2 jours) et a augmenté chez les femmes (de 2,0 à 2,4 jours).

Malgré une baisse de 1,4 % du nombre de lésions professionnelles acceptées entre les périodes 2010-2012 et 2015-2016, les coûts financiers et humains de ces lésions ont augmenté de 16,2 %, en dollars constants. Cette hausse importante des coûts totaux s'explique, en grande partie, par la hausse du nombre de maladies professionnelles. Celles-ci entraînent des coûts moyens par lésion beaucoup plus élevés que les accidents. Les coûts totaux des lésions attribuables aux accidents ont augmenté de 2,3 % entre les deux périodes, tandis que ceux des maladies professionnelles ont augmenté de 57,5 %. Il n'est donc pas surprenant de constater que la part des coûts totaux des maladies professionnelles a augmenté entre 2010-2012 et 2015-2016, passant de 25,2 % à 34,1 %.

Le coût moyen d'une lésion professionnelle a augmenté de 17,8 % entre 2010-2012 et 2015-2016, passant de 55 640 \$ à 65 550 \$, en dollars constants.

### 10.3 Jeunes travailleurs (15-24 ans)

En 2015-2016, les jeunes travailleurs constituaient 9,2 % des employés ETC. Au cours de cette période, une moyenne annuelle de près de 7 500 lésions avec PTI est enregistrée chez les jeunes travailleurs. Près de 79 % de ces lésions avec PTI concernent les travailleurs âgés entre 20 et 24 ans, ce qui est proportionnel à leur importance parmi les travailleurs de 15-24 ans. Les femmes représentent environ 46 % des jeunes employés ETC et 35 % des lésions avec PTI, ce qui est semblable à ce qu'on observe pour l'ensemble des employés et des lésions avec PTI.

Les travailleurs manuels et mixtes occupent une place beaucoup plus importante chez les 15-24 ans que parmi l'ensemble des employés, en particulier chez les 15-19 ans. Cela est sans doute l'un des facteurs qui contribuent à expliquer le **taux de fréquence ETC** plus élevé des jeunes travailleurs (2,9 % c. 2,4 %). Cependant, en tenant compte de la catégorie professionnelle, le taux de fréquence ETC des 15-24 ans est plus faible que celui de l'ensemble des travailleurs pour les professions manuelles et mixtes. Le taux de fréquence ETC global plus élevé chez les jeunes s'explique notamment par le fait qu'ils se retrouvent en plus grandes proportions dans des professions manuelles et mixtes, des professions plus à risque de subir une lésion.

Les indicateurs de gravité des lésions professionnelles sont généralement inférieurs chez les jeunes. Ainsi, la **durée moyenne d'indemnisation** est environ 2 fois plus courte chez les jeunes et la proportion de lésions qui s'accompagnent d'une **APIPP** est presque 2 fois moins élevée que chez l'ensemble des travailleurs. Toutefois, le niveau de gravité des lésions avec atteinte permanente chez les jeunes, mesuré par le **taux d'APIPP moyen**, s'apparente à celui de l'ensemble de la main-d'œuvre, et ce, même en ventilant les résultats selon le sexe et la catégorie professionnelle.

En tenant compte à la fois des effets de la fréquence et de la gravité des lésions professionnelles (**taux de fréquence-gravité ETC**), le nombre annuel de jours d'absence par travailleur chez les jeunes est inférieur à celui de l'ensemble de la main-d'œuvre (1,8 c. 2,7 jours). Cette situation prévaut également lorsqu'on tient compte du sexe et de la catégorie professionnelle. Ce résultat s'explique essentiellement par l'effet des durées moyennes d'indemnisation environ deux fois plus courtes chez les jeunes.

Parmi les cinq **parties du corps les plus souvent atteintes** chez les jeunes, il y en a deux qui ne se retrouvent pas parmi les cinq sièges les plus importants pour l'ensemble des travailleurs, ce sont la cheville ainsi que la tête, en lieu et place de l'épaule et du genou. Toutefois, en importance relative, les jeunes se distinguent surtout par le fait que 22 % de leurs lésions surviennent à la main ou aux doigts, comparativement à 13 % pour l'ensemble des travailleurs. D'autre part, au niveau des **natures** de lésion, ils ont proportionnellement moins d'entorses-foulures, et plus de plaies ouvertes.

Les cinq **genres d'accident** les plus fréquents chez les jeunes sont les mêmes que pour l'ensemble des travailleurs, à l'exception des autres genres d'accident non classés ailleurs ou non précisés, qui s'ajoutent en remplacement des autres efforts excessifs. Par ailleurs, bien que les genres d'accident soient pratiquement les mêmes que chez l'ensemble de la main-d'œuvre, le rang diffère quelque peu. Le fait d'être frappé par est plus fréquent chez les jeunes travailleurs. D'autre part, à l'instar de l'ensemble des travailleurs, ce sont les mouvements corporels ou postures qui viennent en tête de liste des **agents causaux** les plus fréquents chez les 15-24 ans. Suivent, dans l'ordre, les autres pièces et matériaux, le plancher ou surface de sol, les personnes et les autres contenants.

#### 10.4 Travailleurs seniors (55 ans et plus)

Environ 19 % des travailleurs ETC sont âgés de 55 ans et plus et ils subissent une proportion équivalente des lésions professionnelles avec PTI au Québec. Ces quelque 522 000 employés ETC, qui subissent annuellement environ 12 500 lésions avec PTI, se composent à près de 89 % de travailleurs âgés de 55 à 64 ans.

Globalement, le **taux de fréquence ETC** des lésions avec PTI chez les 55 ans et plus est semblable à celui de l'ensemble de la main-d'œuvre. L'examen des données selon la catégorie professionnelle montre que le taux des travailleurs manuels est légèrement plus faible chez les 55 ans et plus que parmi l'ensemble des travailleurs, alors qu'il est semblable chez les non-manuels et mixtes. Par ailleurs, dans l'ensemble, le taux de fréquence des hommes de 55 ans et plus est supérieur à celui des femmes du même âge. Cependant, l'analyse par catégorie professionnelle indique que le taux des hommes est supérieur à celui des femmes chez les

manuels, alors que c'est l'inverse chez les mixtes et les non manuels où le taux des femmes est supérieur à celui des hommes.

Ce qui distingue davantage les lésions survenues chez les travailleurs seniors (55 ans et plus) de l'ensemble des travailleurs, ce sont les indicateurs de gravité des lésions professionnelles (durée moyenne d'indemnisation, proportion de lésions avec APIPP, taux d'APIPP moyen). En effet, la **durée moyenne d'indemnisation** chez les travailleurs seniors excède d'un peu plus de 5 semaines celle de l'ensemble de la main-d'œuvre. Par ailleurs, les lésions que subissent les travailleurs de 55 ans et plus s'accompagnent beaucoup plus fréquemment d'une **APIPP** et le **taux d'APIPP moyen** de ce groupe est supérieur, quels que soient le sexe et la catégorie professionnelle. Il est intéressant de souligner que le taux d'APIPP moyen des travailleurs de 65 ans et plus est 35 % plus élevé que celui des 55-64 ans.

Le **taux de fréquence-gravité ETC** des 55 ans et plus est supérieur à celui de l'ensemble des employés, et ce, pour toutes les configurations sexes/catégories professionnelles à l'exception de la catégorie femme-manuel qui affiche un taux légèrement inférieur à celui de l'ensemble des travailleurs.

Les cinq principaux **genres d'accident** que subissent les 55 ans et plus sont exactement les mêmes que l'ensemble des travailleurs, avec toutefois une proportion plus élevée de chutes au même niveau, glisser trébucher sans tomber. Il n'est donc pas surprenant de constater que les **agents** concernés sont également les mêmes avec une plus forte proportion de plancher et surface de sol chez les travailleurs les plus âgés. Par ailleurs, ce groupe d'âge est davantage victime que les autres travailleurs de lésions occasionnant des fractures, une distinction principalement due aux femmes de 55 ans et plus qui présentent une fréquence relative environ 2 fois plus élevée que l'ensemble des travailleuses.

## 10.5 Maladies professionnelles acceptées

Les maladies professionnelles représentent environ 10 % des lésions professionnelles acceptées survenues durant les années 2015 et 2016. L'importance relative des maladies professionnelles parmi l'ensemble des lésions acceptées est plus élevée chez les hommes que chez les femmes (14,3 % c. 2,4 %). Toutefois, entre 2010-2012 et 2015-2016, l'importance relative des maladies a augmenté pour les deux sexes.

La comparaison de la situation de 2010-2012 (Duguay *et al.*, 2012a) avec celle de 2015-2016 montre que le nombre annuel de maladies professionnelles acceptées a augmenté de 62 %, passant d'environ 5 760 à 9 340 cas. Les hommes ont connu une plus forte augmentation du nombre de cas, passant d'environ 5 240 à 8 610 cas (+ 64 %) en comparaison des femmes, dont le nombre de cas est passé d'environ 520 à 730 (+ 41 %).

Bien qu'elles soient moins nombreuses que les accidents du travail, les maladies professionnelles sont un type de lésion à ne pas négliger compte tenu des effets permanents que celles-ci peuvent entraîner sur la santé des travailleurs. De fait, dans 72 % des cas, les travailleurs ont une **atteinte permanente à leur intégrité physique ou psychique (APIPP)**. Autre élément témoignant de la gravité des maladies professionnelles, leur **durée moyenne d'indemnisation**, pour les cas nécessitant un arrêt de travail, est environ trois fois plus longue que pour l'ensemble des lésions avec PTI. Cependant, environ 93 % des cas de maladies professionnelles acceptés n'ont pas



nécessité d'arrêt de travail. Il s'agit essentiellement des troubles de l'oreille (principalement la surdité). La surdité génère une atteinte permanente<sup>19</sup>, mais elle ne nécessite généralement pas d'arrêt de travail avec perte de temps indemnisée.

Environ 89 % des maladies professionnelles acceptées sont des **troubles de l'oreille (principalement la surdité)**. L'augmentation des troubles de l'oreille observée pour les deux sexes en 2010-2012 s'est poursuivie en 2015-2016. Le trouble de l'oreille est maintenant la maladie qui prédomine autant chez les hommes (92 %) que chez les femmes (61 %). Les troubles musculosquelettiques arrivent en deuxième pour les deux sexes (4 % chez les hommes; 28 % chez les femmes). Pour l'ensemble des travailleurs, les problèmes musculosquelettiques (excluant le dos) surviennent principalement aux articulations des membres supérieurs (poignet, épaule, coude) ainsi qu'aux mains et aux doigts. Ils sont généralement liés aux mouvements répétitifs effectués lors de l'accomplissement des tâches.

Les autres maladies acceptées, qui représentent environ 5 % des cas, sont dispersées dans les catégories suivantes : maladie respiratoire, néoplasme/tumeur/cancer et maladie de la peau.

## 10.6 Coût des lésions professionnelles acceptées

Le coût<sup>20</sup> des lésions professionnelles, tel qu'estimé dans la présente étude, constitue une mesure globale de l'impact des lésions professionnelles, en considérant à la fois les coûts financiers et humains assumés par les employeurs, les travailleurs et la collectivité. Il permet d'intégrer plusieurs indicateurs en un seul. Par exemple, le nombre de lésions, le nombre de jours indemnisés, le taux d'APIPP, les décès et les frais médicaux indemnisés sont tous considérés dans le calcul des coûts des lésions professionnelles. Dans certaines circonstances, ces estimations permettent d'apporter un éclairage nouveau et complémentaire aux indicateurs traditionnels.

Le coût des lésions professionnelles acceptées survenues au cours d'une année est estimé à 5,98 milliards de dollars, en moyenne pour la période 2015-2016. De ce montant, environ 2,04 milliards est attribuables à des coûts financiers et 3,93 milliards à des coûts humains. En raison des limites des sources de données utilisées dans la présente étude et des informations disponibles, il s'agit probablement d'une sous-estimation des coûts.

Le coût moyen d'une lésion professionnelle s'élève à 65 550 \$. Le coût moyen d'une maladie professionnelle (218 050 \$) est environ 4,5 fois supérieur à celui d'un accident (48 140 \$).

Lorsqu'on analyse les coûts en fonction des différents descripteurs de lésions, on constate que la surdité professionnelle arrive en tête de liste à la fois sur le plan du coût moyen par lésion et du coût total. Ces lésions sont coûteuses principalement en raison du coût humain engendré par les incapacités permanentes liées à la surdité.

---

<sup>19</sup> Si l'atteinte permanente est inférieure aux seuils de perte auditive minimale pour avoir droit à une indemnité pour atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique (APIPP) il n'y a pas de taux d'APIPP inscrit dans le dossier de la réclamation. Toutefois, cela ne signifie pas qu'il n'y a pas d'atteinte permanente, mais que celle-ci est inférieure au seuil donnant droit à une indemnité pour l'APIPP.

<sup>20</sup> Dans cette étude, les coûts sont tous présentés selon leur valeur en dollars de 2016.

## 10.7 Groupes cibles

Dans un processus de détermination de priorités de recherche ou de prévention, il est important de connaître, de façon détaillée, le classement des industries-catégories professionnelles selon les divers indicateurs de SST afin de distinguer les groupes à risque. Cette manière de procéder permet de cibler des groupes de travailleurs selon une certaine homogénéité d'environnement de travail (industrie) et de demande physique liée aux tâches (catégorie professionnelle).

Plusieurs indicateurs peuvent être utilisés pour déterminer des groupes cibles puisque chacun présente une facette différente, mais tout aussi importante, dans l'évaluation des problèmes de SST. Le choix de retenir l'un ou l'autre, ou plusieurs de ces indicateurs pour déterminer des priorités dépend des objectifs visés. Néanmoins, le taux de fréquence-gravité ETC et le coût moyen par ETC ont l'avantage de tenir compte à la fois du risque et de la gravité des lésions, ils sont donc à privilégier.

Les tableaux statistiques contenus dans le 2<sup>e</sup> document de notre étude ([Portrait statistique des lésions professionnelles indemnisées au Québec en 2015-2016 : tableaux de classement par industrie-catégorie professionnelle](#)) présentent le classement complet de toutes les industries-catégories professionnelles pour chacun des principaux indicateurs. Il permet donc de repérer, pour une industrie-catégorie professionnelle donnée, son rang par rapport aux autres.

Le chapitre 9 du présent document affiche les 20 industries-catégories professionnelles qui se situent en tête de liste pour chacun des principaux indicateurs produits. Les 20 industries-catégories professionnelles ayant les taux de fréquence-gravité ETC des lésions avec PTI les plus élevés représentent 9 % de la main-d'œuvre, mais 28 % des lésions avec PTI. En ce qui a trait au classement selon le coût moyen par ETC, les groupes identifiés représentent 7 % de la main-d'œuvre, mais 23 % des coûts totaux. Ainsi, en se préoccupant des problèmes de SST d'une faible part de la main-d'œuvre, on agit sur une proportion importante des lésions et de leurs conséquences.

Afin de déterminer de façon plus globale et synthétique les regroupements ayant les problèmes de SST les plus importants, le tableau 39 présente les industries-catégories professionnelles se retrouvant au moins 3 fois parmi les 16 tableaux du chapitre 9. Ainsi, 33 industries-catégories professionnelles ont été retranchées des analyses, car elles n'apparaissent qu'une ou deux fois parmi les 16 tableaux de classement du chapitre 9.

Au total, 41 croisements industries-catégories professionnelles (34 industries différentes) apparaissent au moins 3 fois parmi les 16 tableaux de classement (tableau 39). On y retrouve 6 industries du secteur primaire, 8 de la fabrication, 2 de la construction et 18 des services. Il y a donc des industries de tous les domaines d'activité économique. Le domaine des services est celui qui en compte le plus, mais c'est aussi celui qui compte le plus d'industries et de travailleurs. Dans la grande majorité des cas, il s'agit de professions manuelles (33 industries), mais il y a aussi des professions mixtes (6 industries) et non manuelles (2 industries).

Les travailleurs manuels de l'industrie des entrepreneurs spécialisés de la construction sont ceux qui reviennent le plus souvent parmi les regroupements les plus à risque. En fait, ils se retrouvent dans chacun des 16 tableaux de classement du chapitre 9. Ils sont suivis par les travailleurs manuels du transport par camion (14), de la fabrication de produits en plastique et en caoutchouc

(12), des administrations publiques locales, municipales et régionales (12) et de l'extraction minière et l'exploitation en carrière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz) (11).

Le tableau 39 fournit une vue d'ensemble permettant de tenir compte simultanément du volume, de la fréquence, de la gravité, de la fréquence-gravité et des coûts, pour les industries-catégories professionnelles se situant en tête de liste de l'un ou l'autre des indicateurs. Il constitue une alternative, ou un complément, au fait d'identifier les industries-catégories professionnelles sur lesquelles agir en recherche ou en prévention à partir d'un seul indicateur élevé de lésion professionnelle.

Il faut garder à l'esprit que les indicateurs ont été calculés à partir de données statistiques qui ont leurs limites. Par ailleurs, les données comportent également des imprécisions, c'est pourquoi les statistiques présentées doivent être utilisées comme une source d'information parmi d'autres à considérer dans la détermination de priorités. Par exemple, le savoir et l'expertise des personnes qui interviennent directement dans les milieux de travail constituent une autre source d'information à consulter. La littérature scientifique, en particulier pour les problématiques en émergence, donc pour lesquelles il y a peu ou pas de cas indemnisés, représente aussi une importante source d'information. D'autres sources comme des données sur les substances chimiques, biologiques ou agents physiques (température, bruit, vibrations...) présents en milieu de travail pourraient aussi servir à identifier les populations de travailleurs exposés à ces substances et agents, ce qui constitue une information pertinente pour identifier des priorités de recherche ou de prévention.

**Tableau 39. Classement des groupes cibles industries-catégories professionnelles apparaissant au moins trois fois dans les tableaux du chapitre 9, Québec, 2015-2016**

SCIAN-CISC3 Code Description Cat. prof.			Nb lésions PTI	Nb lésions MP	Tx fréq. ETC			Gravité		Tx fréq.-grav. ETC					Coût moyen				Nb indicateurs	
					Lésions PTI	Lésions acceptées	Lésions avec AIPPP	Durée moy.	Prop. + de 180 jrs	Total	Femmes	Hommes	15-24 ans	55 ans et +	par lésion		par ETC			
															Total	Femmes	Hommes	Total		Femmes
238	Construction-Entrepreneurs spécialisés	Manuel	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	16
484	Transport par camion	Manuel	X	X		X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	14
326	Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc	Manuel	X	X	X	X	X			X	X	X	X			X	X	X		12
913	Administrations publiques locales, municipales et régionales	Manuel	X	X	X	X	X			X	X	X		X		X	X	X		12
212	Extraction minière et exploitation en carrière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz)	Manuel		X		X	X	X	X			X	X	X	X	X		X		11
321;337	Fabrication de produits en bois; Fabrication de meubles et de produits connexes	Manuel	X	X	X	X	X			X		X				X	X	X		10
327	Fabrication de produits minéraux non métalliques	Manuel		X	X	X	X			X		X		X		X		X		10
412	Grossistes-distributeurs de produits pétroliers	Manuel			X	X	X	X	X	X		X		X		X		X		10
623;621;624	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; Services de soins ambulatoires; Assistance sociale	Manuel	X	X	X	X				X	X	X	X	X			X			10
115	Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	Manuel			X	X	X	X	X	X		X				X		X		9
562	Services de gestion des déchets et d'assainissement	Manuel			X	X	X			X		X	X			X		X		9
113	Foresterie et exploitation forestière	Manuel				X	X	X				X	X	X	X	X		X		8
314;313	Usines de produits textiles; Usines de textiles	Manuel				X				X	X	X		X		X	X	X		8

SCIAN-CISC3			Nb lésions PTI	Nb lésions MP	Tx fréq. ETC			Gravité		Tx fréq.-grav. ETC					Coût moyen				Nb indicateurs
Code	Description	Cat. prof.			Lésions PTI	Lésions acceptées	Lésions avec AIPPP	Durée moy.	Prop. + de 180 jrs	Total	Femmes	Hommes	15-24 ans	55 ans et +	par lésion		par ETC		
														Total	Total	Femmes	Hommes		
485	Transport en commun et transport terrestre de voyageurs	Manuel			X	X	X			X		X	X			X	X		8
561;531	Services administratifs et services de soutien; Services immobiliers	Manuel	X	X						X	X	X	X	X			X		8
213	Activités de soutien à l'extraction minière et à l'extraction de pétrole et de gaz	Manuel					X	X				X		X	X	X			7
311;312	Fabrication d'aliments; Fabrication de boissons et de produits du tabac	Manuel	X	X	X	X					X		X				X		7
551;522; 523;526	Gestion de sociétés et d'entreprises; Intermédiation financière et activités connexes; Valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes; Fonds et autres instruments financiers	Mixte						X	X	X	X			X		X	X		7
721	Services d'hébergement	Manuel			X					X	X	X	X				X		7
236;237	Construction de bâtiments; Construction-Travaux de génie civil	Manuel	X	X				X					X	X			X		6
413	Grossistes-distributeurs de produits alimentaires, de boissons et de tabac	Manuel			X	X				X		X	X						6
532	Services de location et de location à bail	Manuel					X			X		X				X	X		6
622	Hôpitaux	Manuel	X		X	X					X		X				X		6
813	Organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires	Manuel			X	X				X	X		X				X		6
114	Pêche, chasse et piégeage	Manuel					X			X		X				X	X		5
331	Première transformation des métaux	Manuel		X		X							X			X	X		5
561;531	Services administratifs et services de soutien; Services immobiliers	Mixte					X	X		X		X	X						5
322	Fabrication du papier	Manuel		X						X				X		X			4

SCIAN-CISC3			Nb lésions PTI	Nb lésions MP	Tx fréq. ETC			Gravité		Tx fréq.-grav. ETC					Coût moyen				Nb indicateurs
Code	Description	Cat. prof.			Lésions PTI	Lésions acceptées	Lésions avec AIPPP	Durée moy.	Prop. + de 180 jrs	Total	Femmes	Hommes	15-24 ans	55 ans et +	par lésion		par ETC		
														Total	Total	Femmes	Hommes		
483	Transport par eau	Manuel			X	X	X									X			4
493	Entreposage	Mixte			X		X			X						X			4
112;111	Élevage; Cultures agricoles	Manuel										X		X			X		3
236;237	Construction de bâtiments; Construction-Travaux de génie civil	Mixte						X	X					X					3
238	Construction-Entrepreneurs spécialisés	Mixte						X	X					X					3
336	Fabrication de matériel de transport	Manuel	X	X								X							3
418;417; 416;414; 446	Grossistes-distributeurs de produits divers; Grossistes-distributeurs de machines, de matériel et de fournitures; Grossistes-distributeurs de matériaux et fournitures de construction; Grossistes-distributeurs d'articles personnels et ménagers; Magasins de produits de santé et de soins personnels	Manuel	X	X								X							3
418;417; 416;414; 446	Grossistes-distributeurs de produits divers; Grossistes-distributeurs de machines, de matériel et de fournitures; Grossistes-distributeurs de matériaux et fournitures de construction; Grossistes-distributeurs d'articles personnels et ménagers; Magasins de produits de santé et de soins personnels	Non manuel						X	X					X					3
484	Transport par camion	Non manuel						X	X					X					3
493	Entreposage	Manuel			X							X	X						3

SCIAN-CISC3			Nb lésions PTI	Nb lésions MP	Tx fréq. ETC			Gravité	Tx fréq.-grav. ETC					Coût moyen				Nb indicateurs
Code	Description	Cat. prof.			Lésions PTI	Lésions acceptées	Lésions avec AIPPP		Durée moy. Prop. + de 180 jrs	Total	Femmes	Hommes	15-24 ans	55 ans et +	par lésion		par ETC	
			Total	Femmes				Hommes							Total	Femmes	Hommes	
713;711; 512;712	Divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries; Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes; Industries du film et de l'enregistrement sonore; Établissements du patrimoine	Manuel							X		X				X		3	
721	Services d'hébergement	Mixte						X			X			X			3	
812	Services personnels et services de blanchissage	Manuel						X			X			X			3	





## BIBLIOGRAPHIE

- Breslin, F. C. et Smith, P. M. (2006). Trial by fire: A multivariate examination of the relation between job tenure and work injuries. *Occupational & Environmental Medicine*, 63(2), 27-32. doi: 10.1136/oem.2005.021006
- Bureau international du Travail. (1998). *Rapport III Statistiques des lésions professionnelles, seizième conférence internationale des statisticiens du travail*. Genève, Suisse: BIT.
- Busque, M.-A., Boucher, A., Lebeau, M. et Bastien, N. (2020). *Évolution des indicateurs annuels de lésions professionnelles indemnisées au Québec de 2012 à 2017* (Rapport n° R-1112). Montréal, QC: IRSST.
- Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec. (2006). *Les travailleuses québécoises et les lésions professionnelles : où en sommes-nous?* Québec, QC: CSST.
- Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec. (2009). *Classification statistique des employeurs et des établissements*. Québec, QC: CSST.
- Duguay, P. (1997). *Les indicateurs de lésions en santé et sécurité du travail au Québec : analyse par profession en 1991* (Rapport n° R-147). Montréal, QC: IRSST.
- Duguay, P., Boucher, A., Busque, M.-A., Prud'homme, P. et Vergara, D. (2012a). *Lésions professionnelles indemnisées au Québec en 2005-2007 : profil statistique par industrie - catégorie professionnelle* (Rapport n° R-749). Montréal, QC: IRSST.
- Duguay, P., Boucher, A., Busque, M.-A., Prud'homme, P. et Vergara, D. (2012b). *Lésions professionnelles indemnisées au Québec en 2005-2007 : tableau de classement par industrie – catégorie professionnelle* (Rapport n° RA-749). Montréal, QC: IRSST.
- Duguay, P., Boucher, A., Prud'homme, P., Busque, M.-A. et Lebeau, M. (2017a). *Lésions professionnelles indemnisées au Québec en 2010-2012 - Profil statistique par industrie - catégorie professionnelle*. Montréal: IRSST.
- Duguay, P., Boucher, A., Prud'homme, P., Busque, M.-A. et Lebeau, M. (2017b). *Lésions professionnelles indemnisées au Québec en 2010-2012 : tableaux de classement par industrie - catégorie professionnelle* (Rapport n° RA-963). Montréal, QC: IRSST.
- Duguay, P., Gervais, M. et Hébert, F. (1986). *L'inégalité des risques affectant la sécurité des travailleurs par secteur d'activité économique*. Montréal, QC: IRSST.
- Duguay, P., Hébert, F. et Massicotte, P. (2003). *Les indicateurs de lésions indemnisées en santé et en sécurité du travail au Québec : analyse par profession en 1995-1997* (Rapport n° R-332). Montréal, QC: IRSST.
- Duguay, P., Massicotte, P. et Prud'homme, P. (2008a). *Lésions professionnelles indemnisées au Québec en 2000-2002: I : profil statistique par activité économique* (Rapport n° R-547). Montréal, QC: IRSST.
- Duguay, P., Massicotte, P. et Prud'homme, P. (2008b). *Lésions professionnelles indemnisées au Québec en 2000-2002: II : tableaux de classement par activité économique* (Rapport n° R-548). Montréal, QC: IRSST.
- Hamdad, M. (2003). *Valuing households' unpaid work: Comparisons between 1992 and 1998*. Ottawa, ON: Statistics Canada.
- Hébert, F. (1993). *L'inégalité des risques affectant la sécurité des travailleurs par secteur d'activité économique en 1986* (Bilan n° B-069). Montréal, QC: IRSST.
- Hébert, F. (1996). *Les indicateurs de lésions en santé et sécurité du travail : analyse par secteur d'activité économique en 1991* (Rapport n° R-135). Montréal, QC: IRSST.

- Hébert, F., Duguay, P. et Massicotte, P. (2003). *Les indicateurs de lésions indemnisées en santé et en sécurité du travail au Québec : analyse par secteur d'activité économique* (Rapport n° R-333). Montréal, QC: IRSST.
- Hébert, F., Duguay, P., Massicotte, P. et Lévy, M. (1996). *Révision des catégories professionnelles utilisées dans les études de l'IRSST portant sur les indicateurs quinquennaux de lésions professionnelles* (Rapport n° R-137). Montréal, QC: IRSST.
- Lebeau, M., Duguay, P. et Boucher, A. (2013). *Les coûts des lésions professionnelles au Québec, 2005-2007 (version révisée)* (Rapport n° R-769). Montréal, QC: IRSST.
- Lebeau, M., Duguay, P., Boucher, A. et Busque, M.-A. (2017). *Impact de l'allongement de la période de maturité des données sur les indicateurs de SST* (Rapport n° R-989). Montréal, QC: IRSST.
- Messing, K. (2000). *La santé des travailleuses, la science est-elle aveugle?* Montréal, QC: Les éditions du remue-ménage.
- Ministère des Transports du Québec. (2017). *Guide de l'analyse avantages-coûts des projets publics en transport routier : paramètres (valeurs de 2015)*. Québec, QC: MTQ.
- Rice, D. P., MacKenzie, E. J., Jones, A. S., Kaufman, S. R., deLissovoy, G. V., Max, W., . . . Smith, G. S. (1989). *Cost of injury in the United States: A report to congress, 1989*. San Francisco, CA: Johns Hopkins University Press.
- Smith, P. M. et Mustard, C. A. (2004). Examining the associations between physical work demands and work injury rates between men and women in Ontario, 1990-2000. *Occupational & Environmental Medicine*, 61(9), 750-756. doi: 10.1136/oem.2003.009860
- Statistique Canada. (2012). *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada*. Ottawa, ON: Statistique Canada.
- Statistique Canada. (2018a). *Classification nationale des professions (CNP) 2016 Version 1.1*. Ottawa, ON: Statistique Canada.
- Statistique Canada. (2018b). *Dictionnaire, recensement de la population, 2016*. Ottawa, ON: Statistique Canada.
- Statistique Canada. (2018c). *Rapport technique sur l'échantillonnage et la pondération*. Ottawa, ON: Statistique Canada.
- Statistique Canada. (2019). *Rapport technique sur la couverture*. Ottawa, ON: Statistique Canada.
- Statistique Canada. (2020). *Guide de l'Enquête sur la population active 2020*. Ottawa, ON: Statistique Canada.
- Vézina, M., Cloutier, E., Stock, S., Lippel, K., Fortin, É., Delisle, A., . . . Prud'homme, P. (2011). *Enquête québécoise sur des conditions de travail, d'emploi et de santé et de sécurité du travail (EQCOTESST)* (Rapport n° R-691). Montréal, QC: IRSST.

## ANNEXE A : Descripteurs des lésions professionnelles avec perte de temps indemnisée selon le sexe ou la catégorie professionnelle

**Tableau 40. Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et durée moyenne d'indemnisation selon le siège de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2015-2016**

Siège de la lésion	Femmes				Hommes				Total			
	Nb (moy. ann.)	%	Rang	Durée moy. (jours)	Nb (moy. ann.)	%	Rang	Durée moy. (jours)	Nb (moy. ann.)	%	Rang	Durée moy. (jours)
Dos	7 288	30,3	1	98	10 544	26,1	1	103	17 831	27,6	1	101
Main-doigt	2 113	8,8	3	68	6 516	16,1	2	65	8 628	13,4	2	66
Sièges multiples	2 510	10,4	2	158	2 739	6,8	4	187	5 249	8,1	3	173
Épaule	1 979	8,2	4	172	2 860	7,1	3	197	4 839	7,5	4	187
Genou	1 291	5,4	5	129	2 724	6,7	5	139	4 015	6,2	5	136
Cheville	1 244	5,2	6	84	2 109	5,2	6	77	3 353	5,2	6	80
Tête	1 060	4,4	8	90	1 479	3,7	8	88	2 539	3,9	7	89
Poignet	1 035	4,3	9	142	1 260	3,1	11	138	2 295	3,6	8	140
Pied-orteil	753	3,1	12	61	1 538	3,8	7	84	2 291	3,5	9	77
Autre membre supérieur	784	3,3	11	147	1 431	3,5	10	136	2 215	3,4	10	140
Autre membre inférieur	534	2,2	13	94	1 462	3,6	9	105	1 996	3,1	11	102
Vertèbre cervicale	1 064	4,4	7	104	878	2,2	16	112	1 941	3,0	12	108
Système corporel	837	3,5	10	191	735	1,8	17	174	1 572	2,4	13	183
Thorax	412	1,7	16	70	1 116	2,8	13	75	1 528	2,4	14	74
Tronc-abdomen-aîne	510	2,1	14	112	988	2,4	14	129	1 498	2,3	15	123
Œil	198	0,8	17	27	1 142	2,8	12	21	1 340	2,1	16	22
Coude	442	1,8	15	174	879	2,2	15	141	1 320	2,0	17	152
Oreille	14	0,1	18	49	73	0,2	18	47	87	0,1	18	47
Prothèse	1	0,0	19	66	4	0,0	19	18	5	0,0	19	29
<b>Total siège connu</b>	<b>24 065</b>	<b>100,0</b>		<b>115</b>	<b>40 473</b>	<b>100,0</b>		<b>111</b>	<b>64 537</b>	<b>100,0</b>		<b>112</b>
Siège inconnu (98000; 99990)	223	0,9		145	326	0,8		198	549	0,8		177
<b>Total</b>	<b>24 288</b>			<b>115</b>	<b>40 799</b>			<b>112</b>	<b>65 086</b>			<b>113</b>

**Tableau 41. Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et durée moyenne d'indemnisation selon la nature de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2015-2016**

Nature de la lésion	Femmes				Hommes				Total			
	Nb (moy. ann.)	%	Rang	Durée moy. (jours)	Nb (moy. ann.)	%	Rang	Durée moy. (jours)	Nb (moy. ann.)	%	Rang	Durée moy. (jours)
Entorse-foulure	12 419	53,0	1	101	17 585	44,6	1	104	30 004	47,7	1	103
Ecchymose-contusion	2 774	11,8	2	80	4 449	11,3	2	76	7 223	11,5	2	78
Fracture	1 410	6,0	5	158	3 821	9,7	3	157	5 231	8,3	3	157
Plaie ouverte	902	3,8	6	43	3 795	9,6	4	55	4 697	7,5	4	53
Problème m-s (sauf au dos)	1 838	7,8	3	176	2 685	6,8	5	168	4 523	7,2	5	171
Blessures multiples	1 462	6,2	4	121	2 006	5,1	6	129	3 468	5,5	6	126
Autre maladie	694	3,0	7	95	1 048	2,7	7	126	1 742	2,8	7	113
Trouble mental	567	2,4	8	287	473	1,2	14	226	1 040	1,7	8	259
Brûlure	350	1,5	9	27	672	1,7	8	43	1 022	1,6	9	38
Affection du dos	349	1,5	10	125	595	1,5	9	149	943	1,5	10	140
Autre blessure	298	1,3	11	95	552	1,4	11	101	849	1,4	11	99
Blessure superficielle	151	0,6	12	31	552	1,4	10	39	703	1,1	12	37
Trouble de l'œil (conjonctivite)	100	0,4	13	22	509	1,3	12	13	609	1,0	13	15
Corps étranger	50	0,2	15	23	500	1,3	13	15	550	0,9	14	15
Douleur (sauf au dos)	83	0,4	14	143	144	0,4	15	125	227	0,4	15	132
Trouble de l'oreille	6	0,0	16	106	47	0,1	16	47	53	0,1	16	53
<b>Total nature connue</b>	<b>23 448</b>	<b>100,0</b>		<b>109</b>	<b>39 431</b>	<b>100,0</b>		<b>105</b>	<b>62 879</b>	<b>100,0</b>		<b>107</b>
Nature non codée	532	2,2		382	839	2,1		441	1 371	2,1		418
Nature inconnue (99990)	308	1,3		64	529	1,3		72	836	1,3		69
<b>Total</b>	<b>24 288</b>			<b>115</b>	<b>40 799</b>			<b>112</b>	<b>65 086</b>			<b>113</b>

**Tableau 42. Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et durée moyenne d'indemnisation selon le genre d'accident ou d'exposition et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2015-2016**

Genre d'accident ou d'exposition	Femmes				Hommes				Total			
	Nb (moy. ann.)	%	Rang	Durée moy. (jours)	Nb (moy. ann.)	%	Rang	Durée moy. (jours)	Nb (moy. ann.)	%	Rang	Durée moy. (jours)
Chute au même niveau, glisser, trébucher	4 397	19,0	1	120	5 345	13,8	1	122	9 742	15,7	1	121
Frappé par	1 824	7,9	6	84	4 658	12,0	2	88	6 482	10,5	2	87
Autre effort excessif	2 524	10,9	2	112	3 705	9,6	3	119	6 229	10,1	3	116
Autre réaction du corps	2 465	10,7	3	107	3 633	9,4	4	96	6 098	9,8	4	101
Effort excessif en soulevant	2 409	10,4	4	109	3 515	9,1	5	111	5 923	9,6	5	110
Autre genre n.c.a ou n.p	2 003	8,7	5	116	3 173	8,2	6	117	5 175	8,4	6	117
Heurter	1 187	5,1	9	83	2 545	6,6	9	70	3 732	6,0	7	74
Chute niveau inférieur et saut	1 068	4,6	10	142	2 638	6,8	8	167	3 705	6,0	8	160
Coincé ou écrasé	688	3,0	11	82	2 639	6,8	7	93	3 327	5,4	9	91
Se pencher-grimper-s'étirer	1 306	5,6	8	91	1 785	4,6	10	92	3 091	5,0	10	92
Acte violent	1 348	5,8	7	160	585	1,5	14	142	1 933	3,1	11	154
Frottement-abrasion-friction	352	1,5	14	38	94	3,6	11	47	1 746	2,8	12	45
Accident de transport	328	1,4	15	129	828	2,1	12	165	1 156	1,9	13	155
Mouvement répétitif	420	1,8	12	204	553	1,4	15	193	973	1,6	14	198
Exposition substance nocive	420	1,8	13	55	541	1,4	16	89	961	1,6	15	74
Contact température extrême	308	1,3	16	27	504	1,3	17	34	811	1,3	16	31
Corps étranger	84	0,4	17	19	712	1,8	13	15	796	1,3	17	15
Exposition au bruit	4	0,0	18	114	46	0,1	18	49	50	0,1	18	54
<b>Total genre connu</b>	<b>23 130</b>	<b>100,0</b>		<b>110</b>	<b>38 795</b>	<b>100,0</b>		<b>106</b>	<b>61 925</b>	<b>100,0</b>		<b>107</b>
Genre non codé	532	2,2		382	839	2,1		441	1 371	2,1		418
Genre inconnu (99990)	626	2,6		79	1 165	2,9		72	1 790	2,8		74
<b>Total</b>	<b>24 288</b>			<b>115</b>	<b>40 799</b>			<b>112</b>	<b>65 086</b>			<b>113</b>

**Tableau 43. Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et durée moyenne d'indemnisation selon l'agent causal de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2015-2016**

Agent causa de la lésion	Femmes				Hommes				Total			
	Nb (moy. ann.)	%	Rang	Durée moy. (jours)	Nb (moy. ann.)	%	Rang	Durée moy. (jours)	Nb (moy. ann.)	%	Rang	Durée moy. (jours)
Mouvement corporel ou posture	8 367	37,1	1	110	12 694	33,9	1	109	21 060	35,1	1	109
Plancher, surface de sol	2 481	11,0	3	134	3 129	8,4	3	154	5 610	9,4	2	145
Personne	3 543	15,7	2	119	975	2,6	9	112	4 518	7,5	3	118
Autre pièce et matériau	450	2,0	12	93	3 162	8,5	2	95	3 612	6,0	4	95
Structure et autre surface	967	4,3	4	94	1 667	4,5	5	115	2 634	4,4	5	107
Autre contenant	859	3,8	5	106	1 736	4,6	4	94	2 595	4,3	6	98
Boîte et caisse	727	3,2	7	111	1 132	3,0	8	91	1 859	3,1	7	99
Autre instrument et matériel	584	2,6	9	83	1 254	3,4	7	103	1 838	3,1	8	97
Machine	366	1,6	13	113	1 262	3,4	6	114	1 628	2,7	9	114
Mobilier	818	3,6	6	110	760	2,0	16	90	1 578	2,6	10	101
Autre agent causal	578	2,6	10	94	865	2,3	12	99	1 443	2,4	11	97
Escalier	696	3,1	8	130	684	1,8	17	135	1 380	2,3	12	132
Plante, animal et minéral	470	2,1	11	62	790	2,1	14	104	1 260	2,1	13	88
Véhicule motorisé routier	266	1,2	15	114	888	2,4	11	151	1 154	1,9	14	142
Élément de structure métallique	135	0,6	19	108	955	2,6	10	89	1 090	1,8	15	91
Outil à main de coupe	300	1,3	14	27	779	2,1	15	47	1 079	1,8	16	41
Pièce de machinerie	125	0,6	20	81	798	2,1	13	94	923	1,5	17	92
Produit chimique	164	0,7	17	93	601	1,6	20	65	765	1,3	18	71
Autre véhicule	144	0,6	18	124	620	1,7	19	116	764	1,3	19	117
Déchet, rebut, débris	69	0,3	23	38	658	1,8	18	23	726	1,2	20	24
Bois, charpente de bois	77	0,3	21	90	547	1,5	21	97	624	1,0	21	96
Chariot manuel, diable	241	1,1	16	82	345	0,9	24	82	586	1,0	22	82
Autre outil à main non mécanique	73	0,3	22	95	505	1,3	22	73	578	1,0	23	76
Outil à main mécanique	23	0,1	25	79	379	1,0	23	76	402	0,7	24	76
Autre matériau de construction	48	0,2	24	105	189	0,5	25	84	237	0,4	25	88
Bruit	5	0,0	26	111	46	0,1	26	38	51	0,1	26	45
<b>Total agent connu</b>	<b>22 571</b>	<b>100,0</b>		<b>108</b>	<b>37 417</b>	<b>100,0</b>		<b>116</b>	<b>59 988</b>	<b>100,0</b>		<b>117</b>
Agent non codé	532	2,2		382	839	2,1		441	1 371	2,1		418
Agent inconnu (99990)	1 185	4,9		93	2 543	6,2		97	3 728	5,7		96
<b>Total</b>	<b>24 288</b>			<b>115</b>	<b>40 799</b>			<b>112</b>	<b>65 086</b>			<b>113</b>

**Tableau 44. Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI selon le siège de la lésion et la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2015-2016**

Siège de la lésion	Manuel			Non manuel			Mixte			Total		
	Nb (moy. ann.)	%	Rang	Nb (moy. ann.)	%	Rang	Nb (moy. ann.)	%	Rang	Nb (moy. ann.)	%	Rang
Dos	11 624	27,8	1	2 013	25,0	1	4 195	28,5	1	17 831	27,6	1
Main-doigt	6 215	14,9	2	484	6,0	7	1 929	13,1	2	8 628	13,4	2
Siège multiple	3 036	7,3	4	988	12,3	2	1 225	8,3	3	5 249	8,1	3
Épaule	3 245	7,8	3	525	6,5	6	1 069	7,3	4	4 839	7,5	4
Genou	2 518	6,0	5	607	7,5	4	891	6,0	5	4 015	6,2	5
Cheville	1 974	4,7	6	613	7,6	3	767	5,2	6	3 353	5,2	6
Tête	1 405	3,4	10	555	6,9	5	580	3,9	8	2 539	3,9	7
Poignet	1 542	3,7	7	259	3,2	11	494	3,4	11	2 295	3,6	8
Pied-orteil	1 472	3,5	9	319	4,0	10	501	3,4	10	2 291	3,5	9
Autre membre supérieur	1 540	3,7	8	207	2,6	13	468	3,2	12	2 215	3,4	10
Autre membre inférieur	1 354	3,2	11	245	3,0	12	397	2,7	13	1 996	3,1	11
Vertèbre cervicale	1 053	2,5	14	358	4,4	8	530	3,6	9	1 941	3,0	12
Système corporel	598	1,4	17	356	4,4	9	619	4,2	7	1 572	2,4	13
Thorax	1 099	2,6	12	152	1,9	15	277	1,9	16	1 528	2,4	14
Tronc-abdomen-aîne	994	2,4	15	182	2,3	14	322	2,2	14	1 498	2,3	15
Œil	1 094	2,6	13	72	0,9	17	174	1,2	17	1 340	2,1	16
Coude	920	2,2	16	120	1,5	16	280	1,9	15	1 320	2,0	17
Oreille	64	0,2	18	7	0,1	18	17	0,1	18	87	0,1	18
Prothèse	2	0,0	19	1	0,0	19	2	0,0	19	5	0,0	19
<b>Total siège connu</b>	<b>41 745</b>	<b>100,0</b>		<b>8 060</b>	<b>100,0</b>		<b>14 733</b>	<b>100,0</b>		<b>64 537</b>	<b>100,0</b>	
Siège inconnu (98000; 99990)	322	0,8		80	1,0		148	1,0		549	0,8	
<b>Total</b>	<b>42 066</b>			<b>8 140</b>			<b>14 881</b>			<b>65 086</b>		

**Tableau 45. Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI selon la nature de la lésion et la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2015-2016**

Nature de la lésion	Manuel			Non manuel			Mixte			Total		
	Nb (moy. ann.)	%	Rang	Nb (moy. ann.)	%	Rang	Nb (moy. ann.)	%	Rang	Nb (moy. ann.)	%	Rang
Entorse-foulure	19 033	46,8	1	3 921	50,2	1	7 051	49,1	1	30 004	47,7	1
Ecchymose-contusion	4 734	11,6	2	957	12,2	2	1 532	10,7	2	7 223	11,5	2
Fracture	3 554	8,7	3	698	8,9	3	979	6,8	4	5 231	8,3	3
Plaie ouverte	3 393	8,3	4	211	2,7	7	1 093	7,6	3	4 697	7,5	4
Problème m-s (sauf au dos)	3 154	7,7	5	423	5,4	5	946	6,6	5	4 523	7,2	5
Blessures multiples	2 045	5,0	6	685	8,8	4	739	5,1	6	3 468	5,5	6
Autre maladie	1 070	2,6	7	195	2,5	8	477	3,3	7	1 742	2,8	7
Trouble mental	310	0,8	14	317	4,1	6	413	2,9	8	1 040	1,7	8
Brûlure	578	1,4	9	38	0,5	11	407	2,8	9	1 022	1,6	9
Affection du dos	613	1,5	8	116	1,5	10	215	1,5	10	943	1,5	10
Autre blessure	531	1,3	10	140	1,8	9	179	1,2	11	849	1,4	11
Blessure superficielle	526	1,3	11	31	0,4	14	146	1,0	12	703	1,1	12
Trouble de l'œil (conjonctivite)	488	1,2	12	34	0,4	13	88	0,6	13	609	1,0	13
Corps étranger	483	1,2	13	14	0,2	15	53	0,4	14	550	0,9	14
Douleur (sauf au dos)	152	0,4	15	36	0,5	12	40	0,3	15	227	0,4	15
Trouble de l'oreille	39	0,1	16	4	0,0	16	10	0,1	16	53	0,1	16
<b>Total nature connue</b>	<b>40 700</b>	<b>100,0</b>		<b>7 816</b>	<b>100,0</b>		<b>14 364</b>	<b>100,0</b>		<b>62 879</b>	<b>100,0</b>	
Nature non codée	872	2,1		189	2,3		311	2,1		1 371	2,1	
Nature inconnue (99990)	495	1,2		135	1,7		206	1,4		836	1,3	
<b>Total</b>	<b>42 066</b>			<b>8 140</b>			<b>14 881</b>			<b>65 086</b>		



**Tableau 46. Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI selon le genre d'accident ou d'exposition et la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2015-2016**

Genre d'accident ou d'exposition	Manuel			Non manuel			Mixte			Total		
	Nb (moy. ann.)	%	Rang	Nb (moy. ann.)	%	Rang	Nb (moy. ann.)	%	Rang	Nb (moy. ann.)	%	Rang
Chute au même niveau, glisser, trébucher	5 433	13,6	1	1 939	25,1	1	2 371	16,8	1	9 742	15,7	1
Frappé par	4 593	11,5	2	659	8,5	4	1 231	8,7	6	6 482	10,5	2
Autre effort excessif	4 455	11,1	3	522	6,8	7	1 252	8,8	5	6 229	10,1	3
Autre réaction du corps	3 981	9,9	5	749	9,7	2	1 369	9,7	4	6 098	9,8	4
Effort excessif en soulevant	3 996	10,0	4	515	6,7	8	1 412	10,0	2	5 923	9,6	5
Autre genre n.c.a ou n.p	3 162	7,9	6	634	8,2	5	1 379	9,7	3	5 175	8,4	6
Heurter	2 560	6,4	8	400	5,2	10	772	5,5	8	3 732	6,0	7
Chute niveau inférieur et saut	2 453	6,1	9	545	7,1	6	707	5,0	9	3 705	6,0	8
Coincé ou écrasé	2 617	6,5	7	178	2,3	12	532	3,8	11	3 327	5,4	9
Se pencher-grimper-s'étirer	1 900	4,7	10	415	5,4	9	776	5,5	7	3 091	5,0	10
Acte violent	643	1,6	14	682	8,8	3	608	4,3	10	1 933	3,1	11
Frottement-abrasion-friction	1 232	3,1	11	62	0,8	15	452	3,2	12	1 746	2,8	12
Accident de transport	600	1,5	16	187	2,4	11	370	2,6	13	1 156	1,9	13
Mouvement répétitif	707	1,8	12	84	1,1	13	183	1,3	16	973	1,6	14
Exposition substance nocive	601	1,5	15	83	1,1	14	277	2,0	15	961	1,6	15
Contact température extrême	418	1,0	17	29	0,4	16	365	2,6	14	811	1,3	16
Corps étranger	684	1,7	13	28	0,4	17	85	0,6	17	796	1,3	17
Exposition au bruit	38	0,1	18	3	0,0	18	9	0,1	18	50	0,1	18
<b>Total genre connu</b>	<b>40 069</b>	<b>100,0</b>		<b>7 710</b>	<b>100,0</b>		<b>14 146</b>	<b>100,0</b>		<b>61 925</b>	<b>100,0</b>	
Genre non codé	872	2,1		189	2,3		311	2,1		1 371	2,1	
Genre inconnu (99990)	1 126	2,7		241	3,0		424	2,8		1 790	2,8	
<b>Total</b>	<b>42 066</b>			<b>8 140</b>			<b>14 881</b>			<b>65 086</b>		

**Tableau 47. Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI selon l'agent causal de la lésion et la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2015-2016**

Agent causal de lésion	Manuel			Non manuel			Mixte			Total		
	Nb (moy. ann.)	%	Rang	Nb (moy. ann.)	%	Rang	Nb (moy. ann.)	%	Rang	Nb (moy. ann.)	%	Rang
Mouvement corporel ou posture	13 471	34,7	1	2 578	34,6	1	5 012	36,5	1	21 060	35,1	1
Plancher, surface de sol	3 136	8,1	2	1 089	14,6	2	1 385	10,1	2	5 610	9,4	2
Personne	2 187	5,6	4	993	13,3	3	1 338	9,7	3	4 518	7,5	3
Autre pièce et matériau	3 043	7,8	3	154	2,1	11	416	3,0	7	3 612	6,0	4
Structure et autre surface	1 714	4,4	6	389	5,2	4	532	3,9	5	2 634	4,4	5
Autre contenant	1 775	4,6	5	174	2,3	10	646	4,7	4	2 595	4,3	6
Boîte et caisse	1 122	2,9	9	207	2,8	9	531	3,9	6	1 859	3,1	7
Autre instrument et matériel	1 183	3,0	8	258	3,5	8	398	2,9	10	1 838	3,1	8
Machine	1 262	3,3	7	84	1,1	14	283	2,1	15	1 628	2,7	9
Mobilier	920	2,4	10	281	3,8	6	378	2,8	11	1 578	2,6	10
Autre agent causal	769	2,0	13	266	3,6	7	409	3,0	8	1 443	2,4	11
Escalier	710	1,8	15	353	4,7	5	318	2,3	14	1 380	2,3	12
Plante, animal et minéral	786	2,0	12	105	1,4	13	369	2,7	12	1 260	2,1	13
Véhicule motorisé routier	685	1,8	16	151	2,0	12	318	2,3	13	1 154	1,9	14
Élément de structure métallique	913	2,4	11	45	0,6	16	132	1,0	18	1 090	1,8	15
Outil à main de coupe	635	1,6	17	38	0,5	18	407	3,0	9	1 079	1,8	16
Pièce de machinerie	757	1,9	14	36	0,5	19	131	1,0	19	923	1,5	17
Produit chimique	609	1,6	19	32	0,4	20	125	0,9	20	765	1,3	18
Autre véhicule	505	1,3	21	81	1,1	15	179	1,3	16	764	1,3	19
Déchets, rebut, débris	630	1,6	18	23	0,3	23	74	0,5	21	726	1,2	20
Bois, charpente de bois	531	1,4	20	29	0,4	22	65	0,5	22	624	1,0	21
Chariot manuel, diable	408	1,1	23	39	0,5	17	139	1,0	17	586	1,0	22
Autre outil à main non mécanique	487	1,3	22	31	0,4	21	61	0,4	23	578	1,0	23
Outil à main mécanique	366	0,9	24	3	0,0	26	33	0,2	25	402	0,7	24
Autre matériau de construction	177	0,5	25	19	0,2	24	42	0,3	24	237	0,4	25
Bruit	38	0,1	26	4	0,0	25	10	0,1	26	51	0,1	26
<b>Total agent connu</b>	<b>38 813</b>	<b>100,0</b>		<b>7 454</b>	<b>100,0</b>		<b>13 721</b>	<b>100,0</b>		<b>59 988</b>	<b>100,0</b>	
Agent non codé	872	2,1		189	2,3		311	2,1		1 371	2,1	
Agent inconnu (99990)	2 382	5,7		497	6,1		849	5,7		3 728	5,7	
<b>Total</b>	<b>42 066</b>			<b>8 140</b>			<b>14 881</b>			<b>65 086</b>		

## ANNEXE B : Descripteurs des lésions professionnelles avec perte de temps indemnisée selon le sexe, pour les jeunes travailleurs (15-24 ans)

**Tableau 48. Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et durée moyenne d'indemnisation selon le siège de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, pour les 15-24 ans, Québec, 2015-2016**

Siège de la lésion	Femmes				Hommes				Total			
	Nb (moy, ann.)	%	Rang	Durée moy, (jours)	Nb (moy, ann.)	%	Rang	Durée moy, (jours)	Nb (moy, ann.)	%	Rang	Durée moy, (jours)
Dos	737	28,3	1	64	1 030	21,3	2	64	1 767	23,8	1	64
Main-doigt	361	13,9	2	33	1 241	25,7	1	43	1 602	21,5	2	41
Cheville	158	6,1	5	45	288	6,0	3	55	446	6,0	3	52
Tête	190	7,3	3	62	256	5,3	5	39	446	6,0	4	48
Sièges multiples	175	6,7	4	84	233	4,8	7	106	408	5,5	5	96
Épaule	140	5,4	6	82	254	5,2	6	97	393	5,3	6	92
Pied-orteil	110	4,2	9	26	268	5,5	4	48	378	5,1	7	42
Genou	135	5,2	8	66	236	4,9	8	86	371	5,0	8	79
Poignet	138	5,3	7	64	182	3,8	9	79	320	4,3	9	72
Autre membre supérieur	89	3,4	12	44	172	3,6	10	51	261	3,5	10	49
Autre membre inférieur	52	2,0	13	57	152	3,1	12	55	204	2,7	11	56
Œil	30	1,1	16	18	160	3,3	11	16	190	2,5	12	17
Vertèbre cervicale	100	3,8	10	54	84	1,7	13	55	184	2,5	13	54
Système corporel	96	3,7	11	149	75	1,5	15	92	170	2,3	14	124
Tronc-abdomen-aîne	40	1,5	14	88	76	1,6	14	67	116	1,6	15	74
Coude	34	1,3	15	94	59	1,2	17	72	93	1,3	16	80
Thorax	21	0,8	17	39	65	1,3	16	50	86	1,1	17	48
Oreille	2	0,1	18	12	5	0,1	18	154	7	0,1	18	110
Prothèse	0	0,0	19	-	0	0,0	19	-	0	0,0	19	-
<b>Total siège connu</b>	<b>2 603</b>	<b>100,0</b>		<b>61</b>	<b>4 833</b>	<b>100,0</b>		<b>59</b>	<b>7 436</b>	<b>100,0</b>		<b>60</b>
Siège inconnu (98000; 99990)	22	0,8		36	31	0,6		85	53	0,7		65
<b>Total</b>	<b>2 625</b>			<b>61</b>	<b>4 864</b>			<b>59</b>	<b>7 489</b>			<b>60</b>

**Tableau 49. Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et durée moyenne d'indemnisation selon la nature de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, pour les 15-24 ans, Québec, 2015-2016**

Nature de la lésion	Femmes				Hommes				Total			
	Nb (moy, ann.)	%	Rang	Durée moy, (jours)	Nb (moy, ann.)	%	Rang	Durée moy, (jours)	Nb (moy, ann.)	%	Rang	Durée moy, (jours)
Entorse-foulure	1 285	50,1	1	59	1 766	37,3	1	61	3 051	41,8	1	60
Plaie ouverte	187	7,3	3	26	754	15,9	2	39	940	12,9	2	37
Ecchymose-contusion	305	11,9	2	44	597	12,6	3	35	902	12,4	3	38
Fracture	119	4,6	6	84	494	10,4	4	110	613	8,4	4	105
Blessures multiples	186	7,3	4	64	258	5,4	5	67	444	6,1	5	66
Problème m-s (sauf au dos)	120	4,7	5	88	178	3,7	6	74	297	4,1	6	80
Brûlure	116	4,5	7	23	163	3,4	7	28	279	3,8	7	26
Autre maladie	69	2,7	8	48	113	2,4	8	49	182	2,5	8	49
Blessure superficielle	23	0,9	11	17	112	2,4	9	26	135	1,8	9	24
Autre blessure	40	1,6	10	75	75	1,6	11	47	115	1,6	10	57
Corps étranger	10	0,4	14	7	79	1,7	10	9	88	1,2	11	8
Trouble mental	61	2,4	9	235	27	0,6	14	235	87	1,2	12	235
Trouble de l'œil (conjonctivite)	15	0,6	13	8	71	1,5	12	21	86	1,2	13	19
Affection du dos	23	0,9	12	77	39	0,8	13	84	62	0,8	14	81
Douleur (sauf au dos)	6	0,2	15	126	12	0,3	15	94	18	0,2	15	104
Trouble de l'oreille	1	0,0	16	16	2	0,0	16	343	2	0,0	16	261
<b>Total nature connue</b>	<b>2 562</b>	<b>100,0</b>		<b>60</b>	<b>4 737</b>	<b>100,0</b>		<b>57</b>	<b>7 299</b>	<b>100,0</b>		<b>58</b>
Nature non codée	31	1,2		184	65	1,3		221	95	1,3		209
Nature inconnue (99990)	32	1,2		37	63	1,3		36	95	1,3		36
<b>Total</b>	<b>2 625</b>			<b>61</b>	<b>4 864</b>			<b>59</b>	<b>7 489</b>			<b>60</b>

**Tableau 50. Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et durée moyenne d'indemnisation selon le genre d'accident ou d'exposition et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, pour les 15-24 ans, Québec, 2015-2016**

Genre d'accident ou d'exposition	Femmes				Hommes				Total			
	Nb (moy, ann.)	%	Rang	Durée moy, (jours)	Nb (moy, ann.)	%	Rang	Durée moy, (jours)	Nb (moy, ann.)	%	Rang	Durée moy, (jours)
Frappé par	316	12,5	2	43	818	17,5	1	53	1 133	15,8	1	51
Chute au même niveau, glisser, trébucher	331	13,1	1	62	427	9,2	3	54	758	10,5	2	57
Effort excessif en soulevant	250	9,9	4	70	396	8,5	4	65	646	9,0	3	67
Autre réaction du corps	261	10,3	3	77	359	7,7	6	56	620	8,6	4	65
Autre genre n.c.a ou n.p	203	8,0	5	65	353	7,6	7	67	555	7,7	5	66
Coincé ou écrasé	97	3,8	12	60	453	9,7	2	63	550	7,7	6	62
Autre effort excessif	203	8,0	6	61	338	7,3	8	69	541	7,5	7	66
Heurter	166	6,6	8	44	371	8,0	5	38	537	7,5	8	40
Chute niveau inférieur et saut	116	4,6	10	55	242	5,2	10	108	358	5,0	9	91
Frottement-abrasion-friction	65	2,6	13	23	281	6,0	9	33	345	4,8	10	31
Se pencher-grimper-s'étirer	120	4,8	9	53	147	3,2	11	65	267	3,7	11	60
Contact température extrême	106	4,2	11	18	127	2,7	12	20	232	3,2	12	19
Acte violent	167	6,6	7	109	47	1,0	17	93	214	3,0	13	106
Exposition substance nocive	50	2,0	14	33	82	1,7	14	16	132	1,8	14	22
Corps étranger	13	0,5	17	8	101	2,2	13	13	114	1,6	15	13
Accident de transport	29	1,1	16	89	71	1,5	15	96	100	1,4	16	94
Mouvement répétitif	32	1,3	15	84	51	1,1	16	86	83	1,1	17	85
Exposition au bruit	0	0,0	18	0	2	0,0	18	332	2	0,0	18	332
<b>Total genre connu</b>	<b>2 522</b>	<b>100,0</b>		<b>60</b>	<b>4 661</b>	<b>100,0</b>		<b>57</b>	<b>7 183</b>	<b>100,0</b>		<b>58</b>
Genre non codé	31	1,2		184	65	1,4		221	95	1,3		209
Genre inconnu (99990)	72	2,7		36	139	3,0		48	211	2,8		44
<b>Total</b>	<b>2 625</b>			<b>61</b>	<b>4 684</b>			<b>59</b>	<b>7 489</b>			<b>60</b>

**Tableau 51. Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et durée moyenne d'indemnisation selon l'agent causal de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, pour les 15-24 ans, Québec, 2015-2016**

Agent causal de la lésion	Femmes				Hommes				Total			
	Nb (moy, ann.)	%	Rang	Durée moy, (jours)	Nb (moy, ann.)	%	Rang	Durée moy, (jours)	Nb (moy, ann.)	%	Rang	Durée moy, (jours)
Mouvement corporel ou posture	811	32,9	1	69	1 185	26,5	1	63	1 996	28,7	1	66
Autre pièce et matériau	57	2,3	14	35	419	9,4	2	52	476	6,9	2	50
Plancher, surface de sol	176	7,1	3	58	260	5,8	3	88	436	6,3	3	76
Personne	363	14,7	2	80	62	1,4	22	65	424	6,1	4	77
Autre contenant	117	4,7	4	62	260	5,8	4	52	376	5,4	5	55
Boîte et caisse	115	4,7	5	63	200	4,5	6	58	315	4,5	6	60
Outil à main de coupe	79	3,2	9	19	224	5,0	5	30	303	4,4	7	27
Structure et autres surface	108	4,4	6	52	192	4,3	8	67	300	4,3	8	61
Machine	65	2,6	13	63	199	4,4	7	70	263	3,8	9	68
Plante, animal et minéral	93	3,8	7	41	161	3,6	10	46	254	3,7	10	44
Autre instrument et matériel	69	2,8	12	34	169	3,8	9	55	237	3,4	11	49
Mobilier	92	3,7	8	53	104	2,3	13	45	196	2,8	12	49
Élément de structure métallique	25	1,0	16	33	130	2,9	11	40	155	2,2	13	39
Autre agent causal	73	2,9	10	36	77	1,7	18	66	149	2,1	14	52
Pièce de machinerie	22	0,9	19	85	126	2,8	12	50	148	2,1	15	55
Escalier	73	3,0	11	50	72	1,6	21	68	145	2,1	16	59
Produit chimique	26	1,1	15	46	82	1,8	17	27	108	1,5	17	32
Autre véhicule	15	0,6	20	86	87	1,9	16	78	102	1,5	18	79
Bois, charpente de bois	8	0,3	23	27	94	2,1	14	42	101	1,5	19	41
Déchets, rebut, débris	10	0,4	22	21	90	2,0	15	14	99	1,4	20	15
Véhicule motorisé routier	24	1,0	17	79	73	1,6	20	74	97	1,4	21	75
Autre outil à main non mécanique	12	0,5	21	44	76	1,7	19	48	88	1,3	22	48
Chariot manuel, diable	24	1,0	18	34	56	1,2	23	55	80	1,1	23	48
Outil à main mécanique	3	0,1	25	48	56	1,3	24	78	59	0,9	24	77
Autre matériau de construction	8	0,3	24	68	31	0,7	25	43	38	0,5	25	48
Bruit	0	0,0	26	0	2	0,0	26	105	2	0,0	26	105
<b>Total agent connu</b>	<b>2 462</b>	<b>100,0</b>		<b>61</b>	<b>4 480</b>	<b>100,0</b>		<b>57</b>	<b>6 941</b>	<b>100,0</b>		<b>59</b>
Agent non codé	31	1,2		184	65	1,3		221	95	1,3		209
Agent inconnu (99990)	133	5,1		38	320	6,6		53	453	6,0		48
<b>Total</b>	<b>2 625</b>			<b>61</b>	<b>4 864</b>			<b>59</b>	<b>7 489</b>			<b>60</b>

## ANNEXE C : Descripteurs des lésions professionnelles avec perte de temps indemnisée selon le sexe, pour les travailleurs seniors (55 ans et plus)

**Tableau 52. Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et durée moyenne d'indemnisation selon le siège de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, pour les 55 ans et plus, Québec, 2015-2016**

Siège de la lésion	Femmes				Hommes				Total			
	Nb (moy, ann.)	%	Rang	Durée moy, (jours)	Nb (moy, ann.)	%	Rang	Durée moy, (jours)	Nb (moy, ann.)	%	Rang	Durée moy, (jours)
Dos	1 115	24,5	1	120	1 821	23,3	1	130	2 936	23,8	1	126
Main-doigt	401	8,8	4	78	1 045	13,4	2	85	1 446	11,7	2	83
Sièges multiples	590	13,0	2	179	665	8,5	4	242	1 255	10,2	3	212
Épaule	403	8,9	3	225	741	9,5	3	280	1 143	9,3	4	261
Genou	329	7,2	5	149	654	8,4	5	167	983	8,0	5	161
Cheville	229	5,0	7	95	310	4,0	8	104	538	4,4	6	100
Thorax	131	2,9	12	58	339	4,3	6	114	470	3,8	7	99
Autre membre supérieur	186	4,1	8	198	274	3,5	10	202	460	3,7	8	200
Poignet	232	5,1	6	143	214	2,7	13	180	445	3,6	9	161
Autre membre inférieur	107	2,4	15	125	325	4,2	7	139	432	3,5	10	136
Tête	168	3,7	9	121	264	3,4	11	121	432	3,5	11	121
Pied-orteil	161	3,5	10	73	264	3,4	12	101	425	3,4	12	91
Tronc-abdomen-aîne	120	2,6	13	143	295	3,8	9	161	415	3,4	13	156
Vertèbre cervicale	134	2,9	11	115	128	1,6	16	168	262	2,1	14	141
Coude	92	2,0	16	194	161	2,1	15	145	252	2,0	15	163
Système corporel	112	2,5	14	222	122	1,6	17	307	234	1,9	16	266
Œil	33	0,7	17	25	164	2,1	14	33	197	1,6	17	32
Oreille	3	0,1	18	39	24	0,3	18	35	27	0,2	18	35
Prothèse	1	0,0	19	66	2	0,0	19	24	3	0,0	19	38
<b>Total siège connu</b>	<b>4 542</b>	<b>100,0</b>		<b>139</b>	<b>7 809</b>	<b>100,0</b>		<b>155</b>	<b>12 351</b>	<b>100,0</b>		<b>149</b>
Siège inconnu (98000; 99990)	52	1,1		173	73	0,9		287	125	1,0		239
<b>Total</b>	<b>4 594</b>			<b>139</b>	<b>7 882</b>			<b>156</b>	<b>12 475</b>			<b>150</b>

**Tableau 53. Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et durée moyenne d'indemnisation selon la nature de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, pour les 55 ans et plus, Québec, 2015-2016**

Nature de la lésion	Femmes				Hommes				Total			
	Nb (moy, ann.)	%	Rang	Durée moy, (jours)	Nb (moy, ann.)	%	Rang	Durée moy, (jours)	Nb (moy, ann.)	%	Rang	Durée moy, (jours)
Entorse-foulure	2 002	45,3	1	119	3 198	42,1	1	140	5 200	43,3	1	132
Ecchymose-contusion	631	14,3	2	85	931	12,3	2	101	1 562	13,0	2	95
Fracture	513	11,6	3	197	872	11,5	3	208	1 385	11,5	3	204
Problème m-s (sauf au dos)	378	8,5	4	190	638	8,4	4	223	1 016	8,5	4	211
Plaie ouverte	167	3,8	6	64	623	8,2	5	68	789	6,6	5	67
Blessure multiple	287	6,5	5	149	394	5,2	6	170	681	5,7	6	161
Autre maladie	126	2,8	7	115	263	3,5	7	190	389	3,2	7	166
Affection du dos	59	1,3	9	188	114	1,5	8	185	172	1,4	8	186
Autre blessure	59	1,3	10	108	108	1,4	9	129	167	1,4	9	121
Trouble mental	75	1,7	8	349	77	1,0	12	278	152	1,3	10	313
Brûlure	56	1,3	11	17	92	1,2	11	89	148	1,2	11	62
Blessure superficielle	32	0,7	12	30	98	1,3	10	46	130	1,1	12	43
Trouble de l'œil (conjonctivite)	16	0,4	13	13	67	0,9	14	11	83	0,7	13	11
Corps étranger	9	0,2	15	29	74	1,0	13	15	83	0,7	14	16
Douleur (sauf au dos)	15	0,3	14	253	29	0,4	15	229	44	0,4	15	237
Trouble de l'oreille	1	0,0	16	106	18	0,2	16	28	19	0,2	16	32
<b>Total nature connue</b>	<b>4 424</b>	<b>100,0</b>		<b>132</b>	<b>7 591</b>	<b>100,0</b>		<b>145</b>	<b>12 015</b>	<b>100,0</b>		<b>140</b>
Nature non codée	111	2,4		461	201	2,6		579	312	2,5		537
Nature inconnue (99990)	59	1,3		91	90	1,1		118	148	1,2		108
<b>Total</b>	<b>4 594</b>			<b>139</b>	<b>7 882</b>			<b>156</b>	<b>12 475</b>			<b>150</b>



**Tableau 54. Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et durée moyenne d'indemnisation selon le genre d'accident ou d'exposition et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, pour les 55 ans et plus, Québec, 2015-2016**

Genre d'accident ou d'exposition	Femmes				Hommes				Total			
	Nb (moy, ann.)	%	Rang	Durée moy, (jours)	Nb (moy, ann.)	%	Rang	Durée moy, (jours)	Nb (moy, ann.)	%	Rang	Durée moy, (jours)
Chute au même niveau, glisser, trébucher	1 254	28,7	1	144	1 428	19,0	1	161	2 682	22,6	1	153
Autre effort excessif	391	8,9	2	126	717	9,6	3	153	1 107	9,3	2	143
Frappé par	293	6,7	6	103	789	10,5	2	112	1 082	9,1	3	110
Autre réaction du corps	385	8,8	3	124	626	8,4	5	126	1 011	8,5	4	125
Effort excessif en soulevant	375	8,6	4	131	597	8,0	6	140	971	8,2	5	137
Autre genre n.c.a ou n.p	346	7,9	5	147	595	7,9	7	164	941	7,9	6	157
Chute niveau inférieur et saut	258	5,9	7	180	649	8,7	4	212	907	7,6	7	203
Heurter	227	5,2	9	85	464	6,2	8	83	691	5,8	8	84
Se pencher-grimper-s'étirer	231	5,3	8	114	349	4,7	10	112	579	4,9	9	113
Coincé ou écrasé	131	3,0	11	94	418	5,6	9	122	549	4,6	10	115
Frottement-abrasion-friction	71	1,6	13	51	208	2,8	11	61	279	2,4	11	58
Acte violent	154	3,5	10	215	92	1,2	16	182	246	2,1	12	202
Accident de transport	43	1,0	16	193	175	2,3	12	270	218	1,8	13	255
Mouvement répétitif	82	1,9	12	200	110	1,5	13	310	192	1,6	14	263
Exposition substance nocive	67	1,5	14	76	95	1,3	15	235	162	1,4	15	169
Contact température extrême	48	1,1	15	18	72	1,0	17	61	119	1,0	16	44
Corps étranger	14	0,3	17	8	97	1,3	14	11	111	0,9	17	11
Exposition au bruit	1	0,0	18	14	17	0,2	18	29	18	0,1	18	28
<b>Total genre connu</b>	<b>4 367</b>	<b>100,0</b>		<b>132</b>	<b>7 494</b>	<b>100,0</b>		<b>146</b>	<b>11 861</b>	<b>100,0</b>		<b>141</b>
Genre non codé	111	2,4		461	201	2,6		579	312	2,5		537
Genre inconnu (99990)	116	2,5		85	187	2,4		105	303	2,4		97
<b>Total</b>	<b>4 594</b>			<b>139</b>	<b>7 882</b>			<b>156</b>	<b>12 475</b>			<b>150</b>

**Tableau 55. Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et durée moyenne d'indemnisation selon l'agent causal de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, pour les 55 ans et plus, Québec, 2015-2016**

Agent causa de la lésion	Femmes				Hommes				Total			
	Nb (moy, ann.)	%	Rang	Durée moy, (jours)	Nb (moy, ann.)	%	Rang	Durée moy, (jours)	Nb (moy, ann.)	%	Rang	Durée moy, (jours)
Mouvement corporel ou posture	1 455	34,2	1	132	2 468	34,2	1	144	3 923	34,2	1	140
Plancher, surface de sol	752	17,7	2	156	851	11,8	2	197	1 603	14,0	2	178
Autre pièce et matériau	81	1,9	11	92	563	7,8	3	133	644	5,6	3	127
Structure et autre surface	218	5,1	4	109	358	4,9	4	133	575	5,0	4	124
Personne	427	10,0	3	152	137	1,9	16	152	563	4,9	5	152
Autre contenant	181	4,3	6	107	298	4,1	5	130	479	4,2	6	122
Autre agent causal	138	3,2	8	137	237	3,3	6	156	375	3,3	7	149
Mobilier	191	4,5	5	132	146	2,0	13	119	337	2,9	8	126
Escalier	155	3,6	7	161	156	2,2	12	170	311	2,7	9	166
Autre instrument et matériel	94	2,2	10	90	217	3,0	8	156	311	2,7	10	136
Boîte et caisse	134	3,1	9	120	167	2,3	11	141	300	2,6	11	132
Machine	66	1,5	13	142	226	3,1	7	117	292	2,5	12	122
Véhicule motorisé routier	36	0,8	16	165	196	2,7	9	233	232	2,0	13	222
Plante, animal et minéral	73	1,7	12	59	145	2,0	14	185	217	1,9	14	143
Élément de structure métallique	21	0,5	20	154	177	2,4	10	116	198	1,7	15	120
Pièce de machinerie	27	0,6	18	60	139	1,9	15	123	166	1,4	16	113
Outil à main de coupe	47	1,1	15	42	101	1,4	19	47	148	1,3	17	46
Autre véhicule	24	0,6	19	164	116	1,6	17	144	140	1,2	18	147
Produit chimique	29	0,7	17	124	91	1,3	21	143	119	1,0	19	139
Bois, charpente de bois	20	0,5	21	93	99	1,4	20	111	118	1,0	20	108
Déchet, rebut, débris	14	0,3	22	16	103	1,4	18	27	117	1,0	21	26
Chariot manuel, diable	49	1,2	14	74	66	0,9	23	87	115	1,0	22	81
Autre outil à main non mécanique	14	0,3	23	86	73	1,0	22	111	87	0,8	23	107
Outil à main mécanique	6	0,1	25	207	54	0,7	24	78	60	0,5	24	90
Autre matériau de construction	10	0,2	24	123	29	0,4	25	54	39	0,3	25	71
Bruit	2	0,0	26	73	18	0,2	26	28	19	0,2	26	31
<b>Total agent connu</b>	<b>4 256</b>	<b>100,0</b>		<b>132</b>	<b>7 226</b>	<b>100,0</b>		<b>145</b>	<b>11 482</b>	<b>100,0</b>		<b>140</b>
Agent non codé	111	2,4		461	201	2,6		579	312	2,5		537
Agent inconnu (99990)	227	4,9		120	455	5,8		142	682	5,5		135
<b>Total</b>	<b>4 594</b>			<b>139</b>	<b>7 882</b>			<b>156</b>	<b>12 475</b>			<b>150</b>

## ANNEXE D : Descripteurs des maladies professionnelles acceptées selon le sexe

**Tableau 56. Distribution du nombre de maladies professionnelles acceptées selon le siège de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2015-2016**

Siège de la lésion	Femmes			Hommes			Total		
	Nb (moy. ann.)	%	Rang	Nb (moy. ann.)	%	Rang	Nb (moy. ann.)	%	Rang
Oreille	425	58,4	1	7 870	91,5	1	8 294	88,9	1
Thorax	19	2,6	8	293	3,4	2	312	3,3	2
Poignet	67	9,2	2	122	1,4	3	189	2,0	3
Épaule	58	8,0	3	65	0,8	5	123	1,3	4
Coude	37	5,0	5	71	0,8	4	108	1,2	5
Main-doigt	45	6,1	4	58	0,7	6	102	1,1	6
Sièges multiples	24	3,3	6	27	0,3	8	51	0,5	7
Système corporel	13	1,7	9	38	0,4	7	50	0,5	8
Autre membre supérieur	24	3,2	7	25	0,3	9	49	0,5	9
Tronc-abdomen-aîne	2	0,2	13	12	0,1	10	14	0,1	10
Tête	3	0,4	11	6	0,1	12	9	0,1	11
Genou	1	0,1	16	7	0,1	11	8	0,1	12
Dos	4	0,5	10	3	0,0	13	6	0,1	13
Pied-orteil	2	0,3	14	2	0,0	14	4	0,0	14
Vertèbre cervicale	3	0,4	12	1	0,0	16	4	0,0	15
Autres membre inférieur	2	0,3	15	1	0,0	17	3	0,0	16
Œil	1	0,1	17	2	0,0	15	3	0,0	17
Prothèse	1	0,1	18	0	0,0	19	1	0,0	18
Cheville	0	0,0	19	1	0,0	18	1	0,0	19
<b>Total siège connu</b>	<b>727</b>	<b>100,0</b>		<b>8 600</b>	<b>100,0</b>		<b>9 327</b>	<b>100,0</b>	
Siège inconnu (98000; 99990)	5	0,7		12	0,1		17	0,2	
<b>Total</b>	<b>732</b>	<b>100,0</b>		<b>8 612</b>	<b>100,0</b>		<b>9 344</b>	<b>100,0</b>	

**Tableau 57. Distribution du nombre de maladies professionnelles acceptées selon la nature de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2015-2016**

Nature de la lésion	Femmes			Hommes			Total		
	Nb (moy. ann.)	%	Rang	Nb (moy. ann.)	%	Rang	Nb (moy. ann.)	%	Rang
Trouble de l'oreille	385	61,1	1	7 081	91,6	1	7 466	89,3	1
Problème m-s (sauf au dos)	178	28,3	2	296	3,8	2	474	5,7	2
Maladie respiratoire	11	1,7	5	181	2,3	3	192	2,3	3
Néoplasme, tumeur, cancer	6	0,9	6	119	1,5	4	125	1,5	4
Maladie de la peau	28	4,4	3	35	0,5	5	63	0,7	5
Autre maladie	13	2,0	4	12	0,2	8	25	0,3	6
Maladie infectieuse et parasitaire	5	0,7	7	8	0,1	6	12	0,1	7
Douleur (sauf au dos)	4	0,6	8	3	0,0	7	7	0,1	8
Affection du dos	2	0,2	9	1	0,0	9	2	0,0	9
Trouble mental	1	0,1	10	1	0,0	10	1	0,0	10
<b>Total nature connue</b>	<b>630</b>	<b>100,0</b>		<b>7 734</b>	<b>100,0</b>		<b>8 364</b>	<b>100,0</b>	
Nature non codée	76	10,4		851	9,9		927	9,9	
Nature imprécise	22	3,0		21	0,2		42	0,4	
Nature inconnue (99990)	4	0,5		7	0,1		11	0,1	
<b>Total</b>	<b>732</b>	<b>100,0</b>		<b>8 612</b>	<b>100,0</b>		<b>9 344</b>	<b>100,0</b>	

**Tableau 58. Distribution du nombre de maladies professionnelles acceptées selon le genre d'accident ou d'exposition et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2015-2016**

Genre d'accident ou d'exposition	Femmes			Hommes			Total		
	Nb (moy, ann.)	%	Rang	Nb (moy, ann.)	%	Rang	Nb (moy, ann.)	%	Rang
Exposition au bruit	380	59,7	1	7 003	91,3	1	7 383	88,9	1
Exposition substance nocive	50	7,8	3	333	4,3	2	383	4,6	2
Mouvement répétitif	133	20,8	2	197	2,6	3	329	4,0	3
Autre genre n.c.a ou n.p	19	2,9	5	53	0,7	4	72	0,9	4
Autre réaction du corps	35	5,4	4	33	0,4	5	67	0,8	5
Autre effort excessif	12	1,8	6	21	0,3	6	32	0,4	6
Effort excessif en soulevant	5	0,7	7	9	0,1	7	14	0,2	7
Frottement-abrasion-friction	2	0,3	8	6	0,1	8	8	0,1	8
Se pencher-grimper-s'étirer	1	0,2	9	4	0,1	9	5	0,1	9
Contact température extrême	1	0,1	10	2	0,0	10	3	0,0	10
Chute au même niveau, glisser, trébucher	1	0,1	11	2	0,0	11	3	0,0	11
Frappé par	1	0,2	12	2	0,0	12	3	0,0	12
Heurter	1	0,1	13	2	0,0	13	2	0,0	13
Accident de transport	0	0,0	14	1	0,0	14	1	0,0	14
Coincé ou écrasé	0	0,0	15	1	0,0	15	1	0,0	15
Corps étranger	0	0,0	16	1	0,0	16	1	0,0	16
<b>Total genre connu</b>	<b>637</b>	<b>100,0</b>		<b>7 667</b>	<b>100,0</b>		<b>8 304</b>	<b>100,0</b>	
Genre non codé	76	10,4		851	9,9		927	9,9	
Genre inconnu (99990)	19	2,6		95	1,1		113	1,2	
<b>Total</b>	<b>732</b>	<b>100,0</b>		<b>8 612</b>	<b>100,0</b>		<b>9 344</b>	<b>100,0</b>	

**Tableau 59. Distribution du nombre de maladies professionnelles acceptées selon l'agent causal de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2015-2016**

Agent causal de la lésion	Femmes			Hommes			Total		
	Nb (moy, ann.)	%	Rang	Nb (moy, ann.)	%	Rang	Nb (moy, ann.)	%	Rang
Bruit	379	60,7	1	6 973	91,4	1	7 352	89,1	1
Mouvement corporel ou posture	184	29,4	2	276	3,6	3	459	5,6	2
Plante, animal et minéral	25	3,9	3	291	3,8	2	316	3,8	3
Produit chimique	23	3,6	4	35	0,5	4	57	0,7	4
Autre agent causal	3	0,4	6	20	0,3	5	23	0,3	5
Machine	1	0,1	9	7	0,1	6	8	0,1	6
Outil à main mécanique	0	0,0	15	7	0,1	7	7	0,1	7
Autre pièce et matériau	2	0,3	8	5	0,1	8	7	0,1	8
Personne	4	0,6	5	2	0,0	10	6	0,1	9
Autre contenant	3	0,4	7	1	0,0	16	4	0,0	10
Autre instrument et matériel	1	0,2	10	3	0,0	9	4	0,0	11
Déchet, rebut, débris	1	0,1	11	2	0,0	11	3	0,0	12
Outil à main de coupe	0	0,0	16	2	0,0	12	2	0,0	13
Boîte et caisse	1	0,2	12	1	0,0	17	2	0,0	14
Structure et autres surface	1	0,1	13	1	0,0	18	2	0,0	15
Véhicule motorisé routier	0	0,0	17	2	0,0	13	2	0,0	16
Pièce de machinerie	0	0,0	18	2	0,0	14	2	0,0	17
Plancher, surface de sol	0	0,0	19	2	0,0	15	2	0,0	18
Bois, charpente de bois	1	0,1	14	1	0,0	19	1	0,0	19
Autre outil à main non mécanique	0	0,0	20	1	0,0	20	1	0,0	20
Élément de structure métallique	0	0,0	21	1	0,0	21	1	0,0	21
<b>Total agent connu</b>	<b>625</b>	<b>100,0</b>		<b>7 630</b>	<b>100,0</b>		<b>8 255</b>	<b>100,0</b>	
Agent non codé	76	10,4		851	9,9		927	9,9	
Agent inconnu (99990)	31	4,2		131	1,5		162	1,7	
<b>Total</b>	<b>732</b>	<b>100,0</b>		<b>8 612</b>	<b>100,0</b>		<b>9 344</b>	<b>100,0</b>	

## ANNEXE E : Répartition des coûts des lésions professionnelles acceptées selon le type de coût et l'agent économique

**Tableau 60. Coûts des lésions professionnelles acceptées survenues au cours d'une  
année selon le type de coût et l'agent économique, Québec, 2015-2016**

	Employeurs	Travailleurs	Collectivité	Total
<b>Frais médicaux</b>				
Frais d'assistance médicale	287 489 110 \$	-	-	287 489 110 \$
Frais de réadaptation	19 856 890 \$	-	-	19 856 890 \$
<b>Total</b>	<b>307 346 000 \$</b>	-	-	<b>307 346 000 \$</b>
<b>Coûts salariaux</b>				
Salaire improductif du travailleur le jour de l'accident	9 584 130 \$	-	-	9 584 130 \$
<b>Productivité perdue</b>				
Perte de salaire				
Indemnités (IRR+IDEC)	583 722 960 \$	-	-	583 722 960 \$
Baisse de salaire net	-	117 571 720 \$	-	117 571 720 \$
Impôts et autres retenues	-	-	444 078 040 \$	444 078 040 \$
Avantages sociaux	102 691 030 \$	13 638 010 \$	110 403 760 \$	226 732 800 \$
Travail ménager				
Indemnités pour travail ménager	4 543 010 \$	-	-	4 543 010 \$
Travail ménager net de l'indemnisation	-	309 607 180 \$	-	309 607 180 \$
<b>Total</b>	<b>690 957 010 \$</b>	<b>440 816 910 \$</b>	<b>554 481 800 \$</b>	<b>1 686 255 710 \$</b>
<b>Coûts administratifs</b>				
Coûts de roulement du personnel	37 743 670 \$	-	-	37 743 670 \$
<b>Sous-total</b>	<b>1 045 630 810 \$</b>	<b>440 816 910 \$</b>	<b>554 481 800 \$</b>	<b>2 040 929 510 \$</b>
<b>Coûts humains</b>				
Indemnités pour préjudice corporel	105 356 560 \$	-	-	105 356 560 \$
Coûts humains nets de l'indemnisation	-	3 828 721 880 \$	-	3 828 721 880 \$
<b>Total</b>	<b>105 356 560 \$</b>	<b>3 828 721 880 \$</b>	-	<b>3 934 078 440 \$</b>
<b>Coûts totaux</b>	<b>1 150 987 360 \$</b>	<b>4 269 538 790 \$</b>	<b>554 481 800 \$</b>	<b>5 975 007 950 \$</b>





## ANNEXE F : Descripteurs des lésions professionnelles acceptées selon le coût moyen par lésion

**Tableau 61. Nombre de cas, coûts totaux et coût moyen par lésion selon le siège de la lésion, pour les lésions professionnelles acceptées, ordre décroissant du coût moyen par lésion, Québec, 2015-2016**

Siège de la lésion	Nombre annuel de lésions	%	Coûts totaux par année	%	Rang	Coût moyen par lésion	Rang
Oreille	8 397	9,3	1 666 604 700 \$	28,2	1	198 490 \$	1
Thorax	2 079	2,3	312 942 840 \$	5,3	6	150 560 \$	2
Sièges multiples	6 204	6,9	617 614 770 \$	10,5	3	99 550 \$	3
Autre membre supérieur	2 950	3,3	244 000 430 \$	4,1	8	82 710 \$	4
Autre membre inférieur	2 450	2,7	187 968 350 \$	3,2	9	76 740 \$	5
Épaule	6 144	6,8	441 660 620 \$	7,5	4	71 890 \$	6
Système corporel	2 827	3,1	177 183 360 \$	3,0	11	62 680 \$	7
Tronc-abdomen-aîne	1 739	1,9	105 177 270 \$	1,8	15	60 500 \$	8
Genou	4 934	5,5	281 348 340 \$	4,8	7	57 030 \$	9
Poignet	2 949	3,3	158 172 340 \$	2,7	13	53 640 \$	10
Coude	1 805	2,0	90 010 400 \$	1,5	16	49 870 \$	11
Tête	3 700	4,1	178 688 250 \$	3,0	10	48 300 \$	12
Cheville	4 101	4,5	165 643 030 \$	2,8	12	40 400 \$	13
Pied	2 735	3,0	106 431 690 \$	1,8	14	38 910 \$	14
Main	11 430	12,6	441 237 870 \$	7,5	5	38 610 \$	15
Vertèbre cervicale	2 401	2,7	87 352 420 \$	1,5	17	36 390 \$	16
Dos	20 673	22,9	619 380 560 \$	10,5	2	29 960 \$	17
Œil	1 831	2,0	27 046 360 \$	0,5	18	14 780 \$	18
Prothèse	1 092	1,2	779 010 \$	0,0	19	710 \$	19
<b>Total siège connu</b>	<b>90 435</b>	<b>100,0</b>	<b>5 909 242 610 \$</b>	<b>100</b>		<b>65 340 \$</b>	
Siège inconnu (98000; 99990)	711	0,8	65 765 340 \$	1,1		92 500 \$	
<b>Total</b>	<b>91 146</b>	<b>100,0</b>	<b>5 975 007 950 \$</b>	<b>100,0</b>		<b>65 550 \$</b>	

**Tableau 62. Nombre de cas, coûts totaux et coût moyen par lésion selon la nature de la lésion, pour les lésions professionnelles acceptées, ordre décroissant du coût moyen par lésion, Québec, 2015-2016**

Nature de la lésion	Nombre annuel de lésions	%	Coûts totaux par année	%	Rang	Coût moyen par lésion	Rang
Trouble de l'oreille	7 515	8,6	1 448 407 980 \$	26,6	1	192 750 \$	1
Trouble mental	1 096	1,3	125 346 180 \$	2,3	10	114 370 \$	2
Fracture	6 324	7,2	648 220 460 \$	11,9	3	102 510 \$	3
Brûlure	1 484	1,7	149 841 720 \$	2,7	9	100 970 \$	4
Autre blessure	1 076	1,2	98 113 890 \$	1,8	11	91 230 \$	5
Autre maladie	4 110	4,7	364 783 940 \$	6,7	4	88 770 \$	6
Blessures multiples	4 028	4,6	353 515 260 \$	6,5	6	87 780 \$	7
Problème m-s (sauf au dos)	5 999	6,9	356 158 250 \$	6,5	5	59 370 \$	8
Affection du dos	1 111	1,3	58 474 890 \$	1,1	12	52 630 \$	9
Plaie ouverte	6 499	7,4	306 241 850 \$	5,6	7	47 120 \$	10
Douleur (sauf au dos)	295	0,3	13 708 110 \$	0,3	14	46 470 \$	11
Entorse-foulure	35 996	41,3	1 246 732 030 \$	22,9	2	34 640 \$	12
Ecchymose-contusion	9 142	10,5	245 502 730 \$	4,5	8	26 860 \$	13
Blessure superficielle	1 015	1,2	23 143 230 \$	0,4	13	22 800 \$	14
Corps étranger	767	0,9	9 875 610 \$	0,2	15	12 880 \$	15
Trouble de l'œil (conjonctivite)	789	0,9	6 579 810 \$	0,1	16	8 340 \$	16
<b>Total nature connue</b>	<b>87 242</b>	<b>100,0</b>	<b>5 454 645 930 \$</b>	<b>100,0</b>		<b>62 520 \$</b>	
Nature non codée	2 781	3,1	487 453 980 \$	0,1		175 310 \$	
Nature inconnue (99990)	1 124	1,2	32 908 040 \$	0,0		29 280 \$	
<b>Total</b>	<b>91 146</b>	<b>100,0</b>	<b>5 975 007 950 \$</b>	<b>100,0</b>		<b>65 550 \$</b>	

**Tableau 63. Nombre de cas, coûts totaux et coût moyen par lésion selon le genre d'accident ou d'exposition, pour les lésions professionnelles acceptées, ordre décroissant du coût moyen par lésion, Québec, 2015-2016**

Genre d'accident ou d'exposition	Nombre annuel de lésions	%	Coûts totaux par année	%	Rang	Coût moyen par lésion	Rang
Exposition au bruit	7 423	8,6	1 426 192 840 \$	26,4	1	192 130 \$	1
Exposition substance nocive	2 513	2,9	308 739 630 \$	5,7	6	122 880 \$	2
Accident de transport	1 442	1,7	161 718 740 \$	3,0	11	112 150 \$	3
Chute niveau inférieur et saut	4 354	5,1	379 748 160 \$	7,0	4	87 220 \$	4
Contact température extrême	1 174	1,4	98 037 360 \$	1,8	15	83 540 \$	5
Coincé ou écrasé	4 233	4,9	304 367 980 \$	5,6	7	71 900 \$	6
Mouvement répétitif	1 271	1,5	86 159 250 \$	1,6	16	67 820 \$	7
Autre genre nca ou np	6 481	7,5	359 180 250 \$	6,7	5	55 420 \$	8
Acte violent	2 437	2,8	131 878 480 \$	2,4	13	54 130 \$	9
Chute au même niveau, glisser, trébucher	11 874	13,8	601 026 610 \$	11,1	2	50 620 \$	10
Frappé par	8 697	10,1	410 138 540 \$	7,6	3	47 160 \$	11
Autre effort excessif	7 556	8,8	288 911 250 \$	5,4	8	38 240 \$	12
Autre réaction du corps	7 436	8,7	262 275 290 \$	4,9	9	35 270 \$	13
Effort excessif en soulevant	7 007	8,2	242 973 020 \$	4,5	10	34 680 \$	14
Frottement-abrasion-friction	2 300	2,7	71 840 540 \$	1,3	17	31 240 \$	15
Heurter	4 982	5,8	146 783 520 \$	2,7	12	29 460 \$	16
Se pencher-grimper-s'étirer	3 675	4,3	106 322 190 \$	2,0	14	28 930 \$	17
Corps étranger	1 071	1,2	11 716 880 \$	0,2	18	10 950 \$	18
<b>Total genre connu</b>	<b>85 922</b>	<b>100,0</b>	<b>5 398 010 540 \$</b>	<b>100,0</b>		<b>62 820 \$</b>	
Genre non codé	2 781	3,1	487 453 980 \$	8,2		175 310 \$	
Genre inconnu (99990)	2 444	2,7	89 543 430 \$	1,5		36 640 \$	
<b>Total</b>	<b>91 146</b>	<b>100,0</b>	<b>5 975 007 950 \$</b>	<b>100,0</b>		<b>65 550 \$</b>	

**Tableau 64. Nombre de cas, coûts totaux et coût moyen par lésion selon l'agent causal de la lésion, pour les lésions professionnelles acceptées, ordre décroissant du coût moyen par lésion, Québec, 2015-2016**

Agent causal de la lésion	Nombre annuel de lésions	%	Coûts totaux par année	%	Rang	Coût moyen par lésion	Rang
Bruit	7 391	8,9	1 417 771 300 \$	38,3	1	191 840 \$	1
Plante, animal et minéral	1 984	2,4	327 996 480 \$	8,9	4	165 320 \$	2
Véhicule motorisé routier	1 415	1,7	138 350 810 \$	3,7	10	97 770 \$	3
Pièce de machinerie	1 215	1,5	114 048 910 \$	3,1	12	93 910 \$	4
Machine	2 044	2,4	189 061 100 \$	5,1	7	92 520 \$	5
Outil à main mécanique	532	0,6	44 042 740 \$	1,2	20	82 860 \$	6
Autre agent causal	1 846	2,2	143 692 670 \$	3,9	9	77 860 \$	7
Autre véhicule	972	1,2	71 790 260 \$	1,9	15	73 860 \$	8
Plancher, surface de sol	6 793	8,1	464 537 740 \$	12,6	3	68 390 \$	9
Produit chimique	1 125	1,3	70 706 490 \$	1,9	16	62 880 \$	10
Bois, charpente de bois	773	0,9	41 517 460 \$	1,1	21	53 740 \$	11
Escalier	1 679	2,0	85 535 550 \$	2,3	14	50 960 \$	12
Autre pièce et matériau	4 718	5,7	240 292 160 \$	6,5	5	50 930 \$	13
Autre matériau de construction	309	0,4	15 488 470 \$	0,4	25	50 210 \$	14
Structure et autre surface	3 284	3,9	156 172 290 \$	4,2	8	47 560 \$	15
Élément de structure métallique	1 434	1,7	67 331 420 \$	1,8	19	46 970 \$	16
Autre instrument et matériel	2 408	2,9	111 134 480 \$	3,0	13	46 160 \$	17
Mouvement corporel ou posture	25 745	30,9	1 006 018 300 \$	27,2	2	39 080 \$	18
Autre contenant	3 195	3,8	117 595 960 \$	3,2	11	36 810 \$	19
Mobilier	1 964	2,4	68 277 420 \$	1,8	18	34 760 \$	20
Autre outil à main non mécanique	836	1,0	27 413 660 \$	0,7	23	32 810 \$	21
Chariot manuel, diable	733	0,9	23 514 380 \$	0,6	24	32 100 \$	22
Personne	6 305	7,6	202 328 500 \$	5,5	6	32 090 \$	23
Boîte et caisse	2 330	2,8	70 122 000 \$	1,9	17	30 100 \$	24
Outil à main de coupe	1 418	1,7	38 219 450 \$	1,0	22	26 960 \$	25
Déchet, rebut, débris	997	1,2	14 920 660 \$	0,4	26	14 970 \$	26
<b>Total agent connu</b>	<b>83 435</b>	<b>100,0</b>	<b>5 267 880 690 \$</b>	<b>100,0</b>		<b>63 140 \$</b>	
Agent non codé	2 781	3,1	487 453 980 \$	8,2		175 310 \$	
Agent inconnu (99990)	4 931	5,4	219 673 280 \$	3,7		44 550 \$	
<b>Total</b>	<b>91 146</b>	<b>100,0</b>	<b>5 975 007 950 \$</b>	<b>100,0</b>		<b>65 550 \$</b>	

## ANNEXE G : Groupes cibles selon le groupe d'âge (15-19 ans; 20-24 ans; 55-64 ans; 65 ans et plus)

**Tableau 65. Groupes cibles à plus fort taux de fréquence-gravité ETC des lésions avec PTI chez les 15-19 ans, en ordre décroissant, Québec, 2015-2016**

SCIAN-CISC3		Cat. prof.	Nb ETC	Nb cas (moy. ann.)	Tx fréq. ETC (%)	Durée moy. (jours)	Tx fréq.-grav. ETC (jrs/ETC)
Code	Description						
561;531	Services administratifs et services de soutien; Services immobiliers	Manuel	745	66	8,9	67,7	6,0
311;312	Fabrication d'aliments; Fabrication de boissons et de produits du tabac	Manuel	735	95	12,9	42,4	5,5
623;621;624	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; Services de soins ambulatoires; Assistance sociale	Manuel	525	52	9,8	49,6	4,9
321;337	Fabrication de produits en bois; Fabrication de meubles et de produits connexes	Manuel	594	69	11,5	38,2	4,4
112;111	Élevage; Cultures agricoles	Manuel	660	30	4,5	-	4,0
238	Construction-Entrepreneurs spécialisés	Manuel	806	49	6,1	-	3,5
452	Magasins de fournitures de tout genre	Manuel	542	35	6,5	-	2,2
332;811;333; 445;441;335; 415;447	Fabrication de produits métalliques; Réparation et entretien; Fabrication de machines; Magasins d'alimentation; Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques; Grossistes-distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces; Stations-service	Manuel	5 599	150	2,7	56,3	1,5
332;811;333; 445;441;335; 415;447	Fabrication de produits métalliques; Réparation et entretien; Fabrication de machines; Magasins d'alimentation; Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques; Grossistes-distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces; Stations-service	Mixte	5 083	121	2,4	51,3	1,2
452	Magasins de fournitures de tout genre	Mixte	1 310	35	2,7	-	1,1
722	Services de restauration et débits de boissons	Mixte	7 068	217	3,1	33,8	1,0
713;711;512; 712	Divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries; Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes; Industries du film et de l'enregistrement sonore; Établissements du patrimoine	Mixte	1 104	35	3,1	-	0,9
442;453;451	Magasins de meubles et d'accessoires de maison; Magasins de détail divers; Magasins d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres	Mixte	1 337	7	0,5	-	0,5
418;417;416; 414;446	Grossistes-distributeurs de produits divers; Grossistes-distributeurs de machines, de matériel et de fournitures; Grossistes-distributeurs de	Mixte	1 607	9	0,6	-	0,5

	matériaux et fournitures de construction; Grossistes-distributeurs d'articles personnels et ménagers; Magasins de produits de santé et de soins personnels							
722	Services de restauration et débits de boissons	Manuel	5 749	89	1,5	30,4	0,5	
444	Marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage	Mixte	1 001	17	1,7	-	0,5	
448	Magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires	Mixte	2 129	14	0,6	-	0,3	
722	Services de restauration et débits de boissons	Non manuel	1 353	6	0,4	-	0,3	
332;811;333; 445;441;335; 415;447	Fabrication de produits métalliques; Réparation et entretien; Fabrication de machines; Magasins d'alimentation; Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques; Grossistes-distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces; Stations-service	Non manuel	556	4	0,6	-	0,1	
<b>Sous-total</b>			<b>38 504</b>	<b>1 094</b>	<b>2,8</b>	<b>45,9</b>	<b>1,3</b>	
<b>Sous-total / Total 15-19 ans (%)</b>			<b>77,1</b>	<b>69,2</b>				
<b>Total 15-19 ans</b>			<b>49 918</b>	<b>1 582</b>	<b>3,2</b>	<b>47,5</b>	<b>1,5</b>	
<b>Sous-total / Total (%)</b>			<b>1,4</b>	<b>1,7</b>				
<b>Total</b>			<b>2 761 821</b>	<b>65 086</b>	<b>2,4</b>	<b>113,0</b>	<b>2,7</b>	

**Tableau 66. Groupes cibles à plus fort taux de fréquence-gravité ETC des lésions avec PTI chez les 20-24 ans, 20 premiers en ordre décroissant, Québec, 2015-2016**

SCIAN-CISC3		Cat. prof.	Nb ETC	Nb cas (moy. ann.)	Tx fréq. ETC (%)	Durée moy. (jours)	Tx fréq.-grav. ETC (jrs/ETC)
Code	Description						
413	Grossistes-distributeurs de produits alimentaires, de boissons et de tabac	Manuel	845	100	11,8	63,0	7,5
238	Construction-Entrepreneurs spécialisés	Manuel	6 957	432	6,2	108,6	6,7
623;621;624	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; Services de soins ambulatoires; Assistance sociale	Manuel	3 268	326	10,0	60,5	6,0
321;337	Fabrication de produits en bois; Fabrication de meubles et de produits connexes	Manuel	2 547	219	8,6	55,7	4,8
561;531	Services administratifs et services de soutien; Services immobiliers	Mixte	1 052	47	4,4	-	4,7
561;531	Services administratifs et services de soutien; Services immobiliers	Manuel	3 554	269	7,6	60,9	4,6
311;312	Fabrication d'aliments; Fabrication de boissons et de produits du tabac	Manuel	3 034	259	8,5	49,3	4,2
326	Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc	Manuel	1 016	93	9,1	45,7	4,2
418;417;416;414;446	Grossistes-distributeurs de produits divers; Grossistes-distributeurs de machines, de matériel et de fournitures; Grossistes-distributeurs de matériaux et fournitures de construction; Grossistes-distributeurs d'articles personnels et ménagers; Magasins de produits de santé et de soins personnels	Manuel	2 324	117	5,0	81,5	4,1
442;453;451	Magasins de meubles et d'accessoires de maison; Magasins de détail divers; Magasins d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres	Manuel	996	50	5,0	-	4,1
336	Fabrication de matériel de transport	Manuel	1 061	88	8,3	48,5	4,0
622	Hôpitaux	Manuel	2 254	154	6,8	54,1	3,7
721	Services d'hébergement	Manuel	610	40	6,5	-	3,5
444	Marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage	Manuel	830	41	4,9	-	3,5
713;711;512;712	Divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries; Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes; Industries du film et de l'enregistrement sonore; Établissements du patrimoine	Manuel	772	43	5,6	-	3,1
212	Extraction minière et exploitation en carrière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz)	Manuel	572	17	3,0	-	3,1
331	Première transformation des métaux	Manuel	604	52	8,5	35,7	3,0
112;111	Élevage; Cultures agricoles	Manuel	1 705	69	4,0	73,0	3,0
452	Magasins de fournitures de tout genre	Manuel	1 544	86	5,5	52,8	2,9
484	Transport par camion	Manuel	1 972	78	3,9	71,8	2,8

<b>Sous-total</b>	<b>37 516</b>	<b>2 574</b>	<b>6,9</b>	<b>68,3</b>	<b>4,7</b>
<b>Sous-total / Total 20-24 ans (%)</b>	<b>18,4</b>	<b>43,6</b>			
<b>Total 20-24 ans</b>	<b>203 573</b>	<b>5 907</b>	<b>2,9</b>	<b>63,2</b>	<b>1,8</b>
<b>Sous-total / Total (%)</b>	<b>1,4</b>	<b>4,0</b>			
<b>Total</b>	<b>2 761 821</b>	<b>65 086</b>	<b>2,4</b>	<b>113,0</b>	<b>2,7</b>



**Tableau 67. Groupes cibles à plus fort taux de fréquence-gravité ETC des lésions avec PTI chez les 55-64 ans, 20 premiers en ordre décroissant, Québec, 2015-2016**

SCIAN-CISC3		Cat. prof.	Nb ETC	Nb cas (moy. ann.)	Tx fréq. ETC (%)	Durée moy. (jours)	Tx fréq.-grav. ETC (jrs/ETC)
Code	Description						
238	Construction-Entrepreneurs spécialisés	Manuel	5 845	463	7,9	287,8	22,8
212	Extraction minière et exploitation en carrière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz)	Manuel	1 273	52	4,0	367,9	14,9
562	Services de gestion des déchets et d'assainissement	Manuel	830	53	6,3	181,2	11,5
484	Transport par camion	Manuel	8 043	435	5,4	198,6	10,7
485	Transport en commun et transport terrestre de voyageurs	Manuel	731	66	9,0	117,7	10,5
913	Administrations publiques locales, municipales et régionales	Manuel	2 994	320	10,7	98,6	10,5
721	Services d'hébergement	Manuel	2 056	150	7,3	143,4	10,5
721	Services d'hébergement	Mixte	1 108	54	4,8	216,9	10,5
812	Services personnels et services de blanchissage	Manuel	1 012	40	3,9	-	9,1
623;621;624	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; Services de soins ambulatoires; Assistance sociale	Manuel	11 960	842	7,0	127,4	9,0
236;237	Construction de bâtiments; Construction-Travaux de génie civil	Manuel	4 142	162	3,9	225,9	8,8
327	Fabrication de produits minéraux non métalliques	Manuel	1 232	76	6,1	138,7	8,5
493	Entreposage	Manuel	558	25	4,4	-	8,4
561;531	Services administratifs et services de soutien; Services immobiliers	Manuel	9 113	411	4,5	182,0	8,2
813	Organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires	Manuel	1 277	76	5,9	137,3	8,1
413	Grossistes-distributeurs de produits alimentaires, de boissons et de tabac	Manuel	2 075	85	4,1	186,6	7,6
113	Foresterie et exploitation forestière	Manuel	728	27	3,7	-	7,5
561;531	Services administratifs et services de soutien; Services immobiliers	Mixte	1 856	58	3,1	225,9	7,0
314;313	Usines de produits textiles; Usines de textiles	Manuel	942	43	4,5	-	6,7
112;111	Élevage; Cultures agricoles	Manuel	2 698	102	3,8	175,7	6,6
<b>Sous-total</b>			<b>60 474</b>	<b>3 532</b>	<b>5,8</b>	<b>178,9</b>	<b>10,5</b>
<b>Sous-total / Total 55-64 ans (%)</b>			<b>13,1</b>	<b>31,2</b>			
<b>Total 55-64 ans</b>			<b>463 309</b>	<b>11 323</b>	<b>2,4</b>	<b>148,3</b>	<b>3,6</b>
<b>Sous-total / Total (%)</b>			<b>2,4</b>	<b>5,9</b>			
<b>Total</b>			<b>2 761 821</b>	<b>65 086</b>	<b>2,4</b>	<b>113,0</b>	<b>2,7</b>

**Tableau 68. Groupes cibles à plus fort taux de fréquence-gravité ETC des lésions avec PTI chez les 65 ans et plus, 20 premiers en ordre décroissant, Québec, 2015-2016**

SCIAN-CISC3		Cat. prof.	Nb ETC	Nb cas (moy. ann.)	Tx fréq. ETC (%)	Durée moy. (jours)	Tx fréq.-grav. ETC (jrs/ETC)
Code	Description						
238	Construction-Entrepreneurs spécialisés	Manuel	616	41	6,6	-	13,9
484	Transport par camion	Manuel	1 309	71	5,4	236,3	12,7
311;312	Fabrication d'aliments; Fabrication de boissons et de produits du tabac	Manuel	631	34	5,3	-	7,2
321;337	Fabrication de produits en bois; Fabrication de meubles et de produits connexes	Manuel	505	29	5,6	-	6,6
722	Services de restauration et débits de boissons	Mixte	1 006	25	2,4	-	5,9
561;531	Services administratifs et services de soutien; Services immobiliers	Manuel	1 389	55	3,9	137,1	5,4
112;111	Élevage; Cultures agricoles	Manuel	667	10	1,5	-	4,9
485	Transport en commun et transport terrestre de voyageurs	Mixte	1 687	38	2,3	-	4,4
332;811;333; 445;441;335; 415;447	Fabrication de produits métalliques; Réparation et entretien; Fabrication de machines; Magasins d'alimentation; Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques; Grossistes-distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces; Stations-service	Manuel	2 315	89	3,8	113,8	4,4
332;811;333; 445;441;335; 415;447	Fabrication de produits métalliques; Réparation et entretien; Fabrication de machines; Magasins d'alimentation; Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques; Grossistes-distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces; Stations-service	Mixte	1 225	37	3,0	-	4,2
722	Services de restauration et débits de boissons	Manuel	556	17	3,1	-	4,2
623;621;624	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; Services de soins ambulatoires; Assistance sociale	Mixte	955	31	3,2	-	4,0
418;417;416; 414;446	Grossistes-distributeurs de produits divers; Grossistes-distributeurs de machines, de matériel et de fournitures; Grossistes-distributeurs de matériaux et fournitures de construction; Grossistes-distributeurs d'articles personnels et ménagers; Magasins de produits de santé et de soins personnels	Manuel	748	23	3,1	-	3,9
623;621;624	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; Services de soins ambulatoires; Assistance sociale	Manuel	1 398	44	3,1	-	3,5
442;453;451	Magasins de meubles et d'accessoires de maison; Magasins de détail divers; Magasins d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres	Mixte	514	9	1,7	-	2,9
418;417;416; 414;446	Grossistes-distributeurs de produits divers; Grossistes-distributeurs de machines, de matériel et de fournitures; Grossistes-distributeurs de	Mixte	599	4	0,6	-	2,4

	matériaux et fournitures de construction; Grossistes-distributeurs d'articles personnels et ménagers; Magasins de produits de santé et de soins personnels						
448	Magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires	Mixte	674	5	0,7	-	2,3
713;711;512; 712	Divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries; Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes; Industries du film et de l'enregistrement sonore; Établissements du patrimoine	Non manuel	588	3	0,4	-	1,8
913	Administrations publiques locales, municipales et régionales	Non manuel	1 038	16	1,5	-	1,8
623;621;624	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; Services de soins ambulatoires; Assistance sociale	Non manuel	2 086	20	1,0	-	1,7
<b>Sous-total</b>			<b>20 507</b>	<b>595</b>	<b>2,9</b>	<b>163,8</b>	<b>4,8</b>
<b>Sous-total / Total 65 ans et plus (%)</b>			<b>34,8</b>	<b>51,6</b>			
<b>Total 65 ans et plus</b>			<b>58 993</b>	<b>1 152</b>	<b>2,0</b>	<b>164,1</b>	<b>3,2</b>
<b>Sous-total / Total (%)</b>			<b>0,7</b>	<b>0,9</b>			
<b>Total</b>			<b>2 761 821</b>	<b>65 086</b>	<b>2,4</b>	<b>113,0</b>	<b>2,7</b>



## ANNEXE H :

### Répartition des employés ETC et des lésions professionnelles avec PTI selon le sexe et la catégorie professionnelle – 15-24 ans et 55 ans et plus

**Tableau 69. Effectifs d'employés ETC et des lésions professionnelles avec PTI selon le sexe et la catégorie professionnelle, pour les 15-24 ans, Québec, 2015-2016**

Sexe	Nb employés ETC				Nb lésions (moy. ann.)			
	Manuel	Non manuel	Mixte	Total*	Manuel	Non manuel	Mixte	Total
Femmes	21 529	39 115	56 714	117 416	1 109	374	1 142	2 625
Hommes	75 003	25 160	36 166	136 427	3 743	179	943	4 864
<b>Total</b>	<b>96 593</b>	<b>64 300</b>	<b>92 907</b>	<b>253 868</b>	<b>4 852</b>	<b>553</b>	<b>2 085</b>	<b>7 489</b>

Note : Les totaux d'employés en ETC ne sont pas forcément égaux aux sommes des ETC par catégorie professionnelle et par sexe puisqu'ils ont été calculés indépendamment.

**Tableau 70. Répartition relative (%) des employés ETC et des lésions professionnelles avec PTI selon la catégorie professionnelle, par sexe, pour les 15-24 ans, Québec, 2015-2016**

Sexe	Employés ETC (%)				Nb lésions (moy. ann.)			
	Manuel	Non manuel	Mixte	Total	Manuel	Non manuel	Mixte	Total
Femmes	18,3	33,3	48,3	100,0	42,3	14,2	43,5	100,0
Hommes	55,0	18,5	26,5	100,0	76,9	3,7	19,4	100,0
<b>Total</b>	<b>38,1</b>	<b>25,3</b>	<b>36,6</b>	<b>100,0</b>	<b>64,8</b>	<b>7,4</b>	<b>27,8</b>	<b>100,0</b>

**Tableau 71. Effectifs d'employés ETC et des lésions professionnelles avec PTI selon le sexe et la catégorie professionnelle, pour les 55 ans et plus, Québec, 2015-2016**

Sexe	Nb employés ETC				Nb lésions (moy. ann.)			
	Manuel	Non manuel	Mixte	Total*	Manuel	Non manuel	Mixte	Total
Femmes	43 624	134 782	51 822	230 290	2 112	1 088	1 394	4 594
Hommes	121 701	117 864	52 522	292 094	6 115	554	1 213	7 882
<b>Total</b>	<b>165 352</b>	<b>252 662</b>	<b>104 356</b>	<b>522 405</b>	<b>8 227</b>	<b>1 642</b>	<b>2 606</b>	<b>12 475</b>

Note : Les totaux d'employés en ETC ne sont pas forcément égaux aux sommes des ETC par catégorie professionnelle et par sexe puisqu'ils ont été calculés indépendamment.

**Tableau 72. Répartition relative (%) des employés ETC et des lésions professionnelles avec PTI selon la catégorie professionnelle, par sexe, pour les 55 ans et plus, Québec, 2015-2016**

Sexe	Employés ETC (%)				Nb lésions (moy. ann.)			
	Manuel	Non manuel	Mixte	Total*	Manuel	Non manuel	Mixte	Total
Femmes	18,9	58,5	22,5	100,0	46,0	23,7	30,3	100,0
Hommes	41,7	40,4	18,0	100,0	77,6	7,0	15,4	100,0
<b>Total</b>	<b>31,7</b>	<b>48,4</b>	<b>20,0</b>	<b>100,0</b>	<b>65,9</b>	<b>13,2</b>	<b>20,9</b>	<b>100,0</b>



## ANNEXE I :

### Correspondance entre les codes de profession de la Classification canadienne descriptive des professions de 1971 (CCDP-71), utilisée par la CNESST, et les catégories professionnelles de l'IRSSST

**Tableau 73. Table de correspondance entre les codes de profession de la Classification canadienne descriptive des professions de 1971 (CCDP-71), utilisée à la CNESST, et les catégories professionnelles de l'IRSSST, ordre croissant de la catégorie professionnelle suivie du code de profession**

Catégorie prof.	CCDP-71	
	Code	Description
<b>NON CODÉE ou INCONNUE</b>		
0		Profession non codée
0	0	Code absent
0	9919	Autres travailleurs, n.c.a.
0	9999	Professions non classées ou non identifiées
<b>MANUEL</b>		
1	3135	Aides-infirmières et garçons de salle d'hôpital
1	3139	Personnel spécialisé et auxiliaires soins inf. et thérap., n.c.a.
1	3333	Chorégraphes et danseurs
1	3713	Athlètes
1	4153	Commis à l'expédition et à la réception
1	4155	Commis au stock et travailleurs assimilés
1	4157	Peseurs
1	4159	Magasiniers, ordonnanciers et distributeurs, n.c.a.
1	4172	Facteurs
1	5145	Commis de stations-service
1	5193	Chauffeurs-livreurs
1	6117	Sous-officiers et soldats des forces armées
1	6129	Trav. spéc. préparation aliments, boissons et services connexes, n.c.a.
1	6133	Femmes de chambre et hommes de peine
1	6135	Employés des wagons-lits, porteurs et chasseurs
1	6139	Travailleurs spéc. dans services logement et secteurs connexes, n.c.a.
1	6142	Bonnes à tout faire, domestiques et travailleurs assimilés
1	6161	Blanchisseurs
1	6163	Nettoyeurs à sec
1	6165	Presseurs
1	6169	Trav. spéc. entretien vêtements et tissus d'ameublement, n.c.a.
1	6191	Concierges, employés des services domestiques et nettoyage
1	6193	Conducteurs d'ascenseurs et de monte-charges
1	6198	Manœuvres et travailleurs assimilés des services
1	7111	Agriculteurs, en général
1	7113	Éleveurs
1	7115	Exploitants de cultures de plein champ
1	7131	Directeurs d'exploitations agricoles
1	7181	Ouvriers agricoles, en général

Catégorie prof.	CCDP-71	
	Code	Description
1	7183	Ouvriers agricoles et horticoles
1	7185	Ouvriers d'exploitations arboricoles et viticoles
1	7187	Ouvriers agricoles de l'élevage
1	7191	Ouvriers d'exploitations laitières
1	7193	Ouvriers agricoles de l'aviculture
1	7195	Ouvriers pépiniéristes et assimilés
1	7197	Conducteurs réguliers et conducteurs contractuels mach. agric.
1	7198	Valets et garçons de ferme (agriculture, horticulture, élevage)
1	7199	Autres agriculteurs, horticulteurs et éleveurs, n.c.a.
1	7313	Pêcheurs au filet, au filet de fond et à la ligne
1	7315	Trappeurs et travailleurs assimilés
1	7319	Pêcheurs, trappeurs et travailleurs assimilés, n.c.a.
1	7513	Bûcherons et travailleurs assimilés
1	7516	Contrôleurs, trieurs et mesureurs billes et travailleurs assimilés
1	7517	Trav. spéc. levage, triage, transport billes et trav. assimilé
1	7518	Manœuvres et travailleurs assimilés de l'exploitation forestière.
1	7519	Travailleurs forestiers et bûcherons, n.c.a.
1	7711	Foreurs sur installation rotary et travailleurs assimilés
1	7713	Autres trav. spéc. forage des roches et du sous-sol
1	7715	Boutefeux et dynamiteurs
1	7717	Mineurs et carriers spéc. havage, transport, chargement
1	7718	Manœuvres et trav. ass. (mines, carrières, champs pétrole, gaz naturel)
1	7719	Mineurs, carriers, foreurs de puits et trav. assimilés, n.c.a.
1	8111	Ouvriers au concassage et au broyage des minerais
1	8113	Conduc. mélangeurs, séparateurs, app. filtrage des min. ouvr. ass.
1	8115	Fondeurs et grilleurs de minerais
1	8118	Manœuvres et travailleurs assimilés au traitement du minerai
1	8119	Travailleurs spéc. traitement du minerai, n.c.a.
1	8131	Travailleurs aux fours de fusion, de conversion et d'affinage
1	8133	Travailleurs spéc. traitement thermique des métaux
1	8135	Lamineurs
1	8137	Mouleurs, noyauteurs et fondeurs de métaux
1	8141	Profileurs et étireurs de métaux
1	8143	Galvaniseurs, métalliseurs et travailleurs assimilés
1	8148	Manœuvres et travailleurs assimilés de la métallurgie
1	8149	Métallurgistes et travailleurs assimilés, n.c.a.
1	8151	Conducteurs de fours, séchoirs à argile, à verre, à pierre
1	8153	Trav. spéc. séparation, conc. broy. malax. argile, verre, pierre
1	8155	Façonneurs de l'argile, du verre et de la pierre
1	8158	Manœuvres et trav. ass. confection prod. argile, verre, pierre
1	8159	Confectionneurs prod. argile, verre, pierre et trav. Assimilés, n.c.a.
1	8161	Ouvriers au malaxage et mélange prod. chim. et matières analogues
1	8167	Grilleurs, cuiseurs et sécheurs de prod. chim. et mat. analogues
1	8171	Ouvriers au concassage, broyage prod. chim. et mat. analogues
1	8173	Enduiseurs et calandriers de prod. chim. et mat. analogues
1	8178	Manœuvres et trav. ass. du trait. prod. chim. pétrole, caoutchouc, plastique et matières analogues
1	8179	Trav. spéc. traitement prod. chim., pétrole, caoutchouc, plastique et matières analogues
1	8211	Meuniers de farine et de grains
1	8213	Boulangers, pâtissiers, confiseurs et travailleurs assimilés



Catégorie prof.	CCDP-71	
	Code	Description
1	8215	Trav. des abattoirs, conserveries, usines condition. viande
1	8217	Travailleurs des conserveries, usines conditionnement poisson
1	8221	Trav. conserveries, usines de conditionnement fruits, légumes
1	8223	Ouvriers de laiterie et travailleurs assimilés
1	8225	Ouvriers de sucrerie et travailleurs assimilés
1	8227	Travailleurs de l'industrie de boissons
1	8228	Manœuvres et travailleurs ass. industrie aliments, boissons
1	8229	Travailleurs de l'industrie aliments, boissons, trav. ass., n.c.a.
1	8231	Scieurs de bois d'œuvre et travailleurs assimilés
1	8233	Ouvriers fabrication contre-plaqué et travailleurs ass.
1	8235	Ouvriers au traitement du bois
1	8236	Cont. vérif. trieurs industrie bois à exclusion pâte à papier
1	8238	Manœuvres trav. ass. industrie bois, exclusion pâte à papier
1	8239	Travailleurs industrie bois, exclusion pâte à papier, n.c.a.
1	8258	Manœuvres et trav. ass. industrie pâte à papier et papier
1	8259	Travailleurs de l'industrie pâte à papier et papier, n.c.a.
1	8261	Préparateurs de fibres textiles
1	8263	Fileurs et tordeurs de fibres textiles
1	8265	Bobineurs et renvideurs de textiles
1	8267	Tisseurs
1	8271	Tricoteurs
1	8273	Blanchisseurs et teinturiers de produits textiles
1	8275	Finisseurs et calandriers de produits textiles
1	8278	Manœuvres et travailleurs assimilés du textile
1	8279	Travailleurs du textile, n.c.a.
1	8293	Travailleurs spécialisés dans le traitement du tabac
1	8295	Travailleurs spécialisés dans le traitement des cuirs et des peaux
1	8296	Cont. vérif. trieurs, échant. industries transformation, n.c.a.
1	8298	Autres manœuvres et trav. ass. des industries transformation
1	8299	Autres travailleurs des industries de transformation, n.c.a.
1	8311	Ajusteurs-outilleurs
1	8313	Machinistes et régleurs de machines-outils
1	8315	Conducteurs de machines-outils
1	8319	Usineurs de métaux, n.c.a.
1	8331	Forgeurs
1	8333	Tôliers
1	8334	Conducteurs de machines à emboutir les métaux, n.c.a.
1	8335	Soudeurs et oxycoupeurs
1	8337	Chaudronniers, tôliers et ouvriers en charpente métallique
1	8339	Façonneurs et formeurs de métal à l'exception usineurs, n.c.a.
1	8351	Modeleurs sur bois
1	8353	Scieurs de bois et travailleurs assimilés, sauf des scieries
1	8355	Raboteurs, tourneurs, façonneurs et travailleurs ass. du bois
1	8356	Contrôleurs et vérificateurs du bois à la machine
1	8357	Ponceurs de bois
1	8359	Travailleurs du bois à la machine, n.c.a.
1	8371	Trav. spéc. taille et façonnage argile, verre, pierre et prod. similaires
1	8379	Travailleurs spéc. argile, verre, pierre, prod. similaires, n.c.a.
1	8393	Limeurs, meuleurs, lustreurs, décapeurs et polisseurs, n.c.a.

Catégorie prof.	CCDP-71	
	Code	Description
1	8395	Gabarieurs et modeleurs, n.c.a.
1	8399	Autres usineurs et travailleurs des secteurs connexes, n.c.a.
1	8511	Trav. spéc. fabrication, montage moteurs, organes auxiliaires, n.c.a.
1	8513	Trav. spéc. fabrication, montage de véhicules automobiles, n.c.a.
1	8515	Trav. spéc. fabrication et montage d'aéronefs, n.c.a.
1	8523	Trav. spéc. fabric. et montage machines et matériel industriel, agricole, de construction et autre, n.c.a.
1	8525	Trav. spéc. fabric. et montage machines bureau, matériel mécano., n.c.a.
1	8526	Cont. vérif. essay. trieurs fabric. et montage prod. métal. n.c.a.
1	8528	Manœuvres et trav. assimilés fabric. et montage prod. métal. n.c.a.
1	8529	Autres trav. spéc. fabrication et montage prod. métal., n.c.a.
1	8531	Trav. spéc. fabrication et montage matériel électrique
1	8533	Installateurs et répar. app. électriques et matériel connexe, n.c.a.
1	8534	Trav. spéc. fabrication et montage matériel électronique
1	8536	Cont. vérif. essay. fabrication du montage de l'inst. et réparation
1	8538	Manœuvres et trav. assimilés de fabric., montage de l'inst. etc.
1	8539	Trav. spéc. fabric. montage, inst. réparation app. électriques, etc., n.c.a.
1	8541	Ébénistes et menuisiers en meubles
1	8546	Contrôleurs, vérif. trieurs fabric., montage, réparation articles en bois
1	8548	Manœuvres et trav. ass. fabric. montage réparation articles en bois
1	8549	Trav. spéc. fabric., montage, réparation articles en bois, n.c.a.
1	8551	Patronniers, marqueurs et coupeurs de tissu, fourrure et cuir
1	8553	Tailleurs et couturiers
1	8555	Fourreurs
1	8562	Tapissiers-garnisseurs
1	8563	Piqueurs de tissus et matières analogues, à la machine
1	8566	Cont. vérif., trieurs, échant. articles en textile, en fourrure et en cuir
1	8568	Manœuvres et trav. ass. de la confection articles textile etc.
1	8569	Trav. spéc. confection, etc. articles en textile, en fourrure et en cuir
1	8571	Assembleurs et colleurs d'articles caoutchouc, plastique et prod. similaires
1	8573	Mouleurs de caoutchouc, de plastique et de produits similaires
1	8575	Coupeurs et finisseurs articles caoutchouc, plastique et prod. similaires
1	8576	Contrôleurs, vérif., etc., fabrication, etc., articles caoutchouc, etc.
1	8578	Manœuvres et trav. assimilés de la fabrication, etc., articles caoutchouc, etc.
1	8579	Trav. spéc. ds fabrication, etc., articles caoutchouc, etc.
1	8581	Mécaniciens et réparateurs de véhicules automobiles
1	8582	Mécaniciens et réparateurs d'aéronefs
1	8583	Mécaniciens et réparateurs de matériel ferroviaire
1	8584	Mécaniciens et réparateurs machines indus., agric., construction
1	8586	Contrôleurs, vérif. essayeurs, trieurs, réparation matériel méca., n.c.a.
1	8588	Mécaniciens et réparateurs d'instruments de précision
1	8589	Autres mécaniciens et réparateurs, n.c.a.
1	8592	Constructeurs et réparateurs de bateaux
1	8593	Façonneurs de produits en papier
1	8595	Peintres et décorateurs d'articles manufacturés
1	8596	Contrôleurs, vérif. essay. trieurs, échant. fabric., montage et rép., n.c.a.
1	8598	Manœuvres et trav. de la fabric., du montage et de la réparation, n.c.a.
1	8599	Autres travailleurs spéc. fabric., montage, réparation, n.c.a.
1	8713	Paveurs, poseurs de revêtement routier et travailleurs assimilés
1	8715	Cheminots

Catégorie prof.	CCDP-71	
	Code	Description
1	8718	Manœuvres excavateurs, niveleurs, paveurs, trav. assimilés
1	8719	Excavateurs, niveleurs, paveurs et trav. assimilés, n.c.a.
1	8731	Monteurs de lignes électriques et travailleurs assimilés
1	8733	Électriciens d'installation et d'entretien
1	8735	Monteurs-réparateurs matériel comm. par fil et appareils connexes
1	8736	Contrôleurs, vérif., essayeurs du montage, installation et réparation etc.
1	8738	Manœuvres et trav. ass. du montage, installation, réparation, etc.
1	8739	Monteurs, installateurs, réparateurs, matériel élect., éclairage, etc.
1	8781	Charpentiers en charpentes bois et travailleurs assimilés
1	8782	Maçons et carreleurs
1	8783	Lisseurs de béton et travailleurs assimilés
1	8784	Plâtriers et travailleurs assimilés
1	8785	Peintres, tapissiers et travailleurs assimilés
1	8786	Travailleurs spécialisés dans l'isolation
1	8787	Couvreurs, applicateurs d'enduits hydrofuges et trav. assimilés
1	8791	Tuyauteurs, plombiers et travailleurs assimilés
1	8793	Monteurs de charpentes métalliques
1	8795	Vitriers
1	8798	Autres manœuvres et travailleurs assimilés du bâtiment
1	8799	Autres travailleurs du bâtiment, n.c.a.
1	9119	Personnel d'exploitation des transports aériens, n.c.a.
1	9131	Conducteurs et chauffeurs de locomotive
1	9139	Personnel d'exploitation des transports ferroviaires, n.c.a.
1	9155	Matelots de pont
1	9157	Matelots des salles de machines et chaufferies
1	9175	Camionneurs
1	9313	Dockers et manutentionnaires
1	9315	Conducteurs de matériel de manutention, n.c.a.
1	9317	Emballeurs, n.c.a.
1	9318	Manœuvres manutentionnaires et travailleurs assimilés, n.c.a.
1	9319	Autres manutentionnaires et travailleurs assimilés, n.c.a.
1	9512	Conducteurs de presses à imprimer
1	9517	Relieurs et travailleurs assimilés
1	9518	Manœuvres et trav. ass. de l'imprimerie et des secteurs connexes
1	9519	Imprimeurs et travailleurs assimilés, n.c.a.
1	9533	Conducteurs-mécaniciens de machines fixes et d'appareils auxiliaires
1	9535	Conducteurs d'installations du service des eaux et du service sanitaire
1	9537	Conducteurs d'installations de pompage et de pipelines
1	9539	Mécaniciens de machines et d'installations fixes et trav. assimilés
1	9918	Manœuvres et travailleurs assimilés, n.c.a.

**NON MANUEL**

2	1111	Membres des corps législatifs
2	1113	Administrateurs gouvernementaux
2	1115	Maîtres de poste
2	1116	Insp. et fonct. Chargés de l'application des règlements gouvernementaux
2	1119	Fonctionnaires et administrateurs de l'administration publique, n.c.a.
2	1130	Directeurs généraux et autres cadres supérieurs
2	1131	Directeurs domaine sciences naturelles, techniques et mathématiques

Catégorie prof.	CCDP-71	
	Code	Description
2	1132	Direct. et admin. des sciences sociales et secteurs connexes
2	1133	Adm. de l'enseignement et des domaines connexes
2	1134	Administrateurs dans le domaine de la médecine et de la santé
2	1135	Directeurs financiers
2	1136	Directeurs des relations avec le personnel et relations industrielles
2	1137	Directeurs des ventes et de la publicité
2	1141	Directeurs des achats
2	1142	Directeur et chefs du personnel spécialisé dans les services
2	1143	Directeurs de la production
2	1145	Directeurs de travaux de construction
2	1147	Directeurs des transports et des télécommunications
2	1149	Autres directeurs et administrateurs, n.c.a.
2	1171	Comptables, experts comptables et autres agents financiers
2	1173	Analystes de l'organisation et des méthodes
2	1174	Agents du personnel, agents de placement et travailleurs assimilés
2	1175	Acheteurs en dehors des commerces de gros et de détail
2	1176	Inspecteurs et agents chargés applic. règlements des entreprises privées
2	1179	Cadres administratifs et travailleurs assimilés, n.c.a.
2	2111	Chimistes
2	2112	Géologues et scientifiques assimilés
2	2113	Physiciens
2	2114	Météorologistes
2	2119	Travailleurs spécialisés dans les sciences physiques, n.c.a.
2	2131	Agronomes et scientifiques assimilés
2	2133	Biologistes et scientifiques assimilés
2	2139	Travailleurs spécialisés sciences biologiques et agronomiques, n.c.a.
2	2141	Architectes
2	2142	Ingénieurs chimistes
2	2143	Ingénieurs civils
2	2144	Ingénieurs électriciens
2	2145	Ingénieurs en organisation
2	2147	Ingénieurs mécaniciens
2	2151	Ingénieurs métallurgistes
2	2153	Ingénieurs des mines
2	2154	Ingénieurs du pétrole
2	2155	Ingénieurs en aérospatiale
2	2157	Ingénieurs en sciences nucléaires
2	2159	Architectes et ingénieurs, n.c.a.
2	2160	Surveillants d'autres travailleurs en architecture et en ingénierie
2	2161	Arpenteurs-géomètres
2	2163	Dessinateurs
2	2169	Autres travailleurs en architecture et en ingénierie, n.c.a.
2	2181	Mathématiciens, statisticiens et actuaire
2	2183	Analystes et programmeurs en informatique et travailleurs assimilés
2	2189	Trav. spéc. math., stat., analyse organique et secteurs connexes, n.c.a.
2	2311	Économistes
2	2313	Sociologues, anthropologues et spécialistes assimilés
2	2315	Psychologues
2	2319	Travailleurs spécialisés en sciences sociales, n.c.a.

Catégorie prof.	CCDP-71	
	Code	Description
2	2331	Travailleurs sociaux
2	2333	Personnel des services sociaux et communautaires
2	2339	Travailleurs sociaux et travailleurs des secteurs connexes, n.c.a.
2	2341	Juges et magistrats
2	2343	Avocats et notaires
2	2349	Hommes de loi et travailleurs assimilés, n.c.a.
2	2350	Surveillants du personnel spéc. des bibliothèques, musées et archives
2	2351	Bibliothécaires et archivistes
2	2353	Techniciens de bibliothèques, de musées et d'archives
2	2359	Personnel spécialisé des bibliothèques, musées et archives, n.c.a.
2	2391	Conseillers d'orientation scolaire et professionnelle
2	2399	Autres trav. spéc. des sciences sociales et secteurs connexes, n.c.a.
2	2511	Ministres du culte
2	2519	Membres du clergé et assimilés, n.c.a.
2	2711	Professeurs d'université
2	2719	Professeurs d'université et personnel assimilé, n.c.a.
2	2731	Instituteurs d'écoles maternelles et primaires
2	2733	Professeurs d'écoles secondaires
2	2739	Enseignants écoles primaires, secondaires et personnel assimilé, n.c.a.
2	2791	Professeurs collèges communautaires et écoles professionnelles
2	2792	Professeurs de beaux-arts
2	2793	Professeurs d'enseignement secondaire supérieur, n.c.a.
2	2795	Éducateurs de personnes inadaptées, n.c.a.
2	2797	Instructeurs et moniteurs, n.c.a.
2	2799	Autres enseignants et personnel assimilé, n.c.a.
2	3111	Médecins et chirurgiens
2	3117	Ostéopathes et chiropracteurs
2	3119	Personnel spéc. diagnostic et traitement des maladies, n.c.a.
2	3130	Infirmières surveillantes
2	3133	Élèves infirmières
2	3137	Physiothérapeutes, ergothérapeutes et autres
2	3151	Pharmaciens
2	3152	Diététiciens et nutritionnistes
2	3153	Optométristes
2	3155	Techniciens-spécialistes et techniciens en radiologie
2	3314	Dessinateurs publicitaires et illustrateurs
2	3315	Photographes et caméraman
2	3330	Producteurs, directeurs, réalisateurs à la scène, à la radio et à l'écran
2	3332	Musiciens
2	3335	Acteurs
2	3337	Annonceurs à la radio et à la télévision
2	3351	Directeurs littéraires, chefs de la rédaction et travailleurs assimilés
2	3353	Auteurs et rédacteurs radio, télévision, scène et écran
2	3355	Traducteurs et interprètes
2	3359	Rédacteurs, n.c.a.
2	4110	Surveillants des sténographes et dactylographes
2	4111	Secrétaires et sténographes
2	4113	Dactylographes et commis-dactylographes
2	4130	Surveillants des teneurs de livres, commis en comptabilité, travailleurs ass.

Catégorie prof.	CCDP-71	
	Code	Description
2	4131	Teneurs de livres et commis en comptabilité
2	4135	Commis d'assurances, de banques et d'autres établissements financiers
2	4137	Commis aux services statistiques
2	4139	Teneurs de livres, commis en comptabilité et travailleurs assimilés
2	4140	Surv. opérateurs mach. bureau et matériel mécano. électro.
2	4141	Opérateurs sur machines de bureau
2	4143	Opérateurs sur matériel mécanographique électronique
2	4160	Surv. des commis de biblio., classeurs-arch., corres. et trav. ass.
2	4161	Commis de bibliothèque et classeurs-archivistes
2	4169	Commis biblio., classeurs-arch., corres. et trav. assimilés
2	4170	Surveillants des réceptionnistes. hôtesse d'accueil facteurs et messagers
2	4171	Réceptionnistes et hôtesse d'accueil
2	4175	Téléphonistes
2	4190	Surveillants d'autre personnel administratif et travailleurs assimilés
2	4191	Agents de recouvrement
2	4192	Estimateurs d'assurances
2	4193	Agents voyages, vendeurs billets, commis gare et commis marchandises
2	4194	Commis d'hôtel
2	4195	Commis au service du personnel
2	4197	Employés de bureau
2	4199	Autre personnel administratif et travailleurs assimilés, n.c.a.
2	5130	Chefs des ventes de biens de consommation
2	5131	Vendeurs-techniciens et conseillers apparentés
2	5133	Voyageurs de commerce
2	5170	Chefs des ventes de services
2	5171	Courtiers et agents d'assurances
2	5172	Agents immobiliers
2	5173	Courtiers en valeurs
2	5174	Agents de publicité
2	5177	Agents de vente de services aux entreprises
2	5179	Vendeurs de services, n.c.a.
2	5190	Chefs d'autres travailleurs spécialisés dans la vente
2	5191	Acheteurs des commerces de gros et de détail
2	6113	Agents de police et enquêteurs privés
2	6115	Gardiens et veilleurs
2	6116	Officiers des forces armées
2	6120	Surveillants trav. spéc. préparation aliments et boissons et services connexes
2	6130	Surveillants trav. spéc. logement et secteurs connexes
2	6144	Guides
2	6160	Surveillants trav. spéc. entretien vêtements et tissus d'ameublement
2	8110	Contremaîtres des travailleurs spéc. traitement du minerai
2	8150	Contremaîtres des conf., de prod. argile, verre, pierre et trav. assimilés
2	8160	Contremaîtres trav. spéc. prod. chimiques, pétrole, caout., etc.
2	8210	Contremaîtres des trav. industrie aliments, boissons et trav. ass.
2	8230	Contremaîtres trav. industrie bois, à l'exclusion de la pâte à papier
2	8250	Contr. des trav. industrie pâte à papier, papier et trav. assimilés
2	8260	Contremaîtres des travailleurs du textile
2	8290	Contremaîtres d'autres trav. des industries de transformation
2	8310	Contremaîtres d'usineurs de métaux

Catégorie prof.	CCDP-71	
	Code	Description
2	8350	Contremaîtres des travailleurs du bois à la machine
2	8370	Contremaîtres trav. spéc. travail argile, verre, pierre et prod. similaires
2	8390	Contremaîtres d'autres usineurs et trav. des secteurs connexes, n.c.a.
2	8540	Contremaîtres de trav. spéc. fabric. montage, rép. d'articles en bois
2	8550	Cont. de trav. spéc. confec., assemblage, réparation articles textiles, etc.
2	8570	Contremaîtres trav. spéc. fabric., etc. articles caoutchouc etc.
2	8796	Contrôleurs, vérif. essay. spéc. construction except. mat. électrique
2	9110	Contremaîtres du personnel d'exploitation transports aériens
2	9111	Pilotes, navigateurs et mécaniciens
2	9130	Contremaîtres du personnel exploitation transports ferroviaires
2	9151	Officiers de pont
2	9170	Contremaîtres du personnel exploitation des transports routiers
2	9179	Personnel d'exploitation des transports routiers, n.c.a.
2	9190	Contremaîtres d'autre personnel d'exploitation des transports
2	9511	Typographes et compositeurs
2	9531	Conducteurs d'installations de centrale électrique
2	9551	Opérateurs de matériel de radio et de télédiffusion
2	9553	Télégraphistes
2	9555	Opérateurs appareils enregistrement et de reprod. vidéo et sonores
2	9910	Surveillants et contremaîtres, n.c.a.

**MIXTE**

3	2117	Techniciens-spécialistes et techniciens des sciences physiques
3	2135	Techn. spécialistes et techn. sciences biologiques et agronomiques
3	2165	Tech.-spécialistes et tech. en architecture et ingénierie
3	3113	Dentistes
3	3115	Vétérinaires
3	3131	Infirmières diplômées, à l'exception des surveillantes
3	3134	Infirmières auxiliaires
3	3154	Opticiens d'ordonnances
3	3156	Techniciens-spécialistes et techniciens de laboratoires médicaux
3	3157	Hygiénistes dentaires, dentistes adjoints et techniciens
3	3159	Autre personnel médical, autres tech. de la santé et trav. assimilés, n.c.a.
3	3311	Peintres, sculpteurs et autres artistes
3	3313	Dessinateurs-modélistes, stylistes et décorateurs ensembliers
3	3319	Prof. beaux-arts, arts commerciaux, photographie et domaines connexes, n.c.a.
3	3339	Artistes et techniciens de la scène, radio et de l'écran, n.c.a.
3	3710	Entraîneurs, moniteurs, instructeurs et directeurs sports et loisirs
3	3711	Arbitres et autres officiels
3	3715	Travailleurs auxiliaires des sports et loisirs
3	3719	Travailleurs spécialisés des sports et loisirs, n.c.a.
3	4133	Caissiers
3	4150	Surveillants des magasiniers, ordonnanciers et distributeurs
3	4151	Commis à la production
3	4173	Commis au courrier et aux postes
3	4177	Messagers
3	4179	Réceptionnistes, hôtesse d'accueil, facteurs et messagers, n.c.a.
3	5135	Vendeurs et commis vendeurs de biens de consommation, n.c.a.
3	5137	Commis vendeurs de biens de consommation

Catégorie prof.	CCDP-71	
	Code	Description
3	5141	Vendeurs ambulants et colporteurs
3	5143	Vendeurs de journaux
3	5149	Vendeurs de biens de consommation, n.c.a.
3	5199	Autres travailleurs spécialisés dans la vente, n.c.a.
3	6111	Personnel spécialisé dans la lutte contre l'incendie
3	6112	Agents de police et détectives de la police officielle
3	6119	Autres travailleurs spécialisés dans les services de protection, n.c.a.
3	6121	Chefs et cuisiniers
3	6123	Barman
3	6125	Serveurs, hôtesse et stewards spécialisés dans les aliments et boissons
3	6141	Entrepreneurs de pompes funèbres, embaumeurs et trav. assimilés
3	6143	Coiffeurs et travailleurs assimilés
3	6145	Hôtesse et stewards, non spéc. aliments, boissons
3	6147	Gardiennes d'enfants
3	6149	Travailleurs spécialisés dans les services personnels, n.c.a.
3	6190	Surveillants des autres travailleurs spécialisés les services
3	6199	Autres travailleurs spécialisés dans les services, n.c.a.
3	7180	Contremaîtres des autres agriculteurs, horticulteurs et éleveurs
3	7311	Patrons et seconds de bateaux de pêche
3	7510	Contremaîtres de travailleurs forestiers et de bûcherons
3	7511	Travailleurs spécialisés dans la conservation des forêts
3	7710	Contremaîtres de mineurs, carriers, foreurs de puits et trav. assimilés
3	8116	Contrôleurs., vérif., essay., trieurs, échantillonneurs trait. du minerai
3	8130	Contremaîtres des métallurgistes et travailleurs assimilés
3	8146	Contrôl., vérif., essay., trieurs, échan. de la métallurgie
3	8156	Contrôl. vérif., essay. et trieurs de prod. argile, verre et pierre
3	8163	Ouvriers au filtrage, tamisage, réparation prod. chim. et matières analogues
3	8165	Ouvriers à la distillation, sublimation, carbonisation de produits chimiques et de matières analogues
3	8176	Contrôl., vérif., essayeurs, échantillonneurs au trait. prod. chim., etc.
3	8226	Contrôl., vérif., essay., trieurs et échan. industr. aliments et boissons, etc.
3	8251	Préparateurs de pâte à papier cellulosique
3	8253	Ouvriers de papeterie
3	8256	Contrôl., vérif., essay., trieurs et échan. industrie pâte à papier et papier
3	8276	Contrôl., vérif., essay., trieurs et échantillonneurs de produits textiles
3	8316	Contrôleurs, vérificateurs et essayeurs de l'usinage des métaux
3	8330	Contremaîtres de façonneurs et formeurs de métal, exception des usineurs
3	8336	Contrôl., vérif., essay. du façonnage, formage métaux, exception de l'usinage
3	8373	Trav. spéc. meulage et polissage prod. argile, verre, pierre et prod. sim.
3	8376	Contrôl., vérif. du travail de l'argile, verre, pierre et produits similaires
3	8391	Graveurs, acidograpeurs et travailleurs assimilés
3	8396	Contrôleurs et vérificateurs de l'usinage, n.c.a.
3	8510	Contremaîtres de trav. spéc. fabrication, montage prod. métal., n.c.a.
3	8527	Trav. spéc. fabric. et montage instruments de précision et de matériel connexe, n.c.a.
3	8530	Contremaîtres de trav. spéc. fabric. montage, instal. etc. d'appareils électriques, électroniques et de matériel connexe
3	8535	Installateurs et réparateurs app. électroniques matériel con.
3	8537	Dépanneurs de radios et de téléviseurs
3	8557	Modistes et chapeliers
3	8561	Cordonniers



Catégorie prof.	CCDP-71	
	Code	Description
3	8580	Contremaîtres de mécaniciens et de réparateurs, n.c.a.
3	8585	Mécaniciens et réparateurs machines de bureau, matériel mécanographique
3	8587	Réparateurs de montres et de pendules
3	8590	Contremaîtres de trav. spéc. fabric. montage, réparation, n.c.a.
3	8591	Diamantaires, lapidaires, bijoutiers et orfèvres
3	8710	Contremaîtres des excavateurs, niveleurs, paveurs et travailleurs assimilés.
3	8711	Excavateurs, niveleurs et travailleurs assimilés
3	8730	Contremaîtres monteurs, installateurs, et réparateurs matériel électrique, etc.
3	8780	Contremaîtres d'autres travailleurs du bâtiment
3	9113	Personnel des services auxiliaires au sol
3	9133	Chefs de train et serre-freins
3	9135	Personnel des services auxiliaires des transports ferroviaires
3	9153	Officiers mécaniciens de navire
3	9159	Personnel de la navigation et travailleurs assimilés, n.c.a.
3	9171	Conducteurs d'autobus
3	9173	Chauffeurs de taxis et chauffeurs particuliers
3	9191	Personnel d'exploitation du métro et des tramways
3	9193	Conducteurs de locotracteurs et locomotrices, excepté transp. ferroviaire
3	9199	Autre personnel d'exploitation des transports, n.c.a.
3	9310	Contremaîtres de manutentionnaires et travailleurs assimilés, n.c.a.
3	9311	Conducteurs d'appareils de levage, n.c.a.
3	9510	Contremaîtres d'imprimeurs et de travailleurs assimilés
3	9513	Travailleurs spécialisés dans la stéréotypie et la galvanotypie
3	9514	Imprimeurs-graveurs, à l'exception des photograpeurs
3	9515	Photograpeurs et travailleurs assimilés
3	9530	Contremaîtres mécaniciens de machines et installations fixes et trav. assimilés
3	9550	Contremaîtres opérateurs de mat. électronique, communication, n.c.a.
3	9557	Projectionnistes de cinéma
3	9559	Opérateurs matériel électronique et matériel communication, n.c.a.
3	9590	Contremaîtres d'autres ouvriers qualifiés et conducteurs machines, n.c.a.
3	9591	Techniciens de laboratoires photographiques
3	9599	Divers ouvriers qualifiés et conducteurs de machines, n.c.a.
3	9916	Contrôleurs, vérificateurs, essayeurs et trieurs, n.c.a.



## ANNEXE J :

### Correspondance entre les codes de profession de la Classification nationale des professions de 2016 (CNP-2016), utilisée par Statistique Canada pour le recensement de 2016, et les catégories professionnelles de l'IRSSST

**Tableau 74. Table de correspondance entre les codes de profession de la Classification nationale des professions de 2016 (CNP-2016), utilisée par Statistique Canada pour le recensement de 2016, et les catégories professionnelles de l'IRSSST, ordre croissant de la catégorie professionnelle suivie du code de profession**

Catégorie prof.	CNP-2016	
	Code	Description
<b>MANUEL</b>		
1	0821	Gestionnaires en agriculture
1	0823	Gestionnaires en aquiculture
1	1521	Expéditeurs/expéditrices et réceptionnaires
1	1522	Magasiniers/magasinières et commis aux pièces
1	2243	Techniciens/techniciennes et mécaniciens/mécaniciennes d'instruments industriels
1	2244	Mécaniciens/mécaniciennes, techniciens/techniciennes et contrôleurs/contrôleuses d'avionique et d'instruments et d'appareillages électriques d'aéronefs
1	3234	Personnel ambulancier et paramédical
1	3413	Aides-infirmiers/aides-infirmières, aides-soignants/aides-soignantes et préposés/préposées aux bénéficiaires
1	4313	Sous-officiers/sous-officières des Forces canadiennes
1	4411	Dispensateurs/dispensatrices de soins aux enfants en milieu familial
1	4412	Aides familiaux résidents/aides familiales résidentes, aides de maintien à domicile et personnel assimilé
1	5134	Danseurs/danseuses
1	5251	Athlètes
1	6331	Bouchers/bouchères, coupeurs/coupeuses de viande et poissonniers/poissonnières - commerce de gros et de détail
1	6332	Boulangers-pâtisseries/boulangères-pâtisseries
1	6345	Tapissiers-garnisseurs/tapissières-garnisseuses
1	6563	Soigneurs/soigneuses d'animaux et travailleurs/travailleuses en soins des animaux
1	6621	Préposés/préposées de stations-service
1	6622	Garnisseurs/garnisseuses de tablettes, commis et préposés/préposées aux commandes dans les magasins
1	6711	Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé
1	6721	Personnel de soutien des aménagements, des voyages et des services de montage d'installation, n.c.a
1	6731	Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage - travaux légers
1	6732	Nettoyeurs spécialisés/nettoyeuses spécialisées
1	6733	Concierges et surintendants/surintendantes d'immeubles
1	6741	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec et personnel assimilé
1	7231	Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage
1	7232	Outils/ajusteurs/outilleuses-ajusteuses
1	7233	Tôliers/tôlières
1	7234	Chaudronniers/chaudronnières

Catégorie prof.	CNP-2016	
	Code	Description
1	7235	Assembleurs/assembleuses et ajusteurs/ajusteuses de plaques et de charpentes métalliques
1	7236	Monteurs/monteuses de charpentes métalliques
1	7237	Soudeurs/soudeuses et opérateurs/opératrices de machines à souder et à braser
1	7241	Électriciens/électriciennes (sauf électriciens industriels/électriciennes industrielles et de réseaux électriques)
1	7242	Électriciens industriels/électriciennes industrielles
1	7243	Électriciens/électriciennes de réseaux électriques
1	7244	Monteurs/monteuses de lignes électriques et de câbles
1	7245	Monteurs/monteuses de lignes et de câbles de télécommunications
1	7246	Installateurs/installatrices et réparateurs/réparatrices de matériel de télécommunications
1	7247	Techniciens/techniciennes en montage et en entretien d'installations de câblodistribution
1	7251	Plombiers/plombières
1	7252	Tuyauteurs/tuyauteuses, monteurs/monteuses d'appareils de chauffage et poseurs/poseuses de gicleurs
1	7253	Monteurs/monteuses d'installations au gaz
1	7271	Charpentiers-menuisiers/charpentières-menuisières
1	7272	Ébénistes
1	7281	Briqueteurs-maçons/briqueteuses-maçonnes
1	7282	Finisseurs/finisseuses de béton
1	7283	Carreleurs/carreleuses
1	7284	Plâtriers/plâtrières, latteurs/latteuses et poseurs/poseuses de systèmes intérieurs
1	7291	Couvreurs/couvreuses et poseurs/poseuses de bardeaux
1	7292	Vitriers/vitrières
1	7293	Calorifugeurs/calorifugeuses
1	7294	Peintres et décorateurs/décoratrices
1	7295	Poseurs/poseuses de revêtements d'intérieur
1	7311	Mécaniciens/mécaniciennes de chantier et mécaniciens industriels/mécaniciennes industrielles
1	7312	Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd
1	7313	Mécaniciens/mécaniciennes en réfrigération et en climatisation
1	7314	Réparateurs/réparatrices de wagons
1	7315	Mécaniciens/mécaniciennes et contrôleurs/contrôleuses d'aéronefs
1	7316	Ajusteurs/ajusteuses de machines
1	7318	Constructeurs/constructrices et mécaniciens/mécaniciennes d'ascenseurs
1	7321	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus
1	7322	Débossailleurs/débosselleuses et réparateurs/réparatrices de carrosserie
1	7331	Installateurs/installatrices de brûleurs à l'huile et à combustibles solides
1	7332	Réparateurs/réparatrices et préposés/préposées à l'entretien d'appareils
1	7333	Électromécaniciens/électromécaniciennes
1	7334	Mécaniciens/mécaniciennes de motocyclettes et de véhicules tous-terrains et personnel assimilé
1	7335	Autres réparateurs/réparatrices de petits moteurs et de matériel léger
1	7372	Foreurs/foreuses et dynamiteurs/dynamiteuses de mines à ciel ouvert, de carrières et de chantiers de construction
1	7373	Foreurs/foreuses de puits d'eau
1	7381	Opérateurs/opératrices de presses à imprimer
1	7384	Autre personnel spécialisé des métiers et personnel assimilé, n.c.a.
1	7441	Personnel d'installation, d'entretien et de réparation d'équipement résidentiel et commercial
1	7442	Personnel d'entretien des canalisations d'eau et de gaz
1	7445	Autres réparateurs/réparatrices et préposés/préposées à l'entretien
1	7451	Débardeurs/débardeuses

Catégorie prof.	CNP-2016	
	Code	Description
1	7452	Manutentionnaires
1	7511	Conducteurs/conductrices de camions de transport
1	7514	Chauffeurs-livreurs/chauffeuses-livreuses - services de livraison et de messagerie
1	7531	Ouvriers/ouvrières de gares de triage et à l'entretien de la voie ferrée
1	7532	Matelots de pont et matelots de salle des machines du transport par voies navigables
1	7534	Agents/agentes de piste dans le transport aérien
1	7535	Autres préposés/préposées à la pose et à l'entretien des pièces mécaniques d'automobiles
1	7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction
1	7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers
1	7621	Manœuvres à l'entretien des travaux publics
1	7622	Manœuvres dans le transport ferroviaire et routier
1	8231	Mineurs/mineuses d'extraction et de préparation, mines souterraines
1	8232	Foreurs/foreuses et personnel de mise à l'essai et des autres services reliés à l'extraction de pétrole et de gaz
1	8241	Conducteurs/conductrices de machines d'abattage d'arbres
1	8262	Pêcheurs indépendants/pêchuses indépendantes
1	8411	Personnel d'entretien et de soutien des mines souterraines
1	8412	Personnel du forage et de l'entretien des puits de pétrole et de gaz et personnel assimilé
1	8421	Opérateurs/opératrices de scies à chaîne et d'engins de débardage
1	8422	Ouvriers/ouvrières en sylviculture et en exploitation forestière
1	8431	Ouvriers/ouvrières agricoles
1	8432	Ouvriers/ouvrières de pépinières et de serres
1	8441	Matelots de pont sur les bateaux de pêche
1	8442	Chasseurs/chasseuses et trappeurs/trappeuses
1	8611	Manœuvres à la récolte
1	8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains
1	8613	Manœuvres de l'aquiculture et de la mariculture
1	8614	Manœuvres des mines
1	8615	Manœuvres de forage et d'entretien des puits de pétrole et de gaz, et personnel assimilé
1	8616	Manœuvres de l'exploitation forestière
1	9411	Opérateurs/opératrices de machines dans le traitement des métaux et des minerais
1	9412	Mouleurs/mouleuses, noyauteurs/noyauteuses et fondeurs/fondeuses de métaux dans les aciéries
1	9414	Opérateurs/opératrices de machines dans le façonnage et la finition des produits en béton, en argile ou en pierre
1	9416	Opérateurs/opératrices de machines à travailler les métaux légers et lourds, et de machines de formage
1	9417	Opérateurs/opératrices de machines d'usinage
1	9418	Opérateurs/opératrices de machines d'autres produits métalliques
1	9421	Opérateurs/opératrices d'installation de traitement des produits chimiques
1	9422	Opérateurs/opératrices de machines de traitement des matières plastiques
1	9423	Opérateurs/opératrices de machines de transformation du caoutchouc et personnel assimilé
1	9431	Opérateurs/opératrices de machines à scier dans les scieries
1	9433	Opérateurs/opératrices de machines dans la fabrication et la finition du papier
1	9434	Autres opérateurs/opératrices de machines dans la transformation du bois
1	9435	Opérateurs/opératrices de machines à façonner le papier
1	9436	Classeurs/classeuses de bois d'œuvre et autres vérificateurs/vérificatrices et classeurs/classeuses dans la transformation du bois
1	9437	Opérateurs/opératrices de machines à travailler le bois
1	9441	Opérateurs/opératrices de machine et travailleurs/travailleuses de traitement des fibres et des fils textiles, du cuir et des peaux

Catégorie prof.	CNP-2016	
	Code	Description
1	9442	Tisseurs/tisseuses, tricoteurs/tricoteuses et autres opérateurs/opératrices de machines textiles
1	9445	Coupeurs/coupeuses de tissu, de fourrure et de cuir
1	9446	Opérateurs/opératrices de machines à coudre industrielles
1	9447	Contrôleurs/contrôleuses et essayeurs/essayeuses dans la fabrication de produits textiles, de tissus, de fourrure et de cuir
1	9461	Opérateurs/opératrices de machines et de procédés industriels dans la transformation des aliments, des boissons et des produits connexes
1	9462	Bouchers industriels/bouchères industrielles, dépeceurs-découpeurs/dépeceuses-découpeuses de viande, préparateurs/préparatrices de volaille et personnel assimilé
1	9463	Ouvriers/ouvrières dans les usines de conditionnement du poisson et de fruits de mer
1	9465	Échantillonneurs/échantillonneuses et trieurs/trieuses dans la transformation des aliments, des boissons et des produits connexes
1	9471	Opérateurs/opératrices d'équipement d'impression sans plaque
1	9473	Opérateurs/opératrices de machines à relier et de finition
1	9521	Monteurs/monteuses d'aéronefs et contrôleurs/contrôleuses de montage d'aéronefs
1	9522	Assembleurs/assembleuses, contrôleurs/contrôleuses et vérificateurs/vérificatrices de véhicules automobiles
1	9523	Assembleurs/assembleuses, monteurs/monteuses, contrôleurs/contrôleuses et vérificateurs/vérificatrices de matériel électronique
1	9524	Monteurs/monteuses et contrôleurs/contrôleuses dans la fabrication de matériel, d'appareils et d'accessoires électriques
1	9525	Assembleurs/assembleuses, monteurs/monteuses et contrôleurs/contrôleuses dans la fabrication de transformateurs et de moteurs électriques industriels
1	9526	Monteurs/monteuses et contrôleurs/contrôleuses de matériel mécanique
1	9527	Opérateurs/opératrices de machines et contrôleurs/contrôleuses dans la fabrication d'appareils électriques
1	9531	Monteurs/monteuses de bateaux et contrôleurs/contrôleuses de montage de bateaux
1	9532	Monteurs/monteuses et contrôleurs/contrôleuses de meubles et d'accessoires
1	9533	Monteurs/monteuses et contrôleurs/contrôleuses d'autres produits en bois
1	9534	Vernisseurs/vernisseuses en finition et en réparation de meubles
1	9535	Assembleurs/assembleuses, finisseurs/finisseuses et contrôleurs/contrôleuses de produits en plastique
1	9536	Peintres, enduiseurs/enduiseuses et opérateurs/opératrices de postes de contrôle dans le finissage du métal - secteur industriel
1	9537	Monteurs/monteuses, finisseurs/finisseuses et contrôleurs/contrôleuses de produits divers
1	9611	Manœuvres dans le traitement des métaux et des minerais
1	9612	Manœuvres en métallurgie
1	9613	Manœuvres dans le traitement des produits chimiques et les services d'utilité publique
1	9614	Manœuvres dans le traitement des pâtes et papiers et la transformation du bois
1	9615	Manœuvres dans la fabrication des produits en caoutchouc et en plastique
1	9616	Manœuvres des produits du textile
1	9617	Manœuvres dans la transformation des aliments, des boissons et des produits connexes
1	9618	Manœuvres dans la transformation du poisson et des fruits de mer
1	9619	Autres manœuvres des services de transformation, de fabrication et d'utilité publique

**NON MANUEL**

2	0011	Membres des corps législatifs
2	0012	Cadres supérieurs/cadres supérieures - administration publique
2	0013	Cadres supérieurs/cadres supérieures - services financiers, communications et autres services aux entreprises
2	0014	Cadres supérieurs/cadres supérieures - santé, enseignement, services communautaires et sociaux et associations mutuelles

Catégorie prof.	CNP-2016	
	Code	Description
2	0015	Cadres supérieurs/cadres supérieures - commerce, radiotélédiffusion et autres services, n.c.a.
2	0016	Cadres supérieurs/cadres supérieures - construction, transport, production et services d'utilité publique
2	0111	Directeurs financiers/directrices financières
2	0112	Directeurs/directrices des ressources humaines
2	0113	Directeurs/directrices des achats
2	0114	Directeurs/directrices d'autres services administratifs
2	0121	Directeurs/directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier
2	0122	Directeurs/directrices de banque, du crédit et d'autres services de placements
2	0124	Directeurs/directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques
2	0125	Directeurs/directrices d'autres services aux entreprises
2	0131	Directeurs/directrices d'entreprises de télécommunications
2	0132	Directeurs/directrices des services postaux et de messageries
2	0211	Directeurs/directrices de services d'ingénierie
2	0212	Directeurs/directrices de services d'architecture et de sciences
2	0213	Gestionnaires de systèmes informatiques
2	0311	Directeurs/directrices des soins de santé
2	0411	Gestionnaires de la fonction publique - élaboration de politiques et administration de programmes sociaux et de santé
2	0412	Gestionnaires de la fonction publique - analyse économique, élaboration de politiques et administration de programmes
2	0413	Gestionnaires de la fonction publique - élaboration de politiques en matière d'éducation et administration de programmes
2	0414	Autres gestionnaires de la fonction publique
2	0421	Administrateurs/administratrices - enseignement postsecondaire et formation professionnelle
2	0422	Directeurs/directrices d'école et administrateurs/administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire
2	0423	Directeurs/directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels
2	0431	Officiers/officières de direction des services de police
2	0432	Chefs et officiers supérieurs/officières supérieures des services d'incendie
2	0433	Officiers/officières de direction des Forces canadiennes
2	0511	Directeurs/directrices de bibliothèques, des archives, de musées et de galeries d'art
2	0512	Directeurs/directrices - édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène
2	0513	Directeurs/directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique
2	0601	Directeur/directrice des ventes corporatives
2	0621	Directeurs/directrices - commerce de détail et de gros
2	0631	Directeurs/directrices de la restauration et des services alimentaires
2	0632	Directeurs/directrices de services d'hébergement
2	0651	Directeurs/directrices de services à la clientèle et de services personnels, n.c.a.
2	0711	Directeurs/directrices de la construction
2	0714	Directeurs/directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles
2	0731	Directeurs/directrices des transports
2	0811	Directeurs/directrices de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche
2	0911	Directeurs/directrices de la fabrication
2	0912	Directeurs/directrices des services d'utilité publique
2	1111	Vérificateurs/vérificatrices et comptables
2	1112	Analystes financiers/analystes financières et analystes en placements
2	1113	Agents/agentes en valeurs, agents/agentes en placements et négociateurs/négociatrices en valeurs
2	1114	Autres agents financiers/agentes financières

Catégorie prof.	CNP-2016	
	Code	Description
2	1121	Professionnels en ressources humaines
2	1122	Professionnels/professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises
2	1123	Professionnels/professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques
2	1211	Superviseurs/superveuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif
2	1212	Superviseurs/superveuses de commis de finance et d'assurance
2	1213	Superviseurs/superveuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et d'autres commis à l'information
2	1214	Superviseurs/superveuses de services postaux et de messageries
2	1221	Agents/agentes d'administration
2	1222	Adjoints/adjointes de direction
2	1223	Agents/agentes des ressources humaines et de recrutement
2	1224	Agents/agentes de gestion immobilière
2	1225	Agents/agentes aux achats
2	1226	Planificateurs/planificatrices de congrès et d'événements
2	1227	Juges de paix et officiers/officières de justice
2	1228	Agents/agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu
2	1241	Adjoint administratif/adjointe administrative
2	1242	Adjoints administratifs/adjointes administratives juridiques
2	1243	Adjoints administratifs médicaux/adjointes administratives médicales
2	1251	Sténographes judiciaires, transcripateurs médicaux/transcriptrices médicales et personnel assimilé
2	1252	Professionnels/professionnelles de la gestion de l'information sur la santé
2	1253	Techniciens/techniciennes à la gestion des documents
2	1254	Agents/agentes de statistiques et professions connexes du soutien de la recherche
2	1311	Techniciens/techniciennes en comptabilité et teneurs/teneuses de livres
2	1312	Experts/expertes en sinistres et rédacteurs/rédactrices sinistres
2	1313	Assureurs/assureuses
2	1314	Estimateurs/estimatrices et évaluateurs/évaluatrices
2	1315	Courtiers/courtrières en douanes et autres courtiers/courtrières transitaires et professions liées à la logistique de l'expédition
2	1411	Employés de soutien de bureau généraux/employées de soutien de bureau générales
2	1414	Réceptionnistes
2	1415	Commis des services du personnel
2	1416	Commis des services judiciaires
2	1422	Commis à la saisie de données
2	1423	Opérateurs/opératrices d'équipement d'édition et personnel assimilé
2	1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé
2	1432	Commis à la paye
2	1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers
2	1435	Agents/agentes de recouvrement
2	1452	Correspondanciers/correspondancières et commis aux publications et aux règlements
2	1454	Intervieweurs/intervieweuses pour enquêtes et commis aux statistiques
2	1525	Répartiteurs/répartitrices
2	1526	Horairistes de trajets et préposés/préposées à l'affectation des équipages
2	2111	Physiciens/physiciennes et astronomes
2	2112	Chimistes
2	2113	Géoscientifiques et océanographes
2	2114	Météorologues et climatologues
2	2115	Autres professionnels/professionnelles des sciences physiques
2	2121	Biologistes et autres scientifiques
2	2122	Professionnels/professionnelles des sciences forestières



Catégorie prof.	CNP-2016	
	Code	Description
2	2123	Agronomes, conseillers/conseillères et spécialistes en agriculture
2	2131	Ingénieurs civils/ingénieures civiles
2	2132	Ingénieurs mécaniciens/ingénieures mécaniciennes
2	2133	Ingénieurs électriciens et électroniciens/ingénieures électriciennes et électroniciennes
2	2134	Ingénieurs chimistes/ingénieures chimistes
2	2141	Ingénieurs/ingénieures d'industrie et de fabrication
2	2142	Ingénieurs/ingénieures métallurgistes et des matériaux
2	2143	Ingénieurs miniers/ingénieures minières
2	2144	Ingénieurs géologues/ingénieures géologues
2	2145	Ingénieurs/ingénieures de l'extraction et du raffinage du pétrole
2	2146	Ingénieurs/ingénieures en aérospatiale
2	2147	Ingénieurs informaticiens/ingénieures informaticiennes (sauf ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel)
2	2148	Autres ingénieurs/ingénieures, n.c.a.
2	2151	Architectes
2	2152	Architectes paysagistes
2	2153	Urbanistes et planificateurs/planificatrices de l'utilisation des sols
2	2154	Arpenteurs-géomètres/arpenteuses-géomètres
2	2161	Mathématiciens/mathématiciennes, statisticiens/statisticiennes et actuaires
2	2171	Analystes et consultants/consultantes en informatique
2	2172	Analystes de bases de données et administrateurs/administratrices de données
2	2173	Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel
2	2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs
2	2175	Concepteurs/conceptrices et développeurs/développeuses Web
2	2251	Technologues et techniciens/techniciennes en architecture
2	2252	Designers industriels/designers industrielles
2	2253	Technologues et techniciens/techniciennes en dessin
2	2254	Technologues et techniciens/techniciennes en arpentage et en techniques géodésiques
2	2255	Personnel technique en géomatique et en météorologie
2	2262	Inspecteurs/inspectrices d'ingénierie et officiers/officières de réglementation
2	2263	Inspecteurs/inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail
2	2264	Inspecteurs/inspectrices en construction
2	2271	Pilotes, navigateurs/navigatrices et instructeurs/instructrices de pilotage du transport aérien
2	2272	Contrôleurs aériens/contrôleuses aériennes et personnel assimilé
2	2273	Officiers/officières de pont du transport par voies navigables
2	2275	Contrôleurs/contrôleuses de la circulation ferroviaire et régulateurs/régulatrices de la circulation maritime
2	2281	Techniciens/techniciennes de réseau informatique
2	2282	Agents/agentes de soutien aux utilisateurs
2	2283	Évaluateurs/évaluatrices de logiciels et de systèmes informatiques
2	3011	Coordonnateurs/coordonnatrices et superviseurs/superveuses des soins infirmiers
2	3111	Médecins spécialistes
2	3112	Omnipraticiens/omnipraticiennes et médecins en médecine familiale
2	3121	Optométristes
2	3122	Chiropraticiens/chiropraticiennes
2	3125	Autres professionnels/professionnelles en diagnostic et en traitement de la santé
2	3131	Pharmaciens/pharmaciennes
2	3132	Diététistes et nutritionnistes
2	3141	Audiologistes et orthophonistes

Catégorie prof.	CNP-2016	
	Code	Description
2	3142	Physiothérapeutes
2	3143	Ergothérapeutes
2	3144	Autres professionnels/professionnelles en thérapie et en diagnostic
2	3211	Technologues de laboratoires médicaux
2	3214	Inhalothérapeutes, perfusionnistes cardiovasculaires et technologues cardiopulmonaires
2	3215	Technologues en radiation médicale
2	3216	Technologues en échographie
2	3217	Technologues en cardiologie et technologues en électrophysiologie diagnostique, n.c.a.
2	4011	Professeurs/professeures et chargés de cours au niveau universitaire
2	4012	Assistants/assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire
2	4021	Enseignants/enseignantes au niveau collégial et autres instructeurs/institutrices de programmes de perfectionnement
2	4031	Enseignants/enseignantes au niveau secondaire
2	4032	Enseignants/enseignantes aux niveaux primaire et préscolaire
2	4033	Conseillers/conseillères en information scolaire
2	4111	Juges
2	4112	Avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)
2	4151	Psychologues
2	4152	Travailleurs sociaux/travailleuses sociales
2	4153	Thérapeutes conjugaux/thérapeutes conjugales, thérapeutes familiaux/thérapeutes familiales et autres conseillers assimilés
2	4154	Personnel professionnel relié à la religion
2	4155	Agents/agentes de probation et de libération conditionnelle et personnel assimilé
2	4156	Conseillers/conseillères en emploi
2	4161	Rechercheurs, experts-conseils/expertes-conseils et agents/agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées
2	4162	Economistes, chercheurs et analystes des politiques économiques
2	4163	Agents/agentes de développement économique, chercheurs et experts-conseils/expertes-conseils en marketing
2	4164	Rechercheurs, experts-conseils/expertes-conseils et agents/agentes de programmes en politiques sociales
2	4165	Rechercheurs, experts-conseils/expertes-conseils et agents/agentes de programmes en politiques de la santé
2	4166	Rechercheurs, experts-conseils/expertes-conseils et agents/agentes de programmes en politiques de l'enseignement
2	4167	Rechercheurs, experts-conseils/expertes-conseils et agents/agentes de programme en sports, en loisirs et en conditionnement physique
2	4168	Agents/agentes de programmes de l'administration publique
2	4169	Autres professionnels/professionnelles des sciences sociales, n.c.a.
2	4211	Techniciens/techniciennes juridiques et personnel assimilé
2	4212	Travailleurs/travailleuses des services sociaux et communautaires
2	4215	Instructeurs/institutrices pour personnes ayant une déficience
2	4216	Autres instructeurs/institutrices
2	4217	Autre personnel relié à la religion
2	4421	Shérifs et huissiers/huissières de justice
2	4422	Agents/agentes de services correctionnels
2	4423	Agents/agentes d'application de règlements municipaux et autres agents/agentes de réglementation, n.c.a.
2	5111	Bibliothécaires
2	5112	Restaurateurs/restauratrices et conservateurs/conservatrices
2	5113	Archivistes

Catégorie prof.	CNP-2016	
	Code	Description
2	5121	Auteurs/auteurs, rédacteurs/rédactrices et écrivains/écrivaines
2	5122	Réviseurs/réviseuses, rédacteurs-réviseurs/rédactrices-réviseuses et chefs du service des nouvelles
2	5123	Journalistes
2	5125	Traducteurs/traductrices, terminologues et interprètes
2	5131	Producteurs/productrices, réalisateurs/réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé
2	5132	Chefs d'orchestre, compositeurs/compositrices et arrangeurs/arrangeuses
2	5133	Musiciens/musiciennes et chanteurs/chanteuses
2	5135	Acteurs/actrices et comédiens/comédiennes
2	5211	Techniciens/techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques
2	5221	Photographes
2	5224	Techniciens/techniciennes en radiotélédiffusion
2	5225	Techniciens/techniciennes en enregistrement audio et vidéo
2	5231	Annonces/annonceuses et autres communicateurs/communicatrices de la radio et de la télévision
2	5241	Designers graphiques et illustrateurs/illustratrices
2	6211	Superviseurs/superviseuses des ventes - commerce de détail
2	6221	Spécialistes des ventes techniques - commerce de gros
2	6222	Acheteurs/acheteuses des commerces de gros et de détail
2	6231	Agents/agentes et courtiers/courtrières d'assurance
2	6232	Agents/agentes et vendeurs/vendeuses en immobilier
2	6235	Représentants/représentantes des services financiers
2	6311	Superviseurs/superviseuses des services alimentaires
2	6312	Gouvernants principaux/gouvernantes principales
2	6314	Superviseurs/superviseuses des services d'information et des services à la clientèle
2	6411	Représentants/représentantes des ventes et des comptes non techniques - commerce de gros
2	6511	Maitres d'hôtel et hôtes/hôtesse
2	6521	Conseillers/conseillères en voyages
2	6523	Agents/agentes à la billetterie et aux services aériens
2	6524	Agents/agentes à la billetterie, représentants/représentantes du service en matière de fret et personnel assimilé dans le transport routier et maritime
2	6525	Réceptionnistes d'hôtel
2	6531	Guides touristiques et guides itinérants/guides itinérantes
2	6541	Agents de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité
2	6551	Représentants/représentantes au service à la clientèle - services financiers
2	6552	Autres préposés/autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle
2	6561	Conseillers/conseillères imagistes, conseillers mondains/conseillères mondaines et autres conseillers/conseillères en soins personnalisés
2	6564	Autre personnel des soins personnalisés
2	7304	Surveillants/surveillantes des opérations du transport ferroviaire
2	7305	Surveillants/surveillantes du transport routier et du transport en commun
2	9211	Surveillants/surveillantes dans la transformation des métaux et des minerais
2	9212	Surveillants/surveillantes dans le raffinage du pétrole, dans le traitement du gaz et des produits chimiques et dans les services d'utilité publique
2	9213	Surveillants/surveillantes dans la transformation des aliments, des boissons et des produits connexes
2	9214	Surveillants/surveillantes dans la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique
2	9215	Surveillants/surveillantes dans la transformation des produits forestiers
2	9217	Surveillants/surveillantes dans la transformation et la fabrication de produits textiles, de tissus, de fourrure et de cuir
2	9221	Surveillants/surveillantes dans la fabrication de véhicules automobiles

Catégorie prof.	CNP-2016	
	Code	Description
2	9222	Surveillants/surveillantes dans la fabrication de matériel électronique
2	9223	Surveillants/surveillantes dans la fabrication d'appareils électriques
2	9224	Surveillants/surveillantes dans la fabrication de meubles et d'accessoires
2	9226	Surveillants/surveillantes dans la fabrication d'autres produits métalliques et de pièces mécaniques
2	9227	Surveillants/surveillantes dans la fabrication et le montage de produits divers

**MIXTE**

3	0712	Gestionnaires en construction et en rénovation domiciliaire
3	0822	Gestionnaires en horticulture
3	1215	Superviseurs/superveuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires
3	1451	Commis et assistants/assistantes dans les bibliothèques
3	1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé
3	1512	Facteurs/factrices
3	1513	Messagers/messagères et distributeurs/distributrices porte-à-porte
3	1523	Coordonnateur/coordonnatrice de la logistique de la production
3	1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire
3	2211	Technologues et techniciens/techniciennes en chimie
3	2212	Technologues et techniciens/techniciennes en géologie et en minéralogie
3	2221	Technologues et techniciens/techniciennes en biologie
3	2222	Inspecteurs/inspectrices des produits agricoles et de la pêche
3	2223	Technologues et techniciens/techniciennes en sciences forestières
3	2224	Techniciens/techniciennes du milieu naturel et de la pêche
3	2225	Techniciens/techniciennes et spécialistes de l'aménagement paysager et de l'horticulture
3	2231	Technologues et techniciens/techniciennes en génie civil
3	2232	Technologues et techniciens/techniciennes en génie mécanique
3	2233	Technologues et techniciens/techniciennes en génie industriel et en génie de fabrication
3	2234	Estimateurs/estimatrices en construction
3	2241	Technologues et techniciens/techniciennes en génie électronique et électrique
3	2242	Électroniciens/électroniciennes d'entretien (biens de consommation)
3	2261	Vérificateurs/vérificatrices et essayeurs/essayeuses des essais non destructifs
3	2274	Officiers mécaniciens/officières mécaniciennes du transport par voies navigables
3	3012	Infirmiers autorisés/infirmières autorisées et infirmiers psychiatriques autorisés/infirmières psychiatriques autorisées
3	3113	Dentistes
3	3114	Vétérinaires
3	3124	Praticiens reliés en santé primaire
3	3212	Techniciens/techniciennes de laboratoire médical et assistants/assistantes en pathologie
3	3213	Technologues en santé animale et techniciens/techniciennes vétérinaires
3	3219	Autres technologues et techniciens/techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)
3	3221	Denturologistes
3	3222	Hygiénistes et thérapeutes dentaires
3	3223	Technologues et techniciens/techniciennes dentaires et auxiliaires dans les laboratoires dentaires
3	3231	Opticiens/opticiennes d'ordonnances
3	3232	Praticiens/praticiennes des médecines douces
3	3233	Infirmiers auxiliaires/infirmières auxiliaires
3	3236	Massothérapeutes
3	3237	Autre personnel technique en thérapie et en diagnostic
3	3411	Assistants/assistantes dentaires

Catégorie prof.	CNP-2016	
	Code	Description
3	3414	Autre personnel de soutien des services de santé
3	4214	Éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance
3	4311	Policiers/policières (sauf cadres supérieurs)
3	4312	Pompiers/pompières
3	4413	Aides-enseignants/aides-enseignantes aux niveaux primaire et secondaire
3	5136	Peintres, sculpteurs/sculpteuses et autres artistes des arts visuels
3	5212	Personnel technique des musées et des galeries d'art
3	5222	Cadreurs/cadreuses de films et cadreurs/cadreuses vidéo
3	5223	Techniciens/techniciennes en graphisme
3	5226	Autre personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène
3	5227	Personnel de soutien du cinéma, de la radiotélédiffusion, de la photographie et des arts de la scène
3	5232	Autres artistes de spectacle
3	5242	Designers et décorateurs/décoratrices d'intérieur
3	5243	Ensembleurs/ensemblères de théâtre, dessinateurs/dessinatrices de mode, concepteurs/conceptrices d'expositions et autres concepteurs/conceptrices artistiques
3	5244	Artisans/artisanes
3	5245	Patronniers/patronnières de produits textiles et d'articles en cuir et en fourrure
3	5252	Entraîneurs/entraîneuses
3	5253	Arbitres et officiels/officielles de sports
3	5254	Animateurs/animatrices et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique
3	6313	Superviseurs/superviseuses des services d'hébergement, de voyages, de tourisme et des services connexes
3	6315	Surveillants/surveillantes des services de nettoyage
3	6316	Surveillants/surveillantes des autres services
3	6321	Chefs
3	6322	Cuisiniers/cuisinières
3	6341	Coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières
3	6342	Tailleurs/tailleuses, couturiers/couturières, fourreurs/fourreuses et modistes
3	6343	Cordonniers/cordonnières et fabricants/fabricantes de chaussures
3	6344	Bijoutiers/bijoutières, réparateurs/réparatrices de bijoux, horlogers-rhableurs/horlogères-rhableuses et personnel assimilé
3	6346	Directeurs/directrices de funérailles et embaumeurs/embaumeuses
3	6421	Vendeurs/vendeuses - commerce de détail
3	6512	Barmans/barmaids
3	6513	Serveurs/serveuses d'aliments et de boissons
3	6522	Commissaires et agents/agentes de bord
3	6532	Guides d'activités récréatives et sportives de plein air
3	6533	Personnel préposé au jeu dans les casinos
3	6562	Esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé
3	6611	Caissiers/caissières
3	6623	Autre personnel élémentaire de la vente
3	6722	Opérateurs/opératrices et préposés/préposées aux sports, aux loisirs et dans les parcs d'attractions
3	6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.
3	7201	Superviseurs/superviseuses des machinistes et du personnel des métiers du formage, du profilage et du montage des métaux et personnel assimilé
3	7202	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses en électricité et en télécommunications

Catégorie prof.	CNP-2016	
	Code	Description
3	7203	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses en tuyauterie
3	7204	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses en charpenterie
3	7205	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses des autres métiers de la construction et des services de réparation et d'installation
3	7301	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses en mécanique
3	7302	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses des équipes de construction lourde
3	7303	Surveillants/surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé
3	7361	Mécaniciens/mécaniciennes de locomotive et de cour de triage
3	7362	Chefs de train et serre-freins
3	7371	Grutiers/grutières
3	7444	Fumigateurs/fumigatrices et préposés/préposées au contrôle de la vermine
3	7512	Conducteurs/conductrices d'autobus et opérateurs/opératrices de métro et autres transports en commun
3	7513	Chauffeurs/chauffeuses de taxi, chauffeurs/chauffeuses de limousine et chauffeurs/chauffeuses
3	7521	Conducteurs/conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)
3	7522	Conducteurs/conductrices de machinerie d'entretien public et personnel assimilé
3	7533	Opérateur/opératrices de bateau à moteur, de bac à câble et personnel assimilé
3	8211	Surveillants/surveillantes de l'exploitation forestière
3	8221	Surveillants/surveillantes de l'exploitation des mines et des carrières
3	8222	Entrepreneurs/entrepreneuses et surveillants/surveillantes du forage et des services reliés à l'extraction de pétrole et de gaz
3	8252	Entrepreneurs/entrepreneuses de services agricoles, surveillants/surveillantes d'exploitations agricoles et ouvriers/ouvrières spécialisés dans l'élevage
3	8255	Entrepreneurs/entrepreneuses et superviseurs/superviseuses des services de l'aménagement paysager, de l'entretien des terrains et de l'horticulture
3	8261	Capitaines et officiers/officières de bateaux de pêche
3	9231	Opérateurs/opératrices de poste central de contrôle et de conduite de procédés industriels dans le traitement des métaux et des minerais
3	9232	Opérateurs/opératrices de salle de commande centrale dans le raffinage du pétrole et le traitement du gaz et des produits chimiques
3	9235	Opérateurs/opératrices au contrôle de la réduction en pâte des pâtes et papiers, de la fabrication du papier et du couchage
3	9241	Mécaniciens/mécaniciennes de centrale et opérateurs/opératrices de réseau énergétique
3	9243	Opérateurs/opératrices d'installations de l'assainissement et du traitement d'eau et des déchets liquides
3	9413	Opérateurs/opératrices de machines à former et à finir le verre et coupeurs/coupeuses de verre
3	9415	Contrôleurs/contrôleuses et essayeurs/essayeuses dans la transformation des métaux et des minerais
3	9432	Opérateurs/opératrices de machines dans les usines de pâte à papier
3	9472	Photograpeurs-clicheurs/photograpeuses-clicheuses, photograpeurs-reporters/photograpeuses-reporteresses et autre personnel de prémisses en train
3	9474	Développeurs/développeuses de films et de photographies

## ANNEXE K : Correspondance entre les codes du système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) de 2012, utilisée par Statistique Canada pour le recensement de 2016, et les amalgames d'industries utilisés dans la présente étude

**Tableau 75. Table de correspondance entre les codes du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) de 2012, utilisé par Statistique Canada pour le recensement de 2016, et les amalgames d'industries utilisés dans la présente étude**

SCIAN 2012 (code à 3 chiffres)	Amalgame d'industries	
	Codes (3 chiffres)	Description
111-112	112; 111	Élevage; Cultures agricoles
113	113	Foresterie et exploitation forestière
114	114	Pêche, chasse et piégeage
115	115	Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie
211	211	Extraction de pétrole et de gaz
212	212	Extraction minière et exploitation en carrière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz)
213	213	Activités de soutien à l'extraction minière et à l'extraction de pétrole et de gaz
221	221	Services publics
236	236; 237	Construction de bâtiments; Construction-Travaux de génie civil
237	236; 237	Construction de bâtiments; Construction-Travaux de génie civil
238	238	Construction-Entrepreneurs spécialisés
311	311; 312	Fabrication d'aliments; Fabrication de boissons et de produits du tabac
312	311; 312	Fabrication d'aliments; Fabrication de boissons et de produits du tabac
313	314; 313	Usines de produits textiles; Usines de textiles
314	314; 313	Usines de produits textiles; Usines de textiles
315	315	Fabrication de vêtements
316	316	Fabrication de produits en cuir et de produits analogues
321	321; 337	Fabrication de produits en bois; Fabrication de meubles et de produits connexes
322	322	Fabrication du papier
323	323; 511	Impression et activités connexes de soutien; Édition (sauf par Internet)
324	325; 324	Fabrication de produits chimiques; Fabrication de produits du pétrole et du charbon
325	325; 324	Fabrication de produits chimiques; Fabrication de produits du pétrole et du charbon
326	326	Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc
327	327	Fabrication de produits minéraux non métalliques
331	331	Première transformation des métaux
332	332; 811; 333; 445; 441; 335; 415; 447	Fabrication de produits métalliques; Réparation et entretien; Fabrication de machines; Magasins d'alimentation; Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques; Grossistes-distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces; Stations-service
333	332; 811; 333; 445; 441; 335; 415; 447	Fabrication de produits métalliques; Réparation et entretien; Fabrication de machines; Magasins d'alimentation; Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques; Grossistes-distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces; Stations-service
334	334	Fabrication de produits informatiques et électroniques
335	332; 811; 333; 445; 441; 335; 415; 447	Fabrication de produits métalliques; Réparation et entretien; Fabrication de machines; Magasins d'alimentation; Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques; Grossistes-distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces; Stations-service

SCIAN 2012 (code à 3 chiffres)	Amalgame d'industries	
	Codes (3 chiffres)	Description
336	336	Fabrication de matériel de transport
337	321; 337	Fabrication de produits en bois; Fabrication de meubles et de produits connexes
339	339	Activités diverses de fabrication
411	411	Grossistes-distributeurs de produits agricoles
412	412	Grossistes-distributeurs de produits pétroliers
413	413	Grossistes-distributeurs de produits alimentaires, de boissons et de tabac
414	418; 417; 416; 414; 446	Grossistes-distributeurs de produits divers; Grossistes-distributeurs de machines, de matériel et de fournitures; Grossistes-distributeurs de matériaux et fournitures de construction; Grossistes-distributeurs d'articles personnels et ménagers; Magasins de produits de santé et de soins personnels
415	332; 811; 333; 445; 441; 335; 415; 447	Fabrication de produits métalliques; Réparation et entretien; Fabrication de machines; Magasins d'alimentation; Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques; Grossistes-distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces; Stations-service
416	418; 417; 416; 414; 446	Grossistes-distributeurs de produits divers; Grossistes-distributeurs de machines, de matériel et de fournitures; Grossistes-distributeurs de matériaux et fournitures de construction; Grossistes-distributeurs d'articles personnels et ménagers; Magasins de produits de santé et de soins personnels
417	418; 417; 416; 414; 446	Grossistes-distributeurs de produits divers; Grossistes-distributeurs de machines, de matériel et de fournitures; Grossistes-distributeurs de matériaux et fournitures de construction; Grossistes-distributeurs d'articles personnels et ménagers; Magasins de produits de santé et de soins personnels
418	418; 417; 416; 414; 446	Grossistes-distributeurs de produits divers; Grossistes-distributeurs de machines, de matériel et de fournitures; Grossistes-distributeurs de matériaux et fournitures de construction; Grossistes-distributeurs d'articles personnels et ménagers; Magasins de produits de santé et de soins personnels
419	419	Commerce électronique de gros et agents et courtiers
441	332; 811; 333; 445; 441; 335; 415; 447	Fabrication de produits métalliques; Réparation et entretien; Fabrication de machines; Magasins d'alimentation; Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques; Grossistes-distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces; Stations-service
442	442; 453; 451	Magasins de meubles et d'accessoires de maison; Magasins de détail divers; Magasins d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres
443	443	Magasins d'appareils électroniques et ménagers
444	444	Marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage
445	332; 811; 333; 445; 441; 335; 415; 447	Fabrication de produits métalliques; Réparation et entretien; Fabrication de machines; Magasins d'alimentation; Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques; Grossistes-distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces; Stations-service
446	418; 417; 416; 414; 446	Grossistes-distributeurs de produits divers; Grossistes-distributeurs de machines, de matériel et de fournitures; Grossistes-distributeurs de matériaux et fournitures de construction; Grossistes-distributeurs d'articles personnels et ménagers; Magasins de produits de santé et de soins personnels
447	332; 811; 333; 445; 441; 335; 415; 447	Fabrication de produits métalliques; Réparation et entretien; Fabrication de machines; Magasins d'alimentation; Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques; Grossistes-distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces; Stations-service
448	448	Magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires
451	442; 453; 451	Magasins de meubles et d'accessoires de maison; Magasins de détail divers; Magasins d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres
452	452	Magasins de fournitures de tout genre
453	442; 453; 451	Magasins de meubles et d'accessoires de maison; Magasins de détail divers; Magasins d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres



SCIAN 2012 (code à 3 chiffres)	Amalgame d'industries	
	Codes (3 chiffres)	Description
454	454	Détaillants hors magasin
481	481	Transport aérien
482	488; 482	Activités de soutien au transport; Transport ferroviaire
483	483	Transport par eau
484	484	Transport par camion
485	485	Transport en commun et transport terrestre de voyageurs
486	486	Transport par pipeline
487	487	Transport de tourisme et d'agrément
488	488; 482	Activités de soutien au transport; Transport ferroviaire
491	491	Services postaux
492	492	Messageries et services de messagers
493	493	Entreposage
511	323; 511	Impression et activités connexes de soutien; Édition (sauf par Internet)
512	713; 711; 512; 712	Divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries; Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes; Industries du film et de l'enregistrement sonore; Établissements du patrimoine
515	515	Radiotélévision (sauf par Internet)
517	517	Télécommunications
518	518	Traitement de données, hébergement de données et services connexes
519	519	Autres services d'information
521	521	Autorités monétaires - banque centrale
522	551; 522; 523; 526	Gestion de sociétés et d'entreprises; Intermédiation financière et activités connexes; Valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes; Fonds et autres instruments financiers
523	551; 522; 523; 526	Gestion de sociétés et d'entreprises; Intermédiation financière et activités connexes; Valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes; Fonds et autres instruments financiers
524	524	Sociétés d'assurance et activités connexes
526	551; 522; 523; 526	Gestion de sociétés et d'entreprises; Intermédiation financière et activités connexes; Valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes; Fonds et autres instruments financiers
531	561; 531	Services administratifs et services de soutien; Services immobiliers
532	532	Services de location et de location à bail
533	533	Bailleurs de biens incorporels non financiers (sauf les oeuvres protégées par le droit d'auteur)
541	541	Services professionnels, scientifiques et techniques
551	551; 522; 523; 526	Gestion de sociétés et d'entreprises; Intermédiation financière et activités connexes; Valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes; Fonds et autres instruments financiers
561	561; 531	Services administratifs et services de soutien; Services immobiliers
562	562	Services de gestion des déchets et d'assainissement
611	611	Services d'enseignement
621	623; 621; 624	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; Services de soins ambulatoires; Assistance sociale
622	622	Hôpitaux
623	623; 621; 624	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; Services de soins ambulatoires; Assistance sociale
624	623; 621; 624	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; Services de soins ambulatoires; Assistance sociale

SCIAN 2012 (code à 3 chiffres)	Amalgame d'industries	
	Codes (3 chiffres)	Description
711	713; 711; 512; 712	Divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries; Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes; Industries du film et de l'enregistrement sonore; Établissements du patrimoine
712	713; 711; 512; 712	Divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries; Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes; Industries du film et de l'enregistrement sonore; Établissements du patrimoine
713	713; 711; 512; 712	Divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries; Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes; Industries du film et de l'enregistrement sonore; Établissements du patrimoine
721	721	Services d'hébergement
722	722	Services de restauration et débits de boissons
811	332; 811; 333; 445; 441; 335; 415; 447	Fabrication de produits métalliques; Réparation et entretien; Fabrication de machines; Magasins d'alimentation; Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques; Grossistes-distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces; Stations-service
812	812	Services personnels et services de blanchissage
813	813	Organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires
814	814	Ménages privés
911	911	Administration publique fédérale
912	912	Administrations publiques provinciales et territoriales
913	913	Administrations publiques locales, municipales et régionales
914	914	Administrations publiques autochtones
919	919	Organismes publics internationaux et autres organismes publics extra-territoriaux

**ANNEXE L :**  
**Correspondance entre les codes du système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) de 2002, version adaptée par la CNESST pour ses besoins, et les amalgames d'industries utilisés dans la présente étude**

**Tableau 76. Table de correspondance entre les codes du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) de 2002, version adaptée par la CNESST pour ses besoins, et les amalgames d'industries utilisés dans la présente étude**

SCIAN CNESST (code à 3 chiffres)	Amalgame d'industries	
	Codes (3 chiffres)	Description
111	112; 111	Élevage; Cultures agricoles
112	112; 111	Élevage; Cultures agricoles
113	113	Foresterie et exploitation forestière
114	114	Pêche, chasse et piégeage
115	115	Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie
211	211	Extraction de pétrole et de gaz
212	212	Extraction minière et exploitation en carrière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz)
213	213	Activités de soutien à l'extraction minière et à l'extraction de pétrole et de gaz
221	221	Services publics
236	236; 237	Construction de bâtiments; Construction-Travaux de génie civil
237	236; 237	Construction de bâtiments; Construction-Travaux de génie civil
238	238	Construction-Entrepreneurs spécialisés
311	311; 312	Fabrication d'aliments; Fabrication de boissons et de produits du tabac
312	311; 312	Fabrication d'aliments; Fabrication de boissons et de produits du tabac
313	314; 313	Usines de produits textiles; Usines de textiles
314	314; 313	Usines de produits textiles; Usines de textiles
315	315	Fabrication de vêtements
316	316	Fabrication de produits en cuir et de produits analogues
321	321; 337	Fabrication de produits en bois; Fabrication de meubles et de produits connexes
322	322	Fabrication du papier
323	323; 511	Impression et activités connexes de soutien; Édition (sauf par Internet)
324	325; 324	Fabrication de produits chimiques; Fabrication de produits du pétrole et du charbon
325	325; 324	Fabrication de produits chimiques; Fabrication de produits du pétrole et du charbon
326	326	Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc
327	327	Fabrication de produits minéraux non métalliques
331	331	Première transformation des métaux
332	332; 811; 333; 445; 441; 335; 415; 447	Fabrication de produits métalliques; Réparation et entretien; Fabrication de machines; Magasins d'alimentation; Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques; Grossistes-distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces; Stations-service
333	332; 811; 333; 445; 441; 335; 415; 447	Fabrication de produits métalliques; Réparation et entretien; Fabrication de machines; Magasins d'alimentation; Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques; Grossistes-distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces; Stations-service
334	334	Fabrication de produits informatiques et électroniques

SCIAN CNESST (code à 3 chiffres)	Amalgame d'industries	
	Codes (3 chiffres)	Description
335	332; 811; 333; 445; 441; 335; 415; 447	Fabrication de produits métalliques; Réparation et entretien; Fabrication de machines; Magasins d'alimentation; Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques; Grossistes-distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces; Stations-service
336	336	Fabrication de matériel de transport
337	321; 337	Fabrication de produits en bois; Fabrication de meubles et de produits connexes
339	339	Activités diverses de fabrication
411	411	Grossistes-distributeurs de produits agricoles
412	412	Grossistes-distributeurs de produits pétroliers
413	413	Grossistes-distributeurs de produits alimentaires, de boissons et de tabac
414	418; 417; 416; 414; 446	Grossistes-distributeurs de produits divers; Grossistes-distributeurs de machines, de matériel et de fournitures; Grossistes-distributeurs de matériaux et fournitures de construction; Grossistes-distributeurs d'articles personnels et ménagers; Magasins de produits de santé et de soins personnels
415	332; 811; 333; 445; 441; 335; 415; 447	Fabrication de produits métalliques; Réparation et entretien; Fabrication de machines; Magasins d'alimentation; Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques; Grossistes-distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces; Stations-service
416	418; 417; 416; 414; 446	Grossistes-distributeurs de produits divers; Grossistes-distributeurs de machines, de matériel et de fournitures; Grossistes-distributeurs de matériaux et fournitures de construction; Grossistes-distributeurs d'articles personnels et ménagers; Magasins de produits de santé et de soins personnels
417	418; 417; 416; 414; 446	Grossistes-distributeurs de produits divers; Grossistes-distributeurs de machines, de matériel et de fournitures; Grossistes-distributeurs de matériaux et fournitures de construction; Grossistes-distributeurs d'articles personnels et ménagers; Magasins de produits de santé et de soins personnels
418	418; 417; 416; 414; 446	Grossistes-distributeurs de produits divers; Grossistes-distributeurs de machines, de matériel et de fournitures; Grossistes-distributeurs de matériaux et fournitures de construction; Grossistes-distributeurs d'articles personnels et ménagers; Magasins de produits de santé et de soins personnels
419	419	Commerce électronique de gros et agents et courtiers
441	332; 811; 333; 445; 441; 335; 415; 447	Fabrication de produits métalliques; Réparation et entretien; Fabrication de machines; Magasins d'alimentation; Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques; Grossistes-distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces; Stations-service
442	442; 453; 451	Magasins de meubles et d'accessoires de maison; Magasins de détail divers; Magasins d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres
443	443	Magasins d'appareils électroniques et ménagers
444	444	Marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage
445	332; 811; 333; 445; 441; 335; 415; 447	Fabrication de produits métalliques; Réparation et entretien; Fabrication de machines; Magasins d'alimentation; Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques; Grossistes-distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces; Stations-service
446	418; 417; 416; 414; 446	Grossistes-distributeurs de produits divers; Grossistes-distributeurs de machines, de matériel et de fournitures; Grossistes-distributeurs de matériaux et fournitures de construction; Grossistes-distributeurs d'articles personnels et ménagers; Magasins de produits de santé et de soins personnels
447	332; 811; 333; 445; 441; 335; 415; 447	Fabrication de produits métalliques; Réparation et entretien; Fabrication de machines; Magasins d'alimentation; Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques; Grossistes-distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces; Stations-service
448	448	Magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires

SCIAN CNESTT (code à 3 chiffres)	Amalgame d'industries	
	Codes (3 chiffres)	Description
451	442; 453; 451	Magasins de meubles et d'accessoires de maison; Magasins de détail divers; Magasins d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres
452	452	Magasins de fournitures de tout genre
453	442; 453; 451	Magasins de meubles et d'accessoires de maison; Magasins de détail divers; Magasins d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres
454	454	Détaillants hors magasin
481	481	Transport aérien
482	488; 482	Activités de soutien au transport; Transport ferroviaire
483	483	Transport par eau
484	484	Transport par camion
485	485	Transport en commun et transport terrestre de voyageurs
486	486	Transport par pipeline
487	487	Transport de tourisme et d'agrément
488	488; 482	Activités de soutien au transport; Transport ferroviaire
491	491	Services postaux
492	492	Messageries et services de messagers
493	493	Entreposage
511	323; 511	Impression et activités connexes de soutien; Édition (sauf par Internet)
512	713; 711; 512; 712	Divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries; Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes; Industries du film et de l'enregistrement sonore; Établissements du patrimoine
515	515	Radiotélévision (sauf par Internet)
517	517	Télécommunications
518	518	Traitement de données, hébergement de données et services connexes
519	519	Autres services d'information
521	521	Autorités monétaires - banque centrale
522	551; 522; 523; 526	Gestion de sociétés et d'entreprises; Intermédiation financière et activités connexes; Valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes; Fonds et autres instruments financiers
523	551; 522; 523; 526	Gestion de sociétés et d'entreprises; Intermédiation financière et activités connexes; Valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes; Fonds et autres instruments financiers
524	524	Sociétés d'assurance et activités connexes
526	551; 522; 523; 526	Gestion de sociétés et d'entreprises; Intermédiation financière et activités connexes; Valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes; Fonds et autres instruments financiers
531	561; 531	Services administratifs et services de soutien; Services immobiliers
532	532	Services de location et de location à bail
533	533	Baillleurs de biens incorporels non financiers (sauf les oeuvres protégées par le droit d'auteur)
541	541	Services professionnels, scientifiques et techniques
551	551; 522; 523; 526	Gestion de sociétés et d'entreprises; Intermédiation financière et activités connexes; Valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes; Fonds et autres instruments financiers
561	561; 531	Services administratifs et services de soutien; Services immobiliers
562	562	Services de gestion des déchets et d'assainissement
611	611	Services d'enseignement
621	623; 621; 624	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; Services de soins ambulatoires; Assistance sociale
622	622	Hôpitaux

SCIAN CNESTT (code à 3 chiffres)	Amalgame d'industries	
	Codes (3 chiffres)	Description
623	623; 621; 624	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; Services de soins ambulatoires; Assistance sociale
624	623; 621; 624	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; Services de soins ambulatoires; Assistance sociale
711	713; 711; 512; 712	Divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries; Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes; Industries du film et de l'enregistrement sonore; Établissements du patrimoine
712	713; 711; 512; 712	Divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries; Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes; Industries du film et de l'enregistrement sonore; Établissements du patrimoine
713	713; 711; 512; 712	Divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries; Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes; Industries du film et de l'enregistrement sonore; Établissements du patrimoine
721	721	Services d'hébergement
722	722	Services de restauration et débits de boissons
811	332; 811; 333; 445; 441; 335; 415; 447	Fabrication de produits métalliques; Réparation et entretien; Fabrication de machines; Magasins d'alimentation; Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques; Grossistes-distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces; Stations-service
812	812	Services personnels et services de blanchissage
813	813	Organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires
814	814	Ménages privés
911	911	Administration publique fédérale
912	912	Administrations publiques provinciales et territoriales
913	913	Administrations publiques locales, municipales et régionales
914	914	Administrations publiques autochtones
919	919	Organismes publics internationaux et autres organismes publics extra-territoriaux

## ANNEXE M : Méthodologie du calcul des coûts des lésions professionnelles acceptées

Le calcul des coûts totaux correspond à la somme de plusieurs éléments :

- **Frais médicaux** : L'ensemble des dépenses encourues pour soigner et réhabiliter une personne blessée ou malade suite à une lésion professionnelle, selon les données de la CNESST
- **Coûts salariaux** : Les heures non travaillées (ou non productives), mais payées sous forme de salaires et avantages sociaux par l'employeur, le jour de l'accident. Ainsi, une demi-journée de travail (salaire) perdue a été attribuée pour chaque accident, ce qui correspond à la perte moyenne estimée.
- **Productivité perdue** : La valeur du travail rémunéré et non rémunéré qui n'est plus effectué par le travailleur ayant subi la lésion, excluant la journée de l'accident.

*Perte de salaire* : Pour les lésions avec jours indemnisés, le salaire brut journalier (salaire hebdomadaire divisé par 7) du travailleur est multiplié par le nombre de jours indemnisés (mesuré en jours de calendrier (7 jours/semaine) et non en jours ouvrables). Pour les décès, la méthode du capital humain est utilisée. Cette méthode actualise les salaires bruts futurs à partir de l'année du décès jusqu'à l'année anticipée de la retraite. Le modèle général, inspiré de (Rice *et al.*, 1989), est le suivant :

$$VP = \sum_{n=y}^{60} P_{s,y,n} \times S_n \times \left( \frac{1+g}{1+r} \right)^{n-y} \quad (7)$$

Où :  $VP$  est la valeur présente des revenus futurs;  
 $P_{s,y,n}$  est la probabilité qu'une personne de sexe  $s$  et d'âge  $y$  survive jusqu'à l'âge  $n$ ;  
 $S_n$  est le salaire annuel du travailleur à l'âge  $n$  (ajusté pour la croissance des salaires);  
 $g$  est le taux de croissance de la productivité du travail;  
 $r$  est le taux d'actualisation réel (3 %).

*Avantages sociaux* : Certains travailleurs obtiennent des avantages sociaux, qui sont payés par les employeurs et qui peuvent être considérés comme faisant partie du coût de la main-d'œuvre. Des données personnalisées provenant de Statistique Canada permettent d'attribuer des taux d'avantages sociaux spécifiques à chaque industrie. Un terme  $AS_{ind}$  est donc ajouté à l'équation précédente :

$$VP = \sum_{n=y}^{60} P_{s,y,n} \times (S_n \times (1 + AS_{ind})) \times \left( \frac{1+g}{1+r} \right)^{n-y} \quad (8)$$

*Travail ménager non rémunéré* : Tâches domestiques, entretien de la maison, etc. Pour les lésions ayant des jours indemnisés, on multiplie le nombre de jours par la valeur

quotidienne du travail ménager. La valeur annuelle du travail ménager est estimée à 19 397 \$ pour une femme et de 11 970 \$ pour un homme (Hamdad, 2003). Ensuite, on multiplie le tout par 90 %, pour tenir compte que ce n'est pas la totalité du travail ménager qui ne peut plus être effectuée. Dans le cas de décès, on utilise la formule suivante :

$$VP_{TM} = \sum_{n=y}^{y+e_y} \frac{TM_s}{(1+r)^{n-y}} \quad (9)$$

Où :  $VP_{TM}$  est la valeur présente du travail ménager non effectué;  
 $TM_s$  est la valeur annuelle du travail ménager pour un individu de sexe  $s$ ;  
 $y$  correspond à l'âge au décès du travailleur;  
 $e_y$  est le nombre moyen d'année de vie restantes (espérance de vie) à l'âge  $y$ ;  
 $r$  est le taux d'actualisation réel (3 %).

- **Coûts administratifs** : Coûts de roulement du personnel (recrutement, formation, etc.). D'abord, il faut identifier les lésions ayant engendré un roulement de personnel (ex. : décès par accident, travailleurs classés comme étant inemployables). Ensuite, le salaire du travailleur est multiplié par 30 % afin d'estimer le coût du roulement de personnel.<sup>21</sup>
- **Coûts humains** : Valeur du changement de la qualité de vie du travailleur et de son entourage (famille, amis et autres membres de la communauté); durée de ces changements; années potentielles de vie perdues (décès). D'abord, il faut estimer les années de vie corrigées de l'incapacité ou DALY (*Disability-Adjusted Life Year* - anglais) pour chacune des lésions professionnelles acceptées qui engendrent soit un décès ou une incapacité permanente. Un DALY équivaut à une année de vie perdue en bonne santé.

$$DALY = YLL + YLD \quad (10)$$

$$YLL = \frac{1 - e^{-rn_d}}{r}$$

$$YLD = D \times \frac{1 - e^{-rn_i}}{r}$$

<sup>21</sup> Différentes études ont démontré que le coût du roulement de personnel peut s'estimer en multipliant le salaire du travailleur à remplacer par un pourcentage se situant entre 30 % et 100 % selon l'emploi. Nous avons opté pour le seuil minimum.



Où : *YLL* est le nombre d'années potentielles de vie perdues (*years of life lost*);  
*YLD* est le nombre d'années vécues avec une incapacité en tenant compte de l'importance de cette incapacité (*years of life with disabilities*);  
*n<sub>d</sub>* est l'espérance de vie restantes à l'âge du décès;  
*n<sub>i</sub>* est l'espérance de vie restantes à l'âge du début de l'incapacité permanente;  
*D* est le poids (entre 0 et 1) de l'incapacité;  
*r* est le taux d'actualisation réel (3 %);  
*e* est la constante de Néper (2,718 ...).

Le poids associé à l'incapacité (*D*) est déterminé par l'atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique (APIPP)<sup>22</sup>, qui est une donnée présente dans les fichiers administratifs de la CNESST. Le calcul des coûts humains se fait par la suite en multipliant le nombre de DALY par la valeur statistique d'une année de vie. Celle-ci s'obtient en isolant la variable *VLY* dans la formule suivante :

$$VSV = \frac{VLY}{(1+r)^1} + \frac{VLY}{(1+r)^2} + \dots + \frac{VLY}{(1+r)^{40}} \quad (11)$$

$$VSV = \sum_{n=1}^{40} \frac{VLY}{(1+r)^n}$$

Où : *VSV* est la valeur statistique d'une vie humaine;  
*VLY* est la valeur statistique d'une année de vie (*value of a statistical life year*);  
*r* est le taux d'actualisation réel (3 %).

La valeur statistique d'une vie humaine utilisée dans ce rapport se base sur le *Guide de l'analyse avantages-coûts des projets publics en transport* du ministère des Transports du Québec (Ministère des Transports du Québec, 2017). La *VSV* utilisée pour nos estimations est la même que celle utilisée dans ce guide, soit 3 533 667 \$, en dollars de 2015. Nous obtenons ainsi une *VLY* de 152 875 \$.

<sup>22</sup> La valeur de *D* varie de 0 (taux d'APIPP de 0 %) à 1 (taux d'APIPP de 100 %). Toutefois, dans les rares cas où le taux d'APIPP dépasse les 100 %, nous avons plafonné la valeur de *D* à 1 afin de ne pas surestimer les coûts.